

## CLINIQUE SAINT-PIERRE – SITE DE LOUVRANGES

Demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un nouvel hôpital général d'une capacité maximale de 441 lits, de 129 places de jour et d'une crèche de 42 places

### Fiches techniques des installations

- FICHE TECHNIQUE Installation PAC eau-eau I22
- FICHE TECHNIQUE Installation Diesels I11
- FICHE TECHNIQUE Installation PAC eau-eau I23
- FICHE TECHNIQUE Installation PAC Air eau I21

### Fiches techniques des dépôts de substance

- FICHE TECHNIQUE DS1 Mazout
- FICHE TECHNIQUE DS2 Air sec
- FICHE TECHNIQUE DS3 CO2
- FICHE TECHNIQUE DS4 Azote liquide
- FICHE TECHNIQUE DS5 Oxygène
- FICHE TECHNIQUE DS6 Protoxyde d'azote
- FICHE TECHNIQUE DS7 Alcool dénaturé 70°
- FICHE TECHNIQUE DS8 Alcool dénaturé 3% éther
- FICHE TECHNIQUE DS9 Chlorhexidine Digluconate
- FICHE TECHNIQUE DS11 Méthanol
- FICHE TECHNIQUE DS12 Suma D5
- FICHE TECHNIQUE DS13 Peinture eau
- FICHE TECHNIQUE DS13\_2 Peinture huile
- FICHE TECHNIQUE DS14 Colle pour vinyle
- FICHE TECHNIQUE DS15 Javel
- FICHE TECHNIQUE DS16 Jontec
- FICHE TECHNIQUE DS17 Bucasan
- FICHE TECHNIQUE DS18 Suma K1
- FICHE TECHNIQUE DS19 Suma Select A7
- FICHE TECHNIQUE DS20 Déboucheur urinoir
- FICHE TECHNIQUE DS21 Déboucheur orbi soll
- FICHE TECHNIQUE DS22 Suma forte plus
- FICHE TECHNIQUE DS23 Surfasafe
- FICHE TECHNIQUE DS24 Détartrant Liscka
- FICHE TECHNIQUE DS25 Blitz
- FICHE TECHNIQUE DS26 Solution de décoloration Gram
- FICHE TECHNIQUE DS27 Aniosyme XL3
- FICHE TECHNIQUE DS28 Lugol
- FICHE TECHNIQUE DS29 Nocospray
- FICHE TECHNIQUE DS30 Ethanol
- FICHE TECHNIQUE DS32 Sources MN

## CLINIQUE SAINT-PIERRE – SITE DE LOUVRANGES

Demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un nouvel hôpital général d'une capacité maximale de 441 lits, de 129 places de jour et d'une crèche de 42 places

- FICHE TECHNIQUE DS39 Anaero
- FICHE TECHNIQUE DS41 Aniosrub
- FICHE TECHNIQUE DS42 Eostin Stain
- FICHE TECHNIQUE DS43 Glutaraldéhyde
- FICHE TECHNIQUE DS44 Olympus nettoyant
- FICHE TECHNIQUE DS45 Surfanios premium
- FICHE TECHNIQUE DS46 Cedium chlorhexidini glu alc
- FICHE TECHNIQUE DS47 Chlorhexidini glu alc
- FICHE TECHNIQUE DS48 hibiscrub
- FICHE TECHNIQUE DS49 iso betadine sol hydroalcoolique
- FICHE TECHNIQUE DS50 SoFiche techniquea man viscorub
- FICHE TECHNIQUE DS51 SoFiche techniquea man liquide
- FICHE TECHNIQUE DS52 Steranios 2%
- FICHE TECHNIQUE DS53 surfasafe premium spray
- FICHE TECHNIQUE DS54 Aniosyme synergy 5
- FICHE TECHNIQUE DS56 Suma Bac D10
- FICHE TECHNIQUE DS57 Suma T30
- FICHE TECHNIQUE DS58 Suma D1 Plus
- FICHE TECHNIQUE DS60 Suma Multi D2
- FICHE TECHNIQUE DS61 Suma D2
- FICHE TECHNIQUE DS62 Suma Force D3,5
- FICHE TECHNIQUE DS63 Acétylène

Fiche technique liée au dépôt de déchets :

- FICHE TECHNIQUE 64 Transport et Elimination des déchets

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
User: Dieter Van Hulle  
Database version: 1.8.4.0  
Print data:15/12/2022 13:27

 HEATING

 COOLING

# TECHNICAL SELECTION

FX-W-G05 /H /0851

Water to water heat pump, reversible on hydraulic side

**R** R513A

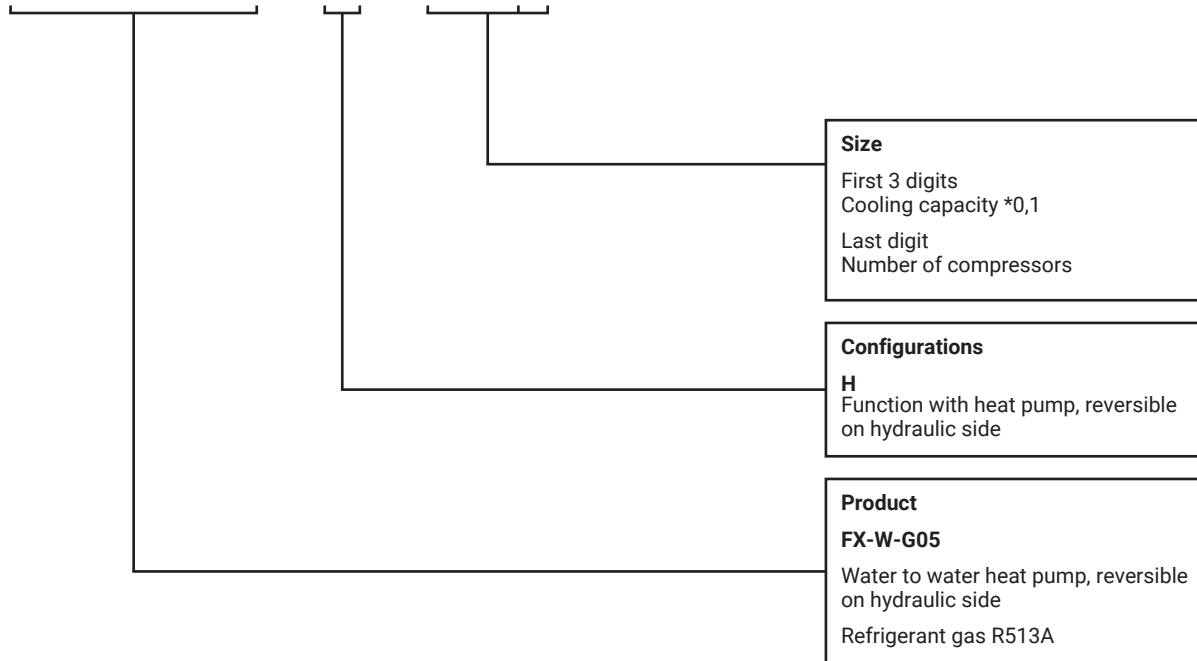
SCREW



Code		FX-W-G05 /H /0851
Version		-
Size		0851
Power supply	V/ph/Hz	400/3/50

1	INCIPIT	pg.3
2	UNIT DESCRIPTION	pg.4
2.1	Standard unit composition	pg.4
2.2	Versions	pg.7
2.3	Configurations	pg.7
2.4	Electronic controller	pg.8
3	TECHNICAL SELECTION	pg.10
3.1	Performance at design conditions	pg.10
3.2	Part load data	pg.12
3.3	Exchangers	pg.13
3.4	Compressors	pg.14
3.5	Noise data	pg.14
3.6	Operating limits	pg.15
3.7	Electrical data	pg.15
3.8	Weight & dimensions	pg.16
3.9	Technical documentation - regulation (eu) no 813/2013 - heat pumps for space heating	pg.17

# FX-W-G05 / H / 0851



### 2.1 Standard unit composition

#### Water to water heat pump, reversible on hydraulic side

Indoor unit for the production of hot/chilled water featuring semihermetic screw compressors optimized to operate with low compression ratio and R513A, shell and tubes evaporator designed by Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems S.p.A. and shell and tube condenser and electronic expansion valve.

Base and supporting structure are made of polyester painted galvanized steel. Eurovent certification. The unit is extremely compact, thanks to the peculiar construction layout, without base frame and panels, and extremely flexible to easily adapt itself to different thermal load conditions thanks to the precise thermoregulation. The high performance level is achieved thanks to the accurate sizing of all internal components.

#### Installation note

The unit is supplied fully refrigerant charged and factory tested. On site installation only requires power and hydraulic connection.

#### Structure

Frame in polyester-painted galvanized steel.

The self-supporting frame is built to guarantee maximum accessibility for servicing and maintenance operations.

#### Refrigerant circuit

Unit designed with separate and independent refrigerant circuits in order to ensure continuous operation and easy maintenance. In addition to the main components described in the following sections, each refrigerant circuit is fitted as standard with:

- Electronic expansion valves
- High and low pressure safety valve
- liquid line shut-off valve
- compressor's discharge valve
- drier filter with replaceable cartridge
- refrigerant line sight glass with humidity indicator
- High pressure switches
- non -return valve in compressor's discharge line integrated in the compressor
- high and low pressure transducers
- high and low pressure gauges
- liquid line shut-off device (function performed by electronic expansion valve with ultracap)

## UNIT DESCRIPTION

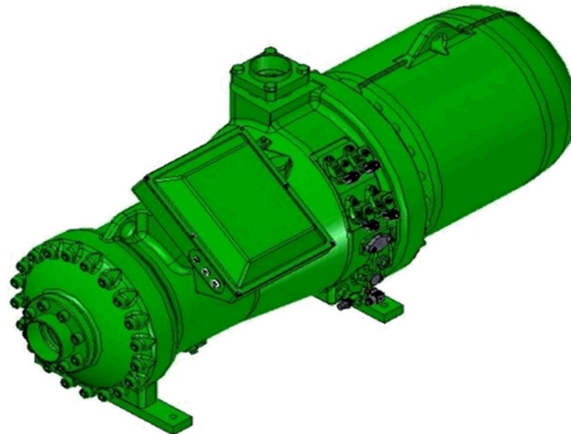
### Data Book

FX-W-G05/H 0551 - 1752\_202212\_EN R513A

### Compressor

New semi-hermetic screw compressors designed for high efficiency in low condensing temperature applications.

Semi-hermetic screw compressors with 2 five- and six-lobe rotors: the five-lobe rotor is splined directly onto the motor (nominal speed 2950 rpm) without the use of interposed gears. The bearings provided along the rotor axis in a separate chamber isolated from the compression chamber, are made in carbon steel (lifetime higher than 150.000h at full load). Optimized lubrication guarantees oil's distribution between mechanical parts, without using an oil pump; the built-in oil separator has 3 stages of separation, and a 10 mm stainless steel mesh filter ensures the constant presence of oil inside. Cooling power is partialized by a slide valve which, depending on the position assumed, permits a stepless compression chamber reduction; each compressor can therefore smoothly partialize from 25% to 100% of its capacity (option available as accessory for units with 2 circuits). The two pole motors are fitted as standard with electric devices to limit the absorbed current during compressor start-up, and with unloaded start-up. Each compressor is fitted with manual-reset motor thermal protection, delivery gas temperature and oil level controls and an electric resistance for the carter's heating while the compressor is stopped. A check valve fitted on the refrigerant delivery line prevents the rotors from reversing after stopping. On-off cock on the delivery line of each compressor (external to the compressor itself) to isolate the refrigerant charge in the heat exchanger when required.



### Evaporator

Shell and tube heat exchanger, fully designed and manufactured by Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems, working as direct expansion evaporator, with refrigerant flowing inside the pipes and water flowing in the shell side. Baffles in the shell increase turbulence and therefore enhance the heat exchange's efficiency. The steel shell is insulated with a foamed polyethylene closed-cell mat of 9 mm thickness and a thermal conductivity of 0,033 W/mK at 0°C. The copper pipes are internally grooved to improve the heat exchange and mechanically fitted onto the plates. A differential pressure switch is present as standard to control the water flow while the unit is working, avoiding the risk of ice generation. The heat exchanger complies with PED standards, concerning the operating pressures. Flexible joint water connections.

**UNIT DESCRIPTION****Data Book**

FX-W-G05/H 0551 - 1752\_202212\_EN R513A

**Condenser**

Shell and tube heat exchanger working as condenser, with water flowing inside and refrigerant flowing outside the pipes. Heads can be removed to inspect the pipes. The steel shell is insulated with a foamed polyethylene closed-cell mat of 9 mm thickness and a thermal conductivity of 0,033 W/mK at 0°C. Standard water connections are suitable for water with temperature difference of 5°C. Under request it is possible to have a 4-passes heat exchanger (water side) for applications with temperature difference higher than 10°C. The heat exchanger complies with PED standards, concerning the operating pressures. GAS threaded water connections.

**Electrical and control panel**

Electrical and control panel built in accordance with EN60204-1 standard, complete with:

- power supply 400V/3ph/50Hz and part-winding compressors start-up
- Electronic control W3000TE
- general door lock isolator
- control circuit transformer
- power circuit with electric bus bar distribution system
- fuses for compressors
- compressors protection with internal thermal overload
- terminals for cumulative alarm block
- remote ON/OFF terminals
- spring-type control circuit terminal board
- Phases sequence control
- relays for voltage monitoring
- bottom cable entry
- IP21 BW protection (Protected against solid objects over 12 mm and vertically falling drops of water).

**Certification and applicable directives**

The unit complies with the following directives and relative amendments:

- EUROVENT Certification program
- ErP Directive 2009/125/EC
- CE - Declaration of conformity certificate for the European Union
- EAC - Product quality certificate for Russian Federation
- Machine directive 2006/42/EC
- PED directive 2014/68/EU
- Low Voltage directive 2006/95/EC
- ElectroMagnetic compatibility directive 2004/108/EC
- F-Gas Regulation 517/2014/EC
- 811/2013/EC and 813/2103/EC EcoLabelling Regulations
- ISO 9001 - Company Quality Management System certification
- ISO 14001 - Company Environmental Management System certification



## UNIT DESCRIPTION

Data Book

FX-W-G05/H 0551 - 1752\_202212\_EN R513A

### Tests

Tests performed throughout the production process, as indicated in ISO9001.

Performance or noise tests can be performed by highly qualified staff in the presence of customers.

Performance tests comprise the measurement of:

- electrical data
- water flow rates
- working temperatures
- power input
- power output
- pressure drops on the water-side exchanger both at full load (at the conditions of selection and at the most critical conditions for the condenser) and at part load conditions.

During performance testing it is also possible to simulate the main alarm states.

Noise tests are performed to check noise emissions according to ISO9614.

## 2.2 Versions

### - Basic version

Standard unit

## 2.3 Configurations

### /H, Hydraulic side reversible heat pump

Heat pump reversible on hydraulic side. The unit has, as standard, an additional temperature probe on condenser and an extra insulating material on it. The controller is set to manage the unit on a double set-point, depending on the commutation: summer or winter mode.

## UNIT DESCRIPTION

Data Book

FX-W-G05/H 0551 - 1752\_202212\_EN R513A

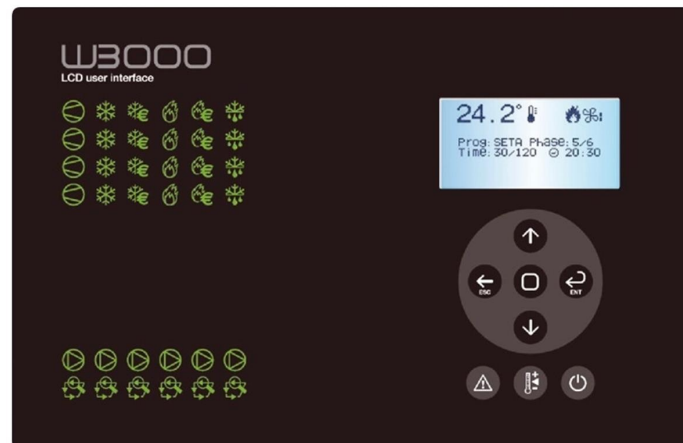
## 2.4 Electronic controller

### Electronic control W3000 TE

W3000TE controller features a large format keyboard with wide LCD display in order to ensure an easy access to the machine's setup and a complete view of unit's status. The assessment and intervention of the unit is managed through a multi-level menu, with multiple languages. The led icons immediately show the operating status of the circuits. As alternative, the innovative KIPLink user interface allows one to operate on the unit directly from the smartphone or tablet.

Complete alarm management system is available, with the "black-box" and the alarm history display functions. Optional proprietary devices can perform the adjustment of the resources in systems made of several units. Consumption metering and performance measurement are possible, and supervision can be easily developed via proprietary devices or the integration in third party systems by means of the most common protocols as ModBus, Bacnet, Bacnet-over-IP, LonWorks.

Compatibility with the remote keyboard to manage up to 8 units. The programmable timer manages a weekly schedule organised into time bands (up to 10 daily time bands associated with different operating set points) to optimise unit performance by minimising power consumption during periods of inactivity. The regulation operates on the water circuits featuring the step-wise regulation referred to the return water temperature with proportional logic. Optionally (VPF package), capacity modulation can be integrated with hydraulic flow modulation, thanks to inverter-driven pumps and to specific resources for the hydraulic circuit.



## UNIT DESCRIPTION

Data Book

FX-W-G05/H 0551 - 1752\_202212\_EN R513A

### Touch screen

As an alternative to the Large keyboard, the unit can be equipped with the Touch interface, with a 7" WVGA colour display and a front USB port. The touch-screen's technology is characterized by an easy-to-access data, and it allows an effective graphical representation of the main figures protecting the access through 3 privilege levels.



### KIPlink - Keyboard In your Pocket

KIPlink - Keyboard In Your Pocket - is the innovative user interface based on WiFi technology that allows one to operate on the unit directly from the smartphone or tablet. It is available in addition to or as an alternative to the Large or Touch Keyboard. Using KIPlink, it is possible to turn the unit on and off, adjust the set-point, plot the main operating variables, monitor in detail the status of the refrigerant circuits, the compressors and display and reset the possible alarms.



### 3 TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
Database version: 1.8.4.0  
User: Dieter Van Hulle  
Print data: 15/12/2022 13:27  
Calculation type: EN 14511 - EN 14825



FX-W-G05 /H /0851



## 3.1 PERFORMANCE AT DESIGN CONDITIONS

### RUNNING CONDITIONS

#### COOLING

##### EVAPORATOR

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (cooling mode)	°C	12,00
Fluid outlet temperature (cooling mode)	°C	7,00
Water flow	l/s	9,478
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	32,9
Available unit head	kPa	0,00

##### CONDENSER

Fluid		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (cooling mode)	°C	30,00
Fluid outlet temperature (cooling mode)	°C	35,00
Water flow	l/s	11,37
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	27,0
Available unit head	kPa	0,00

#### HEATING

##### EVAPORATOR

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (heating mode)	°C	14,00
Fluid outlet temperature (heating mode)	°C	8,00
Water flow	l/s	7,778
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	22,2
Available unit head	kPa	0,00

##### CONDENSER

Fluid		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (heating mode)	°C	35,00
Fluid outlet temperature (heating mode)	°C	40,00
Water flow	l/s	11,48
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	27,5
Available unit head	kPa	0,00

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:27  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



FX-W-G05 /H /0851



### COOLING (EN 14511)

Cooling capacity	kW	197,5
Compressor power input	kW	40,52
Total power input	kW	41,80
EER	kW/kW	4,720
ESEER EN 14511	kW/kW	5,460

### HEATING (EN14511)

Total heating capacity	kW	238,9
Compressors power input (heating mode)	kW	45,84
Total power input	kW	46,90
COP	kW/kW	5,090

### SCOP

#### SCOP Official (Reg. 813/2013 EU)

#### LOW TEMPERATURE

Type climate		Average
Temperature application	°C	35
Type flow		Fixed
Type Temperature		Variable
Bivalent temperature	°C	-7,0
PDesign	kW	269
Qhe	kWh	101138
SCOP		5,49
Performance ηs	%	212
Seasonal efficiency class		-

#### SCOP Editable (EN 14825)

#### LOW TEMPERATURE

Type climate		Colder	Average	Warmer
Temperature application	°C	0,00	35,00	0,00
Type flow		-	Fixed	-
Type Temperature		-	Variable	-
Bivalent temperature	°C	0,0	-7,0	0,0
PDesign	kW	0,00	269	0,00
Qhe	kWh	0	101138	0
SCOP		0,00	5,49	0,00
Performance ηs	%	0	212	0
Seasonal efficiency class		-	-	-

#### Note

Any SCOP values different from what is reported in commercial documentations are due to the different configuration of the unit and/or different calculation parameters input by the user.

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:27  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



FX-W-G05 /H /0851



## 3.2 PART LOAD DATA

### COOLING PARTIAL LOADS

Load	%	100,0	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	<i>30,0</i>	<i>20,0</i>	<i>10,0</i>
Temp. evaporator inlet	°C	12,00	11,50	11,00	10,51	10,01	9,51	9,01	<i>8,78</i>	<i>8,78</i>	<i>8,78</i>
Temp. evaporator outlet	°C	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	<i>7,00</i>	<i>7,00</i>	<i>7,00</i>
Evaporator water flow	l/s	9,478	9,478	9,478	9,477	9,477	9,477	9,478	<i>9,478</i>	<i>9,478</i>	<i>9,478</i>
Pressure drop	kPa	32,9	32,9	32,9	32,9	32,9	32,9	32,9	<i>32,9</i>	<i>32,9</i>	<i>32,9</i>
Condenser input temperature	°C	30,00	30,48	30,95	31,44	31,94	32,43	32,90	<i>33,12</i>	<i>33,12</i>	<i>33,12</i>
Condenser output temperature	°C	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	<i>35,00</i>	<i>35,00</i>	<i>35,00</i>
Condenser fluid flow	l/s	11,37	11,37	11,37	11,37	11,37	11,37	11,37	<i>11,37</i>	<i>11,37</i>	<i>11,37</i>
Pressure drop	kPa	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	<i>27,0</i>	<i>27,0</i>	<i>27,0</i>
Cooling load	kWh	198	178	158	138	119	99	79	<i>59</i>	<i>40</i>	<i>20</i>
Total power input	kW	41,90	38,90	36,00	32,50	28,30	24,60	22,10	<i>18,20</i>	<i>12,80</i>	<i>7,460</i>
EER	kW/kW	4,710	4,570	4,390	4,260	4,190	4,020	3,570	<i>3,270</i>	<i>3,090</i>	<i>2,650</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

### HEATING PART LOAD

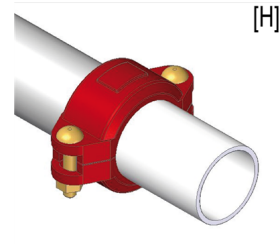
Load	%	100,0	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	<i>30,0</i>	<i>20,0</i>	<i>10,0</i>
Condenser input temperature	°C	35,00	35,50	36,00	36,50	37,01	37,51	38,01	<i>38,09</i>	<i>38,09</i>	<i>38,09</i>
Condenser output temperature	°C	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>	<i>40,00</i>
Condenser fluid flow	l/s	11,48	11,48	11,48	11,48	11,48	11,48	11,48	<i>11,48</i>	<i>11,48</i>	<i>11,48</i>
Pressure drop	kPa	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	<i>27,5</i>	<i>27,5</i>	<i>27,5</i>
Temp. evaporator inlet	°C	14,00	13,36	12,73	12,11	11,52	10,90	10,24	<i>10,14</i>	<i>10,14</i>	<i>10,14</i>
Temp evaporator outlet	°C	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	<i>8,00</i>	<i>8,00</i>	<i>8,00</i>
Evaporator fluid flow	l/s	7,778	7,778	7,778	7,778	7,778	7,778	7,779	<i>7,779</i>	<i>7,779</i>	<i>7,779</i>
Pressure drop	kPa	22,2	22,2	22,2	22,2	22,2	22,2	22,2	<i>22,2</i>	<i>22,2</i>	<i>22,2</i>
Heating load	kWh	239	215	191	167	143	120	96	<i>72</i>	<i>48</i>	<i>24</i>
Total power input	kW	47,00	43,60	40,10	36,00	31,20	27,30	24,50	<i>19,40</i>	<i>13,70</i>	<i>8,060</i>
COP	kW/kW	5,080	4,930	4,760	4,650	4,600	4,390	3,900	<i>3,710</i>	<i>3,490</i>	<i>2,970</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

### 3.3 EXCHANGERS

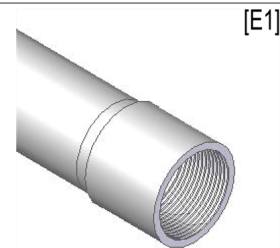
#### EVAPORATOR

Typology		SHELL&TUBE
Quantity	N°	1
Type of connections		[H] - Grooved coupling with weld end counter-pipe user side
Diameter of connections		4"
Min flow	l/s	6,944
Max flow	l/s	16,39
Heat exchanger water content	l	90,0
Minimum water content admitted in the plant	l	1120



#### CONDENSER

Typology		SHELL&TUBE
Quantity	N°	1
Type of connections		[E1] - Female threaded pipe (UNI ISO 228/1 - G)
Diameter of connections		3"
Min flow	l/s	6,361
Max flow	l/s	18,33
Water content	l	35,8



## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:27  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



FX-W-G05 / H / 0851



## 3.4 COMPRESSORS

### COMPRESSORS

Compressor type		SCREW
Compressors nr.	N°	1
No. Circuits	N°	1
Number of capacity steps	N°	0
Min. capacity step	%	25
Regulation		STEPLESS
Oil charge	kg	15,0
F.L.I. - Max absorbed power	kW	1x64.6
F.L.A. - Max absorbed current	A	1x106.2
L.R.A. - Locked rotor amperes for single compressor	A	1x350

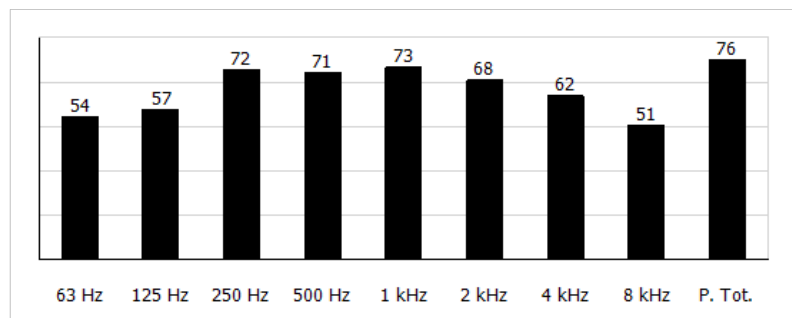
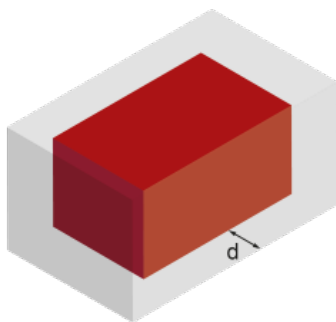
### REFRIGERANT

Refrigerant		R513A
Theoretical refrigerant charge	kg	58,8
GWP100 value (from IPCC AR5)		572
CO2 equivalent	t	33,6

## 3.5 NOISE DATA

### SOUND DATA COLD

Frequencies	Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Sound power (spectrum)	dB	71	74	89	88	90	85	79	68
Total sound power level in cooling	dB(A)	93							
Sound pressure level (spectrum)	dB	54	57	72	71	73	68	62	51
Total sound Pressure	dB(A)	76							



### SOUND DATA INDOOR HOT

Sound power level in heating	dB(A)	93
------------------------------	-------	----

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0



## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:27  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



FX-W-G05 / H / 0851



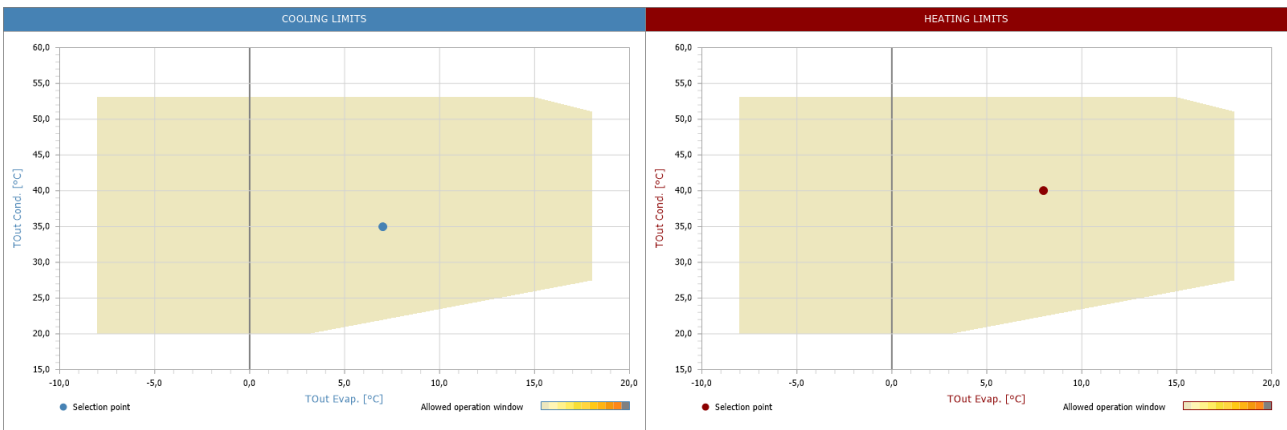
### Note

Distance m 1

### Note

Average sound pressure level at 1 m distance, unit in a free field on a reflective surface; non-binding value calculated from the sound power level.  
 Sound power on the basis of measurements taken in compliance with ISO 9614.

## 3.6 OPERATING LIMITS



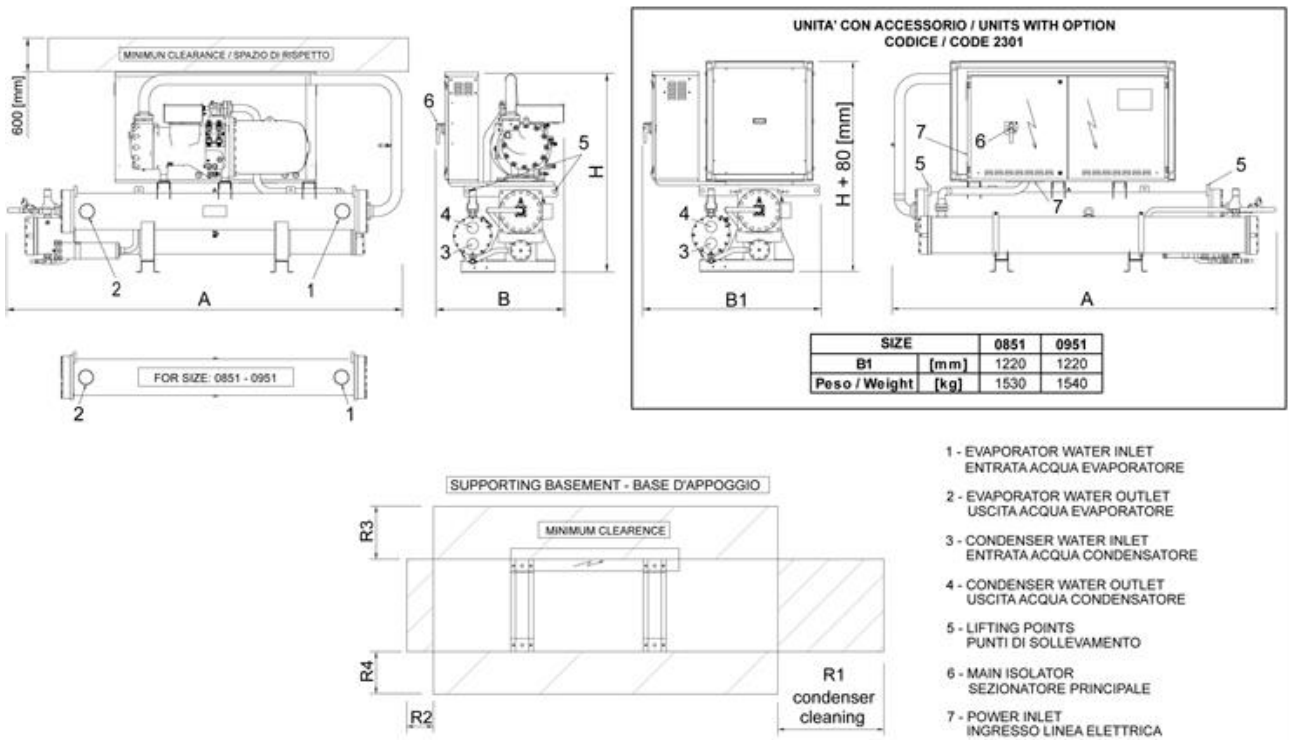
## 3.7 ELECTRICAL DATA

Power supply	V/ph/Hz	400/3/50
F.L.I. - Max absorbed power	kW	65,00
F.L.A. - Max absorbed current	A	106
S.A. - Inrush current	A	350

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

### 3.8 WEIGHT & DIMENSIONS

A	mm	3000
B	mm	960
H	mm	1500
Operating weight	kg	1450
R1	mm	2000
R2	mm	500
R3	mm	1000
R4	mm	800



The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

# TECHNICAL DOCUMENTATION - REGULATION (EU) No 813/2013 - Heat pumps for space heating

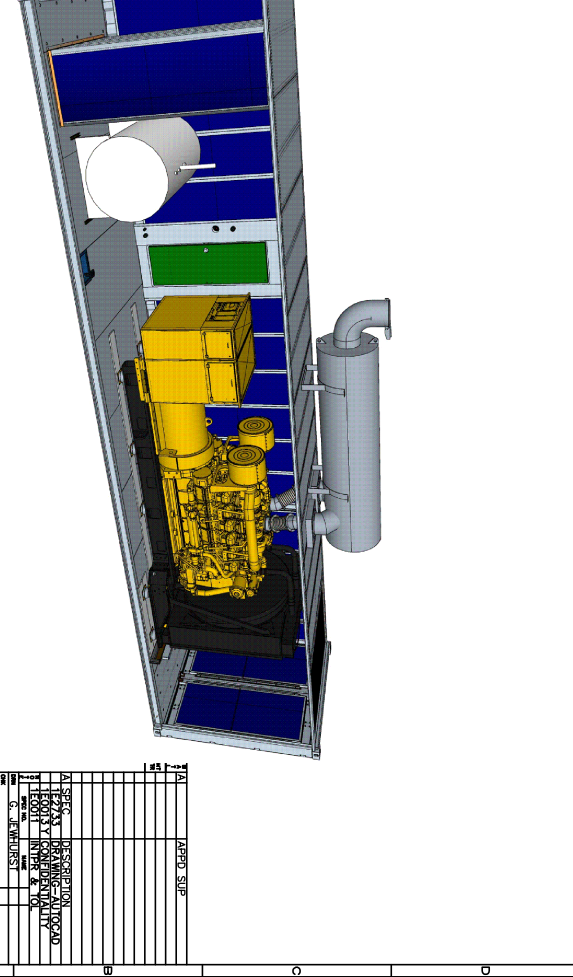
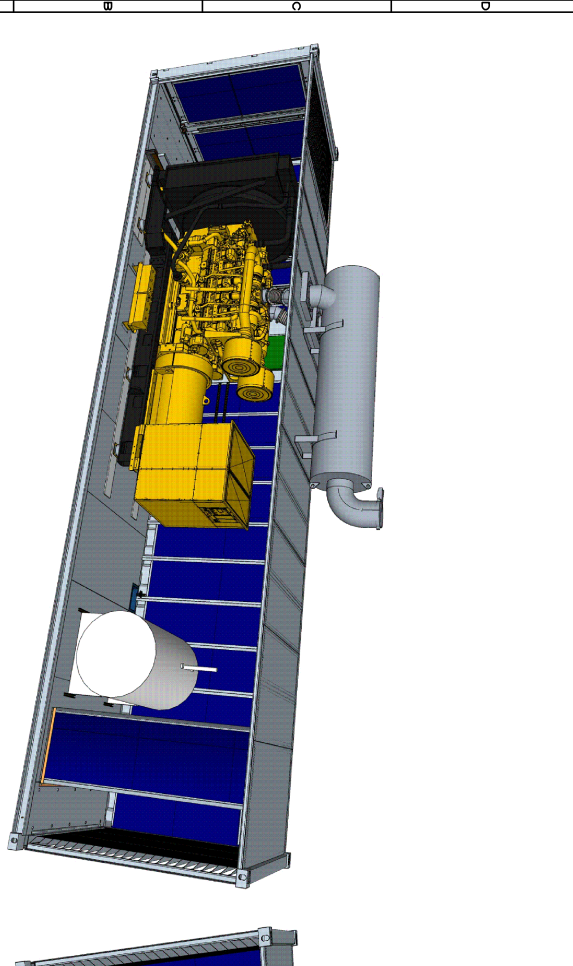
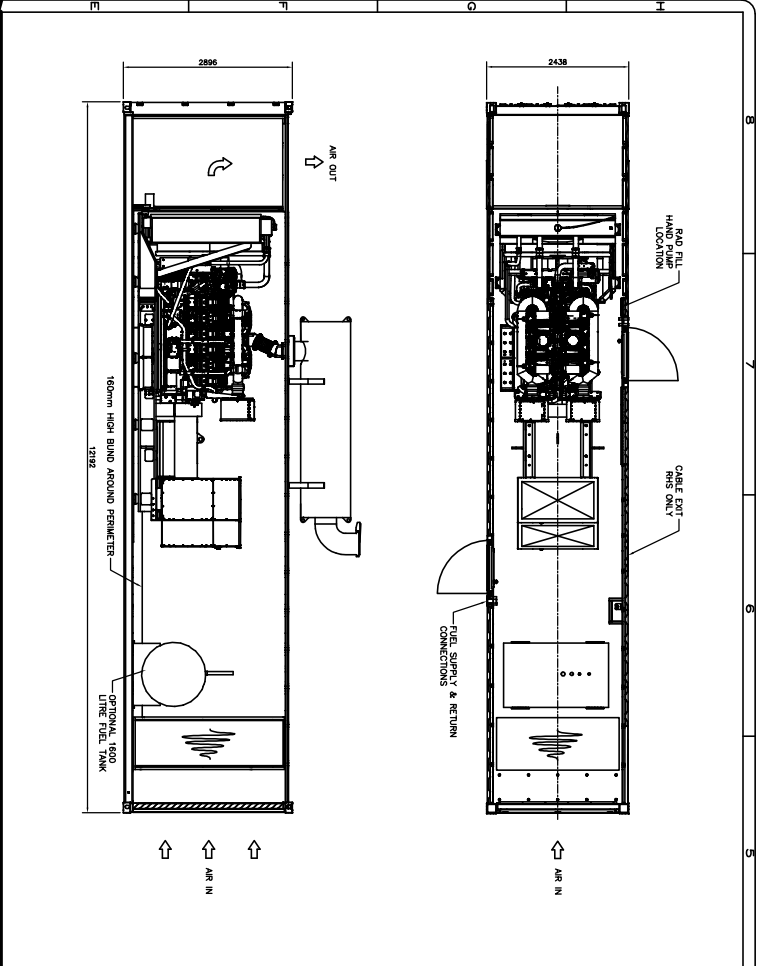
FX-W-G05 /H /0851			
Air-to-water heat pump:	yes / no		no
Water-to-water heat pump:	yes / no		yes
Brine-to-water heat pump:	yes / no		no
Low-temperature heat pump:	yes / no		yes
With supplementary heater:	yes / no		no
Mixed unit with heat pump:	yes / no		no
Temperature application (1)	(low 35°C/ medium 55°C)		low 35°C
Water flow rate	fixed / variable		fixed
Outlet temperature	fixed / variable		variable
Parameters are declared for average/warmer/colder climate conditions (1)	average / warmer / colder		average
<b>Rated heat output at T<sub>designh</sub></b>	<b>Prated = P<sub>designh</sub></b>	<b>[kW]</b>	<b>269</b>
<b>Seasonal space heating energy efficiency</b>	<b>η<sub>s</sub></b>	<b>[%]</b>	<b>212</b>
<b>Seasonal space heating energy efficiency class</b>	-	-	-
Declared capacity for heating for part load at indoor temperature 20 °C and outdoor temperature T <sub>j</sub>			
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = - 7 °C	P <sub>dh</sub>	[kW]	238
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +2 °C	P <sub>dh</sub>	[kW]	145
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +7 °C	P <sub>dh</sub>	[kW]	95,5
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +12 °C	P <sub>dh</sub>	[kW]	95,8
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = Bivalent temperature	P <sub>dh</sub>	[kW]	238
Declared capacity for heating with outdoor temperature T <sub>j</sub> = Operation limit temperature	P <sub>dh</sub>	[kW]	237
For air-to-water heat pumps: T <sub>j</sub> = - 15 °C (if TOL < - 20 °C)	P <sub>dh</sub>	[kW]	-
Bivalent temperature	T <sub>biv</sub>	[°C]	-7
Degradation coefficient	C <sub>dh</sub>	-	0,90
Declared coefficient of performance or primary energy ratio for part load at indoor temperature 20 °C and outdoor temperature T <sub>j</sub>			
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = - 7 °C	COP <sub>d</sub>	-	5,60
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +2 °C	COP <sub>d</sub>	-	5,73
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +7 °C	COP <sub>d</sub>	-	5,40
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = +12 °C	COP <sub>d</sub>	-	5,92
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = Bivalent temperature	COP <sub>d</sub>	-	5,60
Declared coefficient of performance with outdoor temperature T <sub>j</sub> = Operation limit temperature	COP <sub>d</sub>	-	5,45
For air-to-water heat pumps: T <sub>j</sub> = - 15 °C (if TOL < - 20 °C)	COP <sub>d</sub>	-	-
For air-to-water HP : Operation limit temperature	TOL	[°C]	-
Heating water operating limit temperature	WTOL	[°C]	53
Power consumption in modes other than active mode			
Off mode	POFF	[kW]	0,000
Thermostat-off mode	PTO	[kW]	3,019
Standby mode	PSB	[kW]	0,036
Crankcase heater mode	PCK	[kW]	0,200
Supplementary heater			
Nominal heating capacity	P <sub>sup</sub>	[kW]	31,8
Other items			
Capacity control	fixed / variable		variable
Sound power level, indoors	LWA	[dB(A)]	93
Sound power level, outdoors	LWA	[dB(A)]	-
Annual electricity consumption for heating	QHE	[kWh]	101138
Outdoor heat exchanger			
For air-to-water HP: Rated air flow rate, outdoors	Q <sub>airsource</sub>	[m³/h]	-
For water-/brine-to-water heat pumps: Rated brine or water flow rate, outdoor heat exchanger	Q <sub>water/brine source</sub>	[m³/h]	57

Contact details: Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems S.p.A., via Caduti di Cefalonia 1 - 36061 Bassano del Grappa (VI) - Italy

(1) The parameters are declared for application at medium temperature, except in the case of low temperature heat pumps. For low temperature heat pumps, the parameters are declared for application at low temperature.

NOTE: Technical data referred to selected unit.





REV	DATE	DESCRIPTION
1		AS-BUILT SUPP

REV	DATE	DESCRIPTION
1		AS-BUILT SUPP

SALES SECTION  
 CATERPILLAR INC.  
 367-8327 | 567-8327

CATERPILLAR CONFIDENTIAL - YELLOW

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Database version: 1.8.4.0  
 Print data:15/12/2022 13:36

 HEATING

 COOLING

# TECHNICAL SELECTION

i-FX2-W-G04 /H /0502

Water to water high efficiency heat pump, reversible on hydraulic side



 HF01234ze

 SCREW

Code	i-FX2-W-G04 /H /0502	
Version	-	
Size	0502	
Power supply	V/ph/Hz	400/3/50

1	PRODUCT FEATURES	pg.3
2	UNIT DESCRIPTION	pg.4
2.1	Standard unit composition	pg.4
2.2	Electronic controller	pg.8
3	TECHNICAL SELECTION	pg.9
3.1	Performance at design conditions	pg.9
3.2	Efficiencies	pg.11
3.3	Part load data	pg.11
3.4	Exchangers	pg.12
3.5	Compressors	pg.13
3.6	Noise data	pg.14
3.7	Operating limits	pg.15
3.8	Electrical data	pg.15
3.9	Weight & dimensions	pg.16
3.10	Technical documentation - regulation (eu) n. 2016/2281 - chillers for space cooling	pg.17

# 1 PRODUCT FEATURES

Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HF01234ze

## 1.1 PRODUCT FEATURES

### The highest efficiency in every load condition

New units are equipped with the best-in-class technology available on the market, such as the use of R1234ze refrigerant and VSD compressors.

The unique and advanced control logic maximizes its peculiarities and benefits: the result is a unit that favors efficiency in all load conditions, making the most of the benefit of using variable speed compressors. The new unit therefore consists of two completely independent circuits, each equipped with a variable speed compressor, to ensure maximum reliability, a perfect balance of the cooling capacity generated and high levels of efficiency, especially at partial loads.

### Innovative design of the heat exchangers

The new design of the flooded/falling film hybrid evaporator, of exclusive MEHITS patent, and the use of the shell and tube condenser, both designed and manufactured by MEHITS, maximizes the cooling power of the unit and optimizes the compressors operation thanks to the high heat exchange coefficients.

In the evaporator the presence of the refrigerant in the shell side and of the water inside the tubes allows to:

- have low refrigerant charge
- minimize the pressure drops
- gain a perfect temperature uniformity as well as the complete evaporation of the refrigerant
- cancel any necessity to have heat surfaces dedicated to desuperheating
- facilitate cleaning operations

### Sound level

This variability, further increased by a full range of accessories, makes the range able to fit the needs of any installation with tailored performance levels and technical feature, also in terms of sound level.

Sound configurations available are:

- Compressors acoustical enclosure: an acoustical enclosure is provided to enclose the compressors, for -6 dB(A) sound power reduction compared to the standard unit;
- Integral acoustical enclosure: a complete acoustical enclosure is provided to enclose the entire unit, for -16 dB(A) sound power reduction compared to the standard unit reaching best-in-class sound power performances.





## 2 UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HFO1234ze

### 2.1 Standard unit composition

#### Water to water heat pump, reversible on hydraulic side

Indoor unit for the production of chilled/hot water, with high efficiency variable speed (Inverter Driven) screw compressors optimized for low compression ratios and specifically designed for near zero GWP HFO R1234ze refrigerant. All the sizes are designed with two completely independent refrigerant circuits, electronic expansion valves, high performing shell and tube condenser and shell and tube hybrid (flooded/falling film) evaporator with low refrigerant charge technology and high heat transfer coefficients, both designed and manufactured by Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems S.p.A. These advanced solutions allows the unit to achieve high efficiencies with low refrigerant charge.

#### Installation note

The unit is supplied fully refrigerant charged and factory tested. On site installation only requires power and hydraulic connection.

#### Refrigerant circuit

Unit fitted with 2 independent refrigerant circuits; each of them is equipped with an inverter-driven screw compressor

Circuits standard equipment:

- check valve on compressor gas discharge line
- liquid line shut-off device (function performed by electronic expansion valve with ultracap)
- compressor's discharge valve
- drier filter with replaceable cartridge
- refrigerant line sight glass with humidity indicator
- electronic expansion valve
- High and low pressure safety valve
- HP/LP dual relief valve with switch
- High pressure switches
- high and low pressure transducers
- modulating signal 0-10V for condensing pressure control (max 30m)
- high and low pressure gauges
- differential pressure switch, water side
- compressor oil level check
- crankcase heater on each compressor

## UNIT DESCRIPTION

### Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HF01234ze

### Variable speed compressor

New semi-hermetic screw compressors designed for high efficiency in low condensing temperature applications equipped with integrated frequency converter. Extremely compact compressors, with oil separator and frequency modulation inverter with cooling system integrated in a single casing.

Semi-hermetic screw compressors with 2 five- and six-lobe rotors: the five-lobe rotor is splined directly onto the motor without the use of interposed gears. The motor drives the male screw with a variable speed range between 1: 6 thanks to the coupling with the dedicated inverter. The cooling of the inverter is achieved by an integrated plate, crossed by refrigerant regulated by special valves; the presence of additional exchangers is not required, only a connection with the liquid line.

The bearings arranged on the rotor axis in a separate chamber isolated from the compression chamber, are made of carbon steel for maximum strength and to ensure long life (> 150,000 h) in all speed conditions. The built-in oil separator has 3 stages of separation, and a 10 µm stainless steel mesh filter ensures the constant presence of oil inside the compressor.

Innovative mechanical design with internal slider, managed by specific proprietary parameters, for the variation of the  $V_i$  according to the different operating conditions to achieve the highest efficiency even in conditions of high load partialization.

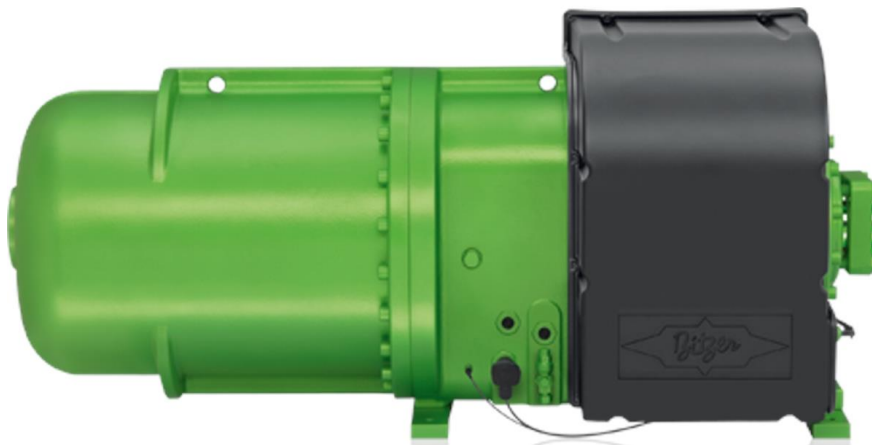
Great reliability achieved by the continuous control of the operating parameters and by automatic intervention functions that bring the compressor back into the envelope in case of excessive approach to the operating limit values.

Each compressor is equipped with motor thermal protection with manual reset, discharge temperature and oil level control and an electric resistance for heating the crankcase when compressor is stopped.

The inverter power circuit is equipped with a line reactor for controlling the emissions on the power supply line, ensuring compliance with the EN 61000-6-4 standard for industrial environments.

Non-return valve located on the refrigerant delivery pipe to prevent rotors reverse rotation after stopping. Shut-off valve on each compressor delivery pipe to isolate, if required, the refrigerant charge in the exchangers.

Compressors start-up with soft start function with continuous current increase without peaks.



## UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HF01234ze

### Plant side heat exchanger

Shell and tube heat exchanger, fully designed and manufactured by MEHITS, working as flooded/falling film hybrid type evaporator, low refrigerant charge technology, high heat transfer coefficients and water flowing inside the pipes and refrigerant flowing in the shell side. The steel shell is insulated with a foamed polyethylene closed-cell mat of 9 mm thickness and a thermal conductivity of 0,033 W/mK at 0°C. The copper pipes are internally and externally grooved in order to improve the heat exchange and mechanically expanded to the tube plates. A differential pressure switch is fitted in order to control the water flow while the unit is working, avoiding the risk of ice generation.



### Source side heat exchanger

Shell and tube heat exchanger, fully designed and manufactured by Mitsubishi Electric Hydronics and IT Cooling Systems, working as condenser, with water flowing inside and refrigerant flowing outside the pipes. Steel shell and copper pipes internally and externally grooved to improve heat exchange and mechanically expanded to the tube plates. Heads can be removed to inspect the pipes.



**UNIT DESCRIPTION**

Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HF01234ze

**Electrical and control panel**

Electrical and control panel built to EN60204-1 and EC204-1 standards, complete with:

- Phases sequence control
- relays for voltage monitoring
- general door lock isolator
- power circuit with electric bus bar distribution system
- control circuit transformer
- remote ON/OFF terminals
- sectionable extra-rapid fuses to protect compressors
- terminals for cumulative alarm block
- compressors protection with internal thermal overload
- spring-type control circuit terminal board
- compressors' operation signal
- Electronic control W3000+
- cables' entrance from the top

**Certification and applicable directives**

The unit complies with the following directives and relative amendments:

- CE - Declaration of conformity certificate for the European Union
- 2014/35/EC Low Voltage Directive
- 2014/30/EC EMC Directive
- ErP Directive 2009/125/EC
- Machine directive 2006/42/EC
- PED Directive 2014/68/EC
- ISO 14001 - Company Environmental Management System certification
- ISO 9001 - Company Quality Management System certification

**Tests**

Tests performed throughout the production process, as indicated in ISO9001.

Performance or noise tests can be performed by highly qualified staff in the presence of customers.

Performance tests comprise the measurement of:

- electrical data
- water flow rates
- working temperatures
- power input
- power output
- pressure drops on the water-side exchanger both at full load (at the conditions of selection and at the most critical conditions for the condenser) and at part load conditions.

During performance testing it is also possible to simulate the main alarm states.

Noise tests are performed to check noise emissions according to ISO9614.

## UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX2-W-G04/H 0402 - 1242\_202212\_EN HF01234ze

## 2.2 Electronic controller

### Electronic control W3000+

W3000+ control is available with the new KIPLink (Keyboard In your Pocket) user interface. Based on WiFi technology, it allows one to operate on the unit directly from the smartphone or tablet. Using KIPLink, it is possible to turn the unit on and off, adjust the set-point, plot the main operating variables, monitor in detail the status of the refrigerant circuits, the compressors, the fans and the pumps (if present) and display and reset the possible alarms. The regulation features the continuous modulation of capacity, based on sequential adjustment + DIP referring to the leaving water temperature. Diagnostics include complete alarm management, with "blackbox" functions (via PC) and alarm log (display or PC) for best analysis of unit behaviour. The built-in clock can be used to create an operating profile containing up to 4 typical days and 10 time bands, essential for efficient programming of energy production. Optional proprietary devices can perform the adjustment of the resources in systems made of several units. Consumption metering and performance measurement are possible as well. The variable primary flow control is always available as per standard (VPF.E function). Supervision is available with different options, using proprietary devices or by integration into third party systems using ModBus, BACnet, BACnet-over-IP, LonWorks, Konnex, SNMP protocols. A dedicated wall-mounted keypad can be used for remote control of all the functions. Variable hydraulic flow control is standard (VPF.E function).



### 3 TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
Database version: 1.8.4.0  
User: Dieter Van Hulle  
Print data: 15/12/2022 13:36  
Calculation type: EN 14511 - EN 14825



i-FX2-W-G04 /H /0502



## 3.1 PERFORMANCE AT DESIGN CONDITIONS

### RUNNING CONDITIONS

#### COOLING

##### EVAPORATOR

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (cooling mode)	°C	12,00
Fluid outlet temperature (cooling mode)	°C	7,00
Water flow	l/s	24,10
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	30,5
Available unit head	kPa	0,00

##### CONDENSER

Fluid		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (cooling mode)	°C	30,00
Fluid outlet temperature (cooling mode)	°C	35,00
Water flow	l/s	28,65
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	29,7
Available unit head	kPa	0,00

#### HEATING

##### EVAPORATOR

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (heating mode)	°C	12,00
Fluid outlet temperature (heating mode)	°C	6,00
Water flow	l/s	18,35
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	17,7
Available unit head	kPa	0,00

##### CONDENSER

Fluid		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,018
Fluid inlet temperature (heating mode)	°C	35,00
Fluid outlet temperature (heating mode)	°C	40,00
Water flow	l/s	27,28
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	26,9
Available unit head	kPa	0,00

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:36  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



**i-FX2-W-G04 /H /0502**



### COOLING (EN 14511)

Capacity control	%	100,0
Cooling capacity	kW	503,6
Compressor power input	kW	97,27
Total power input	kW	100,1
EER	kW/kW	5,030
ESEER EN 14511	kW/kW	7,700

### HEATING (EN14511)

% Capacity control on heating	%	100,0
Total heating capacity	kW	566,4
Compressors power input (heating mode)	kW	112,2
Total power input	kW	114,2
COP	kW/kW	4,960

### SEER

#### SEER Official (Reg. EU 2016/2281)

#### Fan coil (12/7) - Cooling tower (30/35)

Type climate		Average
Temp. Plant side		Fan coil (12/7)
Temp. Source side		Cooling tower (30/35)
Type flow		Variable
Type Temperature		Variable
Prated,c	kW	504
T Design		35,00
Qce		37250,88
SEER		8,11
Performance $\eta_s$	%	321

#### SEER Editable (EN 14825)

#### Fan coil (12/7) - Cooling tower (30/35)

Type climate		Average
Temp. Plant side		Fan coil (12/7)
Temp. Source side		Cooling tower (30/35)
Type flow		Variable
Type Temperature		Variable
Prated,c	kW	503,60
T Design		35,00
Qce		37250,88
SEER		8,11
Performance $\eta_s$	%	321

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version:1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:36  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



**i-FX2-W-G04 /H /0502**



## 3.2 EFFICIENCIES

ESEER (EN 14511 VALUE)					
Load	%	100	75	50	25
Temp. evaporator inlet	°C	12,00	10,75	9,50	8,25
Temp. evaporator outlet	°C	7,00	7,00	7,00	7,00
Evaporator water flow	l/s	24,10	24,10	24,10	24,10
Condenser input temperature	°C	30,00	26,00	22,10	22,75
Condenser output temperature	°C	35,00	29,58	24,44	23,90
Condenser fluid flow	l/s	28,65	28,65	28,65	28,65
Cooling capacity	kW	503,6	377,7	251,8	125,9
Total power input	kW	100,0	54,50	31,30	14,70
EER	kW/kW	5,040	6,930	8,050	8,540
ESEER EN14511 CALCULATED	kW/kW			7,700	
ESEER	kW/kW			0,000	

## 3.3 PART LOAD DATA

COOLING PARTIAL LOADS											
Load	%	100,0	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	30,0	20,0	<i>10,0</i>
Temp. evaporator inlet	°C	12,00	11,50	11,00	10,50	10,00	9,50	9,00	8,50	8,00	<i>7,62</i>
Temp. evaporator outlet	°C	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	<i>7,00</i>
Evaporator water flow	l/s	24,10	24,10	24,10	24,10	24,10	24,10	24,11	24,11	24,10	<i>24,10</i>
Pressure drop	kPa	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	<i>30,5</i>
Condenser input temperature	°C	30,00	30,53	31,06	31,56	32,01	32,51	33,01	33,52	34,02	<i>34,38</i>
Condenser output temperature	°C	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	<i>35,00</i>
Condenser fluid flow	l/s	28,65	28,65	28,65	28,65	28,65	28,65	28,65	28,65	28,65	<i>28,65</i>
Pressure drop	kPa	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	<i>29,7</i>
Cooling load	kWh	504	453	403	353	302	252	202	151	101	<i>50</i>
Total power input	kW	100,0	86,00	73,30	63,50	59,40	49,40	39,50	29,30	19,40	<i>11,60</i>
EER	kW/kW	5,040	5,270	5,500	5,560	5,090	5,100	5,110	5,150	5,200	<i>4,360</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0



## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:36  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



**i-FX2-W-G04 /H /0502**



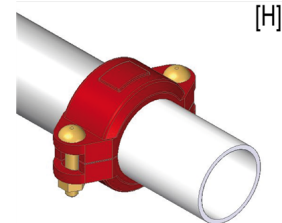
### HEATING PART LOAD

Load	%	100,0	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	30,0	20,0	<i>10,0</i>
Condenser input temperature	°C	35,00	35,50	36,00	36,50	37,00	37,50	38,00	38,50	39,00	<i>39,40</i>
Condenser output temperature	°C	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	<i>40,00</i>
Condenser fluid flow	l/s	27,28	27,28	27,28	27,28	27,28	27,28	27,28	27,28	27,28	<i>27,28</i>
Pressure drop	kPa	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	<i>26,9</i>
Temp. evaporator inlet	°C	12,00	11,44	10,87	10,28	9,61	9,01	8,41	7,81	7,22	<i>6,73</i>
Temp evaporator outlet	°C	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	<i>6,00</i>
Evaporator fluid flow	l/s	18,35	18,35	18,35	18,35	18,35	18,35	18,35	18,35	18,35	<i>18,35</i>
Pressure drop	kPa	17,7	17,7	17,7	17,7	17,7	17,7	17,7	17,7	17,7	<i>17,7</i>
Heating load	kWh	566	510	453	397	340	283	227	170	113	<i>57</i>
Total power input	kW	114,2	99,70	86,00	74,10	68,70	57,20	45,70	34,10	22,10	<i>12,70</i>
COP	kW/kW	4,960	5,110	5,270	5,350	4,950	4,950	4,960	4,980	5,130	<i>4,450</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

## 3.4 EXCHANGERS

### EVAPORATOR

Typology		HYBRID
Quantity	N°	1
Type of connections		[H] - Grooved coupling with weld end counter-pipe user side
Diameter of connections		5"
Min flow	l/s	14,72
Max flow	l/s	36,11
Heat exchanger water content	l	104
Minimum water content admitted in the plant	l	2010



## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:36  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825

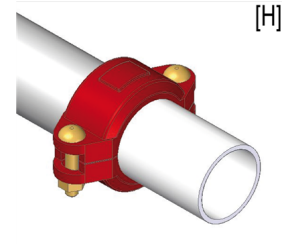


**i-FX2-W-G04 /H /0502**



### CONDENSER

Typology	SHELL&TUBE	
Quantity	N°	1
Type of connections	[H] - Grooved coupling with weld end counter-pipe user side	
Diameter of connections	5"	
Min flow	l/s	9,028
Max flow	l/s	44,44
Water content	l	119



## 3.5 COMPRESSORS

### COMPRESSORS

Compressor type	SCREW	
Compressors nr.	N°	2
No. Circuits	N°	2
Number of capacity steps	N°	0
Min. capacity step	%	13
Regulation	STEPSLESS	
Oil charge	kg	36,0
F.L.I. - Max absorbed power	kW	2x84
F.L.A. - Max absorbed current	A	2x140.7
L.R.A. - Locked rotor amperes for single compressor	A	2x20

### REFRIGERANT

Refrigerant	R1234ze	
Theoretical refrigerant charge	kg	142
GWP100 value (from IPCC AR5)	1,00	
CO2 equivalent	t	0,14

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 15/12/2022 13:36  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



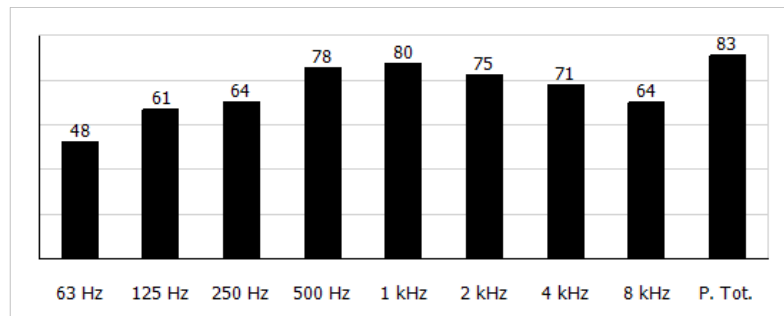
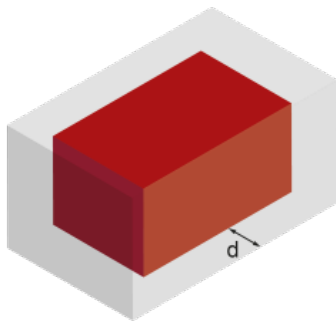
**i-FX2-W-G04 /H /0502**



## 3.6 NOISE DATA

### SOUND DATA COLD

Frequencies	Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Sound power (spectrum)	dB	67	80	83	97	99	94	90	83
Total sound power level in cooling	dB(A)	102							
Sound pressure level (spectrum)	dB	48	61	64	78	80	75	71	64
Total sound Pressure	dB(A)	83							



### SOUND DATA INDOOR HOT

Sound power level in heating	dB(A)	102
------------------------------	-------	-----

#### Note

Distance	m	1
Note	Average sound pressure level at 1 m distance, unit in a free field on a reflective surface; non-binding value calculated from the sound power level. Sound power on the basis of measurements taken in compliance with ISO 9614.	

## TECHNICAL SELECTION

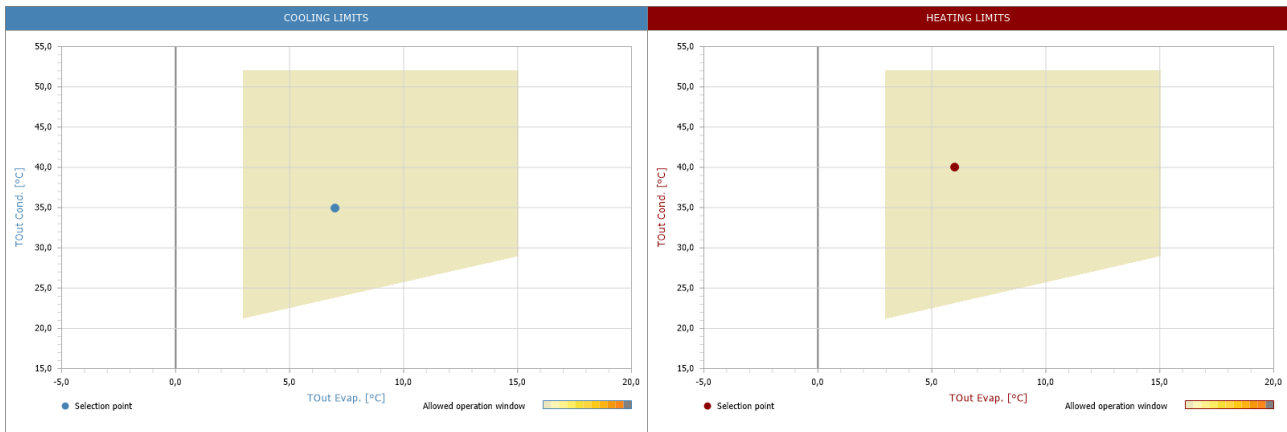
Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
Database version: 1.8.4.0  
User: Dieter Van Hulle  
Print data: 15/12/2022 13:36  
Calculation type: EN 14511 - EN 14825



i-FX2-W-G04 /H /0502



## 3.7 OPERATING LIMITS



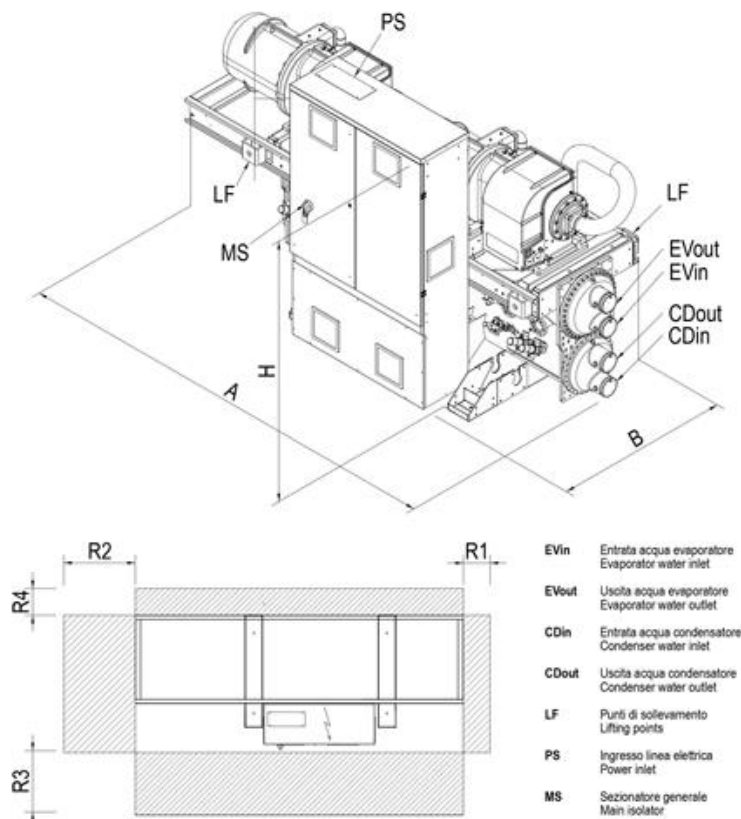
## 3.8 ELECTRICAL DATA

Power supply	V/ph/Hz	400/3/50
F.L.I. - Max absorbed power	kW	168,1
F.L.A. - Max absorbed current	A	281
S.A. - Inrush current	A	-

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

### 3.9 WEIGHT & DIMENSIONS

A	mm	3540
B	mm	1520
H	mm	2140
Operating weight	kg	5030
R1	mm	1000
R2	mm	2600
R3	mm	900
R4	mm	500



- Oltre agli spazi di rispetto specificati qui sopra, viene richiesto anche di rispettare uno spazio in altezza di 600 mm al di sopra dell'unità.  
 - In addition to the clearance spaces specified above, it is also required to respect a space in height of 600 mm above the unit.

**TECHNICAL SELECTION**

 Software version: ELCA World v. 1.7.4.0  
 Database version: 1.8.4.0

Calculation type: EN 14511 - EN 14825


**i-FX2-W-G04 /H /0502**


# TECHNICAL DOCUMENTATION - REGULATION (EU) N. 2016/2281 - Chillers for space cooling

i-FX2-W-G04 /H /0502			
Outdoor side heat exchanger of chiller	air or water/brine		Water/brine
Indoor side heat exchanger chiller	water		Water
Type	compressor driven vapour compression or sorption process		Compressor driven vapour compression
Driver of compressor	electric motor or fuel driven, gaseous or liquid fuel, internal or external combustion engine		Electric motor
Rated cooling capacity	Prated,c	[kW]	503,6
Seasonal energy efficiency of the space cooling	ηs,c	[%]	321,0
Declared cooling capacity for part load at given outdoor temperatures Tj			
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 35°C	Pdc	[kW]	504
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 30°C	Pdc	[kW]	371
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 25°C	Pdc	[kW]	239
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 20°C	Pdc	[kW]	106
Degradation coefficient for chillers	Cdc		0,9
Declared energy efficiency ratio or gas utilisation efficiency/auxiliary energy factor for part load at given outdoor temperatures Tj			
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 35°C	EERd	[%]	5,03
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 30°C	EERd	[%]	7,01
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 25°C	EERd	[%]	9,40
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 20°C	EERd	[%]	10,20
Power consumption in modes other than "active mode"			
Off mode	POFF	[kW]	0,000
Thermostat-off mode	PTO	[kW]	0,891
Crankcase heater mode	PCK	[kW]	0,200
Standby mode	PSB	[kW]	0,160
Other items			
Capacity control	fixed/staged/variable		Variable
Sound power level, outdoor	LWA	[dB(A)]	102,0
GWP of the refrigerant		[Kg CO2eq]	1,00
For air-to-water comfort chillers: air flow rate, outdoor measured		[m³/h]	-
For water/brine-to-water chillers: Rated brine or water flow rate, outdoor side heat exchanger		[m³/h]	103
Standard rating conditions used:	low temperature application/medium temperature application		Low temperature application

Contact details: Mitsubishi Electric Hydronics &amp; IT Cooling Systems S.p.A., via Caduti di Cefalonia 1 - 36061 Bassano del Grappa (VI) - Italy

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version:1.0.6.0



## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
User: Dieter Van Hulle  
Database version: 1.8.7.0  
Print data:27/03/2023 15:00



# TECHNICAL SELECTION

i-FX-N-G05 /SL-A /1152

Reversible unit, air source, VSD screw compressors and EC fans, for outdoor installation.

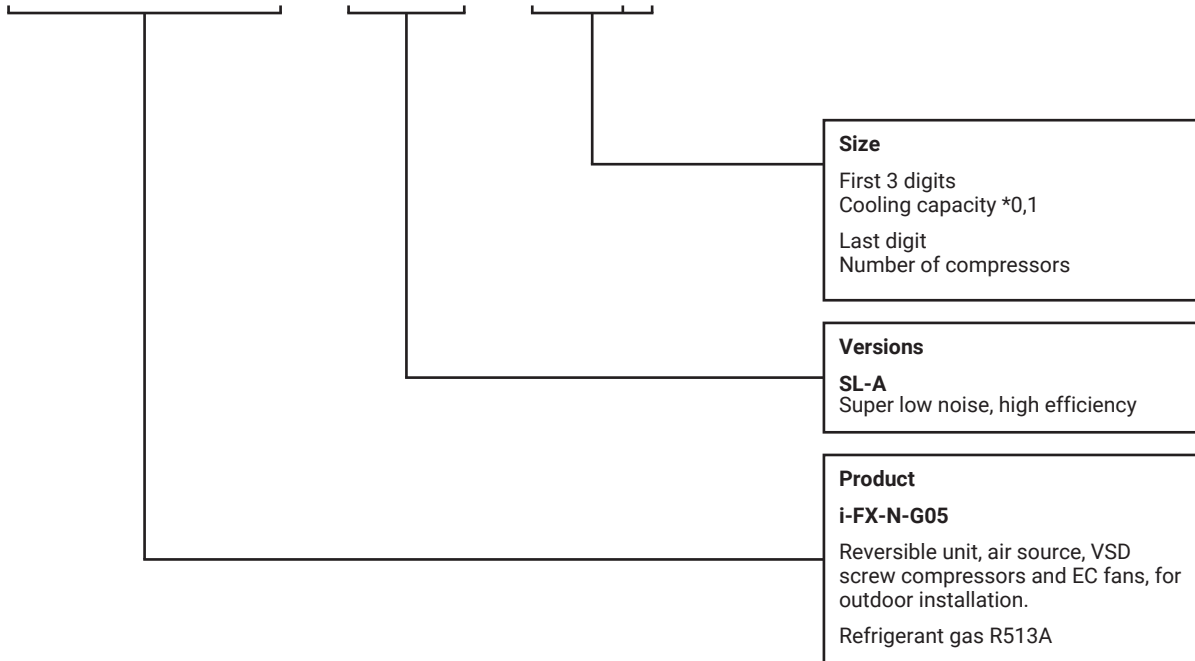


Code	i-FX-N-G05 /SL-A /1152	
Version	SL-A	
Size	1152	
Power supply	V/ph/Hz	400/3/50



1	INCIPIT	pg.3
2	UNIT DESCRIPTION	pg.4
2.1	Standard unit composition	pg.4
2.2	Versions	pg.8
2.3	Configurations	pg.8
2.4	Electronic controller	pg.9
3	TECHNICAL SELECTION	pg.10
3.1	Performance at design conditions	pg.10
3.2	Efficiencies	pg.11
3.3	Part load data	pg.12
3.4	Exchangers	pg.12
3.5	Fans	pg.13
3.6	Compressors	pg.13
3.7	Noise data	pg.14
3.8	Operating limits	pg.15
3.9	Electrical data	pg.15
3.10	Accessories	pg.15
3.11	Weight & dimensions	pg.16
3.12	Technical documentation - regulation (eu) n. 2016/2281 - chillers for space cooling	pg.17

# i-FX-N-G05 / SL-A / 1152



## 2 UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

### 2.1 Standard unit composition

#### Reversible unit, air source, VSD screw compressors and EC fans, for outdoor installation.

Outdoor heat pump unit for the production of chilled/hot water with semi-hermetic variable-speed screw compressors optimized for R513A, EC fans, external coil with copper tubes and aluminium fins, shell and tubes heat exchanger designed by Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems S.p.A. and electronic expansion valve. The screw compressors feature the variable speed technology thanks to the integrated refrigerant cooled inverter, for the maximum compactness and operating flexibility. Moreover, they feature the Variable Vi (compression ratio) technology, to change the internal geometry according to the operating conditions. Thanks to the accurate sizing of all internal components and the use of variable speed technology, the unit ensures flexibility, reliability and maximum efficiency in every operating condition. These units are designed for two-pipes systems and are able to produce hot or cold water, according to the selected operation mode.

The unit is supplied fully refrigerant charged and factory tested. On site installation only requires power and hydraulic connection.

#### Structure

Structure specifically designed for outdoor installation. Base and frame in hot-galvanised steel sheet of suitable thickness. All parts polyester-powder painted to assure total weather resistance. Painting: RAL 7035 textured finish. The self-supporting frame is built to guarantee maximum accessibility for servicing and maintenance operations.

#### Refrigerant circuit

Unit designed with separate and independent refrigerant circuits in order to ensure continuous operation and easy maintenance. In addition to the main components described in the following sections, each refrigerant circuit is fitted as standard with:

- Electronic expansion valves
- high and low pressure transducers
- High pressure switches
- High and low pressure safety valve
- liquid line shut-off device (function performed by electronic expansion valve with ultracap)
- non -return valve in compressor's discharge line integrated in the compressor
- compressor's discharge valve
- liquid line shut-off valve
- drier filter with replaceable cartridge
- crankcase heater on each compressor
- 4-way reverse cycle valve
- Liquid receivers
- Liquid separators
- differential pressure switch, water side
- antifreeze electric heater for heat exchangers

## UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

### Inverter-screw compressors

CSCV screw-compressors designed according to Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems S.p.A. specifications and for its exclusive use.

Extremely compact compressors, with oil separator, frequency modulation inverter and inverter cooling system integrated in a single casing.

Semi-hermetic screw-compressors with 2 five and six-lobe rotors: the five-lobe rotor is directly splined onto the motor, without the use of overgears. The motor activates the male screw at a speed varying from 1 to 6 thanks to the coupling with the dedicated inverter.

The cooling of the inverter is performed by an integrated plate: a coolant passes through and its flow is controlled by special valves. Only a connection with the refrigerant liquid line is necessary. The presence of additional heat exchangers is not required.

The bearings placed on the axle of the rotors in a special chamber, separated from the compression chamber, are made of carbon steel to obtain maximum strength and ensure long lifetime (> 150.000 h) at any speed. Lubrication: the oil is distributed to the mechanic components without using an oil pump so that compression is optimised. The oil separator is incorporated to achieve maximum compactness. It performs a three-stage separation using a 10 micron steel mesh filter that ensures the constant presence of oil in the compressor.

Innovative mechanic design with inner slider, managed according to specific proprietary parameters, for the variation of  $V_i$  depending on the different operating conditions. This allows to achieve maximum efficiency even in case of considerable load partialization.

High reliability ensured by the continuous control of the operating parameters and by automatic functions that bring the compressor back into the envelope in case the unit gets too close to operating limit values.

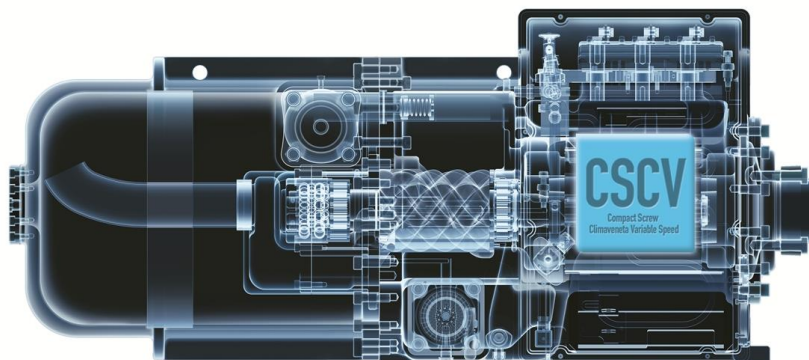
Each compressor is fitted with manual-reset motor thermal protection, delivery gas temperature control, oil level and an electric heater for heating the oil when the compressor is stopped.

The inverter power circuit is equipped with a line reactor used to control the emissions of the power line and ensure conformity to standard EN 61000-6-4 for industrial environments.

Check valve fitted on the refrigerant delivery line to prevent the rotor from reversing after stopping. Shut off valve fitted on the delivery line of each compressor in order to confine the coolant charge in the exchangers, if required.

Liquid injection circuit.

Compressor soft-start function with steady current increase without peaks.



The compressors' enclosures are provided as standard.

## UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

### Plant side heat exchanger

Shell and tube heat exchanger; it acts as an evaporator or as a condenser depending to the unit's commutation; refrigerant flows inside the pipes and water flow on the shell side. The tubes have asymmetrical flows that maintain the correct speed of the refrigerant in the tubes during phase transition. The water flows on the shell side is fitted with baffles to increase turbulence and therefore the efficiency of exchange. The steel shell has external foamed closed-cell elastomer insulating lining 10 mm thick and thermal conductivity of 0.033 W/mK at 0°C. The tube nest is manufactured using copper tubes with internal grooves for favouring heat exchange and mechanically expanded onto the tube plates. The heat exchanger is fitted with a differential pressure switch which controls the flow of water when the unit is working, in this way preventing anomalies and overheating. The heat exchanger is made in compliance with PED standard work pressure requisites.

### Source side heat exchanger

Air-refrigerant heat exchanger, working as a condenser or an evaporator depending to the specific operating mode. Made with copper tubes and aluminium fins. The aluminium fins are spaced to guarantee the best heat exchange efficiency. The lower part of the exchanger works as a subcooling circuit increasing the cooling capacity, when it is working as a condenser.

### Fan section source side

Axial electronically commutated fans (EC fans), 800 mm diameter, protected to IP 54 and with insulation class 'F', featuring an external rotor and profiled blades. Housed in an aerodynamic hood complete with safety guard. The fan + outlet set satisfies the efficiency requirements provided for by EcoDesign directive 327/11. The brushless motor, governed by a special controller, continuously adjust fans' speed to minimize energy consumption, electromagnetic noises and current's absorption even during start-up phase. Rotational speed: 900 rpm (chiller) or 680 rpm (heat pumps) for /A versions, 680 rpm for versions with optional NR kit, 610 rpm for /SL-A versions.

### Features of the optional silenced units

Units with optional "compressor soundproofing insulation" feature:

- Soundproofing insulation characteristics: multilayer lining of polyurethane foam and sound-insulating gaiter, total thickness 32 mm.
- If the hydronic is present, the pump enclosure is acoustically insulated: 30 mm thick Fiberform (polyester fibres)

Units with optional "NR kit" (Noise Reducer kit) feature:

- Reduced fan speed (the fan speed is automatically increased in case of particularly tough environmental conditions)
- Soundproofing insulation characteristics: multilayer lining of polyurethane foam and sound-insulating gaiter, total thickness 32 mm. Fan speed reduction.
- If the hydronic is present, the pump enclosure is acoustically insulated: 30 mm thick Fiberform (polyester fibres).

The super low noise units (SL-A versions) feature:

- Reduced fan speed (the fan speed is automatically increased in case of particularly tough environmental conditions)
- Special soundproofing insulation of the compressors enclosure (multilayer lining of polyurethane foam and double sound-insulating gaiter, total thickness 52 mm)
- Soundproofing lining of suction and delivery pipes of the compressors with anti-condensation mat, insulating viscous coating and cross-linked polyethylene foam coating.
- If the hydronic is present, the pump enclosure is acoustically insulated: 30 mm thick Fiberform (polyester fibres)

**UNIT DESCRIPTION**

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

**Electrical and control panel**

Electrical and control panel complete with:

- Electronic control W3000+
- power circuit with electric bus bar distribution system
- general door lock isolator
- electrical heaters on external coils
- control circuit transformer
- spring-type control circuit terminal board
- remote ON/OFF terminals
- electronic controller
- terminals for cumulative alarm block
- compressors protection with internal thermal overload
- kit on the power circuits of the compressors for conducted emissions on the power line compliant with EN61000-6-4 for industrial environments
- sectionable extra-rapid fuses to protect compressors
- forced ventilation of the electrical board
- discharge temperature probe for each compressor
- Power supply 400V/3ph/50Hz
- Pump control relay + 0-10V modulating signal to control an external variable speed pump with the VPF.E control logic (plant-side constant  $\Delta T$  for plants with primary circuit only and terminals with bypass)

**Certification and applicable directives**

The unit complies with the following directives and relative amendments:

- CE - Declaration of conformity certificate for the European Union
- 2014/35/EC Low Voltage Directive
- 2014/30/EC EMC Directive
- ErP Directive 2009/125/EC
- Machinery Directive 2006/42/EC
- PED Directive 2014/68/EC
- EAC - Product quality certificate for Russian Federation
- ISO 14001 - Company Environmental Management System certification
- ISO 9001 - Company Quality Management System certification

**Tests**

Tests performed throughout the production process, as indicated in ISO9001.

Performance or noise tests can be performed by highly qualified staff in the presence of customers.

Performance tests comprise the measurement of:

- electrical data
  - water flow rates
  - working temperatures
  - power input
  - power output
  - pressure drops on the water-side exchanger both at full load (at the conditions of selection and at the most critical conditions for the condenser) and at part load conditions.
- During performance testing it is also possible to simulate the main alarm states.  
Noise tests are performed to check noise emissions according to ISO9614.

## UNIT DESCRIPTION

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

## 2.2 Versions

### **/A - High efficiency**

High efficiency unit, both at full and part load, which minimizes the investment payback time thanks to high performing heat exchangers, generous heat exchanger's surfaces and EC brushless fans.

### **/SL-A - Super low noise, high efficiency**

High efficiency, super silenced units. High performing heat exchangers and EC brushless fans. This version features a special soundproofing for the compressor compartment and the pumps (if present) and a reduced fan speed.

The fan speed is automatically increased in case of particularly tough environmental conditions.

## 2.3 Configurations

### **- , standard unit**

Reversible standard unit for production of chilled/hot water according to the selected operation mode.

### **/D, unit with partial heat recovery**

Unit for the production of water for the primary circuit and for sanitary purposes.

This version features an additional water/coolant heat exchanger on the gas delivery line, fitted in series with the traditional cooling circuit condenser. This allows to recover the de-superheating heat for the production of medium-to-high temperature water (secondary or recovery circuit). Hot water can be produced in the recovery circuit for domestic hot water and the like both in summer and winter. The heating capacity of this circuit is approximately equal to the power input of the compressor.

**UNIT DESCRIPTION**

Data Book

i-FX-N-G05 0472 - 1152\_202303\_EN R513A

**2.4 Electronic controller****Electronic control W3000+**

W3000+ control is available with the new KIPlink (Keyboard In your Pocket) user interface. Based on WiFi technology, it allows one to operate on the unit directly from the smartphone or tablet. Using KIPlink, it is possible to turn the unit on and off, adjust the set-point, plot the main operating variables, monitor in detail the status of the refrigerant circuits, the compressors, the fans and the pumps (if present) and display and reset the possible alarms. The regulation features the continuous modulation of capacity, based on sequential adjustment + DIP referring to the leaving water temperature. Diagnostics include complete alarm management, with "blackbox" functions (via PC) and alarm log (display or PC) for best analysis of unit behaviour. The built-in clock can be used to create an operating profile containing up to 4 typical days and 10 time bands, essential for efficient programming of energy production. Optional proprietary devices can perform the adjustment of the resources in systems made of several units. Consumption metering and performance measurement are possible as well. The variable primary flow control is always available as per standard (VPF.E function). Supervision is available with different options, using proprietary devices or by integration into third party systems using ModBus, BACnet, BACnet-over-IP and Echelon LonWorks protocols. A dedicated wall-mounted keypad can be used for remote control of all the functions.





### 3 TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print date: 27/03/2023 15:00  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

HEATING

i-FX-N-G05 /SL-A /1152

## 3.1 PERFORMANCE AT DESIGN CONDITIONS

### RUNNING CONDITIONS

#### COOLING

##### HEAT EXCHANGER USER SIDE

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,000
Fluid inlet temperature (cooling mode)	°C	14,00
Fluid outlet temperature (cooling mode)	°C	8,00
Water flow	l/s	45,66
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	25,7
Available unit head	kPa	0,00

##### OUTDOOR CONDITION

Air temperature (cooling mode)	°C	35,0
--------------------------------	----	------

#### HEATING

##### HEAT EXCHANGER USER SIDE

Fluid type		WATER
Glycol	%	0
Fouling factor	m <sup>2</sup> K/kW	0,000
Fluid inlet temperature (heating mode)	°C	33,18
Fluid outlet temperature (heating mode)	°C	40,00
Water flow	l/s	27,78
Pressure drop at the heat exchanger	kPa	9,50
Available unit head	kPa	0,00

##### OUTDOOR CONDITION

Air temperature (heating mode)	°C	-10,0
--------------------------------	----	-------

### COOLING (EN 14511)

Capacity control	%	100,0
Cooling capacity	kW	1145
Compressor power input	kW	385,7
Fans power input (cooling mode)	kW	16,80
Total power input	kW	404,6
EER	kW/kW	2,830

### HEATING (EN14511)

% Capacity control on heating	%	100,0
Total heating capacity	kW	716,9
Compressors power input (heating mode)	kW	238,8
Fan power input (heating mode)	kW	16,80
Total power input	kW	250,7
COP	kW/kW	2,860

### SEER

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

**TECHNICAL SELECTION**

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 27/03/2023 15:00  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

HEATING

**i-FX-N-G05 /SL-A /1152****SEER Official (Reg. EU 2016/2281)****Fan coil (12/7)**

Type climate	Average
Temp. Plant side	Fan coil (12/7)
Type flow	Variable
Type Temperature	Variable
Prated,c	kW
	1113
T Design	35,00
Qce	138621,86
SEER	4,82
Performance $\eta_s$	%
	190

**SEER Editable (EN 14825)****Fan coil (12/7)**

Type climate	Average
Temp. Plant side	Fan coil (12/7)
Type flow	Variable
Type Temperature	Variable
Prated,c	kW
	1113,00
T Design	35,00
Qce	138621,86
SEER	4,82
Performance $\eta_s$	%
	190

**3.2 EFFICIENCIES****ESEER (EN 14511 VALUE)**

Load	%	100	75	50	25
Outdoor air temperature	°C	35,0	30,0	25,0	20,0
Temp. evaporator inlet	°C	12,00	10,75	9,50	8,25
Temp. evaporator outlet	°C	7,00	7,00	7,00	7,00
Evaporator water flow	l/s	53,26	53,26	53,26	53,26
Cooling capacity	kW	1113	834,8	556,5	278,3
Total power input	kW	398,5	218,9	113,7	53,00
EER	kW/kW	2,790	3,810	4,890	5,250
ESEER EN14511 CALCULATED	kW/kW			4,550	
ESEER	kW/kW			4,550	

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 27/03/2023 15:00  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

HEATING

i-FX-N-G05 /SL-A /1152

## 3.3 PART LOAD DATA

### COOLING PARTIAL LOADS

Load	%	100,0	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	30,0	20,0	<i>10,0</i>
Outdoor air temperature	°C	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	<i>35,0</i>
Cooling load	kWh	1145	1030	916	801	687	572	458	344	229	<i>115</i>
Fans power input (cooling mode)	kW	16,80	16,80	16,80	16,80	16,80	14,94	11,71	7,45	3,95	<i>2,76</i>
Total power input	kW	404,4	333,6	277,6	231,9	186,2	153,0	128,1	95,40	73,30	<i>32,90</i>
Temp. evaporator inlet	°C	14,00	13,40	12,80	12,20	11,60	11,00	10,40	9,80	9,20	<i>8,81</i>
Temp. evaporator outlet	°C	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	<i>8,00</i>
Evaporator water flow	l/s	45,66	45,66	45,66	45,66	45,66	45,66	45,66	45,66	45,66	<i>45,66</i>
EER	kW/kW	2,830	3,090	3,300	3,460	3,690	3,740	3,570	3,600	3,130	<i>3,480</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

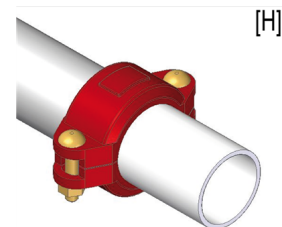
### HEATING PART LOAD

Load	%	98,7	90,0	80,0	70,0	60,0	50,0	40,0	30,0	20,0	<i>10,0</i>
Outdoor air temp.	°C	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	<i>-10,0</i>
Heating load	kWh	717	654	581	509	436	363	291	218	145	<i>73</i>
Total power input	kW	250,7	228,1	202,0	178,6	158,3	137,9	115,7	89,00	61,60	<i>33,60</i>
Condenser input temperature	°C	33,18	33,78	34,47	35,16	35,85	36,54	37,24	37,93	38,62	<i>39,07</i>
Condenser output temperature	°C	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	<i>40,00</i>
Condenser fluid flow	l/s	27,78	27,78	27,78	27,78	27,78	27,78	27,78	27,78	27,78	<i>27,78</i>
COP	kW/kW	2,860	2,870	2,880	2,850	2,750	2,630	2,510	2,450	2,360	<i>2,160</i>
Note	Note: italics texts mean integrated values under minimum step										

## 3.4 EXCHANGERS

### HEAT EXCHANGER USER SIDE

Typology	SHELL&TUBE	
Quantity	N°	1
Type of connections	[H] - Grooved coupling with weld end counter-pipe user side	
Diameter of connections	8"	
Min flow	l/s	27,78
Max flow	l/s	75,00
Heat exchanger water content	l	400
Minimum water content admitted in the plant	l	4040



The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version:1.0.6.0

**TECHNICAL SELECTION**

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print date: 27/03/2023 15:00  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

HEATING

**i-FX-N-G05 /SL-A /1152**

### 3.5 FANS

Fans type		AXIAL EC
Quantity	N°	24
Total fans power input	kW	16,80
F.L.I.	kW	24x1.95
F.L.A.	A	24x3.3

**COOLING**

Total fans power input	kW	16,80
Air flow	m³/s	81,09
Available static pressure	Pa	0

**HEATING**

Total fans power input	kW	16,80
Air flow	m³/s	81,09
Fan available static pressure	Pa	0

### 3.6 COMPRESSORS

**COMPRESSORS**

Compressor type		SCREW
Compressors nr.	N°	2
No. Circuits	N°	2
Number of capacity steps	N°	0
Min. capacity step	%	14
Regulation		STEPLESS
Oil charge	kg	60,0
F.L.I. - Max absorbed power	kW	2x231
F.L.A. - Max absorbed current	A	2x371
L.R.A. - Locked rotor amperes for single compressor	A	2x20

**REFRIGERANT**

Refrigerant		R513A
Theoretical refrigerant charge	kg	598
GWP100 value (from IPCC AR5)		572
CO2 equivalent	t	342

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version:1.0.6.0

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0  
 User: Dieter Van Hulle  
 Print data: 27/03/2023 15:00  
 Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

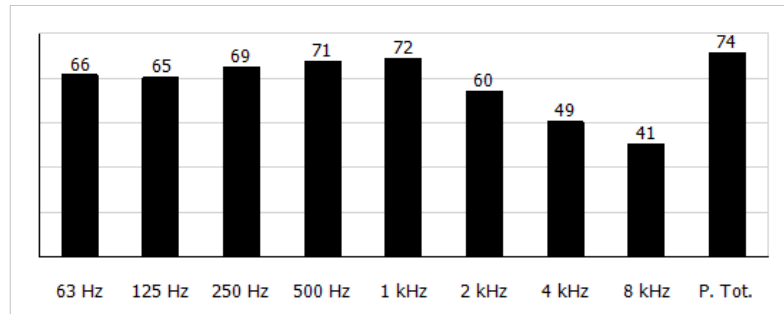
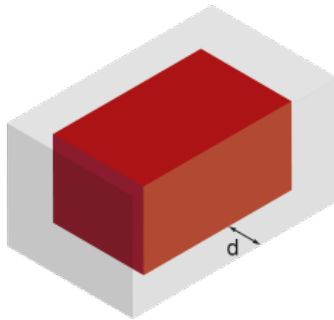
HEATING

i-FX-N-G05 /SL-A /1152

## 3.7 NOISE DATA

### SOUND DATA COLD

Frequencies	Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Sound power (spectrum)	dB	89	88	92	94	95	83	72	64
Total sound power level in cooling	dB(A)	97							
Sound pressure level (spectrum)	dB	66	65	69	71	72	60	49	41
Total sound Pressure	dB(A)	74							



### SOUND DATA OUTDOOR HOT

Total sound power level in heating	dB(A)	98
------------------------------------	-------	----

#### Note

Distance	m	1
Note	Average sound pressure level at 1 m distance, unit in a free field on a reflective surface; non-binding value calculated from the sound power level. Sound power on the basis of measurements taken in compliance with ISO 9614.	

## TECHNICAL SELECTION

Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
Database version: 1.8.7.0  
User: Dieter Van Hulle  
Print data: 27/03/2023 15:00  
Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

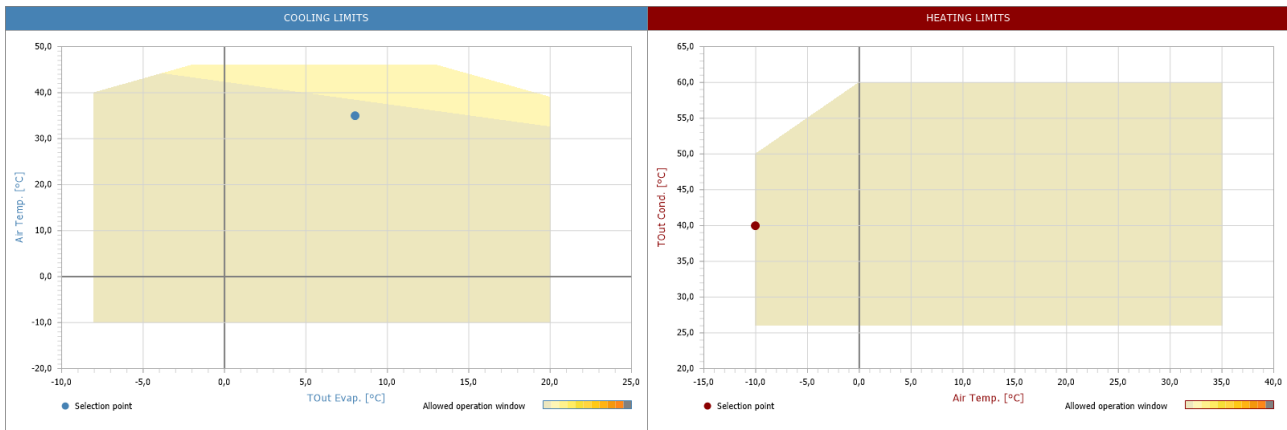
COOLING

SCREW

HEATING

i-FX-N-G05 /SL-A /1152

## 3.8 OPERATING LIMITS



## 3.9 ELECTRICAL DATA

Power supply	V/ph/Hz	400/3/50
F.L.I. - Max absorbed power	kW	509,0
F.L.A. - Max absorbed current	A	821
S.A. - Inrush current	A	-

## 3.10 ACCESSORIES

### REQUIRED ACCESSORIES

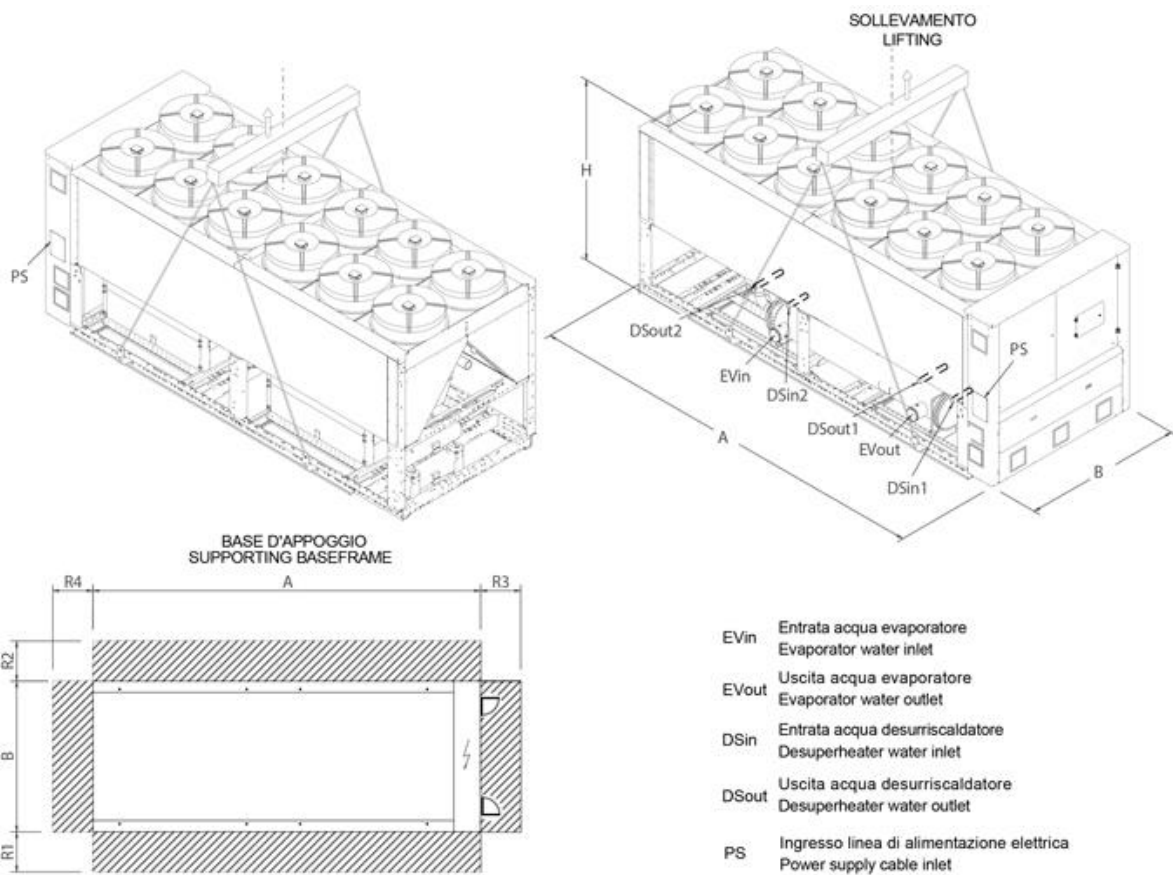
Accessory

808 - EC FANS

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

### 3.11 WEIGHT & DIMENSIONS

A	mm	11800
B	mm	2260
H	mm	2580
Operating weight	kg	15158
R1	mm	2000
R2	mm	2000
R3	mm	1500
R4	mm	1500



The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version: 1.0.6.0

**TECHNICAL SELECTION**

 Software version: ELCA World v. 1.7.7.0  
 Database version: 1.8.7.0

Calculation type: EN 14511 - EN 14825



EC FAN

R R513A

COOLING

SCREW

HEATING

**i-FX-N-G05 /SL-A /1152**

# TECHNICAL DOCUMENTATION - REGULATION (EU) N. 2016/2281 - Chillers for space cooling

i-FX-N-G05 /SL-A /1152			
Outdoor side heat exchanger of chiller	air or water/brine		Air
Indoor side heat exchanger chiller	water		Water
Type	compressor driven vapour compression or sorption process		Compressor driven vapour compression
Driver of compressor	electric motor or fuel driven, gaseous or liquid fuel, internal or external combustion engine		Electric motor
Rated cooling capacity	Prated,c	[kW]	1113,0
Seasonal energy efficiency of the space cooling	ηs,c	[%]	190,0
Declared cooling capacity for part load at given outdoor temperatures Tj			
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 35°C	Pdc	[kW]	1113
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 30°C	Pdc	[kW]	820
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 25°C	Pdc	[kW]	527
Declared cooling capacity at given outdoor temperatures Tj = 20°C	Pdc	[kW]	234
Degradation coefficient for chillers	Cdc		0,9
Declared energy efficiency ratio or gas utilisation efficiency/auxiliary energy factor for part load at given outdoor temperatures Tj			
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 35°C	EERd	[%]	2,79
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 30°C	EERd	[%]	4,07
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 25°C	EERd	[%]	5,47
Declared energy efficiency ratio at given outdoor temperatures Tj = 20°C	EERd	[%]	6,03
Power consumption in modes other than "active mode"			
Off mode	POFF	[kW]	0,000
Thermostat-off mode	PTO	[kW]	0,610
Crankcase heater mode	PCK	[kW]	0,300
Standby mode	PSB	[kW]	0,303
Other items			
Capacity control	fixed/staged/variable		Variable
Sound power level, outdoor	LWA	[dB(A)]	97,0
GWP of the refrigerant		[Kg CO2eq]	572
For air-to-water comfort chillers: air flow rate, outdoor measured		[m³/h]	291924,00
For water/brine-to-water chillers: Rated brine or water flow rate, outdoor side heat exchanger		[m³/h]	-
Standard rating conditions used:	low temperature application/medium temperature application		Low temperature application

Contact details: Mitsubishi Electric Hydronics &amp; IT Cooling Systems S.p.A., via Caduti di Cefalonia 1 - 36061 Bassano del Grappa (VI) - Italy

The performance shown are obtained from theoretical calculations and tolerances will apply. Rpt.version:1.0.6.0





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Gasoil Chauffage



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Gasoil Chauffage  
**Viscosité ou Type** : NBN T 52-716 Gasoil type B, Mazout, Gasoil Chauffage 50ppm

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations** : Gazole pour chauffage domestique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur / Distributeur** : Kuwait Petroleum (Belgium) N.V.  
Brusselstraat 59 - Bus 1  
2018, Antwerp, Belgium  
Tel. +32 3 241 33 00, Fax +32 3 241 35 31

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : SDSinfo@Q8.com, communication de préférence en anglais uniquement.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Europe** : +44 (0) 1235 239 670  
**Global (English only)** : +44 (0) 1865 407 333



### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 3	H226
TOXICITÉ AIGUË (inhalation)	Catégorie 4	H332
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE	Catégorie 2	H315
CANCÉROGÉNÉCITÉ	Catégorie 2	H351
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES	Catégorie 2	H373
CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE		
DANGER PAR ASPIRATION	Catégorie 1	H304
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Catégorie 2	H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Composants de toxicité inconnue** : Aucun.

**Composants d'écotoxicité inconnue** : Aucun.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Pictogrammes de danger :**



**Mention d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :** H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

**Prévention :** P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

**Intervention :** P391 - Recueillir le produit répandu.  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/[\*\*\*].

**Stockage :** Non applicable.

**Élimination :** P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux :** combustibles diesels

**Éléments d'étiquetage supplémentaires :** Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux :** Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants :** Non applicable.

**Avertissement tactile de danger :** Non applicable.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.3 Autres dangers

**Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Une concentration dangereuse de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) peut se former dans le matelas d'air d'un réservoir. Il est impératif de prendre les précautions nécessaires en ouvrant ou en s'introduisant dans des réservoirs, des fûts ou autres récipients afin d'éviter l'inhalation de ce gaz extrêmement toxique.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type	Notes
combustibles diesels	REACH #: 01-2119484664-27 CE: 269-822-7 CAS: 68334-30-5 Index: 649-224-00-6	≥90	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 (cutané) STOT RE 2, H373 (cutané, inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[1] [2]	H-N

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulgateion supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

**Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de suspicion d'exposition au sulfure d'hydrogène, consultez IMMÉDIATEMENT un médecin. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

- Contact avec la peau** : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
Sulfure d'hydrogène

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Une concentration dangereuse de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) peut se former dans le matelas d'air d'un réservoir. Il est impératif de prendre les précautions nécessaires en ouvrant ou en s'introduisant dans des réservoirs, des fûts ou autres récipients afin d'éviter l'inhalation de ce gaz extrêmement toxique.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Assurer une ventilation adéquate. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Gasoil Chauffage

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Directive Seveso - Seuils de déclaration

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P5c E2	5000 tonne 200 tonne	50000 tonne 500 tonne

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
combustibles diesels	<b>Valeurs Limites (Belgique, 10/2018). Absorbé par la peau.</b> Valeur limite: 100 mg/m <sup>3</sup> , (en hydrocarbures totales) 8 heures. Forme: vapeur et aérosol

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
combustibles diesels	DNEL	Court terme Inhalation	0.1027 µg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	5.55 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	11.11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant. Le produit peut dégager du sulfure d'hydrogène : une évaluation spécifique des risques par inhalation dus à la présence de sulfure d'hydrogène dans les espaces de tête des réservoirs, les espaces confinés, les résidus de produits, les déchets de réservoirs, les eaux usées et les déversements non intentionnels doit être effectuée pour déterminer les contrôles adaptés aux conditions locales.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Recommandé : < 1 heure (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile 0.17 mm.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé : Point d'ébullition > 65 °C: A1; Point d'ébullition < 65 °C: AX1; Produit chaud: A1P2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	: Liquide. [Liquide huileux.]
Aspect	: Clair.
Couleur	: Rouge. [Pâle]
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 7
Point de fusion/point de congélation	: <0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 150 à 390°C
Point d'éclair	: Vase clos: >55°C [ASTM D93.]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 6%
Pression de vapeur	: 0.4 kPa [température ambiante]
Densité de vapeur	: Non disponible.
Masse volumique	: 0.81 à 0.86 g/cm <sup>3</sup> [15°C]
Solubilité(s)	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Propriétés de dispersibilité	: Très légèrement dispersible dans les substances suivantes: l'eau chaude. Non dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: 3 à 6
Température d'auto-inflammabilité	: >225°C
Température de décomposition	: >225°C
Viscosité (40°C)	: <5 cSt
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Gasoil Chauffage

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**10.5 Matières incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de soufre Sulfure d'hydrogène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	4.1 mg/l	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	7500 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Gasoil Chauffage combustibles diesels	N/A 7500	N/A N/A	N/A N/A	11.6 11	N/A N/A

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
combustibles diesels	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 500 UI	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	240 heures 80 gm	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisation

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
combustibles diesels	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Bactéries Cellule: Germe	Positif

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	Positif - Voie cutanée - TC	Rat - Mâle	25 µg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	Positif	-	Positif	Rat	Voie cutanée: 125 mg/kg	20 jours; 7 jours par semaine

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	Positif - Voie cutanée	Rat - Mâle	125 mg/kg	20 jours; 7 jours par semaine

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
combustibles diesels	Catégorie 2	cutané, inhalation	-

### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
combustibles diesels	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Nocif par inhalation.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
combustibles diesels	Subchronique NOAEL Voie cutanée	Rat - Mâle, Femelle	30 mg/kg	90 jours; 5 jours par semaine 90 jours
	Subchronique NOEL Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	750 mg/m <sup>3</sup>	

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
combustibles diesels	Aiguë CE50 210 mg/l Eau douce	Daphnie Poisson	48 heures
	Aiguë CE50 65 mg/l Eau douce		96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
combustibles diesels	301E Biodégradabilité facile - Essai de "screening" modifié de l'OCDE	60 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
combustibles diesels	-	-	Facilement

Gasoil Chauffage

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Gasoil Chauffage	3 à 6	-	élevée

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets








Code de déchets	Désignation du déchet
13 07 01*	fuel oil et diesel

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1202	UN1202	UN1202	UN1202
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	GAZOLE	GAZOLE	GAS OIL	Gazole
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3  	3  	3  	3 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.

### Autres informations

#### ADR/RID

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  
**Numéro d'identification du danger** 30

**Quantité limitée** 5 L

**Dispositions particulières** 640L, 363

**Code tunnel** (D/E)

#### ADN

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  
**Dispositions particulières** 363, 640L

#### IMDG

: Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

**Urgences** F-E, S-E

**Dispositions particulières** 363

#### IATA

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

**Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 60 L. Instructions d'emballage 355. Avion cargo uniquement: 220 L. Instructions d'emballage 366. Quantités limitées - Avion passager: 10 L. Instructions d'emballage Y344.

**Dispositions particulières** A3

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

###### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables** : Non applicable.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Autres Réglementations UE

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** : Non inscrit

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Non inscrit

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

Catégorie
P5c E2

#### Réglementations nationales

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
combustibles diesels	Substances chimiques cancérigènes selon la réglementation belge	diesel	Carc.	-

**Classe de risques pour l'eau (WGK)** : 2

**Teneur en COV** : COV (p/p) : 95%

#### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

<b>Australie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Chine</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Europe</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (ENCS)</b> : Indéterminé. <b>Inventaire du Japon (ISHL)</b> : Indéterminé.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Philippines</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>République de Corée</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Taïwan</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Turquie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>États-Unis</b>	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
<b>Viêt-Nam</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Gasoil Chauffage

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNÉ - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

**Conseils relatifs à la formation** : Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

**Date d'impression** : 09-04-2020

**Date d'édition/ Date de révision** : 09-04-2020

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Élaborée par** : Kuwait Petroleum Research & Technology B.V., The Netherlands

### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

**Air comprimé****EIGA000A**2.2 : Gaz non  
inflammables, non  
toxiques**Attention****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Air comprimé  
N° FDS : EIGA000A  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Gaz de test ou d'étalonnage. Purge. Utilisation en laboratoire.  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : PAYS-BAS:  
AIR LIQUIDE BV  
De Witbogt 1  
5652 AG Eindhoven  
Pays-Bas-Nederland

BELGIQUE:  
AIR LIQUIDE BELGE S.A./N.V.  
Quai des Vennes, 8  
B-4020 Liège-Luik  
Belgique-België

LUXEMBOURG:  
L'AIR LIQUIDE LUXEMBOURG S.A.  
ZONE P.E.D.-B.P.20  
L-4801 RODANGE Luxembourg

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : PAYS-BAS: +31 (0)40 250 35 03  
BELGIQUE: +32 (0)4 349 89 89  
LUXEMBOURG: +352 50 62 63 1

National Poisons Information Centre Pays-Bas: 030-2748888  
Centre antipoisons Belgique: 070 245 245

**Air comprimé**

**EIGA000A**

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas Comp.) - H280

**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

- : Non classé comme substance / mélange dangereux.  
 Non inclus dans l'Annexe VI.  
 Aucun étiquetage CE requis.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

- Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS04
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

- : Aucun(e).

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance / 3.2. Mélanges**

Mélange.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Azote	: 79 %	7727-37-9 231-783-9 ----- *1	Non classé (DSD)	Press. Gas Comp. (H280)
Oxygène	: 21 %	7782-44-7 231-956-9 008-001-00-8 * 1	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Comp. (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit. \* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

: Sans effets sur les tissus vivants.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

: Aucun(e).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**: Aucun(e).  
Agir selon le plan d'urgence local.  
Se maintenir en amont du vent.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

: Aucun(e).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Aucun(e).

**6.4. Référence à d'autres sections**

: Voir aussi les sections 8 et 13.

**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Sécurité lors de l'utilisation du produit :** Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.  
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.  
Ne pas respirer le gaz.

**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz :** Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.  
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.  
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.  
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.  
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.  
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)**

: Aucune donnée disponible.

**PNEC: concentration prévisible sans effet**

: Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.**8.2.2. Équipements de protection individuelle**: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.• **protection des yeux/du visage**: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.• **Protection de la peau**- **Protection des mains**: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.- **Divers**: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.• **Protection respiratoire**

: Aucune n'est nécessaire.

• **Risques thermiques**

: Aucune n'est nécessaire.

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

: Aucune n'est nécessaire.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect****État physique à 20°C / 101.3kPa** : Gaz.**Couleur** : Incolore.**Odeur** : Sans odeur.**Valeur du pH** : Non applicable.**Masse molaire [g/mol]** : 29**Point de fusion [°C]** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.**Point d'ébullition [°C]** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.**Température critique [°C]** : Non connu(e).**Point d'éclair [°C]** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.**Vitesse d'évaporation (éther=1)** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.**Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]** : Non-inflammable.**Pression de vapeur [20°C]** : Non applicable.**Densité relative, gaz (air=1)** : 1**Densité relative, liquide (eau=1)** : Non applicable.**Solubilité dans l'eau [mg/l]** : Inconnue, mais considérée peu soluble.**Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]** : Non applicable aux gaz non organiques.**Température d'auto inflammation [°C]** : Non applicable.

**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Viscosité à 20°C [mPa.s] : Non applicable.  
Propriétés explosives : Non applicable.  
Propriétés comburantes : Aucun(e).

**9.2. Autres informations**

Autres données : Aucun(e).

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

: Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Aucun(e).

**10.4. Conditions à éviter**

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

**10.5. Matières incompatibles**

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Aucun(e).

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique.  
Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.



**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 12. Informations écologiques (suite)****12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

: Ne doit pas être évacué à l'atmosphère.

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro ONU : 1002

Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par route/rail (ADR/RID) : AIR COMPRIMÉ

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : AIR, COMPRESSED

Transport par mer (IMDG) : AIR, COMPRESSED

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2

Code de classification : 1 A

I.D. n° : 20

Restriction de passage en tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.

**Air comprimé****EIGA000A****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.

Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : Allowed.

Instruction d'emballage - Avion

passager et cargo

Avion cargo seulement : Allowed.

Instruction d'emballage - Avion cargo

seulement

Transport par mer (IMDG) : P200

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à : Non applicable.

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).

Réglementation Seveso 96/82/EC : Non couvert.

**Législation nationale**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classe de danger de l'eau : WGK Germany: pas de danger pour les eaux.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Selon le règlement (UE) N° 453/**  
**2010, Annexe I et II**

Page : 9 de 9

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 6 / 2014

Remplace : 1 / 11 / 2012

**Air comprimé**

**EIGA000A**

**SECTION 16. Autres informations**

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
- Autres données** : Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP / (CE) 1999/45 DPD.  
La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .  
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

### Attention



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Dioxyde de carbone  
N° FDS : EIGA018A  
Autres moyens d'identification : Dioxyde de carbone  
N° CAS : 124-38-9  
N° CE : 204-696-9  
N° Index : ---

Numéro d'enregistrement REACH : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Formule chimique : CO<sub>2</sub>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Gaz de test ou d'étalonnage.  
Utilisation en laboratoire.  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.  
Usage industriel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Applications médicales.

Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

European Filling Site Schelle  
Tolhuisstraat 46-48  
BE- 2627 Schelle  
BELGIE - BELGIQUE  
T +32 (0)2 431 73 00  
[sales.almbenelux@airliquide.com](mailto:sales.almbenelux@airliquide.com) - [www.airliquidehealthcare.be](http://www.airliquidehealthcare.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available

Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Free telephone number with a 24/7 access. Experts answer all urgency questions on dangerous products in French, or German
------------	--	--	----------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques      Gaz sous pression : Gaz liquéfié      H280

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS04

Mention d'avertissement (CLP) :

: Attention

Mentions de danger (CLP) :

: H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

- Stockage

: P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration.

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

A forte concentrations, le CO<sub>2</sub> provoque rapidement une insuffisance circulatoire, même à des concentrations normales d'oxygène. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance et à la mort.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9 N° Index: --- Numéro d'enregistrement REACH: *1	100	Press. Gas (Liq.), H280

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.
- contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.  
De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.  
Voir section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .  
Si possible, arrêter le débit gazeux.  
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.  
Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).  
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.  
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Essayer d'arrêter la fuite.  
Évacuer la zone.  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Agir selon le plan d'urgence local.  
Se maintenir en amont du vent.  
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Les récipients qui contiennent ou ont contenu des produits inflammables ou explosifs ne doivent pas être inertés avec du dioxyde de carbone liquide. Toute formation de particules de dioxyde de carbone solide doit être exclue. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre.

Ne pas respirer le gaz.  
Éviter de mettre à l'air le produit.  
Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.  
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

- Interdire les remontées de produits dans le récipient.
- Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
- Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
- Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.
- Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
- Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
- Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
- Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
- Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
- Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
- Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
- Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
- Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.
- Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
- Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Respecter toutes les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
- Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.
- Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
- Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .
- Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.
- Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
- Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Non disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Non disponible.



### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.  
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).  
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.  
Des détecteurs de CO2 doivent être utilisés lorsque du CO2 est susceptible d'être relâché.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

• Protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

• Protection de la peau

- Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.  
Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.  
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

- Divers

: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

• Protection respiratoire

: Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnementales sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation.  
Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnexion des bouteilles.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié.

Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation.

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Norme EN 14387 - Appareils de protection respiratoires -Filtres antigaz et filtres combinés et Norme EN 136 - Appareils de protection respiratoires - masques complets.

• Risques thermiques

: Aucun ajout aux sections précédentes.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Aucune n'est nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa

: Gazeux

- Couleur

: Incolore.

Odeur

: Sans odeur.

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.

pH

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Point de fusion / Point de congélation

: -78,5 °C A la pression atmosphérique la glace sèche se sublime en CO2 gazeux.

Point d'ébullition	: -56,6 °C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Inflammabilité	: Ininflammable.
Lower explosion limit	: Pas disponible
Upper explosion limit	: Pas disponible
Pression de vapeur [20°C]	: 57,3 bar(a)
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Masse volumique	: Non applicable
Densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,82
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,52
Hydrosolubilité	: 2000 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: 0,83
Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité, cinématique	: Pas de donnée fiable disponible.
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### **9.2. Autres informations**

#### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Température critique [°C]	: 30 °C

#### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Masse molaire	: 44 g/mol
Vitesse d'évaporation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e).

### **10.4. Conditions à éviter**

Eviter l'humidité dans les installations.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucun(e).  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	: Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21%). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO2 peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO2). Il a été démontré que le CO2 augmente la production de carboxyhémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement du à des effets stimulants du CO2 sur le système respiratoire et sur le système circulatoire. Pour plus d'informations, consultez la EIGA Safety Info 24: "Carbon Dioxide, Physiological Hazards" sur <a href="http://www.eiga.eu">www.eiga.eu</a> .
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxique pour la reproduction : fertilité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxique pour la reproduction : fœtus</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Evaluation	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
EC50 72h - Algae [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
CL50 96 Heures - Poisson [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------	---

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation	: Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.
------------	---

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Evaluation	: Aucune donnée disponible. Pas classifié comme PBT ou vPvB.
------------	---

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Effet sur la couche d'ozone	: Aucun(e).
Potentiel de réchauffement global [CO2=1]	: 1

Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre.  
Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.  
Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.  
16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la Commission 2000/532/CE telle qu'amendée)

#### 13.2. Informations complémentaires

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN  
N° ONU : 1013

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : DIOXYDE DE CARBONE  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Carbon dioxide  
Transport par mer (IMDG) : CARBON DIOXIDE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquetage :



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.

#### Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2  
Code de classification : 2A  
Danger n° : 20  
Restriction de passage en tunnels : C/E - Transport en citerne: passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E. Autre transport: passage interdit dans les tunnels de catégorie E

#### Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

#### Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2  
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C  
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

#### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable  
Transport par mer (IMDG) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID)	: P200
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)	
Avion passager et cargo	: 200.
Avion cargo seulement	: 200.
Transport par mer (IMDG)	: P200

Mesures de précautions pour le transport	: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: <ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.</li><li>- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.</li><li>- S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas.</li><li>- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.</li><li>- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.</li></ul>
--	---

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Restrictions d'emploi	: Aucun(e).
Autres informations, restrictions et dispositions légales	: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III)	: Non couvert.

#### Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement	: Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.
---------------------------	---

### Abréviations et acronymes

- : ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.  
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
- EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
- N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)  
LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée  
RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques  
PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.
- STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.  
CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique  
EN - European Norm -Norme Européenne  
UN - United Nations - Nations Unies  
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien  
IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau
- STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.
- : Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.  
Pour plus d'informations, consulter le document EIGA SL 013 "Dangers of Asphyxiation", téléchargeable depuis <http://www.eiga.eu>.

### Conseils de formation

Texte intégral des phrases H et EUH	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié

### DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

- : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.  
Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

**Fin du document**

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## AZOTE MEDICAL LIQUIDE REFRIGERE AZOTE LIQUIDE REFRIGERE

Date d'émission: 23/01/2007

Remplace la fiche: 14/08/2014

Date de révision: 01/03/2018

Version: 2.1

Référence FDS: FDS/002

**Attention**



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AZOTE MEDICAL LIQUIDE REFRIGERE AZOTE LIQUIDE REFRIGERE  
N° FDS : FDS/002  
Description chimique : AZOTE LIQUIDE REFRIGERE  
N° CAS : 7727-37-9  
N° CE : 231-783-9  
N° Index : ---  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.  
Formule chimique : N2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Gaz dispositif médical.  
Cryochirurgie.  
Applications non médicales.  
Cryoconservation.  
Utilisé comme réfrigérant.  
Gaz de test ou d'étalonnage.  
Gaz de purge, de dilution, d'inertage.  
Utilisation en laboratoire.  
Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AIR LIQUIDE Santé FRANCE  
6 Rue Cognacq-Jay  
75007 PARIS FRANCE  
+33 (0)1 41 98 70 00  
www.airliquidehealthcare.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0) 810 12 26 04

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

France	Centre d'Assistance Technique (C.A.T.)		+33 (0)8 10 12 26 04	24h/24 et 7j/7
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques      Gaz sous pression : Gaz liquides réfrigéré      H281

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS04

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention : P282 - Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux. des gants isolants contre le froid, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.
- Intervention : P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 2.3. Autres dangers

: Asphyxiant à forte concentration.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
AZOTE LIQUIDE REFRIGERE	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) *1	100	Press. Gas (Ref. Liq.), H281

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\*2: Date limite d'enregistrement non dépassée.



\*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

**3.2. Mélanges** : Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.
- contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Se reporter à la section 11.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- : Aucun(e).

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .  
Si possible, arrêter le débit gazeux.  
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.  
En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu.  
Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).  
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.  
Norme EN 137: Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.  
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Essayer d'arrêter la fuite.  
Évacuer la zone.  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Utiliser un vêtement de protection.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.
- Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.  
Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de construction.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

- : Voir aussi les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Sécurité lors de l'utilisation du produit : Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.  
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.  
Ne pas respirer le gaz.  
Éviter de mettre à l'air le produit.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

- Interdire les remontées de produits dans le récipient.
- Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
- Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
- Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.
- Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
- Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
- Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
- Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
- Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
- Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
- Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
- Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
- Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.
- Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
- Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

- Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.
- Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
- Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .
- Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.
- Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
- Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Applications médicales.  
Applications dermatologiques.  
Cryoconservation.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Non disponible.

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Non disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Non disponible.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

: Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.  
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

### **8.2.2. Équipements de protection individuelle**

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

#### • Protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166: Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

#### • Protection de la peau

##### - Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388: Gants de protection contre les risques mécaniques.  
Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.  
Norme EN 511: Gants isolants contre le froid.

##### - Divers

: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

#### • Protection respiratoire

: Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.  
Norme EN 137: Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

#### • Risques thermiques

: Aucun ajout aux sections précédentes.

### **8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

: Aucune n'est nécessaire.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz
- Couleur : Liquide incolore.

Odeur : Non détectable à l'odeur.

Seuil olfactif : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.

pH : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Point de fusion / Point de congélation : -210 °C

Point d'ébullition : -196 °C

Point d'éclair : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Vitesse d'évaporation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,8
Densité relative, gaz (air=1)	: 0,97
Hydrosolubilité	: 20 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Pas de donnée fiable disponible.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

#### **9.2. Autres informations**

Masse molaire	: 28 g/mol
Température critique [°C]	: -147 °C

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

#### **10.2. Stabilité chimique**

: Stable dans les conditions normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Aucun(e).

#### **10.4. Conditions à éviter**

: Eviter l'humidité dans les installations.

#### **10.5. Matières incompatibles**

: Les matériaux comme les aciers au carbone, les aciers faiblement alliés et les matériaux plastiques deviennent fragiles à basse température et risquent de se briser. Utilisez des matériaux appropriés résistant aux conditions cryogéniques présentes dans les systèmes de gaz liquéfiés réfrigérés.

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Aucun(e).

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.

<b>Toxique pour la reproduction : fertilité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxique pour la reproduction : fœtus</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.

EC50 72h - Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.

CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation : Aucune donnée disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.  
Pénétration dans le sol non vraisemblable.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Evaluation : Aucune donnée disponible.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

### **13.2. Informations complémentaires**

: Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU : 1977

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**Transport par route/rail (ADR/RID)** : AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ  
**Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)** : Nitrogen, refrigerated liquid  
**Transport par mer (IMDG)** : NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Etiquetage** :



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.

**Transport par route/rail (ADR/RID)**

Class : 2  
Code de classification : 3A  
Danger n° : 22  
Restriction de passage en tunnels : C/E - Interdiction de traverser les tunnels des catégories C,D et E pour les transports en citernes. Interdiction de traverser les tunnels de la catégorie E.

**Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

**Transport par mer (IMDG)**

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2  
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C  
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable  
Transport par mer (IMDG) : Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Instruction(s) d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : P203  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
Avion passager et cargo : 202.  
Avion cargo seulement : 202.  
Transport par mer (IMDG) : P203

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
Avant de transporter les récipients:  
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

: Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

Restrictions d'emploi : Aucun(e).  
Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Non couvert.

**Directives nationales**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
N° Kenn : 1351

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.



**Abréviations et acronymes**

- : ETA: Estimation de la Toxicité Aigue
- CLP: Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
- REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
- N° CAS: identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)
- EPI: Equipements de protection individuelle
- LC50: Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
- RMM: Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
- PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable.
- STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
- CSA: Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
- EN: European Norm - Norme Européenne
- UN: United Nations - Nations Unies
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IATA: International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
- IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- WGK: Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau
- STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.

**Conseils de formation**

- : Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ**

- : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.
- Malgré le soin apporté à la rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

**End of document**

**Oxygène médical****EIGA097A-MED**2.2 : Gaz non  
inflammables, non  
toxiques5.1 : Matières  
comburantes**Danger****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Oxygène médical  
N° FDS : EIGA097A-MED  
Description chimique : Oxygène  
No CAS : 7782-44-7  
No CE : 231-956-9  
No Index : 008-001-00-8  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.  
Formule chimique : O<sub>2</sub>

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Application médicale.  
Utilisation en laboratoire. Gaz de test ou d'étalonnage.  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : PAYS-BAS:  
AIR LIQUIDE BV  
De Witbogt 1  
5652 AG Eindhoven  
Pays-Bas-Nederland

BELGIQUE:  
AIR LIQUIDE BELGE S.A./N.V.  
Quai des Vennes, 8  
B-4020 Liège-Luik  
Belgique-België

LUXEMBOURG:  
L'AIR LIQUIDE LUXEMBOURG S.A.  
ZONE P.E.D.-B.P.20  
L-4801 RODANGE Luxembourg

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : PAYS-BAS: +31 (0)40 250 35 03  
BELGIQUE: +32 (0)4 349 89 89  
LUXEMBOURG: +352 50 62 63 1

National Poisons Information Centre Pays-Bas: 030-2748888  
Centre antipoisons Belgique: 070 245 245

**Oxygène médical**

**EIGA097A-MED**

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques : Gaz comburants - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Ox. Gas 1) - H270  
 Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas Comp.) - H280

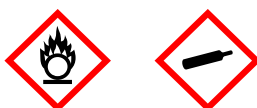
**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: O; R8

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS03 - GHS04
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.  
 P220 - Tenir à l'écart des matières combustibles.
  - Intervention : P370+P376 - En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

: Aucun(e).

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance / 3.2. Mélanges**

Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Oxygène	: 100 %	7782-44-7 231-956-9 008-001-00-8 * 1	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Comp. (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Évacuer la victime vers une zone non-contaminée.
- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : L'inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut causer des nausées, des étourdissements, des difficultés respiratoires et des convulsions.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- : Aucun(e).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Entretient la combustion.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Essayer d'arrêter la fuite. Assurer une ventilation d'air appropriée. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Contrôler la concentration du produit rejeté. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer la zone. Agir selon le plan d'urgence local. Se maintenir en amont du vent.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Ventiler la zone.

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)****6.4. Référence à d'autres sections**

: Voir aussi les sections 8 et 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Sécurité lors de l'utilisation du produit** : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
N'utiliser ni huile ni graisse.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.  
Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité approuvés pour service oxygène.  
Utiliser seulement avec des équipements nettoyés, agréés pour l'utilisation en oxygène et calculés pour les pressions dans les bouteilles.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.  
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.  
Ne pas respirer le gaz.  
Eviter de mettre à l'air le produit.

**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz** : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.  
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.  
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.  
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.  
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.  
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.  
Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)****7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****DNEL: niveau dérivé sans effet (**  
**travailleurs)**

: Aucune donnée disponible.

**PNEC: concentration prévisible sans**  
**effet**

: Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques**  
**appropriés**: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%).  
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.  
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.**8.2.2. Équipements de protection**  
**individuelle**: Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.  
Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains. Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.• **protection des yeux/du visage**: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.• **Protection de la peau**- **Protection des mains**: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.- **Divers**: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.  
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.  
Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.• **Protection respiratoire**

: Aucune n'est nécessaire.

• **Risques thermiques**

: Aucune n'est nécessaire.

**8.2.3. Contrôles d'exposition**  
**ambiante**

: Aucune n'est nécessaire.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect****État physique à 20°C / 101.3kPa** : Gaz.**Couleur** : Incolore.**Odeur** : Non détectable à l'odeur.**Seuil olfactif** : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.**Valeur du pH** : Non applicable.**Masse molaire [g/mol]** : 32

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Point de fusion [°C]	: -219
Point d'ébullition [°C]	: -183
Température critique [°C]	: -118
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,1
Densité relative, liquide (eau=1)	: 1,1
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 39
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto inflammation [°C]	: Non applicable.
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Comburant.
- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci)	: 1

**9.2. Autres informations**

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

: Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Oxyde violemment les matières organiques.

**10.4. Conditions à éviter**

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

**10.5. Matières incompatibles**

: Prendre en compte, pour le cas où il y aurait inflammation, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar) .  
Peut réagir violemment avec les matières combustibles.  
Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.  
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Aucun(e).

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

<b>Effet sur la couche d'ozone</b>	: Aucun(e).
<b>Effet sur le réchauffement global</b>	: Aucun(e).

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

: Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.

**Liste des déchets dangereux** : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).



**Oxygène médical**

**EIGA097A-MED**

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

Numéro ONU : 1072  
 Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques  
 5.1 : Matières comburantes

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par route/rail (ADR/RID) : OXYGÈNE COMPRIMÉ  
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : OXYGEN, COMPRESSED  
 Transport par mer (IMDG) : OXYGEN, COMPRESSED

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Transport par route/rail (ADR/RID)  
 Classe : 2  
 Code de classification : 1 O  
 I.D. n° : 25  
 Restriction de passage en tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.  
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
 Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)  
 Transport par mer (IMDG)  
 Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)  
 Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C  
 Fiches de Sécurité (FS) - Epanchage : S-W

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.  
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.  
 Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
 Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Instruction(s) d'emballage  
 Transport par route/rail (ADR/RID) : P200  
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
 Avion passager et cargo : Allowed.  
 Instruction d'emballage - Avion passager et cargo : 200  
 Avion cargo seulement : Allowed.  
 Instruction d'emballage - Avion cargo seulement : 200  
 Transport par mer (IMDG) : P200  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
 S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
 Avant de transporter les récipients:  
 - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

**Oxygène médical****EIGA097A-MED****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).  
Réglementation Seveso 96/82/EC : Listé.

**Législation nationale**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

**SECTION 16. Autres informations**

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
- Conseils relatifs à la formation** : S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.
- Autres données** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED**2.2 : Gaz non  
inflammables, non  
toxiques5.1 : Matières  
comburantes**Danger****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Protoxyde d'azote médical  
N° FDS : EIGA093A-MED  
Description chimique : Protoxyde d'azote  
No CAS :10024-97-2  
No CE :233-032-0  
No Index :---  
N° d'enregistrement : 01-2119970538-25-  
Formule chimique : N2O

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Application médicale. Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.  
Utilisations déconseillées : Ne pas inhaler le produit volontairement, à cause du risque d'asphyxie.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : PAYS-BAS:  
AIR LIQUIDE BV  
De Witbogt 1  
5652 AG Eindhoven  
Pays-Bas-Nederland  
  
BELGIQUE:  
AIR LIQUIDE BELGE S.A./N.V.  
Quai des Vennes, 8  
B-4020 Liège-Luik  
Belgique-België  
  
LUXEMBOURG:  
L'AIR LIQUIDE LUXEMBOURG S.A.  
ZONE P.E.D.-B.P.20  
L-4801 RODANGE Luxemburg

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : PAYS-BAS: +31 (0)40 250 35 03  
BELGIQUE: +32 (0)4 349 89 89  
LUXEMBOURG: +352 50 62 63 1

National Poisons Information Centre Pays-Bas: 030-2748888  
Centre antipoisons Belgique: 070 245 245

**Protoxyde d'azote médical**

**EIGA093A-MED**

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Gaz comburants - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Ox. Gas 1) - H270  
 Gaz sous pression - Gaz liquéfiés - Attention - (CLP : Press. Gas Liq.) - H280

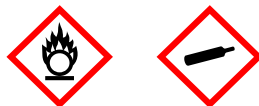
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

- : O; R8
- Non inclus dans l'Annexe VI.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS03 - GHS04
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.  
 P220 - Tenir à l'écart des matières combustibles.
  - Intervention : P370+P376 - En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

- : Asphyxiant à forte concentration.  
 Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance / 3.2. Mélanges**

Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Protoxyde d'azote	: 100 %	10024-97-2 233-032-0 ----- 01-2119970538-25-	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Liq. (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- : Aucun(e).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques** : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Entretient la combustion.
- Produits de combustion dangereux** : En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes:  
Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques** : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques. Norme EN 943-2: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les équipes de secours. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Essayer d'arrêter la fuite.
- Contrôler la concentration du produit rejeté.
- Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Évacuer la zone.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Éliminer les sources d'inflammation.
- Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres sections**

- : Voir aussi les sections 8 et 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Sécurité lors de l'utilisation du produit :** Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
N'utiliser ni huile ni graisse.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.  
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.  
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.  
les températures au dessus de 150°C (300°F) doivent être évitées par tous les moyens possibles pour réduire l'occurrence d'une décomposition explosive du protoxyde d'azote.  
nettoyer toutes les surfaces en contact direct avec le protoxyde d'azote comme pour service oxygène.  
Les pompes de transfert doivent être équipés d'un système d'arrêt pour éviter de tourner à sec.  
utiliser des systèmes de chauffage auto limitant. Les réchauffeurs électriques à contact direct avec le produit ne sont pas autorisés.  
Pour plus d'information pour une utilisation en sécurité, se référer au code de pratique EIGA Doc 176 ""pratiques sûres pour le stockage et la manipulation du protoxyde d'azote, téléchargeable sur le site <http://www.eiga.org> et consulter le fournisseur.  
Ne pas respirer le gaz.  
Éviter de mettre à l'air le produit.
- Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz :**
- : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
  - Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).
  - Interdire les remontées de produits dans le récipient.
  - Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
  - Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
  - Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.
  - Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)**

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.  
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.  
Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.  
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle****Protoxyde d'azote**

: AGW (8h) - Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] TRGS 900 : 180  
: AGW (8h) - Allemagne [ppm] TRGS 900 : 100  
: N'excédant facteur AGW AGW - Germany TRGS 900 : 2  
: Valeur limite- 8h (BE) (ppm) : 50  
: Valeur limite-8h (BE) (mg/m<sup>3</sup>) : 91

**DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)****Protoxyde d'azote**

: Inhalation -chronique (systémique) [mg/m<sup>3</sup>] : 183

**PNEC: concentration prévisible sans effet**

: Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.  
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.  
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

- **protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.
  - **Protection de la peau**
    - **Protection des mains** : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.
    - **Divers** : Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.  
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.  
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.
  - **Protection respiratoire** : Aucune n'est nécessaire.
  - **Risques thermiques** : Aucune n'est nécessaire.
- 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante** : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	
<b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b>	: Gaz.
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Odeur</b>	: Douceâtre. Difficilement détectable à forte concentration.
<b>Seuil olfactif</b>	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
<b>Valeur du pH</b>	: Non applicable.
<b>Masse molaire [g/mol]</b>	: 44
<b>Point de fusion [°C]</b>	: -90,81
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	: -88,5
<b>Température critique [°C]</b>	: 36,4
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
<b>Vitesse d'évaporation (éther=1)</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
<b>Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]</b>	: Non-inflammable.
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	: 50,8 bar
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	: 1,5
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	: 1,2
<b>Solubilité dans l'eau [mg/l]</b>	: 1500
<b>Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]</b>	: 0,4
<b>Température d'auto inflammation [°C]</b>	: Non applicable.
<b>Viscosité à 20°C [mPa.s]</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Comburant.
<b>- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci)</b>	: 0,6

**9.2. Autres informations**

- Autres données** : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.



**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

: La décomposition du protoxyde d'azote est un phénomène irréversible et de nature exothermique entraînant une élévation considérable de la pression. Stable dans les conditions normales. A des températures supérieures à 575°C et à la pression atmosphérique, le protoxyde d'azote se décompose en azote et en oxygène. En présence de catalyseurs (ex.: produits halogénés, mercure, nickel, platine), la vitesse de décomposition augmente et la décomposition peut alors se produire à des températures encore plus basses. Les températures au dessus de 150°C (300°F) doivent être évitées par tous les moyens possibles pour réduire l'occurrence d'une décomposition explosive du protoxyde d'azote.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Oxyde violemment les matières organiques.

**10.4. Conditions à éviter**

: Chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**: Peut réagir violemment avec les matières combustibles.  
Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.  
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- Toxicité aiguë** : Les critères de classification ne sont pas réunis.  
L'inhalation a des effets narcotiques.
- Inhalation par les rats CL50 [ppm/4h]** : • Protoxyde d'azote : > 30000
- Corrosion cutanée / irritation cutanée** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Cancérogénicité** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Mutagénicité des cellules** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxicité pour la reproduction** : Les critères de classification ne sont pas réunis. Réduit la fertilité des personnes professionnellement exposées (précaution pour la santé) a été cité dans certaines études épidémiologiques. Cet effet a été relaté en cas d'exposition répétée à des niveaux dépassant les limites d'exposition dans les lieux de travail, dans des locaux mal ventilés.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Les critères de classification ne sont pas réunis. A basses concentrations: Effet neurologique. Effet hémotoxique.
- Organe(s)-cible(s)** : Erythrocytes (globules rouges). Reins. Foie. Système nerveux central.
- Danger par inhalation** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Etude scientifiquement injustifiée.

EC50 72h - Algae [mg/l] : Etude scientifiquement injustifiée.

CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : Etude scientifiquement injustifiée.

**12.2. Persistance et dégradabilité**Evaluation : Non applicable aux gaz non organiques.  
Etude scientifiquement injustifiée.**12.3. Potentiel de bioaccumulation**Evaluation : Ce produit / substance est un gaz.  
Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.  
Pénétration dans l'eau non vraisemblable.**12.4. Mobilité dans le sol**Evaluation : Ce produit / substance est un gaz.  
Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.  
Pénétration dans le sol non vraisemblable.**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Potentiel de réchauffement global [CO<sub>2</sub>=1] : 298

Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement (CE) 842/2006.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**: Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.  
Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 "Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.  
Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro ONU : 1070

Étiquetage ADR, IMDG, IATA

: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques  
5.1 : Matières comburantes

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)****14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par route/rail (ADR/RID) : PROTOXYDE D'AZOTE  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : NITROUS OXIDE  
Transport par mer (IMDG) : NITROUS OXIDE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Transport par route/rail (ADR/RID)  
Classe : 2  
Code de classification : 2 O  
I.D. n° : 25  
Restriction de passage en tunnels : C/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C et D lorsque les marchandises sont transportées en citerne; Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)

Transport par mer (IMDG)  
Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C  
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-W

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.  
Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Instruction(s) d'emballage  
Transport par route/rail (ADR/RID) : P200  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
Avion passager et cargo : Allowed.  
Instruction d'emballage - Avion passager et cargo : 200  
Avion cargo seulement : Allowed.  
Instruction d'emballage - Avion cargo seulement : 200

Transport par mer (IMDG) : P200

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
Avant de transporter les récipients:  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**Protoxyde d'azote médical****EIGA093A-MED****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Transport en vrac conformément à : Non applicable.  
l'annexe II de la convention Marpol 73/  
78 et au recueil IBC

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).  
Réglementation Seveso 96/82/EC : Inclus.

**Législation nationale**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.

**SECTION 16. Autres informations**

**Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.  
**Conseils relatifs à la formation** : Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.  
**Autres données** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.  
**Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
**Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit: Ethanol denatured 70%
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Additif pour produits cosmétiques ou pharmaceutiques
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
Fagron S.A.  
Complex Piramide  
Textielstraat 20  
8790 Waregem  
Belgique
- Service chargé des renseignements:  
Tel.: +32 (0)70 233 112  
Fax: +32 (0)70 233 126
- Numéro d'appel d'urgence:  
Centre Antipoisons  
tel: +32 70 245 245  
<http://www.poissoncentre.be/>

## 2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification:  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS02, GHS07
- Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Ethanol denatured 70%




(suite de la page 1)

- Mentions de danger
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 64-17-5	ethyl alcohol	 F R11	50-100%
EINECS: 200-578-6		 Flam. Liq. 2, H225	
		 Eye Irrit. 2, H319	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 2)

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement:  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

- Manipulation:
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR  
(suite page 4)

Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 3)

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 ethyl alcohol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: Masque d'air frais
- Protection des mains:  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:
 

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)

FR



Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 4)

· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	78 °C
· Point d'éclair	13 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	363 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,5 Vol %
Supérieure:	13,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	57,3 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	32,9 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)

Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 5)

## 11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
  - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
  - des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12 Informations écologiques

- Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
  - Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
  - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
  - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport



- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| · No ONU                             |  |
| · ADR, IMDG, IATA                    | UN1993   |
| · Nom d'expédition des Nations unies |  |
| · ADR                                | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)) |
| · IMDG                               | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))   |

(suite page 7)

FR

Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 6)

· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II

## 15 Informations réglementaires

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR  
(suite page 8)

Nom du produit: Ethanol denatured 70%

(suite de la page 7)

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R11 Facilement inflammable.

### · Service établissant la fiche technique:

Fagron Belgique

Quality Assurance

### · Contact: [kjell.vaneessen@fagron.be](mailto:kjell.vaneessen@fagron.be)

### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

FR

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 1/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

### SECTION 1: IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

#### 1.1 Product identifier

Product name:	Ethanol 70% V/V denatured Ethanolum 70% V/V denaturus Ethanol 70% V/V gedenatureerd Ethanol 70% V/V dénaturé Ethanol 70% V/V vergällt
N° CAS:	64-17-5
N° EC:	200-578-6

#### 1.2 Relevant identified uses of the substance/mixture and uses advised against

Identified uses:	Active Pharmaceutical Ingredient or Excipient.
------------------	--

#### 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet

Company:	FRAVER NV Keizershoek 336 2550 Kontich Belgium
Telephone:	(+32) (0)3 457 11 76
Email:	info@magis-pharma.be
Web page:	www.magis-pharma.be

#### 1.4 Emergency telephone number

Public utility foundation:	Belgisch Antigifcentrum	Centre Antipoisons Belge
Telephone:	(+32) (0)70 245 245	(Service 24/7)
Web page:	www.antigifcentrum.be	www.centreantipoisons.be

### SECTION 2: HAZARDS IDENTIFICATION

#### 2.1 Classification of the substance/mixture

##### Classification according to (EC) n° 1272/2008

Flam. Liq. 1	H225
Eye Irrit. 2	H319

#### 2.2 Label elements

##### Labelling according to (EC) n° 1272/2008

Hazard pictogram(s):



Signal word(s): Danger

Hazard statements:

H225	Highly flammable liquid and vapour.
H319	Causes serious eye irritation.

Precautionary statements:

P210	Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
P233	Keep container tightly closed.
P240	Ground and bond container and receiving equipment.

# Material Safety Data Sheet

EN

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

FORM-06-14-01 (V00)

Page 2/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



**MAGIS**  
PHARMA

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

P241	Use explosion-proof [electrical/ventilating/lighting/...] equipment.
P242	Use non-sparking tools.
P243	Take action to prevent static discharges.
P280	Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.
P301 + P310	IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER/doctor/...
P303 + P361 + P353	IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water.
P305 + P351 + P338	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P337 + P313	If eye irritation persists: Get medical advice/attention.
P370 + P378	In case of fire: Use powder, alcohol resistant foam, lots of water, carbon dioxide to extinguish.
P403 + P235	Store in a well-ventilated place. Keep cool.
P501	Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.
Additional applicable label elements:	Not applicable.

### 2.3 Other hazards

Vapors from the product are heavier than air and may concentrate on the ground, in wells, sewers and basements.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

### 3.1 Substances

Not applicable.

### 3.2 Mixtures

Product name:	Ethanol
IUPAC name:	Ethanol
Synonyms:	Ethyl alcohol, Methylcarbinol
N° CAS:	64-17-5
N° EC:	200-578-6
Molecular Formula:	C <sub>2</sub> H <sub>6</sub> O
Content:	70%

Product name:	Diethyl ether
IUPAC name:	Ethoxyethane
Synonyms:	Ether, Ethyl ether
N° CAS:	60-29-7
N° EC:	200-467-2
Molecular Formula:	C <sub>4</sub> H <sub>10</sub> O
Content:	1% ≤ x ≤ 5%

Product name:	Water
IUPAC name:	Oxidane
Synonyms:	Distilled water, Purified water, Dihydrogen oxide

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 3/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

N° CAS:	7732-18-5
N° EC:	231-791-2
Molecular Formula:	H <sub>2</sub> O
Content:	25% ≤ x ≤ 29%

### SECTION 4: FIRST AID MEASURES

#### 4.1 Description of first aid measures

After inhalation:	Provide fresh air, provide ventilation if necessary and keep the person warm. Consult a doctor if the complaints persist. If the person is unconscious, the patient should be placed lying on his/her side.
After skin contact:	Rinse with plenty of water. Remove contaminated clothing.
After eye contact:	Rinse the eye with plenty of water in the open eyelids for several minutes. Remove contact lenses. Consult an ophthalmologist.
After ingestion:	Rinse mouth and drink plenty of water. If the person is unconscious, the patient should be placed lying on his/her side.

#### 4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Acute: Irritating to mucous membranes through eye contact or inhalation.  
Delayed: Disturbance of the inhibitory functions of the central nervous system, redness of the skin, nausea due to intake of larger amounts.

#### 4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Not necessary.

### SECTION 5: FIREFIGHTING MEASURES

#### 5.1 Extinguishing media

Suitable extinguishing media:	Alcohol resistant foam, ABC powder, BC powder, carbon dioxide, water mist.
Unsuitable extinguishing media:	Water jet, alcohol unresistant foam.

#### 5.2 Special hazards arising from the substance/mixture

Hazardous combustion products: In case of fire, toxic fumes are released (carbon monoxide and/or carbon dioxide).  
Additional Hazards: Formation of explosive gas-air mixtures. Extreme heat build-up in case of larger fires.

#### 5.3 Advice for firefighters

Surrounding fires:	Use water jet to cool exposed containers in the surroundings. Prevent contaminated extinguishing water from entering the sewer system. In case of larger fires: block the area in question. Make sure that unprotected persons are kept away from the area.
Protection against fire:	Independent respiratory protective equipment, complete protective suit.
Hazardous combustion products:	Not available.

### SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

#### 6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

##### For non-emergency personnel

In case of large quantities: use personal protective equipment to prevent contamination of skin, eyes and personal clothing. Remove possible sources of ignition. Do not smoke. Take measures against static discharges. Provide adequate

# Material Safety Data Sheet

EN

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

FORM-06-14-01 (V00)

Page 4/12

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



ventilation. Use only suitable and explosion-proof tools and devices. If available, the business plans for hazard reduction and emergency plans should be taken into account.

### For emergency responders

If available, the internal and external safety management plans should be taken into account.

### 6.2 Environmental precautions

Precautions to take with regard to spillage:

In case of smaller quantities: no special measures required.

In case of larger quantities: prevent the product from entering drains, surface water or ground water.

Precautions to be taken with regard to accidental discharge or release of the substance:

Observe the precautions regarding fire and explosion.

Prevent the product from entering drains, surface water or ground water.

### 6.3 Methods and material for containment and cleaning up

Advice regarding containment of spillage:

In case of smaller quantities: absorb in liquid binding material (sand, diatomaceous earth/kieselguhr, general binder, sawdust).

In case of larger quantities: initiate a extensive procedure: block areas, cover access to drains, close the plunger valves of the floor drains.

Suitable cleaning procedures:

In case of smaller quantities: no additional cleaning procedures are required.

In case of larger quantities: use water for final purification.

### 6.4 Reference to other sections

Personal protection: see section 8.

Disposal considerations: see section 13.

## SECTION 7: HANDLING AND STORAGE

### 7.1 Precautions for safe handling

Precautions for safe handling:

Use in a well-ventilated area. Take measures to prevent static electricity discharges. Do not store with incompatible materials.

Personal protection:

Avoid inhalation of vapours and direct contact with the skin, eyes and clothing.

Technical protective measures:

Not available.

Handling:

Not available.

### 7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Storage:

Suitable materials for packaging are: plastics resistant to solvents and stainless steel 1.4301 (V2), 1.4401 (V42), iron.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities:

Store in dry, tightly sealed and preferably well-filled containers in a sufficiently ventilated place at a temperature of +15°C to +25°C. Provide a solid floor that is resistant to solvents. Take measures to prevent static electricity discharges. Heat creates an increase in pressure, creating a risk of bursting. All equipment must be grounded. Do not store in aluminum or aluminum alloys. Do not store with incompatible materials. If larger quantities are stored, the required retention volume must be ensured.

Storage – away from:

Keep away from sources of ignition and heat.

### 7.3 Specific end use(s)

Active Pharmaceutical Ingredient or Excipient



# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 5/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



### SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

#### 8.1 Control parameters

Control parameters ethanol:

Belgium:

8 hours (TWA) 1907 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Germany:

8 hours (TWA) 960 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

France:

8 hours (TWA) 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Short period (15 min) 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm

Ireland:

8 hours (TWA) 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Italy:

Short period (15 min) 1000 ppm

The Netherlands:

8 hours (TWA) 260 mg/m<sup>3</sup>

Short period (15 min) 1900 mg/m<sup>3</sup>

Indication: skin

Austria:

8 hours (TWA) 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Short period (15 min) 3800 mg/m<sup>3</sup>, 1900 ppm

Switzerland:

8 hours (TWA) 960 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

Short period (15 min) 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

United Kingdom:

8 hours (TWA) 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

DNEL

Workers short term exposure:

DNEL worker (acute, inhalation - systemic): No data required

DNEL worker (acute, inhalation - local): 1 900 mg/m<sup>3</sup>

DNEL worker (acute, dermal - systemic): No data required

DNEL worker (acute, dermal - local): No data required

Workers long-term exposure:

DNEL worker (long-term, inhalation - systemic): 950 mg/m<sup>3</sup>

DNEL worker (long-term, inhalation - local): No data required

DNEL worker (long-term, dermal - systemic): 343 mg/kg bw/d

DNEL worker (long-term, dermal - local): No data required

Consumer short-term exposure:

DNEL general population (acute, inhalation - systemic): No data required

DNEL general population (acute, inhalation - local): 950 mg/m<sup>3</sup>

DNEL general population (acute, dermal - systemic): No data required

DNEL general population (acute, dermal - local): No data required

Consumers long-term exposure: DNEL general population (long-term, inhalation - systemic): 114 v

DNEL general population (long-term, inhalation - local): No data required

DNEL general population (long-term, oral - local): 87 mg/kg

DNEL general population (long-term, dermal - systemic): 206 mg/kg bw/d

DNEL general population (long-term, dermal - local): No data required.

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 6/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



### PNEC

#### Aquatic:

fresh water: PNEC aquatic (fresh water): 0.96 mg/L

salt water: PNEC aquatic (salt water): 0.79 mg/L

accidental release: PNEC aquatic (accidental release): 2.75 mg/L

wastewater treatment: PNEC microorganisms: 580 mg/L

#### Sedimentation:

fresh water sedimentation: PNEC sediment: 3.6 mg/kg sediment dw

salt water sedimentation: PNEC salt water sediment: 2.9 mg/kg sediment dw

#### On the land:

soil: PNEC soil: 0.63 mg/kg soil dw

#### In the air:

biotic: PNEC air (biotic): No data required.

abiotic: PNEC air (abiotic): No data required.

#### Secondary poisoning:

food chain: PNEC oral: 0.72 mg/kg food

#### Control parameters diethyl ether:

Long term (8h), GW: 308 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Short term (15 min), GW: 616 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

## 8.2 Exposure controls

### Appropriate engineering control

To the extent required by the determination of the exposure scenario, an efficient local exhaust system must be provided. Measures to prevent an explosion must be taken into account.

### Individual protection measures

Eye/face protection: Safety protection for eyes, e.g. safety glasses (EN 166).

Skin protection: Protective clothing that is resistant to solvents.

Hand protection: Suitable gloves in case of prolonged direct contact (breakthrough time according to EN 374 > 480 min): Butyl rubber (butyl), recommended glove thickness: 0.7 mm.

Respiratory protection: Necessary if vapours or aerosols are formed. Use filter A. respirator (according to DIN 3181) suitable for vapours from organic compounds.

Thermal hazards: Applicable in case of fire, see section 5.

### Environmental exposure control

Remove polluted air from local exhaust and waste water in accordance with environmental regulations.

EC legislation Water (76/464/EEC): not listed

Air (1999/30/EC): not listed

Risk management measures: See section 15.

## SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

### 9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance: Colourless, clear liquid

Odour: Characteristic odour of alcohol and ether

Odour threshold: Not available.

pH: Not available.

Melting/freezing point: -114 °C (ethanol)

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 7/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



Initial boiling point:	78 °C (ethanol)
Boiling range:	Not available.
Flash point:	15 °C (ethanol)
Evaporation rate:	Not available.
Flammability (solid/gas):	Not available.
Upper/lower flammability or explosive limits:	2.5 – 13.5 Vol % (ethanol)
Vapour pressure:	57.3 hPa (20 °C)
Vapour density:	Not available.
Relative density:	0,88 (20 °C)
Solubility:	Not available.
Solubility in water:	Completely miscible.
Partition coefficient (n-octanol/water):	Not available.
Auto-ignition temperature:	363 °C (ethanol)
Decomposition temperature:	Not available.
Viscosity:	Not available.
Explosive properties:	Not available.
Oxidising properties:	Not available.

### 9.2 Other information

Not available.

## SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

### 10.1 Reactivity

No hazardous reactions if the instructions/advice on storage and handling of the substance have been properly applied.

Not corrosive to metals.

### 10.2 Chemical stability

Stable under normal storage conditions. No stabilizers required.

### 10.3 Possibility of hazardous reactions

Exothermic reactions: Exothermic, partly violent reaction with alkali and alkaline earth metals, strong acids and oxidizing agents possible.

No spontaneous polymerization.

Diethyl ether can cause dangerous reactions with peroxides.

### 10.4 Conditions to avoid

Storage temperatures > 40 °C must be avoided (increase in pressure, deformation of the packaging), if applicable it must be guaranteed that the pressure is equalized.

Avoid static electricity, explosion hazard in the vicinity of product/air mixtures.

### 10.5 Incompatible materials

Violent reactions: Evolution of heat in reaction with alkali and alkaline earth metals, eg sodium (laboratory) with acids, eg sulfuric acid or strong oxidizing agents.

Formation of toxic decomposition products: In the event of fire, formation of carbon monoxide is possible.

# Material Safety Data Sheet

EN

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

FORM-06-14-01 (V00)

Page 8/12

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



Development of explosion hazard: Formation of hydrogen/ethanol/air mixtures which react with alkali and alkaline earth metals.

Water, moisture content: No dangerous reaction with water, no formation of flammable or toxic gases.

### 10.6 Hazardous decomposition products

During handling and storage: In case of leakage or spillage, ethanol vapors may form explosive mixtures with air.

In case of fire: See section 5

## SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

### 11.1 Information on toxicological effects

Acute toxicity:	Diethyl ether: LD50 (oral, rat): 1215 mg/kg LC50 (inhalation (rat, 4h)): 73 000 mg/l  Ethanol: LD50 (oral, rat): 10 470 mg/kg LD50 (dermal, rabbit): > 15 800 mg/kg LC50 (inhalation (rat, 4h)): 51 mg/l  Repeated dose toxicity: Oral: NOAEL (90 d, rat, female): 1 730 mg/kgbw /d Dermal: No test results available Due to the rapid evaporation in case of skin damage, dermal exposure is negligible. A repeated relevant dermal damage can be ruled out. Inhalation: NOAEL (20 d, rat, man): > 20 mg/L
Skin corrosion/irritation:	Not irritating (rabbit). Non-irritating to very slightly irritating (epidemiological studies on humans). Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Serious eye damage/irritation:	No irreversible effects on the eye (rabbit eye, OECD 405) Irritating to eyes (rabbit eye, OECD 405)
Respiratory/skin sensitisation:	Not sensitive on skin (mouse, man, OECD 429) Not sensitive on skin (mouse, ear swelling test) Respiratory sensitivity: no data available. Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Germ cell mutagenicity:	Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Carcinogenicity:	Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Reproductive toxicity:	Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Summary of evaluation of the CMR properties:	Not available.
STOT-single exposure:	Respiratory tract: No test data available. Existing research results of other short chain alcohols show that severe irritation of the respiratory tract is not to be expected. Mucous membranes: No test data available. Narcotic effects: No test data available.

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 9/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



**MAGIS**  
PHARMA

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

	Results from human toxicity studies based on the consumption of ethanol in alcoholic beverages cannot be used to determine the narcotic effects of ethanol as a workplace chemical. Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
STOT-repeated exposure:	Neurotoxicity: Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Aspiration Hazard:	No indication that the substance causes inhalation toxicity. Based on the available data, the classification criteria of one of the categories of this hazard class are not met.
Other:	Not available.

### 11.2 Additional information on potential adverse human health effects and symptoms

Eye contact:	Vapors may be irritating to the eyes.
Skin contact:	Vapors may be irritating to the eyes.
Inhalation:	Exposure to vapors with a concentration of 1,000 ppm or more can cause irritation to the nose, throat and lungs.
Ingestion:	May cause nausea, vomiting, loss of coordination, central nervous system depression and unconsciousness.
Aspiration:	Not available.

## SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

### 12.1 Toxicity

Aquatic compartment and sediment (ethanol):  
LC50 (fish, 96 hours) (mg/l): 11 200  
EC50 (Daphnia, 48 hours) (mg/l): 5 012 (Ceriodaphnia dubia)  
IC50 (algae, 72 hours) (mg/l): 275  
Aquatic compartment and sediment (diethyl ether):  
LC50 (fish, 48 hours) (mg/l): 2 840 (Leuciscus idus)

### 12.2 Persistence and degradability

Degradation reactions of abiotics (diethyl ether):  
Hydrolysis: Resistant to hydrolysis,  $t_{1/2}$  (20 °C, pH 7) > 1 - <36 years  
Photolysis:  $t_{1/2}$  (air) = 38 d;  $t_{1/2}$  (air, 100 ppm NO<sub>2</sub>) = 11.5 h  
Biodegradability (diethyl ether):  
Biodegradable in fresh water: Easily biodegradable, degradability (%): 4d: 80 ; 8d: 88 ; 15d: 90 ; 28d: 97  
Anaerobic degradability: Easily biodegradable (expert judgment)  
Biodegradable in salt water: Intrinsically biodegradable, degradability (%): 5d: 45 \*) ; 10d: 68 ; 15d: 72 ; 28d: 75  
\*) Mixture of salt water and waste water, O<sub>2</sub> consumption

### 12.3 Bioaccumulative potential

Aquatic bioaccumulation (diethyl ether): No test data available.  
BFC = 3.2 (estimate based on a calculation method).  
No remarkable bioaccumulation capacity (log Kow <4 and BCF <500).

### 12.4 Mobility in soil

Diethyl ether:  
Mobility/leaching: Henry's law (Henry constant): 3.3. 10<sup>-6</sup> atm. M<sup>3</sup>/mol, without dimensions: 1.38. 10<sup>-4</sup> (calculation).  
Distribution: Model calculation according to Mackay, EPIWIN: air 45.0% ; water 33.1% ; soil 13.7% ; sediment 0.1%

### 12.5 Results of PBT and vPvB assessment

Does not meet the PBT and vPvB criteria according to Annex XIII of Regulation (EC) No. 1907/2006.

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 10/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



### 12.6 Other adverse effects

Chemical oxygen demand: COD = 1 900 mg/g

Biochemical oxygen demand: BOD5 = 1 000 mg/g

Other information: The product should not be allowed in water without pre-treatment.

## SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

### 13.1 Waste treatment methods

Recommendation: Do not dispose of waste together with household waste. Prevent waste from entering the sewage system. (Dirt) incineration is recommended. National or regional regulations must be observed.

Contaminated packaging: Uncleaned empty packaging should be handled according to the content. The labeling of uncleaned packaging should not be removed. Empty the packaging completely, use water if necessary. Drain the water used for rinsing and cleaning in accordance with local legal requirements. Uncontaminated packaging can be reused. Damaged packaging can be recycled. Packaging that cannot be cleaned should be disposed of according to the product.

Other information: European list of waste (EURAL) 07 01 04

## SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

### Transport information according to ADR/RID/IMDG/ICAO/IATA

#### 14.1 UN Number

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea), 1170  
IATA/ICAO (Air) :

#### 14.2 UN proper shipping name

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea), ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)  
IATA/ICAO (Air) :

#### 14.3 Transport hazard class(es)

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea), 3  
IATA/ICAO (Air) :

#### 14.4 Packing group

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea), II  
IATA/ICAO (Air) :

#### 14.5 Environmental hazards

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea), Marine environmental pollutant: No.  
IATA/ICAO (Air) :

#### 14.6 Special precautions for user

Individual transport: In case of transport in cars: observe national regulations or guidelines.  
Transportation within or outside the company premises: No additional measures required.

#### 14.7 Transport in bulk according to annex II of Marpol and the IBC Code

Not within the scope of Marpol 73/78.

#### 14.8 Additional transport information

In the case of a trial shipment, the specific transport conditions of the service provider must be taken into account (if required).

## SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

### 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance/mixture

Not applicable.

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 11/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



### 15.2 Chemical safety assessment

A chemical safety assessment has been carried out for this product.

## SECTION 16: OTHER INFORMATION

### 16.1 Changes since the previous version

Not applicable.

### 16.2 Abbreviations and acronyms used

ADR:	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EC (number):	European Community (number)
IATA:	International Air Transport Association
ICAO:	International Civil Aviation Organization
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUPAC:	International Union of Pure and Applied Chemistry
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
RID:	Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STOT:	Specific Target Organ Toxicity
UN (number):	United Nations (number)
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Key literature references/sources for data

European Chemicals Agency.  
<https://www.echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database/>

### 16.4 Method of classification in case of mixture

Not available.

### 16.5 Relevant Hazard statements and/or precautionary statements

For information on hazard and/or precautionary statements refer to section 2 up to and including section 15.

### 16.6 Training advisement

Not available

### 16.7 Notice for user(s)

The information provided in this MSDS has been established in accordance with Commission Regulation (EU) 2015/830 of 28 May 2015, amending Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council, on the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH), establishing the European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94, as well as Council Directive 76/769/EEC and Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC of the Commission.

This MSDS is intended to provide a brief summary of our knowledge and guidance regarding the use of this material. The information has been compiled from sources considered to be dependable and is accurate to the best of the FRAVER NV's knowledge. However, the information is provided without any representation or warranty, expressed or implied regarding its accuracy or correctness. FRAVER NV cannot assume responsibility for adverse events which may occur in the use and/or misuse of this product and expressly disclaims liability for loss, damage and/or expense arising out of or in any way connected with the handling, storage, use and/or disposal of this product.

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

## ETHANOLUM 70% V/V DENATURUS

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 12/12

Publication: 24/03/2022

Revision: 24/03/2022

Version: 00



### 16.8 Department issuing MSDS

Quality Department

FRAVER NV

info@magis-pharma.be



## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)
- Code du produit:  
100300  
120355
- No CAS:  
18472-51-0
- Numéro CE:  
242-354-0
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Agents pharmaceutiques
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
Fagron S.A.  
Complex Piramide  
Textielstraat 20  
8790 Waregem  
Belgique
- Service chargé des renseignements:  
Tel.: +32 (0)70 233 112  
Fax: +32 (0)70 233 126
- Numéro d'appel d'urgence:  
Centre Antipoisons  
tel: +32 70 245 245  
<http://www.poissoncentre.be/>

## 2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Néant.

· Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger GHS07, GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

## 3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

18472-51-0 acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 242-354-0

## 4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 2)

- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
Eau  
Brouillard d'eau  
Poudre d'extinction  
Mousse
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR  
(suite page 4)

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 3)

## 7 Manipulation et stockage

- Manipulation:
  - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
  - Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
  - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
  - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre les effets de la lumière.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
  - Température de stockage recommandée: 15 - 20 °C
  - Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- Protection respiratoire:  
Protection respiratoire recommandée.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 4)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants
- Gants en caoutchouc
- Gants en PVC

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH (50 g/l) à 20 °C: 5,5 - 7,0

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Non déterminé.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,06-1,07 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Ammoniac

## 11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
  - Toxicité aiguë:
- |   |
|---|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: |
| Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat)                            |
- Effet primaire d'irritation:
  - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
  - des yeux: Effet d'irritation.
  - Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12 Informations écologiques

- Toxicité
  - Toxicité aquatique:
- |            |                      |
|------------|----------------------|
| EC50 (48h) | 0,087 mg/l (Daphnia) |
| IC50 (72h) | 0,011 mg/l (Algen)   |
| LC50 (96h) | 10,4 mg/l (Fish)     |
- Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation  
Brachydanio rerio LC50/96h 10,4 mg/l OECD 203
  - Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécamediamidine (2:1)


(suite de la page 6)

- Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Très toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Valeur DCO: 219'000 mg/l
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport



- |   |   |
|---|---|
| · No ONU<br>· ADR, IMDG, IATA   | UN3082  |
| · Nom d'expédition des Nations unies<br>· IMDG, IATA                                | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,<br>N.O.S. (Chlorhexidine gluconate 20% solution<br>Chlorhexidini digluconatis solutio 20%) |
| · Classe(s) de danger pour le transport<br>· ADR                                    |   |
|  |   |
| · Classe  | 9 Matières et objets dangereux divers.  |

(suite page 8)

FR

Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 7)

· Étiquette	9
· IMDG	
	
· Class	9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label	9
· IATA	
	
· Class	9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label	9
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	No Non
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

## 15 Informations réglementaires

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)



Nom du produit: acide D-gluconique, composé avec N,N''-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)

(suite de la page 8)

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

R 36/37-50

S 23-26-37/39-57-60

· Service établissant la fiche technique:

Fagron Belgique

Quality Assurance

· Contact: [kjell.vaneessen@fagron.be](mailto:kjell.vaneessen@fagron.be)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit:</b>	Alcool Méthylique
<b>N° de produit</b>	3016, 8045, 3041, 3400, 5279, 5370, 8046, 8047, 8402, 8404, 8814, 8818, 8898, 9049, 9063, 9069, 9073, 9077, 9079, 9093, 9097, 9263, 9822, 9830, 9863, C2955, C3004, C3041, C6712, C6745, C7669, 8820, DIA1306D, 8405, KP4063, 3004,6712, 6745, 7669, 2955, 3004, 2424, 9070
<b>Synonymes, marques:</b>	Alcool méthylique
<b>Identificateur supplémentaire</b>	
<b>Désignation chimique:</b>	Méthanol
<b>Formule chimique:</b>	CH3OH
<b>Numéro d'identification UE</b>	603-001-00-X
<b>N° CAS</b>	67-56-1
<b>N°CE</b>	200-659-6
<b>N° d'enregistrement REACH</b>	01-2119433307-44-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.

**Usages déconseillés:** Non déterminé.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.  
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,  
Poland

**Téléphone:** 48 32 239-20-00  
**Télécopie ::** 48 32 239-23-70

**Personne à contacter:** Product Information Compliance  
**E-mail:** export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC: (33)-975181407

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers Physiques

Liquides inflammables Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion) Catégorie 3 H301: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (Contact avec la peau)	Catégorie 3	H311: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

## 2.2 Éléments d'Étiquetage

**Contient:**

Méthanol



**Mention d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H331: Toxique par inhalation.  
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.

**Conseils de Prudence Prévention:**

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**Stockage:**

P405: Garder sous clef.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Méthanol	50 - <100%	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44-XXXX	Aucune information disponible.	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Généralités:** Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**Contact oculaire:** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Toute matière entrant en contact avec les yeux doit être immédiatement rincée à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela est facile à faire.

**Ingestion:** Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Peut causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Aucune information sur les effets néfastes dus à l'exposition.

**Traitement:** Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. L'eau peut s'avérer inefficace dans la lutte contre l'incendie. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque.

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée, brouillard, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec ou mousse standard.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers

**résultant de la substance ou du mélange:** Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de façon explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et de gaz à des concentrations explosives.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Aucune information disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Rester en amont du vent.

**6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Garder sous clef.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Méthanol	TWA	200 ppm 260 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VME	200 ppm 260 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VLE	1.000 ppm 1.300 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

### Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Méthanol (méthanol: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	15 mg/l (Urine)	FR IBE (1997)

### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Méthanol	Population générale	Dermal	Systémique, à long terme; 8 mg/kg bw/day	Toxicité aiguë
			Systémique, à court terme; 8 mg/kg bw/day	Toxicité aiguë
		yeux	effet local;	Aucune donnée disponible
		Oral	Systémique, à long terme; 8 mg/kg bw/day	Toxicité aiguë
	Employés	Inhalation	Local, à long terme; 260 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale		Systémique, à long terme; 50 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	yeux	effet local;	Aucune donnée disponible
		Dermal	Systémique, à long terme; 40 mg/kg bw/day	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 8 mg/kg bw/day	Toxicité aiguë

**Valeurs de PNEC**

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Méthanol	Sédiments (eau douce)	77 mg/kg
	Station d'épuration	100 mg/l
	Sédiments (eau de mer)	7,7 mg/kg
	Aquatique (eau douce)	20,8 mg/l
	Terre	100 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles Techniques**

**Appropriés:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales:**

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Protection des yeux/du visage:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Protection de la peau**

**Protection des Mains:**

Matière: Gants de protection chimique

**Autres:**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:**

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

**Mesures d'hygiène:** Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles environnementaux:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

<b>État:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de congélation:</b>	-97,8 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	64 °C (101,3 kPa)
<b>Point d'éclair:</b>	11 - 12 °C (Vase clos)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	36 %(V)
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	6 %(V)
<b>Pression de vapeur:</b>	16,9 kPa (25 °C)
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	1,11 (Air = 1)
<b>Densité:</b>	0,8 g/ml (25 °C)
<b>Densité relative:</b>	0,7866 (25 °C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	1.000 g/l
<b>Solubilité (autre):</b>	éther: Miscible acétone: soluble benzène: Miscible chloroforme: soluble Éthanol.: Miscible
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	-0,77
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	240 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Poids moléculaire:</b>	32,04 g/mol (CH <sub>3</sub> OH)
<b>Teneur en COV:</b>	Directive 2004/42/CE: 800 g/l ~100 % (calculé)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Aucune prescription particulière. Chaleur, étincelles, flammes.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Aucuns connus.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Non déterminé.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Toxique par inhalation.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Toxique par contact cutané.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Ingestion:</b>	Toxique en cas d'ingestion.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

**Produit:** LD 50 (Rat): 5.628 mg/kg

##### Contact avec la peau

**Produit:** LD 50 (Lapin) 15.800 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** LC 50 (Rat, 1 h): > 145000 ppm  
LC 50 (Rat, 4 h): 64000 ppm

#### Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucuns connus.

#### Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Non connu.

#### Blessure ou Irritation

##### Grave des Yeux:

**Produit:** Non connu.

#### Sensibilisation

##### Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.

#### Mutagénicité des Cellules Germinales

##### In vitro

**Produit:** Aucun composant mutagène identifié

##### In vivo

**Produit:** Aucun composant mutagène identifié



**Cancérogénicité**  
**Produit:** Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Toxicité pour la reproduction**  
**Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**  
**Produit:** Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**  
**Produit:** Aucuns connus.

**Risque d'Aspiration**  
**Produit:** Non classé

**Autres Effets Néfastes:** Aucuns connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Informations générales:** Non réglementé

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

**Poisson**  
**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol  
LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 15.400 mg/l  
LC 50 (Rainbow trout,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss), 96 h): 19.500 - 20.700 mg/l  
LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 28.500 - 30.400 mg/l

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol  
LC 50 (Cockle (Cerastoderma edule), 48 h): 1.000 mg/l  
EC 50 (Water flea (Daphnia obtusa), 48 h): 21.100 - 23.400 mg/l  
LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 2.461 - 4.395 mg/l

#### Toxicité chronique

**Poisson**  
**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol  
Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol  
Aucune information disponible.

#### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:** Aucune donnée de dégradabilité du produit n'est disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol Aucune information disponible.

### Rapport DBO/DCO

**Produit** Non déterminé.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Produit:** Non connu.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Méthanol Green algae (Chlorella fusca vacuolata), Facteur de Bioconcentration (BCF): 28.400 (statique)

**12.4 Mobilité dans le Sol:** Aucune information disponible.

### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Méthanol Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations** Indisponible.

### PBT et VPVB:

Méthanol Aucune information disponible.

**12.6 Autres Effets Néfastes:** Aucune information disponible.

**12.7 Informations supplémentaires:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1230
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	MÉTHANOL
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3, 6.1
N° de danger (ADR):	336
Code de restriction en tunnel:	(D/E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

## RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1230
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	MÉTHANOL
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3, 6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

## IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1230
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	METHANOL
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3, 6.1
N° d'urgence:	F-E, S-D
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

**IATA**

14.1 Numéro ONU:	UN 1230
14.2 Nom de transport complet:	Methanol
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3, 6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable

<b>RUBRIQUE 15: Informations réglementaires</b>
---

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Méthanol	67-56-1	100%

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Méthanol	67-56-1	100%

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration

Méthanol	67-56-1	100%
----------	---------	------

**Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)**  
**Contient:** Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Informations de révision:** Sans objet.

### Références

PBT PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
 vPvB vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H311 Toxique par contact cutané.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Date de Publication:** 22.02.2021

**FDS n°:**

**Avis de non-responsabilité:** Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.



## Détartrant concentré à usage périodique

### Description

Suma Calc D5 est un nettoyant acide concentré destiné à détartre le petit matériel, les ustensiles et les machines à laver la vaisselle.

### Propriétés principales

Suma Calc D5 est un nettoyant acide concentré destiné à détartre le petit matériel, les ustensiles, les machines à laver la vaisselle, les bains-marie, les bouilloires, les marmites à vapeur, les théières et les cafetières, etc. La combinaison d'acides inorganiques et de tensioactifs non ioniques assure l'efficacité du détartage sur tout type de surface.

### Bénéfices

- Efficace pour détartre, aide à protéger le petit matériel et à améliorer le niveau d'hygiène
- Excellent coût à l'usage grâce à sa formule concentrée
- Ravive les surfaces ternes en métal, en éliminant l'oxydation

### Mode d'emploi

\*\*\* Please translate: Spray cleaning: \*\*\*:

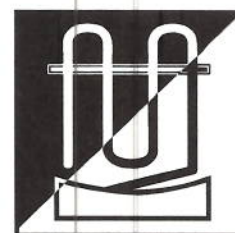
1. PLEASE TRANSLATE: Minimum recommended dosage of 100ml/l\* (10%).
2. Spray surface or equipment with solution.
3. Leave for at least 30 minutes and then brush.
4. Rinse thoroughly with clean warm water and allow to air dry.

### Mode d'emploi Application en trempage:

1. Utiliser à une concentration de 50ml de Suma Calc D5 pour 1L d'eau (5%) en fonction du niveau d'entartrage.
2. Tremper le matériel dans la solution jusqu'à l'élimination du tartre.
3. Frotter si nécessaire pour enlever les dépôts tenaces.
4. Rincer abondamment avec de l'eau fraîche et laisser sécher à l'air libre.

### Machine à laver la vaisselle:

1. Mettre hors tension les équipements de dosage.
2. Remplir le lave-vaisselle avec de l'eau fraîche.
3. Ajouter Suma Calc D5 dans l'eau pour produire une solution concentrée à 5% (50ml/L).
4. Faire circuler l'eau pendant 10-15 minutes.
5. Vidanger et vérifier.
6. Répéter si nécessaire.
7. Vidanger et rincer abondamment.
8. Laisser sécher en laissant les portes ouvertes.
9. Remettre en marche les équipements de dosage.



® A.I.S.E.

\*\*\* PLEASE TRANSLATE \*\*\*: \*This dosage is according to optimal conditions, recommendations may vary, please consult with your Diversey representative for directions.







Diversey™



suma® Calc

D5

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide, incolore

Valeur pH (pur): <2

Densité relative (20°C): 1,29

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com).

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Calc D5 est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine. Cependant, le cuivre, l'argent et l'aluminium devront être traités avec soin (temps de contact court).

#### Législation

Produit de nettoyage conforme à la législation relative :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Calc D5

Révision: 2017-12-26

Version: 04.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Calc D5

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P308 - Détartrant. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage

AISE-P309 - Détartrant. Procédé par trempage

Procédé non industriel de Nettoyage En Place (NEP)

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssebroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversev.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1B (H314)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient acide phosphorique (Phosphoric Acid).

#### Mentions de danger :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants



**3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	01-2119485924-24	Skin Corr. 1B (H314) Metal Corrosion 1 (H290)		30-50

\* Polymère

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales:**

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

**Inhalation:**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:**

Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**



## Suma Calc D5

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
acide phosphorique	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide phosphorique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide phosphorique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	2.92	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	0.73	-

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide phosphorique	-	-	-	-

Exposition de l'environnement - PNEC, continu





## Suma Calc D5

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
acide phosphorique	-	-	-	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.  
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.  
Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux.

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

## Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé. Matière: caoutchouc butyle. Temps de pénétration: >= 480 min Épaisseur du matériau: >= 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures. Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: >= 30 min Épaisseur du matériau: >= 0,4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

## Protection du corps:

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

## Protection respiratoire:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (%): 20

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit.

## Protection des mains:

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

## Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Protection respiratoire:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, incolore	
Odeur: Produit caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH: <= 2 pur	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Pression
---------------	--------	---------	----------



	(°C)		atmosphérique (hPa)
acide phosphorique	158	Méthode non fournie	1013

## Méthode / remarque

**Point d'éclair (°C):** Non applicable.

**Supporte la combustion:** Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

**Vitesse d'évaporation:** Non déterminé

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides

**Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%):** Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

## Méthode / remarque

**Pression de vapeur:** Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide phosphorique	4	Méthode non fournie	20

## Méthode / remarque

**Densité de vapeur:** Non déterminé

**Densité relative:** ≈ 1.29 (20 °C)

**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide phosphorique	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

## Méthode / remarque

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé

**Température de décomposition:** Non applicable.

**Viscosité:** Non déterminé

**Propriétés explosives:** Non-explosif.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

## 9.2 Autres informations

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé

**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Non approprié pour la classification de ce produit  
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les alcalins et les métaux. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulfites.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.



ATE(s) pertinentes, calculées:  
ATE - Voie orale (mg/kg): >5000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	LD <sub>50</sub>	2600	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	

##### Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide phosphorique	LD <sub>50</sub>	2740	Lapin	Méthode non fournie	

##### Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide phosphorique	LC <sub>50</sub>	850	Rat	Méthode non fournie	2

#### Irritation et corrosivité

##### Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

##### Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	

##### Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Pas de données disponibles			

#### Sensibilisation

##### Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide phosphorique	non sensibilisant	Humain	Expérience chez l'homme	

##### Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Pas de données disponibles			

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagenicité

Ingrédient(s)	Résultats (In-vitro)	Méthode (In-vitro)	Résultat (In-vivo)	Méthode (In-vivo)
acide phosphorique	Aucune preuve de mutagenicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Pas de données disponibles	

##### Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide phosphorique	Pas de données disponibles

##### Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide phosphorique	NOAEL	Toxicité pour le développement	410	Rat	OECD 422, oral	10 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction Aucune preuve de toxicité pour le



							développement
--	--	--	--	--	--	--	---------------

**Toxicité par administration répétée****Toxicité orale subaiguë ou subchronique**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique	NOAEL	250	Rat	OECD 422, oral		

**toxicité dermale subchronique**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique		Pas de données disponibles				

**toxicité par inhalation subchronique**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique		Pas de données disponibles				

**Toxicité chronique**

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide phosphorique			Pas de données disponibles					

**STOT-exposition unique**

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide phosphorique	Pas de données disponibles

**STOT-exposition répétée**

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide phosphorique	Pas de données disponibles

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme****Toxicité aquatique à court terme - poisson**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	LC <sub>50</sub>	138	<i>Gambusia affinis</i>	Méthode non communiquée	96

**Toxicité aquatique à court terme - crustacés**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	EC <sub>50</sub>	> 100	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

**Toxicité aquatique à court terme - Algues**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	EC <sub>50</sub>	> 100	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OECD 201 (EU C.3)	72





## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide phosphorique	EC <sub>50</sub>	270	Boues activées	Méthode non communiquée	

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles			-	



**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
acide phosphorique					Non applicable (substance inorganique)

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide phosphorique	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide phosphorique	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide phosphorique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 14\* - acides.

**Emballages vides**

**Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**

**14.1 Numéro ONU** 1805

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Acide phosphorique en solution  
Phosphoric acid, solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

Classe: 8

Étiquette(s): 8



14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:

ADR

Code de classification: C1

Code de restriction en tunnels: E

Numéro d'identification du danger 80

IMO/IMDG

No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG. La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:

- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques

< 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

## SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MSDS1826

Version: 04.2

Révision: 2017-12-26

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 16

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MAGNACRYL VELOURS

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :  MAGNACRYL VELOURS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit :  Peinture en phase aqueuse à usage intérieur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel Paints Belgium NV/SA  
Everest Office Park -  
Leuvensesteenweg 248 B  
B 1800 Vilvoorde – Belgium  
Tel. +32 (0) 2 254 2211  
Fax. +32 (0) 2 254 2335

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : SDS@akzonobel.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +32 2 254 22 11 (8.00 – 16.30)  
Antipoisoncenter/Antigifcentrum/Centre Antipoisons/Antigiftzentrum: +32 (0) 70 245 245

Version : 14.06

Date de la précédente édition : 14-9-2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : 0%

Composants d'écotoxicité inconnue : 0%

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 11-3-2021

Page 1 de 13

## MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**Conseils de prudence

- Généralités** : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Intervention** : P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : P501 - Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, C(M)IT/MIT(3:1) et méthylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.  
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0,05	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]
C(M)IT/MIT(3:1)	REACH #: 01-2120764691-48 CAS: 55965-84-9 Index: 613-167-00-5	<0,001	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
méthylisothiazolinone	CAS: 2682-20-4 Index: self classification	<0,0015	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317	[1]

**Date d'édition/Date de révision** : 11-3-2021

Page 2 de 13



**MAGNACRYL VELOURS****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

			Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) EUH071	
--	--	--	---	--

**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent  
 [6] Divulcation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune initiative induisant un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, C(M)IT/MIT(3:1), méthylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Voir Information toxicologique (section 11)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale.

**Notes sur le stockage en commun**

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

**Informations supplémentaires sur les conditions de stockage**

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

### PNEC

Aucune PNEC disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

##### Gants

: Pour tout type d'exposition, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture > 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Nitrile, épaisseur  $\geq 0.12$  mm. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. La performance et l'efficacité des gants peut être diminuée par des dommages physiques/chimiques et une conservation inadéquate.

##### Protection corporelle

: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

##### Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

##### Protection respiratoire

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Protection respiratoire en cas de formation de poussières : Filtre à particule type P2 (EN 143). Protection respiratoire en cas de formation de vapeurs : Demi-masque respiratoire avec filtres combinés A2-P2 (jusqu'à une concentration de 0,5% en volume).

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Divers: Voir étiquette.
<b>Odeur</b>	: Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: 100°C
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1,43
<b>Solubilité(s)</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (température ambiante): 11,19 cm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.

**9.2. Autres informations**

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

**MAGNACRYL VELOURS****RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, C(M)IT/MIT(3:1), méthylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

**Toxicité aiguë**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	48 heures 5 Percent	-
C(M)IT/MIT(3:1)	Peau - Irritant puissant	Humain	-	0.01 Percent	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Sensibilisation**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Téragénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Autres informations** : Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

## MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë CE50 1,5 mg/l Aiguë CE50 0,4 mg/l Aiguë CL50 0,067 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Pseudomonas putia Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 16 heures 72 heures
méthylisothiazolinone	Aiguë CL50 1,3 mg/l Aiguë CE50 0,24 mg/l Aiguë CL50 0,18 mg/l Aiguë CL50 12,4 mg/l Aiguë CL50 6 mg/l	Poisson - Ochorhynchus mykiss Daphnie Poisson Poisson - Lepomis Macrochirus Poisson - Oncorhynchus Mykiss	96 heures 48 heures 96 heures 96 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

**Considérations relatives à l'élimination** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

**Emballage**

## MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Considérations relatives à l'élimination** : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.  
Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés.  
Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

<b>Type d'emballage</b> CEPE Paint Guidelines	15 01 10*	<b>Catalogue Européen des Déchets</b> emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
--	-----------	---

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Les informations relatives au transport aérien (IATA) et fluvial (ADN) n'ont pas été jugées comme pertinentes; le mélange n'étant pas conditionné dans un emballage approuvé, exigé pour ces modes de transport.**

	<b>ADR</b>	<b>IMDG</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> <b>Classe</b>	Non applicable.	Non applicable.
<b>Classe secondaire</b>	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> <b>Polluant marin</b>	Non.	Non.
<b>Substances polluantes de l'environnement marin</b>		Non disponible.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	
<b>Numéro HI/Kemler</b>	Non disponible.	



**MAGNACRYL VELOURS**

**Les informations relatives au transport aérien (IATA) et fluvial (ADN) n'ont pas été jugées comme pertinentes; le mélange n'étant pas conditionné dans un emballage approuvé, exigé pour ces modes de transport.**

<b>Programmes d'urgence ("EmS")</b>		Not applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	: Non applicable.	
<b>Autres informations</b>	-	-

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

**Autres Réglementations UE**

**COV du produit prêt à l'emploi** : Non applicable.

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Réglementations Internationales****Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Code FIPEC** : 8

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ATE = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2, H310	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2
Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

**Date d'impression** : 12-3-2021

**Date d'édition/ Date de révision** : 11-3-2021

**Date d'édition/Date de révision** : 11-3-2021

MAGNACRYL VELOURS

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Date de la précédente édition** : 14-9-2020

**Version** : 14.06

**Avis au lecteur**

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## STELOXINE DECOR SATIN

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :  STELOXINE DECOR SATIN

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Peinture en phase solvant à usage intérieur et extérieur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel Paints Belgium NV/SA  
Everest Office Park -  
Leuvensesteenweg 248 B  
B 1800 Vilvoorde – Belgium  
Tel. +32 (0) 2 254 2211  
Fax. +32 (0) 2 254 2335

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : SDS@akzonobel.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +32 2 254 22 11 (8.00 – 16.30)  
Antipoisoncenter/Antigifcentrum/Centre Antipoisons/Antigiftzentrum: +32 (0) 70 245 245

Version : 5.03

Date de la précédente édition : 20-10-2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226  
STOT SE 3, H336

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité : 0%  
inconnue

Composants d'écotoxicité : 0%  
inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Date d'édition/Date de révision : 11-3-2021

Page 1 de 15

STELOXINE DECOR SATIN

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

**Généralités** : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Intervention** : P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Stockage** : P235 - Tenir au frais.

**Élimination** : P501 - Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

**Ingrédients dangereux** : Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange

## STELOXINE DECOR SATIN

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Hydrocarbures, C9-C11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	REACH #: 01-2119463258-33	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6	≤3	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9	≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	REACH #: 01-2119457273-39	≤0,3	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	REACH #: 01-2119450011-60 CE: 252-104-2 CAS: 34590-94-8	≤0,3	Non classé.	[2]
acide 2-éthylhexanoïque, sel de manganèse	CE: 240-085-3 CAS: 15956-58-8	≤0,1	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361fd (Fertilité et Foetus) STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
2-butoxyéthanol	CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Index: 603-014-00-0	≤0,1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

**Généralités**

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

**Inhalation**

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 4: Premiers secours</b>
-------------------------------------

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune initiative induisant un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvants dégagées par les composants à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

<b>RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie</b>
---

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**STELOXINE DECOR SATIN****RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.  
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.  
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.  
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.  
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange.  
Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui



<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage</b>
---

d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

**Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

**Notes sur le stockage en commun**

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

**Informations supplémentaires sur les conditions de stockage**

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

<b>RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>
--

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	<b>Valeurs Limites (Belgique, 9/2017). Absorbé par la peau.</b> Valeur limite: 50 ppm 8 heures. Valeur limite: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
acide 2-éthylhexanoïque, sel de manganèse	<b>Valeurs Limites (Belgique, 9/2017).</b> Valeur limite: 0,2 mg/m <sup>3</sup> , (en Mn) 8 heures.
2-butoxyéthanol	<b>Valeurs Limites (Belgique, 9/2017). Absorbé par la peau.</b> Valeur limite: 20 ppm 8 heures. Valeur limite: 98 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Valeur de courte durée: 50 ppm 15 minutes. Valeur de courte durée: 246 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>
--

**PNEC**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

**Protection de la peau****Protection des mains****Gants**

: Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Viton ® ou Nitrile, épaisseur  $\geq 0.38$  mm. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture  $> 30$  minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Nitrile, épaisseur  $\geq 0.12$  mm. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. La performance et l'efficacité des gants peut être diminuée par des dommages physiques/chimiques et une conservation inadéquate.

**Protection corporelle** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Protection respiratoire en cas de formation de poussières : Filtre à particule type P2 (EN 143). Protection respiratoire en cas de formation de vapeurs : Demi-masque respiratoire avec filtres combinés A2-P2 (jusqu'à une concentration de 0,5% en volume).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

<b>RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques</b>
--

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Divers: Voir étiquette.  
**Odeur** : Non disponible.  
**Seuil olfactif** : Non disponible.  
**pH** : Non disponible.

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	<b>: 11-3-2021</b>
--	--------------------

Page 7 de 15

<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques</b>
--

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: 185°C
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: 40°C
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1,214
<b>Solubilité(s)</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (température ambiante): 7,41 cm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.

<b>RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité</b>
---

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

<b>RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques</b>
---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvants dégagées par les composants à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

**STELOXINE DECOR SATIN**
**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	DL50 Voie cutanée	Lapin	10 mL/kg	-
	DL50 Voie orale	Chien	7500 mg/kg	-
2-butoxyéthanol	DL50 Voie orale	Rat	5,5 mL/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5400 uL/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	700 ppm	7 heures
	DL50 Voie cutanée	cobaye	230 uL/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	536 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	1130 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Lapin	252 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	307 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	cobaye	1200 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	1230 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	1167 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	300 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	320 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	917 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	Mammifère - espèces non précisées	1500 mg/kg	-
	DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	Souris	1050 mg/kg	-
DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	Rat	917 mg/kg	-	
Dlmin Voie orale	Humain	143 mg/kg	-	
Dlmin Voie orale	Rat	1500 mg/kg	-	
Dlmin Sub-cutané	Souris	500 mg/kg	-	
TDL0 Intra-péritonéal	Mammifère - espèces non précisées	100 mg/kg	-	
TDL0 Voie orale	Homme - Mâle	132 mg/kg	-	
TDL0 Voie orale	Rat	500 mg/kg	-	
TDL0 Voie orale	Femme - Femelle	600 mg/kg	-	
TDL0 Voie orale	Femme - Femelle	7813 uL/kg	-	
TDL0 Acheminement de l'exposition non reportée	Rat	250 mg/kg	-	

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

**STELOXINE DECOR SATIN**

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	8 milligrams	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
2-butoxyéthanol	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Sensibilisation**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Mutagenicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques naphta lourd (pétrole), hydrotraité naphta lourd (pétrole), hydrotraité Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Autres informations** : Non disponible.

<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 12: Informations écologiques</b>
--

**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
2-butoxyéthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1490000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Menidia beryllina	48 heures 48 heures 96 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	-	10 à 2500	élevée
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	0,004	-	faible
acide 2-éthylhexanoïque, sel de manganèse	-	2,96	faible
2-butoxyéthanol	0,81	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

<b>RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination</b>
--

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination  
des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

<b>STELOXINE DECOR SATIN</b>
------------------------------

<b>RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination</b>
--

- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
- Considérations relatives à l'élimination** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

**Emballage**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Considérations relatives à l'élimination** : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

<b>Type d'emballage</b>	<b>Catalogue Européen des Déchets</b>
CEPE Paint Guidelines	15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

<b>RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport</b>
---

<b>Les informations relatives au transport aérien (IATA) et fluvial (ADN) n'ont pas été jugées comme pertinentes; le mélange n'étant pas conditionné dans un emballage approuvé, exigé pour ces modes de transport.</b>
---

	ADR	IMDG
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1263	UN1263
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	PEINTURES	PEINTURES
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>		
<b>Classe</b>	3	3
<b>Classe secondaire</b>	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>		
<b>Polluant marin</b>	Non.	Non.

STELOXINE DECOR SATIN		
<b>Les informations relatives au transport aérien (IATA) et fluvial (ADN) n'ont pas été jugées comme pertinentes; le mélange n'étant pas conditionné dans un emballage approuvé, exigé pour ces modes de transport.</b>		
Substances polluantes de l'environnement marin		Non disponible.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	
Numéro HI/Kemler	30	
Programmes d'urgence ("EmS")		F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable.		
Autres informations	<b>Viscous substance exemption</b> In pack sizes less than 450 litres, under the terms of 2.2.3.1. 5, this product is not subject to the provisions of ADR. <b>Tunnel code</b> (D/E)	<b>Exemption concernant les matières visqueuses</b> Selon les termes du 2,3,2,5, pour les emballages inférieurs ou égaux à 30 litres ce produit n'est pas soumis aux termes du Code IMDG concernant l'emballage, l'étiquetage et le marquage, mais une documentation complète et l'affichage sur les unités de transport restent obligatoires.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

###### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Annexe XVII - Restrictions applicables : Non applicable.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Autres Réglementations UE

COV du produit prêt à l'emploi : Non applicable.

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)



**STELOXINE DECOR SATIN**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit peut s'ajouter au calcul afin de déterminer si un site entre dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accident majeurs.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Code FIPEC** : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ATE = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
 PNEC = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	D'après les données d'essai Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H226 H302 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 H315 H319 H332 H336	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd H373	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

**Date d'édition/Date de révision** : 11-3-2021

## STELOXINE DECOR SATIN

## RUBRIQUE 16: Autres informations

néfastes à long terme.

[Texte intégral des classifications \[CLP/SGH\]](#)

Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1, H304 EUH066	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361fd	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Foetus) - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315 STOT RE 2, H373	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Date d'impression : 12-3-2021

Date d'édition/ Date de révision : 11-3-2021

Date de la précédente édition : 20-10-2020

Version : 5.03

**Avis au lecteur**

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

# Sustainability data sheet

Evidence of environmental and consumer protection

Special Adhesive Extra

## K 188 E

For bonding PVC, CV, PVC-free and rubber flooring



## Sustainability attributes

### Ingredients

**SVHC - Substances of Very High Concern, which are listed in the current Candidate List according to Article 59 (10) of the REACH Regulation, in a concentration > 0.1% by weight** not included

**TRGS 610, Technical rules for hazardous substances** solvent-free

**Biocides** contains storage protection agents

**VOC according to the Swiss VOC Regulation** no VOC (CH)

**Decopaint Directive** not relevant

### Emissions

**GEV-EMICODE** EC1



**French VOC Regulation** VOC A+



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

**Belgian VOC Regulation** met

**General official approval (emission-tested construction product, AbZ)** available

### Environmental Product Declaration (EPD)

#### Environmental Product Declaration (EPD)

Dispersion-based products, group 1 [EPD-DBC-20220146-IBF1-EN](https://www.thomsit.com/EPD-DBC-20220146-IBF1-EN)

### LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Version 4.1

**VOC Content (SCAQMD Rule 1168 - Adhesive and Sealant Applications)** < 1 g/l

**Formaldehyde emission measured after 28 days** < 10 µg/m³

## Sustainability data sheet

### K 188 E

<b>Prohibited substances</b>	Does not contain any toxic substances such as formaldehyde, asbestos, lindane, chlorinated biphenyls, penta chlorophenol or other prohibited substances.
<b>EQ Credit: Low Emitting Materials</b>	EC1
THOMSIT K 188 E meets the requirements and contributes to achieving a LEED Credit under EQ Credit: Low Emitting Materials.	
<b>DGNB (German Sustainable Building Council) Version 2023 / Criterion ENV1.2 - Risks for the local environment</b>	
<b>Assignment / group</b>	Criteria matrix no. 8
<b>Quality level</b>	QL 4
<b>SVHC - Substances of Very High Concern, which are listed in the current Candidate List according to Article 59 (10) of the REACH Regulation, in a concentration &gt; 0.1% by weight</b>	not included
<b>GEV-EMICODE</b>	EC1
<b>GISCODE</b>	D1
THOMSIT K 188 E meets the requirements of the highest quality level QL 4.	
<b>BNB (Assessment System for Sustainable Building) Version 2015 / Criterion 1.1.6 - Risks for the local environment</b>	
<b>Assignment / group</b>	Criteria matrix no. 7/ 10b
<b>Quality level</b>	QN 3
<b>SVHC - Substances of Very High Concern, which are listed in the current Candidate List according to Article 59 (10) of the REACH Regulation, in a concentration &gt; 0.1% by weight</b>	not included
<b>GEV-EMICODE</b>	EC1
<b>GISCODE</b>	D1
THOMSIT K 188 E meets the requirements of the quality level QN 3.	
<b>BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology) Version 2016</b>	
<b>Criteria Hea 02 Indoor air quality</b>	meets the criteria as a very low emission product
<b>How to use</b>	
<p>This sustainability data sheet has been established on the basis of the current state of the art and our experience. In case of doubt or deviations, the information in the technical data sheets, safety data sheets and other relevant documents, such as declarations of performance, GEV EMICODE licenses, RAL certificates, general official approvals and environmental product declarations (EPD), are legally binding. These documents and current versions of the sustainability data sheets are available at <a href="http://www.thomsit.com">www.thomsit.com</a>. The user is responsible for verifying the information for the respective individual use of the products. Despite all the care taken in compiling the information, PCI Augsburg GmbH cannot accept any liability for the correctness and up-to-dateness of the information. If you have any questions, please do not hesitate to contact us at <a href="mailto:sustainability-pci-group@PCI-group.eu">sustainability-pci-group@PCI-group.eu</a>.</p>	



# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Date de révision: 03.11.2014

Version: 4.2

Date d'édition: 03.11.2014

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Sodium hypochlorite 14% Cl <sub>2</sub> en solution aqueuse TECHNICAL
Produit n°:	90350 (VWR International)
Nom de la substance:	Sodium hypochlorite (5 - 10% Cl <sub>2</sub> ) en solution aqueuse
n°CAS:	7681-52-9
Numéro d'identification UE:	000-000-00-0
Numéro d'enregistrement REACH:	Pas encore communiqué aux utilisateurs aval.
Autres désignations:	

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Réactif chimique à usage général

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

#### France

#### **VWR International SAS**

Rue	Le Périgares - bâtiment B, 201 rue Carnot
Code postal/Ville	94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	
E-mail (personne compétente)	vwrds@eu.vwr.com

#### **Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)



## Belgique

### VWR International bvba

Rue	Geldenaaksebaan 464
Code postal/Ville	3001 Leuven, Researchpark Haasrode 2020
Téléphone	+32 (0) 16 385 011
Téléfax	+32 (0) 16 385 385
E-mail (personne compétente)	vwrds@eu.vwr.com

### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 070/245 245

## Suisse

### VWR International GmbH

Rue	Lerzenstrasse 16/18
Code postal/Ville	8953 Dietikon
Téléphone	+44 (0) 745 13 13
Téléfax	+44 (0) 745 13 10
E-mail (personne compétente)	vwrds@eu.vwr.com

### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314
Danger pour le milieu aquatique, aiguë, Catégorie 1	H400

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.



Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P310	EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres dangers

SVHC Non

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

négligeable (Identificateur de produit)

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur de produit	Classes et catégories de danger
Sodium hypochlorite	5-15%	n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3 Numéro d'enregistrement REACH: Pas encore communiqué aux utilisateurs aval.	Corrosion cutanée, Catégorie 1B - H314 Danger pour le milieu aquatique, aiguë, Catégorie 1 - H400

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Remarques générales

EN CAS d'exposition: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.... En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.... Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

#### Après un contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



### **En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.... NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne rien donner à boire ou à manger.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

aucune donnée disponible

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune donnée disponible

### **4.4 Protection individuelle du secouriste**

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

### **4.5 Informations pour le médecin**

aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyen d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Le produit même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

Aucune restriction

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl) Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

### **5.3 Conseils aux pompiers**

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **5.4 Indications diverses**

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux confinés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Indications diverses**

Éliminer immédiatement les quantités renversées.





## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de: Inhalation Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une hotte aspirante (laboratoire). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale. Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Protéger de l'humidité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

température de stockage: 2-8 °C

Classe de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Dispositifs techniques appropriés de commande

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Pour se protéger d'un contact direct avec la peau, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

##### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN: DIN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

##### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN: DIN EN 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,12 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port):	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-0998

##### Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,38 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port):	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-3717 / 112-1381

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	A2B2E2K2P3
Recommandation:	VWR 111-0059

#### Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

#### 8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

aucune donnée disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État:	liquide
Couleur:	aucune donnée disponible
b) odeur:	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif:	aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

d) pH:	12 - 13
e) point de fusion/point de congélation:	-30 - -20 °C
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	111 °C (1013 hPa)
g) point d'éclair:	aucune donnée disponible
h) taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz):	non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
k) pression de vapeur:	aucune donnée disponible
l) densité de vapeur:	aucune donnée disponible
m) densité relative:	1,22 - 1,25 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
n) solubilité(s)	
à 20 °C:	aucune donnée disponible
Soluble (g/L) dans:	aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
q) température de décomposition:	aucune donnée disponible
r) viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	2,8 mPa*s (20 °C)
s) propriétés explosives:	non applicable
t) propriétés comburantes:	non applicable

### 9.2 Autres informations

Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	aucune donnée disponible
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible

tension de surface:  
Constante d'Henry:

aucune donnée disponible  
aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

aucune donnée disponible

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune donnée disponible

### 10.4 Conditions à éviter

aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune donnée disponible

### 10.7 Indications diverses

aucune donnée disponible

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

*Toxicité orale aiguë:*

aucune donnée disponible

*Toxicité dermique aiguë:*

aucune donnée disponible

*Toxicité inhalatrice aiguë:*

aucune donnée disponible

#### Effet irritant et caustique

*Irritation primaire de la peau:*

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

*Irritation des yeux:*

Provoque des lésions oculaires graves.

*Irritation des voix respiratoires:*

non applicable



**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Informations complémentaires**

aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson:**

aucune donnée disponible

**Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons:**

aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë (à court terme) pour la daphnia:**

aucune donnée disponible

**Toxicité chronique (à long terme) pour la daphnia:**

aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues:**

aucune donnée disponible

**Toxicité chronique (à long terme) pour les algues:**

aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible



#### 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

##### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

##### Informations complémentaires

aucune donnée disponible

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	N° UN:	1791
14.2	Désignation officielle pour le transport:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3	Classe(s):	8
	Code de classification:	C9
	Étiquette de danger:	8
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Nein
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	80
	code de restriction en tunnel:	E
		(Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E.)

#### Transport maritime (IMDG)

14.1	N° UN:	1791
14.2	Désignation officielle pour le transport:	HYPOCHLORITE SOLUTION
14.3	Classe(s):	8
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	8
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Nein
	POLLUANT MARIN:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	



Groupe de ségrégation: 8  
Numéro EmS F-A S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1 N° UN: 1791  
14.2 Désignation officielle pour le transport: HYPOCHLORITE SOLUTION  
14.3 Classe(s): 8  
Code de classification: C9  
Étiquette de danger: 8  
14.4 Groupe d'emballage: II  
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur négligeable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions générales

Classe risque aquatique (WGK): Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

EU: Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

EU: Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

EU: Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

aucune donnée disponible



## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)  
 CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures  
 DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)  
 Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)  
 IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations  
 ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
 LTV - Long Term Value  
 NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
 OSHA - Occupational Safety & Health Administration  
 PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
 STV - Short Term Value  
 SVHC - Substances of Very High Concern  
 VLE - Valeur limite d'exposition  
 VME - Valeur moyenne d'exposition  
 vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

### Phrases R

R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Phrases S

S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S50	Ne pas mélanger avec ... (à spécifier par le fabricant).
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



**Informations complémentaires**

Indications de changement:

Section 15

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*



**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE, 93/112/CE, 2001/58/CE

Date d'impression : 26.07.2005

revue le : 26.07.2005

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Nom du produit:** TASKI JONTEC 300 CONC F4c
- **Application du produit:**  
Produit professionnel de nettoyage / de maintenance pour l'entretien des bâtiments.
- **Producteur/fournisseur:**  
JohnsonDiversey Belgium  
Haachtsesteenweg 672  
1910 Kampenhout, Belgique  
Tel. 016-617777
- **Service chargé des renseignements:** Local Technical Centre
- **Renseignements en cas d'urgence:**  
Voir l'adresse ci-dessus. En dehors des heures de travail contactez le Centre Antipoisons, tel. 070-245245

### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractéristique chimique**
- **Description:**  
Mélange aqueux composé de substances mentionnées ci-dessous et d'additifs inoffensifs.

· **Substances dangereuses:**

CAS: 69011-36-5	alkyl alcool éthoxylate	Xn; R 22-41	5-15%
EINECS: Polymer			
EINECS: Polymer	alkyl alcool alkoxyate	Xi; R 36/38	5-15%
· <b>Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004</b>			
agents de surface non ioniques			15 - 30%
savon			< 5%
parfums, Sodium Hydroxymethylglycinate, Butylphenyl Methylpropional, Amyl Cinnamal, Hexyl Cinnamal, Eugenol, Linalool			

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières des dangers pour l'homme et l'environnement:**  
R 36 Irritant pour les yeux.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE, 93/112/CE, 2001/58/CE

Date d'impression : 26.07.2005

revue le : 26.07.2005

**Nom du produit: TASKI JONTEC 300 CONC F4c**

(suite de la page 1)

**· Système de classification:**

*La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.*

#### 4 Premiers secours

**· Indications générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· après inhalation:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· après contact avec la peau:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· après contact avec les yeux:**

*Rinçage à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

**· après ingestion:**

*Retirer le produit de la bouche et boire un ou deux verres d'eau (ou de lait).*

*Recourir à un traitement médical*

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**· Moyens d'extinction:**

*CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.*

**· Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

**· Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.

**· Mesures pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.

**· Méthodes de nettoyage/récupération:**

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).*

*Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé*

#### 7 Manipulation et stockage

**· Manipulation:**

**· Précautions à prendre pour la manipulation:**

*Manipuler suivant les règles générales pour produits chimiques.*

**· Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· Stockage:**

**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Selon la législation locale en vigueur.

**· Indications concernant le stockage commun:** Selon la législation locale en vigueur.

**· Autres indications sur les conditions de stockage:** néant

#### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

*Sans autre indication, voir point 7.*

**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

*Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE, 93/112/CE, 2001/58/CE

Date d'impression : 26.07.2005

revue le : 26.07.2005

**Nom du produit: TASKI JONTEC 300 CONC F4c**

(suite de la page 2)

**· Indications complémentaires:**

*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

**· Equipement de protection individuel:**

**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

*Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.*

*Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*

*Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

*Eviter tout contact avec les yeux*

**· Protection respiratoire: non nécessaire.**

**· Protection des mains:**

*Laver et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.*

**· Protection des yeux:**

*Les lunettes de sécurité ne sont normalement pas requises. Cependant, leur usage est recommandé dans les cas où la manipulation du produit non-dilué implique des risques d'éclaboussures.*

## 9 Propriétés physiques et chimiques

**· Indications générales.**

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	transparent
	vert
<b>Odeur:</b>	Légèrement parfumé

**· Modification d'état**

**Point de fusion:** non-déterminé

**Point d'ébullition:** non déterminé

**· Point d'éclair:** non-applicable

**· Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

**· Densité à 20°C:** 1,01 g/cm<sup>3</sup>

**· Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** entièrement miscible

**· Valeur du pH:** 8.5 < pH ≤ 9.0

## 10 Stabilité et réactivité

**· Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**· Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**· Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

**· Toxicité aiguë:**

**· LD50 (oral):** Basé selon la classification toxicologique, le LD50 (oral) est estimé à > 2000 mg/kg.

**· Effet primaire d'irritation:**

**· contact de la peau:** N'est pas irritant en cas d'usage normal.

**· contact des yeux:** Provoque des irritations.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE, 93/112/CE, 2001/58/CE

Date d'impression : 26.07.2005

revue le : 26.07.2005

**Nom du produit: TASKI JONTEC 300 CONC F4c**

(suite de la page 3)

- **inhalation:** Provoque des irritations.
- **ingestion:** Provoque des irritations.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

## 12 Informations écologiques

· **Indications générales:**

En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

· **Emballages non-nettoyés**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

## 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**

- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux ):**

- **Classe IMDG:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Indications complémentaires de transport:**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.

## 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE, 93/112/CE, 2001/58/CE

Date d'impression : 26.07.2005

revue le : 26.07.2005

**Nom du produit: TASKI JONTEC 300 CONC F4c**

(suite de la page 4)

**· Phrases R:**

36 Irritant pour les yeux.

**· Phrases S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**· Indications complémentaires sur l'étiquette:**

Laver et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

\*

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Texte des phrases de risque associé aux ingrédients repris dans la rubrique 2.**

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

**· Service établissant la fiche technique: Local Technical Centre****· Personne à contacter pour plus de renseignements concernant cette fiche de données de sécurité:**  
Local Technical Centre**· Référence internationale: MSDS4925 (28-Apr-2005), BC.HF.Fc86 (03-Mar-2003)****· FDS version: 2****· Date de révision: 26.07.2005****· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 1 de 9

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Bucasan® Trendy

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Détergents sanitaires, corrosif

Catégories de processus [PROC]: 8,10,11

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17

Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: labor@buzil.de

Internet: www.buzil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1C

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



##### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 2 de 9

P310

être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
l'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
226-218-8	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique	10 - < 15 %
5329-14-6		
016-026-00-0	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H412	
01-2119488633-28		
	ethoxylates d'alcools gras	1 - < 5 %
26183-52-8		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface cationiques, parfums (Benzyl salicylate, Hexyl cinnamal).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 3 de 9

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Évacuation: voir paragraphe 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.



# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 4 de 9

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Pour l'utilisation du procédé haute pression ou vaporisation sur grandes perfcies: filtre combiné A1/P2.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés

pH-Valeur (à 20 °C): 0,2 - 1,0

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point de fusion: ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ca. 100 °C

Point d'éclair:

non applicable

#### Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 5 de 9

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 1,07 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: complètement miscible

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) <10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

## 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ETAmél calculé

ATE (par inhalation aérosol) 4,697 mg/l

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 6 de 9

### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras				
	par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	70,3 mg/l	96 h	Tête de boule	
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	19,6 mg/l	72 h		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	15 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras				
	OECD 301	>60%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 7 de 9

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

##### Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

##### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3264
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfamique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

#### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3264
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfamique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L

#### Transport maritime (IMDG)

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 8 de 9

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3264
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulfamic acid)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3264
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulfamic acid)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bucasan® Trendy

Date d'impression: 26.05.2015

T464

Page 9 de 9

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

## Liquide de trempage

### Description

Suma Dip K1 est un produit de trempage spécialement conçu pour l'élimination des salissures tenaces sur la vaisselle.

### Propriétés principales

Suma Dip K1 est un produit chloré, alcalin, conçu pour le trempage de la vaisselle fortement souillée. Ce produit contient un mélange d'agents inhibiteurs d'entartrage et de matières alcalines pour l'élimination des salissures tenaces sur les tasses et les assiettes. Celui-ci contient également du chlore actif pour une élimination efficace des tâches de thé, de café et de fruits.

### Bénéfices

- Elimine les tâches de tannins tenaces
- Participe efficacement à l'élimination des souillures carbonisées et des résidus d'amidon
- Se dose facilement, manuellement ou avec une pompe doseuse
- Se mélange facilement à l'eau, et devient directement actif dès la mise en solution

### Mode d'emploi

1. Remplir le bac de trempage avec de l'eau chaude (40-50 °C).
2. Ajouter le dosage minimum recommandé 4 ml\* de Suma Dip K1 par litre d'eau
3. Tremper la vaisselle dans la solution pendant 10 - 30 minutes, en fonction du niveau de salissure
4. Laver la vaisselle en machine à laver

\*.afin d'éviter tout endommagement, laisser tremper la vaisselle décorée ou en plastique pendant moins de 30 minutes.







The logo for Diversey, featuring the brand name in white on a dark blue leaf-shaped background with a stylized leaf icon to the right.

Diversey™

The logo for suma Dip, with 'suma' in a white circle and 'Dip' in white text next to it, all on a red background.

suma® Dip

K1

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide jaune clair, à odeur de chlore

Valeur pH (en solution): 12,5

Densité relative (20°C): 1,22

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com).

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Dip K1 est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine. Cependant, ne pas utiliser sur des matériels sensibles aux alcalins comme le cuivre, le laiton ou l'argent. Ne pas utiliser en trempage sur du plastique en mélaminé

#### Législation

Produit conforme à la législation relative :

- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08.09.99 et décret du 17.06.98),
- au règlement Détergent CE 648/2004.





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Dip K1

Révision: 2019-02-24

Version: 07.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Dip K1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P201 - Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

EUH031

Skin Corr. 1B (H314)

Aquatic Acute 1 (H400)

Aquatic Chronic 2 (H411)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient métrasilicate de disodium / dipotassium (Sodium/Potassium Metasilicate), hypochlorite de sodium (Sodium Hypochlorite)

#### Mentions de danger :

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers



Pas d'autres dangers connus.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
métasilicate de disodium / dipotassium	215-687-4 215-199-1	-	[1]	Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) Metal Corrosion 1 (H290)		10-20
hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	01-2119488154-34	EUH031 Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Metal Corrosion 1 (H290)		3-10
hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	01-2119487136-33	Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H302) Metal Corrosion 1 (H290)		0.1-1
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	931-292-6	-	01-2119490061-47	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)		0.1-1

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

##### Inhalation:

Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

##### Contact avec les yeux:

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Inhalation:

Peut provoquer des bronchospasmes pour les individus sensibles au chlore.

##### Contact avec la peau:

Provoque de graves brûlures.

##### Contact avec les yeux:

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

##### Ingestion:

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

#### 5.3 Conseils aux pompiers



En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. En cas d'incident dans un espace confiné, porter une protection respiratoire adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Assurer une ventilation suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:  
Pas de précautions spéciales requises.

### Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
hydroxyde de potassium		2 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

#### Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

#### valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

##### Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	-	-	-	0.26
hydroxyde de potassium	-	-	-	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxyles	-	-	-	0.44

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets	Court terme - Effets	Long terme - Effets	Long terme - Effets





## Suma Dip K1

	locaux	systemiques (mg/kg pc)	locaux	systemiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	-	-	0.5 %	-
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles	-	0.27 %	11

## DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	-	-	0.5 %	-
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles	-	0.27 %	5,5

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	3.1	3.1	1.55	1.55
hydroxyde de potassium	-	-	1	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	-	-	6.2

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	3.1	3.1	1.55	1.55
hydroxyde de potassium	-	-	1	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	-	-	1.53

## Exposition de l'environnement

## Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	0.00021	0.000042	0.00026	0.03
hydroxyde de potassium	-	-	-	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	0.0335	0.00335	0.0335	24

## Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
hypochlorite de sodium	-	-	-	0.00026
hydroxyde de potassium	-	-	-	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	5.24	0.524	1.02	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

## Contrôles d'ingénierie appropriés:

Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

## Contrôles organisationnels appropriés:

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.



## Suma Dip K1

<b>Protection des mains:</b>	Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température. Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
<b>Protection du corps:</b>	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).
<b>Protection respiratoire:</b>	La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.
<b>Contrôles de l'exposition de l'environnement:</b>	Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée.
<i>Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :</i>	
<b>Concentration maximale recommandée (%):</b> 1.6	
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôles organisationnels appropriés:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide, Pâle, Jaune	
<b>Odeur:</b> Chlore	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>pH:</b> > 12 pur	ISO 4316
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium	Le produit se décompose avant ébullition	Méthode non fournie	1013
hydroxyde de potassium	140	Méthode non fournie	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	> 100	Méthode non fournie	

	Méthode / remarque
<b>Inflammabilité (liquide):</b> Non inflammable.	
<b>Point d'éclair (°C):</b> Non applicable.	
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)	
<b>Vitesse d'évaporation:</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
hypochlorite de sodium	-	-



**Pression de vapeur:** Non déterminé

**Méthode / remarque**

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium	Négligeable .?		
hydroxyde de potassium	2300	Méthode non fournie	20
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	< 10	Méthode non fournie	25

**Densité de vapeur:** Non déterminé

**Densité relative:** ≈ 1.22 (20 °C)

**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

**Méthode / remarque**

Non approprié pour la classification de ce produit  
OECD 109 (EU A.3)

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium	Soluble		
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles		
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	409.5 Soluble	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque**

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé

**Température de décomposition:** Non applicable.

**Viscosité:** Non déterminé

**Propriétés explosives:** Non-explosif.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**9.2 Autres informations**

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé

**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Non approprié pour la classification de ce produit  
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Température (°C)
hypochlorite de sodium	7.53 (pKa)	Méthode non fournie	

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Réagit avec les acides. Conserver à l'écart des acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000



Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

### Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	LD <sub>50</sub>	> 1100	Rat	OECD 401 (EU B.1)	80
hydroxyde de potassium	LD <sub>50</sub>	333	Rat	OECD 425	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	LD <sub>50</sub>	> 300 - 2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)	

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	LD <sub>50</sub>	> 20000	Lapin	OECD 402 (EU B.3)	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	LD <sub>50</sub>	> 5000	Rat	OECD 402 (EU B.3)	

#### Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	LC <sub>50</sub>	> 10,5 (vapeur)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	1
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			

### Irritation et corrosivité

#### Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	Corrosif (vé)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
hydroxyde de potassium	Corrosif (ve)	Lapin	Draize test	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

#### Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
hydroxyde de potassium	Corrosif (vé)	Lapin	Méthode non fournie	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

#### Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	Irritant pour les voies respiratoires			
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles			
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles			

### Sensibilisation





## Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 408 (EU B.6) / Buehler test	
hydroxyde de potassium	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 408 (EU B.6) / Buehler test	

## Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	Non sensibilisant			
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles			
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
hypochlorite de sodium	Aucune preuve de mutagénicité	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
hydroxyde de potassium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
hydroxyde de potassium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
métasilicate de disodium / dipotassium			Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium	NOAEL	Toxicité pour le développement Altération de la fertilité	5 (Cl)	Rat	OECD 414 (EU B.31), oral OECD 415 (EU B.34), oral		Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
hydroxyde de potassium			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	NOAEL	Effets tératogènes	25	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices		

## Toxicité par administration répétée

## Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium	NOAEL	50	Rat	OECD 408 (EU B.26)	90	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	NOAEL	13		OECD 422, oral		

## toxicité dermale subchronique



## Suma Dip K1

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles				
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles				
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Vole d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
métasilicate de disodium / dipotassium			Pas de données disponibles					
hypochlorite de sodium			Pas de données disponibles					
hydroxyde de potassium			Pas de données disponibles					
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	Non applicable
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium	Non applicable
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles

## Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

## Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.



Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

### Toxicité aquatique à court terme

#### Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	LC <sub>50</sub>	0.06	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	96
hydroxyde de potassium	LC <sub>50</sub>	80	Diverses espèces	Pertinence de la preuve	24
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	LC <sub>50</sub>	> 2.67 - 3.46	Poisson	OCDE 203; statique	96

#### Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	EC <sub>50</sub>	0.035	<i>Ceriodaphnia dubia</i>	OECD 202 (EU C.2)	48
hydroxyde de potassium	EC <sub>50</sub>	30 - 1000	<i>Daphnia magna Straus</i>	Pertinence de la preuve	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	EC <sub>50</sub>	3.1	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

#### Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	NOEC	0.0021	Non déterminé	Méthode non communiquée	168
hydroxyde de potassium		10		Pertinence de la preuve	-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	EC <sub>50</sub>	0.1428	Non déterminé	Méthode non communiquée	72

#### Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	EC <sub>50</sub>	0.026	<i>Crassostrea virginica</i>	Méthode non communiquée	2
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-

#### Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium		0.375	Boues activées	Méthode non communiquée	
hydroxyde de potassium	EC <sub>50</sub>	22	<i>Photobacterium</i>	Méthode non communiquée	15 minute(s)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	EC <sub>10</sub>	> 24	Bactérie	Pas de tests selon les lignes directrices	18 heure(s)

### Toxicité aquatique à long terme

#### Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				



## Suma Dip K1

hypochlorite de sodium	NOEC	0.04	<i>Menidia pelinsulae</i>	Méthode non communiquée	96 heure(s)	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	NOEC	0.42	Non déterminé		302 jour(s)	

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (j)	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium	NOEC	0.007	<i>Crassostrea virginica</i>	Méthode non communiquée	15 jour(s)	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	NOEC	0.7	<i>Daphnia magna</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	





## Suma Dip K1

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Évaluation	Remarque
hypochlorite de sodium	115 jour(s)	Photo-oxydation indirecte		

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

## Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Évaluation
métasilicate de disodium / dipotassium					Non applicable (substance inorganique)
hypochlorite de sodium					Non applicable (substance inorganique)
hydroxyde de potassium					Non applicable (substance inorganique)
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		CO <sub>2</sub> production	90% en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobies et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Évaluation
métasilicate de disodium / dipotassium					Non applicable (substance inorganique)

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Évaluation	Remarque
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium	-3.42	Méthode non communiquée.	Pas de bioaccumulation prévue	
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles		Non pertinent, pas de bioaccumulation	
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	0.93	(EC) 440/2008, A.8	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarque
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium	Pas de données disponibles				
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles				



Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles				
--	----------------------------	--	--	--	--

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium	1.12				Haut potentiel de mobilité dans le sol
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles				Faible potentiel d'adsorption par le sol
Amines, C12-14 (nombres pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	Pas de données disponibles				Faible mobilité dans le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 15\* - déchets basiques.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** 1719**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide alcalin caustique, n.s.a. ( trioxosilicate de disodium/dipotassium , hypochlorite )  
 Caustic alkali liquid, n.o.s. ( disodium-/dipotassium trioxosilicate , hypochlorite )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:****Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 8**14.4 Groupe d'emballage:** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: C5

Code de restriction en tunnels: E

Numéro d'identification du danger 80

**IMO/IMDG**

No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires**



## Suma Dip K1

**15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: 8TE4-40D6-6006-D9RA

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

phosphates, agents de blanchiment chlorés, agents de surface non ioniques < 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code SDS:** MSDS3415

**Version:** 07.0

**Révision:** 2019-02-24

**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 3, 8, 9, 11, 12, 15, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**





# Suma<sup>®</sup> Select

Produit de rinçage concentré neutre

## Description

Suma Select A7 est un additif de rinçage concentré peu moussant pour le lavage automatique de la vaisselle.

## Propriétés principales

Suma Select A7 est un additif de rinçage concentré neutre, spécialement conçu pour une utilisation avec une large gamme de lave-vaisselle. Le produit contient un mélange de tensio-actifs non ioniques qui diminue la tension superficielle de l'eau de rinçage. La très fine couche d'eau ainsi formée permet de réduire le temps de séchage et d'éviter les traces dues à des gouttelettes. Ce mélange spécial prévient également la formation de trop de mousse dans la machine.

## Avantages

- Garantit un séchage rapide
- Donne des résultats sans taches ni traces
- Sa formule concentrée permet d'obtenir d'excellents coûts à l'usage
- Action peu moussante pour une efficacité accrue

## Mode d'emploi

Suma Select A7 est recommandé pour une utilisation dans tout type de lave-vaisselle commercial à dosage automatique. Utiliser à une concentration minimum de 0,1 ml/L\* à une température de 70-80°C en eau douce à mi-dure. Le produit est directement injecté dans l'eau de rinçage finale grâce au système de dosage de Diversey Care. Le dosage correct dépend des spécificités du site (dureté de l'eau, degré de souillure, procédures).

## Données techniques

Aspect liquide	limpide, bleu
Valeur pH pur	7
Densité relative (20°C)	1.02 g/cm <sup>3</sup>

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production normale et ne peuvent pas être considérées comme des spécifications.*

## Recommandations pour la manipulation et le stockage

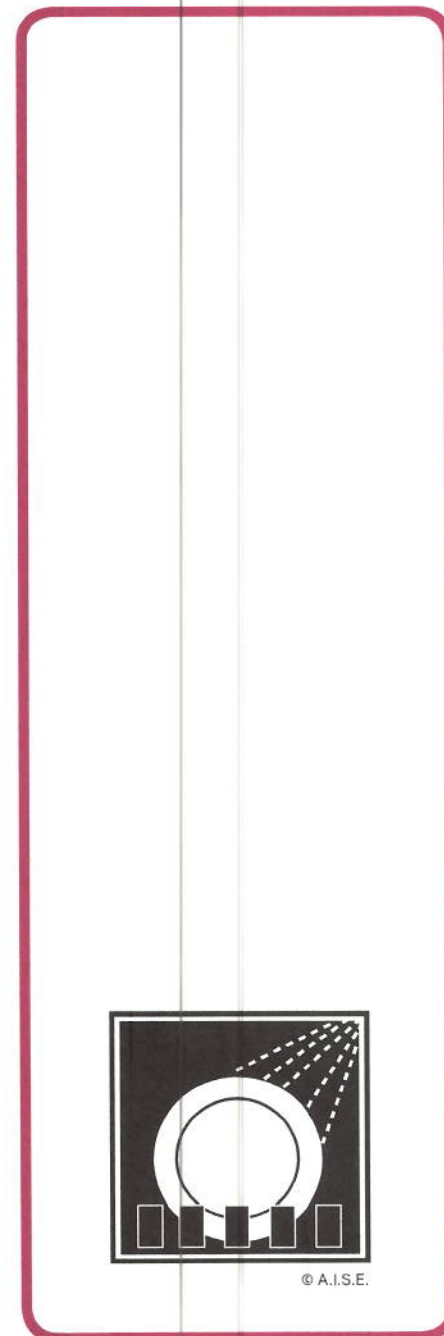
Les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheet). Conserver le produit dans l'emballage d'origine bien fermé, à l'abri des températures extrêmes.

## Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Select A7 est approprié à la plupart des matériaux généralement rencontrés en cuisine.

*\* Dosage recommandé lors des conditions optimales. Cependant, le dosage peut varier; consultez votre représentant commercial de Diversey Care pour obtenir plus d'informations.*

# A7









# Fiche de Données de Sécurité

## Suma Select A7

Révision: 2018-12-09

Version: 10.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Select A7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel et industriel.

AISE-P202 - Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

AISE-P204 - Produit de rinçage. Procédé automatique

AISE-P803 - Produit d'entretien de chaîne. Procédé d'aspersion automatique

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Contient glutaral (Glutaral)

#### Mentions de danger :

EUH208 - Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Information complémentaire sur l'étiquette:

Contient: agent de conservation.

#### 2.3 Autres dangers

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
alcool alkyl alkoxylé	[4]	111905-53-4	[4]	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
alcool alcoxylate d'alkyle	[4]	9003-11-6	[4]	Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
glutaral	203-856-5	111-30-8	01-2119455549-26	Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1B (H314) EUH071 STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317) Resp. Sens. 1 (H334) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Metal Corrosion 1 (H290)		0.01-0.1



Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Consulter un médecin en cas de malaise.  
**Contact avec la peau:** Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
**Contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.  
**Ingestion:** Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.  
**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec la peau:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec les yeux:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.  
**Ingestion:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un récipient



fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
glutaral		0.05 ppm 0.21 mg/m <sup>3</sup>

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	-
glutaral	-	-	-	-

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	-
glutaral	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	Pas de données disponibles
glutaral	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	Pas de données disponibles
glutaral	-	-	0.0106	-

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	-
glutaral	-	-	-	-

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	-
glutaral	0.0025	0.00025	0.006	0.8

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Soi (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
alcool alcoxylate d'alkyle	-	-	-	-
glutaral	0.091	0.0009	0.03	-

### 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.



## Suma Select A7

Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).

**Protection des mains:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%):** 4

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation. Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide, Bleu	
<b>Odeur:</b> Produit caractéristique	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>pH:</b> ≈ 7 pur	ISO 4316
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles		
alcool alcoxylate d'alkyle	Le produit se décompose avant ébullition		
glutaral	101.5	Méthode non fournie	987.1

**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.

**Point d'éclair (°C):** 93.4

Le produit ne contient pas de substance ayant un point éclair < 100 °C

**Supporte la combustion:** Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

**Vitesse d'évaporation:** Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides

**Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)** Non déterminé

**Pression de vapeur:** Non déterminé

Voir les données sur la substance





Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles		
alcool alcoxylate d'alkyle	< 10		20
glutaral	2000	Méthode non fournie	20.1

**Densité de vapeur:** Non déterminé

**Densité relative:** ≈ 1.02 (20 °C)

**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

Non approprié pour la classification de ce produit

OECD 109 (EU A.3)

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles		
alcool alcoxylate d'alkyle	Soluble	Données non expérimentales	
glutaral	Soluble	Méthode non fournie	20

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé

**Température de décomposition:** Non applicable.

**Viscosité:** Non déterminé

**Propriétés explosives:**

**Propriétés comburantes:**

Non approprié pour la classification de ce produit

#### 9.2 Autres informations

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé

**Corrosion vis à vis des métaux:** Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit

Pertinence de la preuve

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:

#### ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >5000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé	LD <sub>50</sub>	≥ 1000	Rat	Méthode non fournie	
alcool alcoxylate d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 4000	Rat	Méthode non fournie	
glutaral	LD <sub>50</sub>	77	Rat	OECD 401 (EU B.1)	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Temps
---------------	---------	--------	---------	---------	-------



		(mg/kg)			d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 10000	Lapin	Méthode non fournie	
glutaral	LD <sub>50</sub>	> 1000	Lapin	OECD 402 (EU B.3)	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			
glutaral	LC <sub>50</sub>	028-0.39 (brouillard)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	4

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl alkoxylé	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
glutaral	Corrosif (ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl alkoxylé	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
glutaral	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
glutaral	Pas de données disponibles			

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
glutaral	Sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
glutaral	Pas de données disponibles			

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
glutaral	Mutagenic	Méthode non fournie	Aucune preuve de mutagenicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

Ingrédient(s)	Effets
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles
glutaral	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés



alcool alkyl alkoxylé			Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle			Pas de données disponibles				
glutaral			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour le développement. Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
glutaral		Pas de données disponibles				

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
glutaral		Pas de données disponibles				

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
glutaral		Pas de données disponibles				

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
alcool alkyl alkoxylé			Pas de données disponibles					
alcool alcoxylate d'alkyle			Pas de données disponibles					
glutaral			Pas de données disponibles					

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles
glutaral	Voies respiratoires

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles
glutaral	Voies respiratoires

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.



**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé	LC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Leuciscus idus</i>	Méthode non communiquée	48
alcool alcoxylate d'alkyle	LC <sub>50</sub>	> 100	<i>Leuciscus idus</i>	Par extrapolation	96
glutaral	LC <sub>50</sub>	0.8	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OCDE 203, statique	96

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	Non déterminé	Méthode non communiquée	48
alcool alcoxylate d'alkyle	EC <sub>50</sub>	> 100	Non déterminé	Par extrapolation	48
glutaral	LC <sub>50</sub>	0.345	<i>Daphnia magna</i> Straus	Méthode non communiquée	48

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-
alcool alcoxylate d'alkyle	EC <sub>50</sub>	> 72	Non déterminé		
glutaral	EC <sub>50</sub>	0.6	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-
alcool alcoxylate d'alkyle		-		Par extrapolation	
glutaral		Pas de données disponibles			-

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition (minutes)
alcool alkyl alkoxylé	EC <sub>10</sub>	> 1000	Boues activées	DEV-L2	
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			
glutaral	EC <sub>20</sub>	15	Boues activées	OECD 209	30 minute(s)

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
glutaral	NOEC	1.6	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	97 jour(s)	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				





## Súma Select A7

glutaral	NOEC	5.0	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211, semi-statique	21 jour(s)	
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alcoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl alkoxylé		Pas de données disponibles			-	
glutaral		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
alcool alkyl alkoxylé			> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301F	Facilement biodégradable
alcool alcoxylate d'alkyle			> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301F OECD 301B	Facilement biodégradable
glutaral	Boues activées, aérobie	Réduction du COD	90 - 100 % en 28 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable



**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	
glutaral	-0.36	(EC) 440/2008, A.8	Pas de bioaccumulation prévue	

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles				
glutaral	Pas de données disponibles				

**12.4 Mobilité dans le sol**

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
alcool alkyl alkoxylé	Pas de données disponibles				
alcool alcoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles				
glutaral	2.51		Méthode non communiquée		Potentiel d'adsorption par le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 30 - détergents autres que ceux mentionnés au 20 01 29.

**Emballages vides**

**Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre, Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

**14.1 Numéro ONU:** Marchandises non-dangereuses

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Marchandises non-dangereuses

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** Marchandises non-dangereuses

**14.4 Groupe d'emballage:** Marchandises non-dangereuses

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Marchandises non-dangereuses

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Marchandises non-dangereuses

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Marchandises non-dangereuses

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange**

**Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: EXD4-20G7-4007-SVWP

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques  
Glutaral

15 - 30 %



Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

### SECTION 16: Autres informations

Code SDS: MSDS3369

Version: 10.2

Révision: 2018-12-09

#### Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2

#### Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 - Mortel par inhalation.
- H331 - Toxique par inhalation.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité



## 1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

### 1.1 Identificateur de produit:

# Orbi Soll Urinoir Deboucheur Industrielle

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### **ESSEF CLEANING TOOLS**

Rue d'Izegem 98

B-8880 Ledegem

T.: +32 51 30 72 72 - F.: +32 51 30 00 82

info@esfef.be - www.esfef.be

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

## 2 SECTION 2: Identification des dangers:

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

**EUH071 H314 Skin Corr. 1A**

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Pitogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

#### Mentions de danger:

**EUH071:** Corrosif pour les voies respiratoires.  
**H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence:

**P260:** Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.  
**P280:** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.  
**P303+P361+P353:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
**P304+P340:** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
**P305+P351+P338:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
**P310:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Contient:

Acide nitrique

#### 2.3 Autres dangers:

aucun

### 3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

Acide nitrique	> 30%	CAS N°: 7697-37-2 EINECS: 231-714-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487297-23 CLP Classification: <b>EUH071</b> <b>H314 Skin Corr. 1A</b>
Sulfate de cuivre	< 5%	CAS N°: 7758-98-7 EINECS: 231-847-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119520566-40 CLP Classification: <b>H302 Acute tox. 4</b> <b>H315 Skin Irrit. 2</b> <b>H319 Eye Irrit. 2</b> <b>H400 Aquatic Acute 1</b> <b>H410 Aquatic Chronic 1</b>

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

### 4 SECTION 4: Premiers secours:

#### 4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

**Contact avec le peau:** retirer les vêtements souillés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.  
**Contact avec les yeux:** rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), et transporter chez un médecin.  
**Ingestion:** laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.



**Inhalation:** se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

**Contact avec le peau:** mordant, rougeur, douleur, brûlures

**Contact avec les yeux:** mordant, rougeur, mauvaise vision, douleur

**Ingestion:** mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac

**Inhalation:** migraine, étourdissement, malaise, gâtisme, inconscience

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

## 5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

## 6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

## 7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/





# 8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

## 8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues

Acide nitrique 5.3 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection des voies:</b>	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en Viton (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.7 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection.	
<b>Protection des yeux:</b>	garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.	
<b>Autres protections:</b>	vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.	

# 9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Point de fusion/trajet de fusion:</b>	0 °C
<b>Point d'ébullition/trajet d'ébullition:</b>	100 °C — 120 °C
<b>pH:</b>	0,1
<b>pH 1% dilué dans l'eau:</b>	/
<b>Pression de vapeur/20°C:</b>	2 332 Pa
<b>Densité de vapeur:</b>	non applicable
<b>Densité relative/20°C:</b>	1,415 kg/l
<b>Aspect/20°C:</b>	liquide
<b>Point d'éclair:</b>	/
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	/
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	/
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	/
<b>Propriétés explosives:</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes:</b>	non applicable
<b>Température de décomposition:</b>	/

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	non applicable
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non applicable
<b>Viscosité dynamique, 20°C:</b>	1 mPa.s
<b>Viscosité cinématique, 20°C:</b>	1 mm <sup>2</sup> /s
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):</b>	0,300

## 9.2 Autres informations:

<b>Composé organique volatile (COV):</b>	0,16 %
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	2,264 g/l

## 10 SECTION 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

### 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### 10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, eau, produits d'oxydation, produits de réduction

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

## 11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

**H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Toxicité aiguë calculée, ATE orale:** /

**Toxicité aiguë calculée, ATE dermale:** /

Acide nitrique	LD50 orale rat:	≥ 5,000 mg/kg
	LD50 dermale lapin:	≥ 5,000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

Sulfate de cuivre	LD50 orale rat:	700 mg/kg
	LD50 dermale lapin:	≥ 5,000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

## 12 SECTION 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Classe de danger pour l'eau, WGK:** 1

**Solubilité dans l'eau:** complètement soluble

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être évacué dans les égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## 14 SECTION 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 Numéro ONU:

3264

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 3264 Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a., (mélange avec Acide nitrique) , 8, II, (E)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

**Classe(s):** 8

**Numéro d'identification du danger:** 80

### 14.4 Groupe d'emballage:

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

pas dangereux pour l'environnement

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Caractéristiques de danger:** Risque de brûlures. Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

**Indications supplémentaires:** Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

**15 SECTION 15: Informations réglementaires:****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Classe de danger pour l'eau, WGK:** 1  
**Composé organique volatile (COV):** 0,160 %  
**Composé organique volatile (COV):** 2,264 g/l  
**Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:** aucun

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

pas de données disponibles

**16 SECTION 16: Autres informations:****La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

**ADR:** Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
**BCF:** Facteur de bioconcentration  
**CAS:** Chemical Abstracts Service  
**CLP:** Classification, Labelling and Packaging of chemicals  
**EINECS:** European Inventory of Existing Commercial chemical Substances  
**Nr.:** numéro  
**PTB:** persistantes, toxiques et bioaccumulables  
**TLV:** Threshold Limit Value  
**VPVB:** substances très persistantes et très bioaccumulables  
**WGK:** Classe de pollution des eaux  
**WGK 1:** peu dangereux pour l'eau  
**WGK 2:** dangereux pour l'eau  
**WGK 3:** extrêmement dangereux pour l'eau

**La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

**EUH071:** Corrosif pour les voies respiratoires. **H302 Acute tox. 4:** Nocif en cas d'ingestion. **H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410 Aquatic Chronic 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:**

Sections: 2.1, 2.2, 16

**Numéro de référence MSDS:**

ECM-100474,00

*Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est rédigée conformément l'annexe II/A de la règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément à la règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soigneuse. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.*

## 1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

### 1.1 Identificateur de produit:

**Orbi Soll Déboucheur**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**ESSEF CLEANING TOOLS**

Rue d'Izegem 98

B-8880 Ledegem

T.: +32 51 30 72 72 - F.: +32 51 30 00 82

info@essef.be - www.essef.be

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

## 2 SECTION 2: Identification des dangers:

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

**H314 Skin Corr. 1A**

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Pitogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

#### Mentions de danger:

**H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence:

**P260:** Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.  
**P264:** Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
**P280:** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.  
**P301+P330+P331:** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
**P303+P361+P353:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
**P305+P351+P338:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contient:

Acide sulfurique

#### 2.3 Autres dangers:

aucun

### 3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

Acide sulfurique	> 30%	CAS N°:	7664-93-9
		EINECS:	231-639-5
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119458838-20
		CLP Classification:	<b>H314 Skin Corr. 1A</b>

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

### 4 SECTION 4: Premiers secours:

#### 4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

**Contact avec le peau:** retirer les vêtements souillés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.  
**Contact avec les yeux:** rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), et transporter chez un médecin.  
**Ingestion:** laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.  
**Inhalation:** se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

**Contact avec le peau:** mordant, rougeur, douleur, brûlures  
**Contact avec les yeux:** mordant, rougeur, mauvaise vision, douleur  
**Ingestion:** mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac  
**Inhalation:** migraine, étourdissement, malaise, gâtisme, inconscience



#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

### 5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

#### 5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

#### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

### 6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

#### 6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

### 7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/





### 8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

#### 8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues

Acide sulfurique 1 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection des voies:</b>	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en Viton (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.7 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection.	
<b>Protection des yeux:</b>	garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.	
<b>Autres protections:</b>	vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.	

## 9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Point de fusion/trajet de fusion:</b>	-20 °C
<b>Point d'ébullition/trajet d'ébullition:</b>	290 °C
<b>pH:</b>	0,1
<b>pH 1% dilué dans l'eau:</b>	/
<b>Pression de vapeur/20°C:</b>	/
<b>Densité de vapeur:</b>	non applicable
<b>Densité relative/20°C:</b>	1,830 kg/l
<b>Aspect/20°C:</b>	liquide
<b>Point d'éclair:</b>	/
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	/
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	/
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	/
<b>Propriétés explosives:</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes:</b>	non applicable
<b>Température de décomposition:</b>	/
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	non applicable
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non applicable
<b>Viscosité dynamique, 20°C:</b>	1 mPa.s
<b>Viscosité cinématique, 20°C:</b>	1 mm <sup>2</sup> /s
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):</b>	/

### 9.2 Autres informations:

Composé organique volatil (COV): /  
Composé organique volatil (COV): 0,000 g/l

## 10 SECTION 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

### 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### 10.5 Matières incompatibles:

base, produits d'oxydation

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

## 11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

**H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité aiguë calculée, ATE orale: /

Toxicité aiguë calculée, ATE  
dermale: /

Acide sulfurique	LD50 orale rat:	≥ 5,000 mg/kg
	LD50 dermale lapin:	≥ 5,000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

## 12 SECTION 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

Acide sulfurique	LC50 (Poisson):	> 16 < 28 mg/L (96h)
	EC50 (Daphnies):	> 100 mg/L (48h)
	EC50 (Algues):	> 100 mg/L (48h)

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Classe de danger pour l'eau, WGK:** 1

**Solubilité dans l'eau:** complètement soluble

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être évacué dans les égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## 14 SECTION 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 Numéro ONU:

1830

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1830 Acide sulfurique, mélange, 8, II, (E)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

**Classe(s):** 8

**Numéro d'identification du danger:** 80

### 14.4 Groupe d'emballage:

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**Caractéristiques de danger:** Risque de brûlures. Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

**Indications supplémentaires:** Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



## 15 SECTION 15: Informations réglementaires:

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

**Classe de danger pour l'eau, WGK:** 1  
**Composé organique volatile (COV):** /  
**Composé organique volatile (COV):** 0,000 g/l  
**Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:** aucun

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

pas de données disponibles

## 16 SECTION 16: Autres informations:

### La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité:

<b>ADR:</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
<b>BCF:</b>	Facteur de bioconcentration
<b>CAS:</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP:</b>	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
<b>EINECS:</b>	European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
<b>Nr.:</b>	numéro
<b>PTB:</b>	persistantes, toxiques et bioaccumulables
<b>TLV:</b>	Threshold Limit Value
<b>VPVB:</b>	substances très persistantes et très bioaccumulables
<b>WGK:</b>	Classe de pollution des eaux
<b>WGK 1:</b>	peu dangereux pour l'eau
<b>WGK 2:</b>	dangereux pour l'eau
<b>WGK 3:</b>	extrêmement dangereux pour l'eau

### La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:

**H314 Skin Corr. 1A:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:

Section: 14

### Numéro de référence MSDS:

ECM-100481,00

*été rédigée de façon très soignée. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes. L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.*



# Suma<sup>®</sup> Forte Plus Pur-Eco

Détergent puissant pour la vaisselle en machine,  
en eau douce à mi-dure

## Description

Suma Forte Plus Pur-Eco L54 est un détergent liquide alcalin puissant, hautement concentré, conçu pour apporter la meilleure action détergente en eau douce à mi-dure.

## Propriétés principales

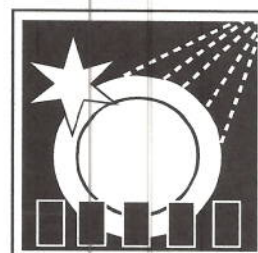
Suma Forte Plus Pur-Eco L54 est un détergent approprié à une utilisation en eau douce dans les lave-vaisselle à compartiments multiples avec un équipement de dosage standardisé. Son mélange d'alcalins, d'agents d'inhibition d'entartrage et de corrosion élimine parfaitement les salissures si le produit est utilisé suivant les recommandations. En combinaison avec Suma Des T30 le produit élimine également les taches de café ou de thé les plus tenaces.

Suma Forte Plus Pur-Eco L54 est un détergent liquide alcalin puissant spécialement conçu pour une utilisation en eau mi-dure avec le système de vaporisation Divojet breveté de Diversey Care. Le système est équipé de 'bras' de vaporisation, qui pulvérisent un détergent concentré éliminant rapidement les dépôts d'amidon existants et empêchant la formation d'un nouveau film. Grâce à cette procédure, le nombre de relavages de la vaisselle sera considérablement réduit. La présence de séquestrant évite le blocage du vaporisateur en eau mi-dure.

## Avantages

- Evite le relavage lorsque le produit est utilisé avec le système Divojet de Diversey Care
- Attaque les graisses et les souillures alimentaires incrustées grâce au degré alcalin élevé
- Très économique à l'usage grâce à sa haute concentration
- Evite l'entartrage en eau douce
- Elimine parfaitement les taches en combinaison avec Suma Des T30
- Certifié SWAN

# L54









# Suma<sup>®</sup> Forte Plus Pur-Eco L54

Détergent puissant pour la vaisselle en machine,  
en eau douce à mi-dure

## Mode d'emploi

Suma Forte Plus Pur-Eco L54 est généralement utilisé avec les systèmes de dosage automatiques de Diversey Care. Afin de garantir des résultats de nettoyage parfaits en eau douce, doser à une concentration minimum de 0,4-2,0 ml/L avec une eau jusqu'à 55 ppm CaCO<sub>3</sub>, 3,05°dH, 5,5°fH. Le dosage correct dépend des spécificités du site (dureté de l'eau, degré de souillure, procédures). Pour la vaisselle très souillée ou une eau plus dure, des concentrations plus élevées jusqu'à 2,5 ml/L sont nécessaires.

En combinaison avec Suma Des T30 la concentration minimum de ce dernier est de 0.5 ml/L. Là où l'amidon pose un problème majeur, Suma Forte Plus Pur-Eco L54 peut être utilisé avec Suma Power T57 durant un certain temps afin d'optimiser la performance et d'éviter un film de restes de nourriture (consulter votre représentant chez Diversey Care).

Suma Forte Plus Pur-Eco L54 peut également être utilisé avec le système Divojet de Diversey Care installé dans les lave-vaisselle à compartiments multiples.

Lors de la première utilisation, rincer la pompe et les tuyaux de transport du système de dosage afin d'éviter une cristallisation éventuelle due à un mélange de produits.

Le dosage correct dépend des spécificités du site (dureté de l'eau, degré de souillure, procédures).

## Données techniques

Aspect	Liquide limpide, jaune
pH pur	> 12
Densité relative (20°C)	1.31 g/cm <sup>3</sup>

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production normale et ne peuvent pas être considérées comme des spécifications.*

## Recommandations pour la manipulation et le stockage

Les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de données de sécurité correspondante (Safety Data Sheet). Uniquement pour usage professionnel.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri des températures extrêmes.

## Remarques :

- Faites tourner des machines pleines.
- Évitez le surdosage ou le sous-dosage.
- Lavez à la température la plus basse possible sans compromettre le résultat de lavage et l'hygiène.
- Recyclez les emballages vides.

## Compatibilité du produit

Sous réserve des conditions d'emploi, Suma Forte Plus Pur-Eco L54 est approprié à la plupart des matériaux communément rencontrés en cuisine. Cependant, ne pas utiliser sur des matériaux sensibles aux alcalins comme le cuivre, le laiton, l'aluminium ou le caoutchouc.

## Autorisations

Suma Forte Plus Pur-Eco L54 remplit tous les critères de l'Ecolabel Nordique (Swan).





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Forte Plus Pur-Eco L54

Révision: 2019-09-08

Version: 04.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Forte Plus Pur-Eco L54

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P202 - Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssebroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A (H314)

Eye Dam. 1 (H318)

Acute Tox. 4 (H302)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient hydroxyde de potassium (Potassium Hydroxide)

#### Mentions de danger :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants



**3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	01-2119487136-33	Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H302) Metal Corrosion 1 (H290)		10-20

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales:**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Inhalation:****Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:**

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:**

Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec du sable sec ou un matériel inerte équivalent.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**



**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
hydroxyde de potassium		2 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

**Procédures de surveillance recommandées, si disponible:**

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
hydroxyde de potassium	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
hydroxyde de potassium	-	-	1	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
hydroxyde de potassium	-	-	1	-

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
hydroxyde de potassium	-	-	-	-





Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
hydroxyde de potassium	-	-	-	-

**8.2 Contrôles de l'exposition**

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:  
Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire. Quand c'est possible: utilisation dans un système automatisé/fermé et couvrir les récipients ouverts. Transport par tuyauteries. Remplissage avec des systèmes automatiques. Utiliser des outils pour la manutention manuelle de produit.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

**Protection des mains:** Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: >= 480 min Epaisseur du matériau: >= 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: >= 30 min Epaisseur du matériau: >= 0,4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

**Protection du corps:** Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:** Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué:

Concentration maximale recommandée (%): 0.25

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, Incolore	
Odeur: Produit caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH	
pH dilué: ≈ 12	ISO 4316
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et Intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance



Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
hydroxyde de potassium	Non applicable pour les solides ou les gaz	Méthode non fournie	

**Méthode / remarque****Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.**Point d'éclair (°C):** Non applicable.**Supporte la combustion:** Non applicable.*(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)***Vitesse d'évaporation:** Non déterminé**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides**Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)** Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

**Méthode / remarque****Pression de vapeur:** Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
hydroxyde de potassium	Négligeable	Méthode non fournie	

**Méthode / remarque****Densité de vapeur:** Non déterminé**Densité relative:** ≈ 1.31 (20 °C)**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscibleNon approprié pour la classification de ce produit  
OECD 109 (EU A.3)

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque****Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé**Température de décomposition:** Non applicable.**Viscosité:** Non déterminé**Propriétés explosives:** Non-explosif.**Propriétés comburantes:** Non comburant.**9.2 Autres informations****Tension superficielle (N/m):** Non déterminé**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)Non approprié pour la classification de ce produit  
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**



**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange..

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): 2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
hydroxyde de potassium	LD <sub>50</sub>	333	Rat	OECD 425	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			

**Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
hydroxyde de potassium	Corrosif(ve)	Lapin	Draize test	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
hydroxyde de potassium	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles			

**Sensibilisation**

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
hydroxyde de potassium	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles			

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
hydroxyde de potassium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
hydroxyde de potassium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Remarques et autres effets
---------------	---------	------------------	--------	---------	---------	-------	----------------------------



Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

**Toxicité par administration répétée**

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
hydroxyde de potassium			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
hydroxyde de potassium	LC <sub>50</sub>	80	Diverses espèces	Pertinence de la preuve	24

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
hydroxyde de potassium	EC <sub>50</sub>	30 - 1000	<i>Daphnia magna</i> , <i>Straus</i>	Pertinence de la preuve	-





**Toxicité aquatique à court terme - Algues**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			

**Toxicité aquatique à court terme - espèces marines**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			

**Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition (minutes)
hydroxyde de potassium	EC <sub>50</sub>	22	<i>Photobacterium</i>	Méthode non communiquée	15

**Toxicité aquatique à long terme**

**Toxicité aquatique à long terme - poissons**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité aquatique à long terme - crustacés**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre**

**Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - plantes, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles				



Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hydroxyde de potassium		Pas de données disponibles			-	

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
hydroxyde de potassium					Non applicable (substance inorganique)

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles		Non pertinent, pas de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles				

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
hydroxyde de potassium	Pas de données disponibles				Faible potentiel d'adsorption par le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 15\* - déchets basiques.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** 1814



**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Hydroxyde de potassium en solution  
Potassium hydroxide solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

**Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8**

**14.4 Groupe d'emballage:** II**14.5 Dangers pour l'environnement:**

**Dangereux pour l'environnement:** Non  
**Polluant marin:** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

**Autres informations applicables:****ADR**

**Code de classification:** C5  
**Code de restriction en tunnels:** E  
**Numéro d'identification du danger:** 80

**IMO/IMDG**

**No EMS:** F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG. La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: 5076-K06F-400D-QTET

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

phosphates 5 - 15 %  
polycarboxylates, phosphonates < 5 %

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code SDS:** MSDS6818

**Version:** 04.1

**Révision:** 2019-09-08

**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s); 2, 3, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%



- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**







## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SURFA'SAFE  
Code du produit : 1568000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyage et désinfection  
Pour plus d'information sur l'indication du produit, se référer à l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires ANIOS.  
Adresse : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e:mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).  
L'étiquetage du contenu en application du règlement détergent est détaillé en section 15.

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Phrases de risque :

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :

S 61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S 37 Porter des gants appropriés.  
S 25 Éviter le contact avec les yeux.  
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger identifié dans l'état actuel des connaissances.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2  CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10	C,N C;R34 Xn;R22 N;R50		0 <= x % < 2.5
CAS: 27083-27-8  CHLORHYDRATE DE POLYHEXAMÉTHYLÈNE BIGUANIDE	GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10	Xn,N Xn;R22 Xi;R43-R41-R37/38 N;R50/53		0 <= x % < 1

**Informations sur les composants :**

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R : voir section 16.

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation :**

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

**En cas de contact avec les yeux :**

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

Montrer l'étiquette au médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Se reporter à la section 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Se reporter aux préconisations du médecin

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

Ne pas respirer les aérosols et brouillards de vaporisation.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Point d'eau à proximité.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Non concerné

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Point d'eau à proximité

#### - Protection des mains

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

Gants en nitrile, latex ou vinyle.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

#### - Protection respiratoire

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Neutre.
pH :	6.10 .
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	= 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Couleur :	incolore
-----------	----------

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. sections 10.1 & 10.2

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances**

Non renseigné

**11.1.2. Mélange**

Les données toxicologiques du mélange (issues d'études ou en application de la méthode conventionnelle) sont décrites ci-dessous.

**Toxicité aiguë :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

L'ingestion peut entraîner une irritation de la cavité buccale.

Mal de gorge, douleur abdominale, nausées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Peut entraîner une légère irritation oculaire : rougeur de la conjonctive et larmoiements.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations figurant ci-après sont basées sur les données relatives aux composants.

Tout écoulement du produit dans les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

Non renseigné

**12.1.2. Mélanges**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(selon la méthode conventionnelle de calcul reprise dans la directive 99/45/CE)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation

(CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

Pour information :

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Le code de déchet suivant est donné à titre indicatif.

20 = Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- désinfectants

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
--------	---------

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
----	---

#### - Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et

réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

MODIFICATIONS APORTEES PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

- § 3

**Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

**Fiche technique et de sécurité**  
**Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)**  
**KLAR LISCHKA**

Imprimé	Version	Traduction
28/09/2009	14/01/2009	21/05/2012

---

**1. Identification de la substance / préparation**

**Nom du produit:**

**Klar Lischka**

**Utilisation de la préparation**

Agent de rinçage

**Distributeur**

Lischka GmbH  
Grenzgrabenstr. 12  
13053 Berlin

**Informations de contact**

Téléphone 0049 30 981958-0

---

**2. Identification des dangers**

**Classification**

**Xi** Irritant

**Phrases R**

36 Irritant pour les yeux.

---

**3. Composition / informations sur les composants**

**Caractérisation chimique**

Solution aqueuse contenant des acides organiques

**Ingrédients dangereux**

CAS-No.	77-92-9
CE-No.	201-069-1
Nom :	acide citrique - monohydraté
% en poids :	<50
Classification :	Xi R36

Texte intégral des phrases R : voir chapitre 16.

---

**4. Mesures de premiers secours**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

**Conseils généraux**

Retirer les vêtements contaminés ou aspergés immédiatement. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

**En cas d'inhalation**

Déplacer la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de produits de décomposition. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### **En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau.

---

### **5. Lutte contre l'incendie**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

#### **Moyens d'extinction**

Le produit lui-même ne brûle pas, adapter les mesures anti-incendie à l'environnement.

#### **Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à haut débit

#### **Risques particuliers résultant de la substance ou la préparation elle-même, ses produits de combustion ou les gaz résultants**

En cas d'incendie peuvent être libérés : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **Équipement de protection spécial pour les pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

#### **Plus d'informations**

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

---

### **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

#### **Précautions individuelles**

Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection.

#### **Précautions pour l'environnement**

Ne pas déverser non dilué dans les eaux de surface / souterraines ou dans les égouts.

#### **Méthodes de nettoyage**

Enlever avec un matériau absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, liant universel). Ramasser mécaniquement, en plaçant dans des contenants appropriés pour l'élimination.

---

### **7. Manipulation et stockage**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

#### **Manipulation**

##### **Conseils pour une manipulation sûre**

Conserver le récipient bien fermé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Précautions contre l'incendie et l'explosion:**

Pas de précautions spéciales.

#### **Stockage**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

##### **Indications concernant les stockages**

Incompatible avec les alcalins.

##### **Plus amples informations sur les conditions de stockage**

Tenir à l'écart de la nourriture, alimentation et boissons y compris celles pour animaux.

##### **Classe de stockage selon. VCI**



---

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

### Contrôle de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique pour réduire l'exposition

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

#### Mesures générales de protection

Se laver les mains avant et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### Protection des voies respiratoires

Aucune protection respiratoire n'est normalement nécessaire.

#### Protection des mains

Gants de protection

Gants de protection appropriés:

Cette recommandation est fondée uniquement sur la compatibilité chimique et l'essai effectué d'après la norme EN 374 en laboratoire. Selon l'utilisation des exigences différentes peuvent se développer. Par conséquent, les recommandations du fabricant des gants de protection doivent être consultées.

Matériel	Épaisseur des gants	Durée maximale de port
CR (polychloroprène, caoutchouc chloroprène)	0,5 mm	> = 8 h
NBR (caoutchouc nitrile)	0,35 mm	> = 8 h
Butyle (caoutchouc butyle)	0,5 mm	> = 8 h
FKM (caoutchouc fluoré)	0,4 mm	> = 8 h
PVC (polychlorure de vinyle)	0,5 mm	> = 8 h

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

#### Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

#### Etat physique

liquide

#### Couleur

incolore à légèrement jaunâtre, clair

#### Odeur

faible

### Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

pH : Valeur (à 20 ° C)

2,5 à 1,5

#### Changement d'état physique

Point de fusion

N.D.

Point d'ébullition

Environ 100 ° C

Point d'éclair

N.D.

**Inflammabilité**

Limite d'explosivité inférieure

N.A.

Température d'allumage

N.D.

Température d'auto-allumage

N.A.

**Densité (20 ° C)**

Environ 1,100 g / cm<sup>3</sup>

**Solubilité dans l'eau**

Soluble

**La viscosité dynamique**

N.D.

---

**10. Stabilité et réactivité**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

**Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer.

**Matières à éviter**

Alcalins

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone

**Plus d'informations**

Pas de décomposition si entreposé et utilisé selon les instructions.

---

**11. Informations toxicologiques**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

**Expérience humaine pratique**

Peut irriter la peau et des muqueuses en raison de la faible valeur du pH. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau.

**Pour plus d'informations**

Méfiez-vous ! Risque d'apparition de mousse en cas d'ingestion.

---

**12. Information sur l'écologie**

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

**Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mises à leur disposition, à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergent.

**Informations générales**

Ne pas déverser concentré dans les eaux de surface, eaux souterraines ou dans les égouts. Le produit concentré est dangereux pour les eaux.

---

### 13. Informations relatives à l'élimination

(Pour plus d'informations voir le chapitre 16: Autres informations)

#### Produit

#### Recommandation

Si possible le recyclage est préférable à l'élimination. Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

**Classe de déchets :** 07 06 99

**Nom des déchets :** Déchets provenant de procédés chimiques organiques, déchets provenant de graisses, de lubrifiants, savons, désinfectants, détergents et produits d'hygiène, déchets non autrement spécifiés.

#### Emballages contaminés

#### Recommandation

Les contenants vides devraient être traités localement pour assurer leur élimination, recyclage, ou récupération. Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale, et après nettoyage adéquat, ils peuvent être donnés au recyclage. Les emballages impossibles à nettoyer doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Matériel recommandé pour le nettoyage

Eau

---

### 14. Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR / RID)**

**Navigation intérieure (ADN / ADNR)**

**Transport maritime (IMDG)**

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Plus d'informations**

Aucune marchandise dangereuse au sens de la réglementation du transport.

---

### 15. Informations réglementaires

#### Étiquetage

#### Classification

Xi irritant

#### Règlements sur la classification

Conformément à la réglementation CE sur les substances dangereuses en conformité avec les directives de la CE, ce produit doit être étiqueté comme:

#### Phrases R

36

Irritant pour les yeux.

#### Phrases S

25

Éviter tout contact avec les yeux.

26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

#### Informations complémentaires

Règlement CE 648/2004 relatif aux détergents:

Acide citrique de 15 à 30%, agents complexant, inhibiteurs de corrosion.

#### Autres informations

## **Libellé complet des phrases R contenues dans le chapitre 2 et 3**

36

Irritant pour les yeux.

### **Informations complémentaires**

Les indications des points 4 à 8, ainsi que 10 à 12, ne se réfèrent pas à l'utilisation ni à l'emploi régulier du produit (en ce sens consulter les informations sur l'utilisation et sur le produit), mais à la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Les informations décrivent les exigences de sécurité pour le produit et sont basées sur le présent niveau de connaissance. Elles ne constituent pas une garantie pour les caractéristiques du produit décrit telles que définies par les règlements de garantie légaux. Les spécifications de livraison sont contenues dans la fiche produit correspondante.

(N.A. - Non applicable, N.D. - Non déterminé)

---

*(Les données des substances dangereuses sont basées sur les fiches de données de sécurité actuelles du fournisseur.)*

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 1 de 8

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Blitz Citro

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Nettoyants d'entretien, contiennent du solvant sans composés hydrogène

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17

Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: labor@buzil.de

Internet: www.buzil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Le produit ne brûle pas de façon autonome. Malgré un point d'éclair < 60°C, une classification en catégorie "inflammable" n'a pas de raison d'être.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			10 - < 15 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 2 de 8

### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Citral, Limonene, Linalool, Geraniol).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 3 de 8

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

#### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

#### Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains: Porter des gants appropriés.  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).  
Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 4 de 8

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 6,8 - 7,2

#### Modification d'état

Point de fusion: -3 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >85 °C

Point d'éclair: 37 °C

#### Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 0,98 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: complètement miscible

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) <10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé



# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 5 de 8

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras				
	par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>100 mg/l			
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h		
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	19,6 mg/l	72 h		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	15 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 7 de 8

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:** non

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Blitz Citro

Date d'impression: 12.10.2015

G481

Page 8 de 8

IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

G481 V17

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 01.02.2023

Version: 7.3

Date d'édition: 01.02.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Gram solution de décoloration
Produit n°:	911530
n°CAS:	non applicable
Numéro d'identification UE:	non applicable
Numéro d'enregistrement EU REACH:	Ce produit est un mélange. Voir la section 3 pour les numéros d'enregistrement EU REACH, le cas échéant.
Autres désignations:	aucune

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Recherche scientifique et développement
---------------------------------------	---

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*France*

#### **VWR International SAS**

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	-
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Liquide inflammable, Catégorie 2	H225
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3, stupéfiant	H336

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

### 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classes et catégories de danger	ATE, Facteur LCS et/ou facteur M
Ethanol absolu	45 - 55%	n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319	aucune
Acétone	45 - 55%	n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2 Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119471330-49-XXXX	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

### Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée.  
Poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Azote

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Aucune restriction

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Produits de pyrolyse, toxique

### 5.3 Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.  
Équipement spécial de protection en cas d'incendie:  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

#### Indications diverses

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.  
Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux confinés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.  
Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.  
En cas d'incendie: évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Evacuer les personnes en lieu sûr.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.



## 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants:

Inhalation

contact avec la peau

Contact avec les yeux

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: aucune donnée disponible

Classe de stockage: aucune donnée disponible

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	343 mg/kg bw/day	
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	950 mg/m <sup>3</sup>	
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	0,96 mg/l	Assessment factor: 10
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	0,79 mg/l	Assessment factor: 100
Ethanol absolu	PNEC	EU	Prédateurs, empoisonnement secondaire	0,38 g/kg	Assessment factor: 90
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau douce	3,6 mg/kg	sediment dw
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	2,9 mg/kg	sediment dw
Ethanol absolu	PNEC	EU	Station d'épuration	580 mg/l	Assessment factor: 10
Ethanol absolu	PNEC	EU	terre	0,63 mg/kg	soil dw
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	9500 mg/m <sup>3</sup> - 5000 ppm	
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	1900 mg/m <sup>3</sup> - 1000 ppm	
Acétone	2000/39/EC	EU	LTV	1210 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	186 mg/kg bw/day	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	1210 mg/m <sup>3</sup>	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à court terme, local	2420 mg/m <sup>3</sup>	
Acétone	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	10,6 mg/l	
Acétone	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	1,06 mg/l	
Acétone	PNEC	EU	sédiment, eau douce	30,4 mg/kg	sediment dw
Acétone	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	3,04 mg/kg	sediment dw
Acétone	PNEC	EU	Station d'épuration	100 mg/l	
Acétone	PNEC	EU	terre	29,5 mg/kg	soil dw
Acétone	Directive 98/24/EC	EU	LTV	1210 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm	
Acétone	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	2420 mg/m <sup>3</sup> - 1000 ppm	
Acétone	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	1210 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm	

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

#### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,425 mm
Temps de pénétration:	10 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-0971

#### Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	Caoutchouc butyle
Épaisseur du matériau des gants:	0,50 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-1570

#### *Protection respiratoire*

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	ABEK2P3
Recommandation:	VWR 111-0059

#### *Indications diverses*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	incolore
b) odeur:	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif:	aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

d) pH:	aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation:	aucune donnée disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible
g) point d'éclair:	-18 °C (closed cup)
h) taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz):	Liquide et vapeurs très inflammables.
j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
k) pression de vapeur:	aucune donnée disponible
l) densité de vapeur:	aucune donnée disponible
m) Densité:	0,79 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
q) température de décomposition:	non applicable
r) viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	aucune donnée disponible
s) propriétés explosives:	non applicable
t) propriétés comburantes:	non applicable
u) caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

### 9.2 Autres informations

Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	aucune donnée disponible
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucune donnée disponible

## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune donnée disponible

## 10.4 Conditions à éviter

aucune donnée disponible

## 10.5 Matières incompatibles

aucune donnée disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune donnée disponible

## 10.7 Indications diverses

aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Effets aigus

#### *Toxicité orale aiguë:*

Ethanol absolu - LD50: > 6200 mg/kg - Rat - (Merck KGaA)

Acétone - LD50: > 5800 mg/kg - Rat - (RTECS)

#### *Toxicité dermique aiguë:*

Ethanol absolu - LD50: < 20000 mg/kg - Lapin - (CHP)

Acétone - LD50: > 20000 mg/kg - Lapin - (IUCLID)

#### *Toxicité inhalatrice aiguë:*

Ethanol absolu - LC50: < 8000 mg/l (4 h) - Rat - (CHP)

Acétone - LC50: > 76 mg/l (4 h) - Rat

### Effet irritant et caustique:

#### *Irritation primaire de la peau:*

non applicable

#### *Irritation des yeux:*

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### *Irritation des voix respiratoires:*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

**11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

**Toxicité pour les poissons:**

Ethanol absolu - LC50: 11200 mg/l (96 h) *Salmo gairdneri* - ECHA

Acétone - LC50: 8300 mg/l (96 h) - Cairns, J.Jr., and A. Scheier 1968. A Comparison of the Toxicity of Some Common Industrial Waste Components Tested Individually and Combined. *Prog.Fish-Cult.* 30(1):3-8

**Toxicité pour la daphnia:**

Ethanol absolu - LC50: 5012 mg/l (48 h) *Ceriodaphnia dubia* - ECHA

Ethanol absolu - NOEC: 9,6 mg/l (10 d) *Daphnia magna* - ECHA

Acétone - EC50: 18500 mg/l (48 h) - Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. *J.Water Pollut.Control Fed.* 52(8):2117-2130

Acétone - LC50: 8450 mg/l (48 h) - Cowgill, U.M., and D.P. Milazzo 1991. The Sensitivity of Ceriodaphnia dubia and Daphnia magna to Seven Chemicals Utilizing the Three-Brood Test. Arch.Environ.Contam.Toxicol. 20(2):211-217

**Toxicité pour les algues:**

Ethanol absolu - EC50: 275 mg/l (72 h) Chlorella vulgaris - ECHA

Acétone - EC50: 7200 mg/l (96 h) - Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)

**Toxicité bactérielle:**

Acétone - EC10: 1 000 mg/l (30 min) - OECD 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

## 12.7 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### Indications diverses

aucune donnée disponible



## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	N° UN:	1993
14.2	Désignation officielle pour le transport:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL/ACETON)
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	F1
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	33
	code de restriction en tunnel:	D/E
		(Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E)

### Transport maritime (IMDG)

14.1	N° UN:	1993
14.2	Désignation officielle pour le transport:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL/ACETON)
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Groupe de ségrégation:	-
	Numéro EmS	F-E S-E
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable	

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1	N° UN:	1993
14.2	Désignation officielle pour le transport:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL/ACETON)
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

#### Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classe risque aquatique:

aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

H225 - Highly flammable liquid and vapour.

H319 - Causes serious eye irritation.

H336 - May cause drowsiness or dizziness.

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification**

Mentions de danger	Classes et catégories de danger	Procédure de classification
H225	Flam. Liq. 2	Obtention des données par avis d'un expert
H319	Eye Irrit. 2	Méthode de calcul.
H336	STOT SE 3	Méthode de calcul.
EUH066		Obtention des données par avis d'un expert

**Informations complémentaires**

Indications de changement    Mise en œuvre: Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur  
 (SDS@avantorsciences.com).

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*



## SAFETY DATA SHEET

(REACH regulation (EC) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

#### 1.1. Product identifier

Product name : ANIOSYME XL3  
Product code : 2381000.

#### 1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Cleaning and pre-disinfection of medical devices  
For further information on product indication, please see the label.

#### 1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Registered company name : Laboratoires ANIOS.  
Address : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Telephone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e:mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Emergency telephone number : + 33(0)1 45 42 59 59.

Association/Organisation : INRS.

### SECTION 2 : HAZARDS IDENTIFICATION

#### 2.1. Classification of the substance or mixture

##### In compliance with EC regulation No. 1272/2008 and its amendments.

Skin irritation, Category 2 (Skin Irrit. 2, H315).  
Serious eye damage, Category 1 (Eye Dam. 1, H318).  
Specific target organ toxicity (repeated exposure), Category 2 (STOT RE 2, H373).  
Hazardous to the aquatic environment - Acute hazard, Category 1 (Aquatic Acute 1, H400).  
Hazardous to the aquatic environment - Chronic hazard, Category 2 (Aquatic Chronic 2, H411).  
This mixture does not present a physical hazard. Refer to the recommendations regarding the other products present on the site.

#### 2.2. Label elements

Detergent mixture (see section 15).  
This mixture being intended for professional use only, the labelling for contents under detergent regulation does not appear on the label but is resumed in section 15

##### In compliance with EC regulation No. 1272/2008 and its amendments.

Hazard pictograms :



GHS05



GHS09



GHS08

Signal Word :

DANGER

Product identifiers :

EC 292-562-0

CAS 71060-57-6

CAS 894406-76-9

Hazard statements :

H315

H318

H373

AMINES, N-C12-14-ALKYLTRIMETHYLENEDI-

ALCOHOLS, C8-10, ETHOXYLATED

N,N-DIDECYL-N,N-DIMETHYLAMMONIUM CARBONATE

Causes skin irritation.

Causes serious eye damage.

May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure (if swallowed).

H410	Very toxic to aquatic life with long lasting effects.
Precautionary statements - General :	
P102	Keep out of reach of children.
Precautionary statements - Prevention :	
P273	Avoid release to the environment.
P280	Wear protective gloves and eye protection/face protection.
Precautionary statements - Response :	
P302 + P352	IF ON SKIN: Wash with plenty of water.
P305 + P351 + P338	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P310	Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
Precautionary statements - Disposal :	
P501	Dispose of product and its container as hazardous waste.

**2.3. Other hazards**

The mixture does not contain substances classified as 'Substances of Very High Concern' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  published by the European Chemicals Agency (ECHA) under article 57 of REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>  
No other hazard identified in the current state of knowledge.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS**

Title for H and EUH statements: see § 16.

**3.2. Mixtures****Composition :**

Identification	(EC) 1272/2008	Note	%
INDEX: 016-026-00-0 CAS: 5329-14-6 EC: 226-218-8 REACH: 01-2119488633-28  SULPHAMIDIC ACID	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 90640-43-0 EC: 292-562-0 REACH: 01-2119957843-25  AMINES, N-C12-14-ALKYLTRIMETHYLENEDI-	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 71060-57-6  ALCOHOLS, C8-10, ETHOXYLATED	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 894406-76-9 REACH: 01-0000019102-83  N,N-DIDECYL-N,N-DIMETHYLAMMONIU M CARBONATE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10		0 $\leq$ x % < 2.5
FATTY ALCOHOL ALKOXYLATE 8	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315		0 $\leq$ x % < 2.5

**SECTION 4 : FIRST AID MEASURES**

As a general rule, in case of doubt or if symptoms persist, always call a doctor.  
NEVER induce swallowing by an unconscious person.

**4.1. Description of first aid measures**

**In the event of exposure by inhalation :**

Move the person away from the place of exposure and take him/her outside.

**In the event of splashes or contact with eyes :**

If applicable, remove contact lenses.

Wash thoroughly with soft clean water for 15 minutes, holding the eyelids open.

Take care not to introduce rinsing water in the undamaged eye.

Additional treatment to be provided immediately in an eye clinic or by an ophthalmologist.

Continue rinsing until medical advice is obtained.

**In the event of splashes or contact with skin :**

Remove all contaminated or stained clothing immediately. Do not use them again until they have been decontaminated.

Rinse immediately and thoroughly with water.

In the event of skin irritation, seek medical advice. Show this container or label.

**In the event of swallowing :**

Rinse out the mouth, do not allow to drink, do not induce vomiting. Calm the person down and transfer immediately to hospital or doctor. Show the label to the doctor.

**4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed**

Cf. § 11

**4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**

Refer to the recommendation of the doctor.

## SECTION 5 : FIREFIGHTING MEASURES

**5.1. Extinguishing media**

**Suitable methods of extinction**

Any extinguishing agents are authorized: foam, sand, carbon dioxide, water, powder.

**5.2. Special hazards arising from the substance or mixture**

A fire will often produce a thick black smoke. Exposure to decomposition products may be hazardous to health.

Do not breathe in smoke.

**5.3. Advice for firefighters**

Use autonomous insulating breathing apparatus and a full protective suit.

## SECTION 6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

**6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**

Consult the safety measures listed under headings 7 and 8.

Avoid all contact with skin or eyes.

**6.2. Environmental precautions**

Contain and control the leaks or spills with non-combustible absorbent materials such as sand, earth, vermiculite, diatomaceous earth in drums for waste disposal.

Do not get rid in natural spaces (waterways, ground and vegetations...)

**6.3. Methods and material for containment and cleaning up**

Absorb any spilled product with absorbent non-combustible materials, and sweep away or remove with a shovel. Put any waste in drums for disposal. Do not mix with any other waste. Wash the contaminated surface thoroughly with water.

Do not collect the product for re-use.

Do not get rid in natural spaces.

**6.4. Reference to other sections**

Disposal considerations: see section 13.

## SECTION 7 : HANDLING AND STORAGE

**7.1. Precautions for safe handling**

Product for external use - do not swallow.

Avoid all contact with skin, eyes and clothes.

Handle in accordance with user instructions on label

Handle at a temperature not exceeding 60° C.

**Recommended equipment and procedures :**

For personal protection, see section 8.

Observe precautions stated on label and also industrial safety regulations.

Avoid eye contact with this mixture at all times.

Safety shower, eye bath and water point nearby.

**Prohibited equipment and procedures :**

No smoking, eating or drinking in areas where the mixture is used.

**7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities**

Keep the container tightly closed

Keep ONLY in the original container

Store between + 5 °C and + 35 °C in a dry, well ventilated place

Do not use after the expiry date mentioned on the packaging.

Keep out of the reach of children

**7.3. Specific end use(s)**

For professional use only

Refer to paragraph 1 for product indication

**SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

The information in this chapter refers to the product specifically described in this document. If the product is handled and/or exposed simultaneously with other chemical agents, these must be taken into consideration when choosing personal safety equipment.

**8.1. Control parameters**

Not applicable

**8.2. Exposure controls****Personal protection measures, such as personal protective equipment**

Use personal protective equipment that is clean and has been properly maintained.

Store personal protective equipment in a clean place, away from the work area.

Never eat, drink or smoke during use. Remove and wash contaminated clothing before re-using. Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

**- Eye / face protection**

Avoid all contact with skin or eyes.

Make safety goggles with side protection available to the personnel.

Provide eye washes in workshops.

If necessary, the nearest water supply

**- Hand protection**

Gloves must be selected according to the application and duration of use at the workstation.

Protective gloves need to be selected according to their suitability for the workstation in question : other chemical products that may be handled, necessary physical protections (cutting, pricking, heat protection), level of dexterity required.

When handling this product, wear suitable gloves.

Nitrile, latex or vinyl gloves.

Gloves must be replaced immediately if they show signs of wear and tear.

**- Body protection**

Avoid skin contact.

Work clothing worn by personnel shall be laundered regularly.

After contact with the product, all parts of the body that have been soiled must be washed.

**- Respiratory protection**

Not applicable in normal conditions of use.

**SECTION 9 : PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES****9.1. Information on basic physical and chemical properties****General information :**

Physical state :	Fluid liquid.
Odour:	sweet-smelling

**Important health, safety and environmental information**

pH :	8.00 .
	Slightly basic.
Boiling point/boiling range :	Not specified.
Flash point interval :	Not relevant.
Vapour pressure (50°C) :	Not relevant.
Density :	+/- 1.2
Water solubility :	Soluble.
Melting point/melting range :	Not specified.
Self-ignition temperature :	Not specified.
Decomposition point/decomposition range :	Not specified.



**9.2. Other information**

The pH stated in section 9.1 is an indicative value. Below the minimum and maximum product pH:

pH pure product:	7,0 - 9,5
------------------	-----------

**SECTION 10 : STABILITY AND REACTIVITY****10.1. Reactivity**

No hazardous reaction if the instructions/indications for storage and handling are respected.

**10.2. Chemical stability**

This mixture is stable under the recommended handling and storage conditions in section 7.

**10.3. Possibility of hazardous reactions**

Cf. § 10.1 and 10.2

**10.4. Conditions to avoid**

Avoid :  
- frost

**10.5. Incompatible materials**

Do not mix with other products.  
Refer to the scientific folder\*: product/material compatibility table  
\* available on request

**10.6. Hazardous decomposition products**

At high temperatures, dangerous decomposition products may be produced, such as fumes, carbon dioxide and carbon monoxide, nitrogen oxide.

**SECTION 11 : TOXICOLOGICAL INFORMATION****11.1. Information on toxicological effects****11.1.1. Substances**

Not specified

**11.1.2. Mixture**

The toxicological data of the mixture (resulting from studies or in accordance with conventional methods) are outlined below.

**Acute toxicity :**

Acute toxicity estimate (ATE)\* :

Oral ATE : > 2000 mg/kg

\* according to the method of calculation describe in the CLP regulation (Classification, Labelling, Packaging) Part 3 Chapter 3.1 based on the data of the different components present in the product.

If swallowed: burns to upper digestive and respiratory tract, abdominal pain, vomiting blood, serious lesions to mucous membranes and risk of perforation.

**Skin corrosion/skin irritation :**

Skin irritation: itching, light to moderate local redness, burning sensation...

**Serious damage to eyes/eye irritation :**

Serious eyes damage.

Burns, characterized by discomfort or pain, excessive blinking, lacrimation and redness, swelling of the conjunctiva.

**Respiratory or skin sensitisation :**

Product not classified in this hazard category.

**Germ cell mutagenicity :**

Product not classified in this hazard category.

**Carcinogenicity :**

Product not classified in this hazard category.

**Reproductive toxicant :**

Product not classified in this hazard category.

**Specific target organ systemic toxicity - single exposure :**

Product not classified in this hazard category.

**Specific target organ systemic toxicity - repeated exposure :**

Product not classified in this hazard category.

**Aspiration hazard :**

Product not classified in this hazard category.

**SECTION 12 : ECOLOGICAL INFORMATION**

Following information is based on data from the compounds.

Avoid any product release into waterways.

#### 12.1. Toxicity

##### 12.1.1. Substances

Not specified

##### 12.1.2. Mixtures

Very toxic to aquatic life with long lasting effects.

#### 12.2. Persistence and degradability

The surfactant(s) contained in this preparation complies(comply) with the biodegradability criteria as laid down in Regulation (EC) No.648/2004 on detergents.

Data to support this assertion are held at the disposal of the competent authorities of the Member States and will be made available to them, at their direct request or at the request of a detergent manufacturer.

#### 12.3. Bioaccumulative potential

No data available.

#### 12.4. Mobility in soil

No data available.

#### 12.5. Results of PBT and vPvB assessment

No data available.

#### 12.6. Other adverse effects

No data available.

### SECTION 13 : DISPOSAL CONSIDERATIONS

Proper waste management of the mixture and/or its container must be determined in accordance with Directive 2008/98/EC.

The packages must not be reused.

Do not pour into waterways.

#### 13.1. Waste treatment methods

##### Waste :

Waste management is carried out without endangering human health, without harming the environment and, in particular without risk to water, air, soil, plants or animals.

Recycle or dispose of waste in compliance with current legislation, preferably via a certified collector or company.

##### Soiled packaging :

Empty container completely. Keep label(s) on container.

Give to a certified disposal contractor.

##### Codes of wastes (Decision 2001/573/EC, Directive 2006/12/EEC, Directive 94/31/EEC on hazardous waste) :

18 01 06 \* chemicals consisting of or containing dangerous substances

For information :

The waste code is given for indicative purposes.

The waste code must be determined by the user, according to the application of the product.

18 = Wastes from human or animal health care and/or related research (except kitchen and restaurant wastes not arising from immediate health care)

### SECTION 14 : TRANSPORT INFORMATION

Exempt from transport classification and labelling.

UN3082, special provisions (375): these substances, when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these transport regulations provided that the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

#### 14.1. UN number

-

#### 14.2. UN proper shipping name

-

#### 14.3. Transport hazard class(es)

-

#### 14.4. Packing group

-

#### 14.5. Environmental hazards

-

#### 14.6. Special precautions for user

**SECTION 15 : REGULATORY INFORMATION****15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture****- Classification and labelling information included in section 2:**

The following regulations have been used:

Regulation (EC) No. 1272/2008 and its amendments.

**- Labelling for detergents (EC Regulation No. 648/2004,907/2006) :**

- 5 % or over but less than 15 % : nonionic surfactants
- enzymes
- disinfectants
- perfumes

**15.2. Chemical safety assessment**

Information from the chemical safety assessment of substances present in the product is included in the appropriate sections of this safety data sheet, whenever necessary.

**SECTION 16 : OTHER INFORMATION**

Since the user's working conditions are not known by us, the information supplied on this safety data sheet is based on our current level of knowledge and on national and community regulations.

It is at all times the responsibility of the user to take all necessary measures to comply with legal requirements and local regulations.

The information in this safety data sheet must be regarded as a description of the safety requirements relating to the mixture.

It is recommended that the information contained in this safety data sheet is provided to the users, if necessary in an appropriate form.

This information relates to the specifically designated product and may not be valid in combination with any another product. The product must not be used for applications other than those specified in heading 1 without having first obtained written handling instructions.

UPDATES SINCE PREVIOUS VERSION

- § 14

**Wording of the phrases mentioned in section 3 :**

H301	Toxic if swallowed.
H302	Harmful if swallowed.
H314	Causes severe skin burns and eye damage.
H315	Causes skin irritation.
H318	Causes serious eye damage.
H319	Causes serious eye irritation.
H372	Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure .
H400	Very toxic to aquatic life.
H410	Very toxic to aquatic life with long lasting effects.
H411	Toxic to aquatic life with long lasting effects.
H412	Harmful to aquatic life with long lasting effects.

**Abbreviations :**

ADR : European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by Road.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

ICAO : International Civil Aviation Organisation

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05 : Corrosion

GHS08 : Health hazard

GHS09 : Environment

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 07.02.2023

Version: 7.2

Date d'édition: 07.02.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Lugol en solution
Produit n°:	911520
n°CAS:	non applicable
Numéro d'identification UE:	non applicable
Numéro d'enregistrement EU REACH:	Ce produit est un mélange. Voir la section 3 pour les numéros d'enregistrement EU REACH, le cas échéant.
Autres désignations:	aucune

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Réactif chimique à usage général
---------------------------------------	----------------------------------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*France*

#### **VWR International SAS**

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	-
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

## 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classes et catégories de danger	ATE, Facteur LCS et/ou facteur M
Iode	0,1 - 0,5%	n°CAS: 7553-56-2 N°CE: 231-442-4	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 1 - H372 Aquatic Acute 1 - H400 Acute Tox. 4 - H302+H312+H332	aucune
Potassium iodure	0,5 - 1%	n°CAS: 7681-11-0 N°CE: 231-659-4	STOT RE 1 - H372	aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### **Après un contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

### **Protection individuelle du secouriste**

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

aucune donnée disponible

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## **5.1 Moyen d'extinction**

### **Moyens d'extinction appropriés**

Le produit même n'est pas combustible.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### **Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

Aucune restriction

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Produits de pyrolyse, toxique

## **5.3 Conseils aux pompiers**

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.  
Équipement spécial de protection en cas d'incendie:  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

### **Indications diverses**

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.  
En cas d'incendie: évacuer la zone.

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Evacuer les personnes en lieu sûr.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

## 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants:

Inhalation

contact avec la peau

Contact avec les yeux

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: aucune donnée disponible

Classe de stockage: aucune donnée disponible

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Iode	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	1 mg/m <sup>3</sup> - 0,1 ppm	
Potassium iodure	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	1 mg/kg bw/day	
Potassium iodure	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	0,07 mg/m <sup>3</sup>	
Potassium iodure	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	0,007 mg/l	
Potassium iodure	PNEC	EU	Prédateurs, empoisonnement secondaire	0,3 mg/kg	
Potassium iodure	PNEC	EU	sédiment, eau douce	0,007 mg/kg	sediment dw

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

##### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,12 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-0998



Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,38 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-3717 / 112-1381

*Protection respiratoire*

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	ABEK2P3
Recommandation:	VWR 111-0059

*Indications diverses*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

**8.2.3** *Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*  
aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	aucune donnée disponible
b) odeur:	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif:	aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

d) pH:	aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation:	aucune donnée disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible
g) point d'éclair:	aucune donnée disponible
h) taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz):	non applicable
j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
k) pression de vapeur:	aucune donnée disponible
l) densité de vapeur:	aucune donnée disponible
m) Densité:	aucune donnée disponible
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
q) température de décomposition:	non applicable
r) viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	aucune donnée disponible
s) propriétés explosives:	non applicable
t) propriétés comburantes:	non applicable
u) caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

### 9.2 Autres informations

Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	aucune donnée disponible
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucune donnée disponible

## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune donnée disponible

## 10.4 Conditions à éviter

aucune donnée disponible

## 10.5 Matières incompatibles

aucune donnée disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune donnée disponible

## 10.7 Indications diverses

aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Effets aigus

#### *Toxicité orale aiguë:*

Iode - LD50: 315 mg/kg - Rat - (IUCLID)

Iode - LD50: 315 mg/kg - Rat - (ECHA)

Potassium iodure - LD50: > 2779 mg/kg - Rat - (Merck KGaA)

#### *Toxicité dermique aiguë:*

Iode - LD50: 1425 mg/kg - Lapin - (IUCLID)

Iode - LD50: 1425 mg/kg - Rat - (ECHA)

#### *Toxicité inhalatrice aiguë:*

Iode - LC50: > 4588 mg/l (4 h) - Rat - (OECD 403)

### Effet irritant et caustique:

#### *Irritation primaire de la peau:*

non applicable

#### *Irritation des yeux:*

non applicable

#### *Irritation des voies respiratoires:*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

**11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

**Toxicité pour les poissons:**

Iode - LC50: 1,73 mg/l (96 h) - Laverock, M.J., M. Stephenson, and C.R. MacDonald 1995. Toxicity of Iodine, Iodide, and Iodate to Daphnia magna and Rainbow Trout (Oncorhynchus mykiss). Arch.Environ.Contam.Toxicol. 29(3):344-350

Potassium iodure - LC50: 1540 mg/l (96 h) - Davies, P.H., and J.P. Goettl Jr. 1978. Evaluation of the Potential Impacts of Silver and/or Silver Iodide on Rainbow Trout in Laboratory and high Mountain Lake Environments. Environ.Impacts Artif.Ice Nucleating Agents :149-161

**Toxicité pour la daphnia:**

Iode - LC50: 0,59 mg/l (48 h) - Laverock, M.J., M. Stephenson, and C.R. MacDonald 1995. Toxicity of Iodine, Iodide, and Iodate to Daphnia magna and Rainbow Trout (Oncorhynchus mykiss). Arch.Environ.Contam.Toxicol. 29(3):344-350

lode - EC50: 0,33 mg/l (48 h) - Office of Pesticide Programs 2000. Pesticide Ecotoxicity Database (Formerly: Environmental Effects Database (EEDB)). Environmental Fate and Effects Division, U.S.EPA, Washington, D.C.

**Toxicité pour les algues:**

aucune donnée disponible

**Toxicité bactérielle:**

aucune donnée disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

## 12.7 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### Indications diverses

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

#### Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique:

aucune donnée disponible

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

H302+H312+H332 - Harmful if swallowed, in contact with skin or if inhaled.

H315 - Causes skin irritation.

H319 - Causes serious eye irritation.

H335 - May cause respiratory irritation.

H372 - Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.

H400 - Very toxic to aquatic life.

### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

### Informations complémentaires



Indications de changement    Mise en œuvre: Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur  
(SDS@avantorsciences.com).

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*



OXY'PHARM®

Le **Risque Infectieux Minimum**

c'est tout simplement possible

“en 3 minutes seulement”\*



La Désinfection de Surface par Voie Aérienne nouvelle génération

\*Pour un local de 50 m<sup>3</sup>



# FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

NOCOLYSE®

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Identification de la substance/préparation

Nom de la substance/préparation : **NOCOLYSE®**  
Numéro CAS : 7722-84-1  
Numéro EINECS : 231-765-0

### Utilisation de la substance/préparation

Solution prête à l'emploi destinée aux appareils conformes au concept NOCOSPRAY®  
Solution utilisée comme désinfectant, produit bactéricide, fongicide, virucide, sporicide.

### Identification de la société/entreprise

Nom de la société : **AIREL**  
Adresse : 917, rue Marcel Paul - ZA des Grands Godets  
Code postal et ville : 94500 Champigny sur Marne  
Pays : FRANCE  
Téléphone : + 33.148.822.222  
Fax : + 33.148.824.613  
Email : qualite@airtel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33.148.822.222 (en heures ouvrables)

Organisme à contacter en cas d'urgence :

Centre anti-poison : Permanence téléphonique 24h sur 24 = Tel: +33.140.370.404

Centre anti-poison le plus proche de la société : Hôpital F. VIDAL = Tel: +33.140.054.848

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification :

**Xi** - Irritant

**R36** : Irritant pour les yeux

La chaleur ou des contaminations peuvent provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement de l'emballage.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Produits	Numéro EINECS	Numéro CAS	Symboles Matière première pure	Phrases R Matière première pure	Concentration à utilisation
Péroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	O, C, Xn	R5, R8, R35, R20/22	≤ 6%
Nitrate d'Argent	231-853-9	7761-88-8	C, N	R34, R50/53	≤ 30 ppm

Le texte de chaque phrase R citée ci-dessus est repris dans son intégralité au paragraphe 16.



# FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

NOCOLYSE®

## **4. PREMIERS SECOURS**

*Contact cutané* : laver à grande eau.

*Yeux* : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.

*Ingestion* : rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau. Consulter un médecin.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyen d'extinction approprié :**

Néant. Le produit est ininflammable.

### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Néant.

### **Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :**

Néant.

### **Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Néant.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles :**

Protéger les yeux des éclaboussures.

### **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Aucun dommage pour l'environnement.

### **Méthodes de nettoyage :**

Rincer à l'eau.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Manipulation :**

Les gants et les lunettes sont conseillés pour la protection des mains et des yeux.

Le produit extrait de son emballage d'origine ne doit jamais être remis dans le récipient pour éviter les contaminations de tout genre.

Bien refermer l'emballage après utilisation.

### **Stockage :**

- Le stockage doit se faire uniquement dans l'emballage d'origine qui est équipé d'un bouchon avec évent de dégazage

- Les bidons doivent être stockés verticalement et à une température  $> 5^{\circ}\text{C}$  et  $< 30^{\circ}\text{C}$ .

- Les bidons doivent être conservés à l'abri de la chaleur et de la lumière.



# FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

NOCOLYSE®

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition (EH40)

Numéro CAS	Produits	Limite d'exposition à long terme (moyenne pondérée sur 8 heures)		Limite d'exposition à court terme (moyenne pondérée sur 15 minutes)	
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
7722-84-1	Peroxyde d'Hydrogène	1	1.4	2	2.8

### Contrôle de l'exposition

#### **Protection des mains :**

Porter des gants adaptés (norme CE EN 420).

#### **Protection des yeux :**

Porter des lunettes de protection adaptées (norme CE EN 166).

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

*Etat :* liquide  
*Couleur :* sans couleur  
*Odeur :* aucun ou menthe

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

*Température d'ébullition :* +/- 100° C  
*Valeur du pH :* 5 ± 0,1  
*Point éclair :* néant  
*Densité à 20°C :* 1.01  
*Solubilité dans l'eau :* complètement soluble dans l'eau

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### **Conditions à éviter :**

L'exposition permanente à la lumière solaire et sources de chaleur peut causer un léger dégazage.

### **Incompatibilités :**

Néant.

### **Produits de décomposition dangereux :**

Formation d'Oxygène.

### **Condition de stabilité dans son emballage d'origine :**

2 ans à partir de la date de fabrication



# FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

NOCOLYSE®

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE

**Principaux effets pathologiques connus ou observés:**

**Yeux :**

- le contact direct peut provoquer des dommages à la cornée

**Peau :**

- légère irritation – Voies respiratoires : néant – Cellules sanguines : néant

**Ingestion accidentelle :**

- risques de saignement des muqueuses et en cas extrême, gonflement de l'estomac et libération de l'oxygène.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Ecotoxicité :**

- Dans la terre ou les eaux usées, il se produit immédiatement une réduction ou une décomposition en eau et en oxygène.

**Persistance et dégradabilité :**

- Biodégradabilité > 99 %

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Produit :**

- Elimination par dilution aqueuse – Sans résidu.

**Emballage contaminé :**

- l'intégralité de l'emballage vide est recyclable.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Bidons/bouteilles doivent être transportés verticalement.

**ADR/RID/ADNR/IATA/IMDG**

Néant.



# FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

NOCOLYSE®

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Etiquetage :



Xi - Irritant

### Phrases R:

- R36 Irritant pour les yeux.

### Phrases S:

- S2 Conserver hors de portée des enfants.

- S25 Eviter le contact avec les yeux

- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Désignation : Etiquetage selon les directives européennes

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Texte complet des phrases R citées aux paragraphes 2 et 3

### Phrases R de la substance/préparation :

- R36 Irritant pour les yeux.

### Phrases R pour les composants purs :

- R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

- R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

- R34 Provoque des brûlures.

- R35 Provoque de graves brûlures.

- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.  
Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné.  
Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Première date de validation : 09/01/2009

Dernière date de modification : 20/02/2009



OXY'PHARM®

## Notice Technique

### NOCOLYSE®

Référence : 4000.200 à 4000.222	Date de dernière mise à jour : Novembre 2005
Date de 1 <sup>ère</sup> validation : octobre 1998	Version : A

#### Définition et caractéristiques du produit :

- **NOCOLYSE®** est le désinfectant utilisé **couplé** avec l'appareil **NOCOSPRAY®** pour la désinfection des surfaces et des locaux par voie aérienne hors présence humaine. C'est un produit de classe II A, marquage CE.
- **NOCOLYSE®** fait partie d'une nouvelle génération de désinfectant à base de peroxyde d'hydrogène stabilisé et d'une faible quantité de nitrate d'argent.
- Le produit est ionisé (sous forme d'un brouillard très fin de 5 µ non mouillant) sur les particules de l'air, l'action combinée des ions OH<sup>-</sup> et Ag<sup>+</sup> crée une oxydation de la membrane bactérienne avec transfert électronique sur le noyau cellulaire entraînant l'autodestruction bactérienne.

#### Normes :

- **EN 1040** = bactéricide en **5 minutes à 6 %**
- **NFT 72-281** = bactéricide sur *Legionella pneumophila* en **60 minutes**
- **EN 1275** = Fongicide sur *Candida albicans* en **15 minutes à 6 %**
- **EN 1275** = Fongicide sur *Aspergillus Niger* en **30 minutes à 6 %**
- **NFT 72-180** = virucide en **60 minutes à 10 %**
- **Produit possédant le marquage médical CE 0499**
- Activité sur clostridium difficile.

#### Présentation

- Solution prête à l'emploi, s'emploie exclusivement avec l'appareil **NOCOSPRAY®** fabrique sous certification médicale CE 0499 avec capot auto éteignable.

#### Durée de validité de la solution :

- **2ans à partir de la date de fabrication.**
- **Conditionnement : 1L, 5L et 30 L.**



**Caractéristiques physico-chimiques :**

- Aspect = liquide incolore
- Odeur = Neutre, Pin, floral, ou Menthe
- pH = 6,6 ± 0,1

**Composition :**

- Peroxyde d'hydrogène < 6 % en masse
- Stabilisants = sels complexes d'argent
- Solvant = eau biosmosée ou équivalent

**Mode d'emploi :**

- Inscrire la date d'ouverture sur le flacon avant utilisation.
- Visser le flacon sur l'appareil **NOCOSPRAY®**.
- Régler le temps de diffusion du produit suivant le cubage du local à désinfecter (cf. notice d'utilisation).
- Bien protéger les aliments en cas d'utilisation en cuisine.

**Précautions d'emploi sur produit pur :**

- Porter des **gants** et des lunettes pour l'installation du produit dans l'appareil.
- Irritant pour les yeux : si éclaboussures : rincer à l'eau abondamment et consulter un spécialiste.
- Le port de **masque** est inutile.
- Nocif en cas d'ingestion : ne pas faire boire (= risque de saignement des muqueuses et en cas extrême, gonflement de l'estomac par libération d'oxygène), si ingestion, rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau, consulter un médecin.
- Conserver le produit dans l'emballage d'origine, verticalement et à une température > 0 °C et < 40 °C.
- Elimination par dilution aqueuse, sans résidu, biodégradabilité > 99 %, produit ininflammable.

Distribué par :

**Hymetec SPRL**  
Avenue Lavoisier 31  
1300 Wavre. Belgium  
el : 00 32 10 24 45 42 – Fax : 00 32 10 45 18 64  
Gsm:00 32 473 36 25 00  
Mail : Hymetec@hotmail.com



# Principe et technique

Ce concept repose sur l'utilisation d'un couple "appareil-produit" : Nocospray-Nocolyse

D'après CULBERTSON\*, le risque infectieux repose sur 3 paramètres :

- l'existence d'un germe pathogène (invisible)
- Les défenses immunitaires de l'individu (variable d'un individu à l'autre)
- La dose infectante (variante d'un germe à l'autre, selon sa toxicité, mais de toute façon nécessaire pour vaincre les défenses immunitaires).

Le procédé OXY'PHARM se propose de diminuer cette dose au maximum afin de permettre à tout individu de fréquenter tout local potentiellement dangereux avec un : **RISQUE INFECTIEUX MINIMUM**

\*CULBERTSON : Microbiologiste Suédois.

## DESINFECTION DE SURFACE PAR VOIE AERIENNE (D.S.V.A.)

### PROPULSION DU NOCOLYSE

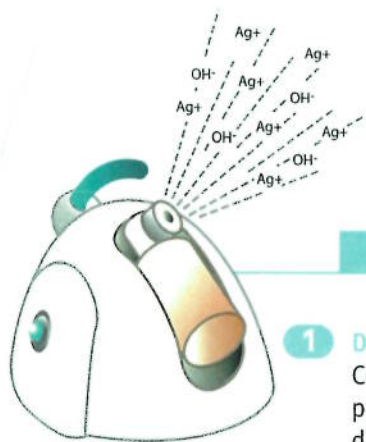
Non toxique et composé de  $H_2O_2$ ,  $H_2O$  et  $AgNO_3$ , plus un surfactant, le liquide désinfectant (Nocolyse) est aérosolisé et propulsé par la turbine du Nocospray, à 80 m/sec et à 37 °C.

La taille des particules (inférieure à 5  $\mu$ ) de ce brouillard non mouillant assure une sédimentation lente et parfaitement uniforme sur chaque  $cm^2$  du local traité, sans humidité et sans corrosion.

Il n'y a pas de formation de Composés Organiques Volatils (COV) du fait de la dégradation rapide de ce brouillard, à plus de 99 % et de l'absence totale de remanence.

### AMPLIFICATION DE L'ACTION DU NOCOLYSE

L'association de la vitesse et de la température permet l'ionisation des particules émises et la dégradation du peroxyde en radicaux libres extrêmement oxydants (ions « super oxyde ») à durée de vie très courte.



## 3 ACTIONS

- 1 Diffusion haute vitesse :**  
Concentration du principe actif Nocolyse par dessiccation avec création d'un "brouillard sec"
- 2 Ionisation des radicaux :**  
Augmentation de l'effet bactéricide
- 3 Action catalytique des atomes d'argent :**  
Augmentation de la vitesse d'action du Nocolyse et "remanence"

Les micro-organismes étant très hydrophiles, il se produit un effet de nucléation ou chaque cellule va se transformer en cristal liquide de peroxyde. C'est la notion de "buée bactéricide", chaque micro-organisme contribue à son auto-destruction.



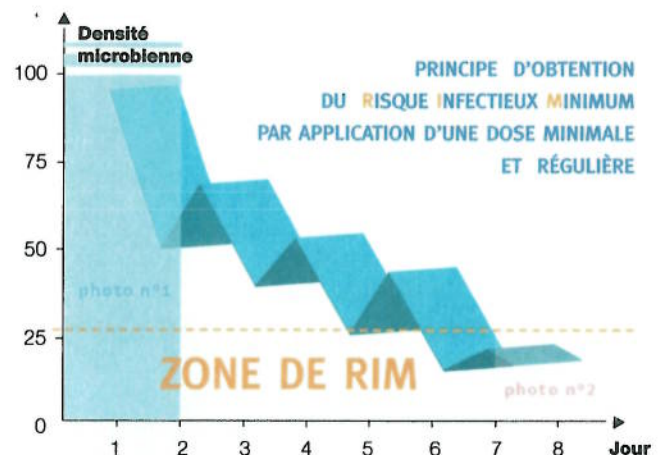
Exemple de contamination de surface

### AUTODESTRUCTION DES BACTERIES

Le chlore naturellement présent au sein des micro-organismes, sous l'action des radicaux libres, se transforme en chlore actif destructeur de la bactérie.

Les atomes d'argent présents dans la solution provoquent un effet sur les surfaces du local traité, inhibant la pousse des micro-organismes nouvellement déposés.

**Le RIM obtenu au bout de quelques jours après l'application régulière du procédé, est maintenu à son minimum par la simple utilisation quotidienne de Nocospray.**



### TYNDALLISATION,

s. f. (Tyndall) [angl. tyndallization].

Procédé de stérilisation qui consiste à porter à haute température plusieurs fois de suite, à vingt-quatre heures d'intervalle, une substance contaminée.

# Un matériel adéquat

 **NOCOSPRAY®**

PROFESSIONNEL

- PROFESSIONNEL
- MULTI-USAGES
- CARTOUCHES INTERCHANGEABLES de 0,5 et 1 litre
- USAGE DE DIFFÉRENTS PRODUITS, sans vidange, par changement de cartouche
- PROGRAMMATION par timer de 0 à 500 m<sup>3</sup>
- ARRÊT AUTOMATIQUE, départ retardé



Personnalisation possible par quantité



TURBINE ÉLECTRIQUE DE 1100 WATTS

ROTATION DE 22000 TOURS/MINUTE

VITESSE DE SORTIE DU BROUILLARD : 80 m/s

PAS DE POMPE D'INJECTION DE LIQUIDE

PROJECTION DU BROUILLARD PAR EFFET VENTURI JUSQU'À 15 M DE L'APPAREIL

DÉBIT RÉGLABLE DE 1 A 5 ml/m<sup>3</sup>

PARTICULES OBTENUES Ø 5 MICRONS

## ETUDES IN VIVO

- Etude CHU de Lagny
- Etude CHU Gustave Roussy
- Etude Biomatech - Bréas Médical
- Institut Pasteur
- Thèse du Dr Griffe
- Thèse CHU Toulouse - Dr Niddam
- Thèse CHU Lyon - Dr Champassak
- Travaux Ensia Massy

### Flexible

#### 2 usages :

1 - Permet l'usage de la buse de diffusion façon « Pistolet à peinture » pour insister sur une zone particulière : filtre de climatisation, appareil de traitement air chaud, air froid, circuits électriques ... etc).

L'utilisateur portera alors un masque et des lunettes de protection adaptés.

2 - Permet l'utilisation de la buse dans le cas où il est raccordé à la traversée de cloison.



### Kit de traversée de cloison

Permet la pose fixe de la buse de vaporisation du Nocospray dans une pièce que l'on souhaite traiter sans y pénétrer. L'air sous pression est alors apporté par le flexible connecté au Nocospray placé à l'extérieur de la pièce.

Il suffira simplement de remplacer régulièrement la cartouche de Nocolyse. Particulièrement indiqué pour les salles blanches ou certains véhicules (transports de linge, véhicules sanitaires ...).



# Les produits

## NOCOLYSE®

- Nouvelle génération de désinfectant à base de peroxyde d'hydrogène stabilisé et d'un complexe d'ions d'argent, en très faible quantité (quelques ppm), catalyseurs de réaction de combustion à froid des micro-organismes, ainsi que d'un tension-actif.

- Prêt à l'emploi
- Dilution avec de l'eau **PERMUTÉE** biosmosée (résistivité < 0,1 µ Siemens)
- Absence totale de résidu
- Plusieurs parfums possibles
- Hors classe toxicité

• Péréemption : 2 ans

• **BIODÉGRADABILITÉ** : 99,8 %



## NOCODOR®

- Destructeur d'odeurs en solution aqueuse
- Actif sur les principales odeurs d'origine organique ou bactériennes : tabac, urine, poubelle, animaux, industrie, ...
- S'applique avec les mêmes réglages que pour Nocolyse

• **SANS DANGER – NON ALLERGISANT**



## oxypr®

*Insecticide*

- Traitement insecticide

## MOXY®

- Traitement anti-moustique à l'intérieur des locaux

## OXYCAR®

*Acaricide*

- Traitement acaricide

Produits à base de pyréthrinés naturelles en synergie avec le piperonyl butoxyde différemment dosés

Solutions aqueuses prêtes à l'emploi

Réglage identique des appareils de la gamme

## OXYDOR®

- Traitement des odeurs uniquement

## OXYREP®

- Produit repellent Base DET

### CONDITIONNEMENTS

	500 ML	1 L	5 L	30 L
NOCOLYSE NEUTRE	•	•	•	
NOCOLYSE MENTHE	•	•	•	•
NOCOLYSE FLORAL		•	•	
NOCODOR		•		
OXYPR	•	•		
MOXY		•	•	
OXYCAR	•	•		
OXYDOR	•	•		
OXYREP	•	•		

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Ethanol absolu BAKER ANALYZED® A.C.S. Reagent
Produit n°:	8006
Numéro d'identification UE:	603-002-00-5
n°CAS:	64-17-5
Numéro d'enregistrement EU REACH:	Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement conformément à l'article 2 de REACH ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.
Autres désignations:	Alcool éthylique

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
--------------------------------------	---

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

##### Avantor Performance Materials Poland S.A.

Rue	Sowinskiego 11str.
Code postal/Ville	44-101 Gliwice
Téléphone	48 32 239-20-00
Téléfax	48 32 239-23-70
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

#### Vendeur

##### VWR International SAS

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Risques physiques

Liquide inflammable, Catégorie 2

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Dangers pour la santé

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

##### Prévention:

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Réaction:

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Conservation:

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### Substances

Nom de la substance:

Ethanol absolu

Formule des molécules:	H <sub>3</sub> CCH <sub>2</sub> OH
Poids moléculaire:	46,07 g/mol
n°CAS:	64-17-5
Numéro d'enregistrement EU REACH:	Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement conformément à l'article 2 de REACH ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.
N°CE	200-578-6
ATE, Facteur LCS et/ou facteur M:	aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver immédiatement les contaminations de la peau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Consulter un médecin.

#### Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Liquide et vapeurs très inflammables.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet irritant. Vomissement. Nausée. État semi-conscient. Somnolence.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement peut être analogue à une intoxication par des boissons alcoolisées, en particulier en surveillant la fonction cardiovasculaire. En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Après administration massive par inhalation de glucocorticoïdes (par inhalation). Si nécessaire, toutes les autres mesures de prophylaxie de l'œdème pulmonaire. Après contact avec la peau: Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Si nécessaire, traiter les irritations cutanées avec une mousse dermatocorticoïde. Après avoir avalé:



## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Sable sec  
Azote

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Utiliser poudre sèche d'extinction pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables.

Risque d'inflammation.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

Les récipients fermés peuvent éclater suite à une montée en pression et en température.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.4 Indications diverses

En cas d'incendie: évacuer la zone.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. Risque d'incendie.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et placer dans des récipients adéquats en vue d'une élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Éliminer en observant les réglementations administratives. Ventiler la zone concernée.

### 6.4 Indications diverses

Protection individuelle: voir rubrique 8 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inhaler le produit.

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Assurer une aération suffisante.

Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Des mesures pour protéger l'environnement

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C

Conservation: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Matériel adéquat pour récipients/installations:

Verre Acier Acier inoxydable Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium Polyéthylène PVC (Chlorure de polyvinyle)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	343 mg/kg bw/day
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	0,96 mg/l
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	0,79 mg/l
Ethanol absolu	PNEC	EU	Prédateurs, empoisonnement secondaire	0,38 g/kg
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau douce	3,6 mg/kg
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	2,9 mg/kg
Ethanol absolu	PNEC	EU	Station d'épuration	580 mg/l
Ethanol absolu	PNEC	EU	terre	0,63 mg/kg
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	9500 mg/m <sup>3</sup> - 5000 ppm
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	1900 mg/m <sup>3</sup> - 1000 ppm

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

**Protection individuelle**

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

*Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

*Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	-
Temps de pénétration	240-480 min

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants:	0,425 mm
Temps de pénétration	> 480 min

*Protection respiratoire*

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation	VWR 111-0206
Matériau approprié	ABEK2P3
Recommandation	VWR 111-0059

*Indications diverses*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

*Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	incolore
b) odeur:	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif:	aucune donnée disponible

### Données de sécurité

d) pH:	7 (20 °C)
e) point de fusion/point de congélation:	-117 °C
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78,3 °C (1013 hPa)
g) point d'éclair:	12 °C (closed cup)
h) taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz):	Liquide et vapeurs très inflammables.
j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité:	3,3 % (v/v)
Limite supérieure d'explosivité:	19 % (v/v)
k) pression de vapeur:	59 hPa (20 °C)
l) densité de vapeur:	1,59 (20 °C)
m) Densité:	0,7895 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	soluble (20 °C)
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	-0,31 (20 °C)
p) température d'auto-inflammabilité:	425 °C
q) température de décomposition:	non applicable
r) viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	1,2 mPa*s (20 °C)
s) propriétés explosives:	non applicable
t) propriétés comburantes:	non applicable
u) caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

### 9.2 Autres informations

Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	1,3629 (589 nm; 20 °C)
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Substance réactive.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Risque d'inflammation.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec:

Métaux alcalins

Anhydride acétique

Peroxyde

Acide nitrique

Phosphore oxydes

Perchlorate

Composés halogénés

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant

Peroxyde

Acide fort

Hydrogène

Arsenic

Antimoine

Composés organométalliques

Oxydes métalliques

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

*Toxicité orale aiguë:*

LD50: > 6200 mg/kg - Rat - (Merck KGaA)

*Toxicité dermique aiguë:*

LD50: < 20000 mg/kg - Lapin - (CHP)

*Toxicité inhalatrice aiguë:*

LC50: < 8000 mg/l (4 h) - Rat - (CHP)

**Effet irritant et caustique:**

*Irritation primaire de la peau:*

non applicable

*Irritation des yeux:*

Provoque une sévère irritation des yeux.

*Irritation des voix respiratoires:*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

**11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Écotoxicité****Toxicité pour les poissons:**

LC50: 11200 mg/l (96 h) *Salmo gairdneri* - ECHA

**Toxicité pour la daphnia:**

LC50: 5012 mg/l (48 h) *Ceriodaphnia dubia* - ECHA

NOEC: 9,6 mg/l (10 d) *Daphnia magna* - ECHA

**Toxicité pour les algues:**

EC50: 275 mg/l (72 h) Chlorella vulgaris - ECHA

**Toxicité bactérielle:**

aucune donnée disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,31 (20 °C)

**12.4 Mobilité dans le sol:**

aucune donnée disponible

**12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

**12.7 Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible



## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas ouvrir les récipients de force. Attention: Ne pas remplir à nouveau! Même après usage, ne pas percer ou incinérer.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ÉTHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	F1
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	33
	code de restriction en tunnel:	D/E
		(Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E)

### Transport maritime (IMDG)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ETHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Groupe de ségrégation:	-
	Numéro EmS	F-E S-D
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable	

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ETHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

### Informations complémentaires

Indications de changement: Rubrique 15

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).

**Avis de non-responsabilité**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.

**AUTORISATION DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE CLASSE****II****Référence: BH-0301237**

---

**Contexte juridique**

Vu la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire;

Vu l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, ci-après dénommé Règlement général, les articles 3, 5, 7 et 12;

Vu l'arrêté royal du 27 octobre 2009 fixant le montant et le mode de paiement des redevances perçues en application de la réglementation relative à la protection contre les rayonnements ionisants;

Vu le Document de Gouvernance GD010-01 portant délégation de la compétence de signature à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire;

Vu la politique générale de l'AFCN relative au traitement des demandes et à la gestion des autorisations;

**Contexte du fond**

Vu l'autorisation N° BH-0300091 du 21/05/2021 délivrée par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire;

Vu la demande du 23/09/2021 introduite par P. PIERRE et MONSIEUR E. CLEMENT, reçue le 26/09/2021;

Considérant que l'Agence a considéré la demande recevable le 4/11/2021;

Considérant que la redevance a été payée le 30/11/2021;

Considérant que la demande est conforme aux prescriptions de l'article 7.2 du Règlement général,

Considérant qu'aucune modification impliquant une augmentation du risque radiologique lié à un établissement préalablement autorisé n'étant apportée, il peut être dérogé aux dispositions de l'article 7.3 du Règlement général;

## Décision

L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire décide:

Article 1. Il est accordé à l'entreprise enregistrée dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro  
**BCE 0410508057**

connue sous le nom "**CLINIQUE SAINT-PIERRE**" en date du 4/11/2021<sup>1</sup>

dont le siège d'exploitation est situé à **1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Avenue Reine Fabiola 9**, une autorisation de détenir et d'exploiter, à cette adresse:

SOURCE(S) SCELLÉE(S)			
Radionucléide	Activité totale maximale	Application	Condition
Gd-153	18,3 GBq	Étalonnage	
Ga-68	18,5 MBq	Étalonnage	
Cs-137	2,1 GBq	Étalonnage	
Ba-133	10 MBq	Étalonnage	
Co-57	3,4 GBq	Étalonnage	

<sup>1</sup>Le nom d'une entreprise est une donnée dynamique. En cas de modification du nom, une déclaration à l'AFCN suffit. L'autorisation reste valable quel que soit le nom enregistré dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

SOURCE(S) NON SCELLÉE(S)			
Radionucléide	Activité totale maximale	Application	Condition
Rb-81/Kr-81m	4 GBq	Radiodiagnostic in vivo	
Mo-99/Tc-99m	300 GBq	Radiodiagnostic in vivo	
P-32	370 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
Cr-51	370 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
Ga-67	740 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
Sr-89	370 MBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
Y-90	740 MBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
In-111	740 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
I-123	740 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
I-131	740 MBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
Sm-153	4 GBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
Er-169	1,2 GBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
Re-186	1,5 GBq	Thérapie métabolique ambulatoire	
Tl-201	740 MBq	Radiodiagnostic in vivo	
Ra-223	50 MBq	Thérapie métabolique ambulatoire	

APPAREIL(S)				
Nombre	Type d'appareil	Tubes par appareil	Tension de crête max. (kV)	Application
2	Appareil de mammographie fixe	1	50	
1	Appareil de mammographie fixe couplé à une table de biopsie	1	50	
2	Appareil intra-oral fixe	1	70	Radiographie dentaire
2	Appareil panoramique fixe	1	90	Radiographie dentaire
1	Cone Beam CT scan fixe	1	90	Radiographie dentaire
1	Appareil à rayonnement X transportable	1	110	Guidage/vérification lithotripsie
1	Cone Beam CT scan fixe	1	125	
10	Appareil à rayonnement X transportable	1	133	
4	Appareil à rayonnement X transportable	1	140	
15	Appareil à rayonnement X fixe	1	150	
1	Appareil à rayonnement X fixe d'imagerie cardiaque	1	150	
1	Ostéodensitomètre fixe	1	150	
2	CT scan fixe	1	150	
1	CT scan fixe	2	150	
1	SPECT-CT scan fixe	1	150	
1	Appareil à rayonnement X transportable	1	150	

GRAINS / FILS				
Forme radiologique	Radionucléide	Activité totale maximale	Application	Condition
Grains	I-125	18,5 GBq	Brachythérapie	

LOCAL / LOCAUX			
Nombre	Définition	Application	Condition
1	Local destiné au stockage de déchets radioactifs, sous forme scellée ou non, en attente d'évacuation		Les déchets radioactifs sont issus des activités normales et autorisées de l'hôpital.

Article 2. L'autorisation est soumise à la (aux) condition(s) particulière(s) suivante(s):



- 2.1. Les mesures de protection nécessaires doivent être prises lors de l'utilisation d'appareils transportables émettant des rayons X. Celles-ci doivent préalablement être approuvées par l'expert agréé en contrôle physique.
- 2.2. Les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter le vol, la perte et la mise en route intempestive des sources capables d'émettre des rayonnements ionisants.
- 2.3. Les mesures de protection nécessaires doivent être prises lors de la réception des sources pouvant émettre des rayonnements ionisants, lors de leur manipulation et de leur stockage temporaire avant et après utilisation et lors des éventuels transports internes de sources radioactives. Celles-ci doivent être préalablement approuvées par l'expert agréé en contrôle physique.
- 2.4. Le local destiné au stockage de déchets radioactifs peut servir de pourrissoir pour les radionucléides d'une demi-vie inférieure à 6 mois.
- 2.5. Un inventaire correctement tenu à jour des locaux où sont stockées/entretenues des substances radioactives, précisant la nature et la quantité instantanée maximale possible par local, ainsi que le caractère scellé ou non des sources, de même qu'une description des moyens collectifs de protection et des circuits d'évacuation des effluents et des procédures de récupération et/ou de mise en sécurité des sources/contaminations capables d'émettre des rayonnements ionisants à la suite d'un éventuel incident (incendie, inondation), doivent figurer dans le dossier «incendie» de l'établissement.
- 2.6. Des réunions doivent être organisées pour déterminer les mesures à prendre pour la prévention, la détection et la lutte contre les incendies ainsi que leur délai de mise en œuvre. Ces réunions doivent avoir lieu par ordre de préférence avec le service d'incendie local, le service d'incendie interne, le responsable du service compétent pour la prévention et la protection au travail. Le service de contrôle physique doit garantir le respect de ces mesures et des délais convenus.
- 2.7. En cas d'évacuation ou de cession à des tiers de sources radioactives, un certificat d'enlèvement de l'ONDRAF des sources radioactives ou une attestation de réception du destinataire dans laquelle ce dernier déclare qu'il est en possession de l'autorisation d'exploitation nécessaire doit figurer dans le registre de contrôle physique.
- 2.8. En cas d'évacuation ou de cession à des tiers d'un appareil à rayonnement X, une attestation de réception du destinataire dans laquelle ce dernier déclare qu'il est en possession de l'autorisation d'exploitation nécessaire ou une attestation de mise hors d'usage de l'appareil doit figurer dans le registre de contrôle physique.
- 2.9. Il convient de s'assurer que l'injection de radionucléides dans le corps prenne place dans une chambre/un local prévu à cet effet.

Article 3. La présente décision abroge l'autorisation N° BH-0300091 du 21/05/2021 délivrée par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.

### **Validité**

Article 4. La présente autorisation est délivrée jusqu'au **12/12/2036**.

Article 5. La présente autorisation entre en vigueur le **13/12/2021**.

Fait à Bruxelles,

Pour le Directeur général,

Ce document a été approuvé électroniquement  
par  
Olivier ZEMB  
DIRECTEUR

Voir signature électronique dans le fichier électronique pour plus de détails.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10**

F+ : Extrêmement inflammable



2.1 : Gaz inflammables

**Danger****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : 10% CO2 / 10% H2 / 80% N2

N° FDS : ANAERO 10

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Identification de la société : AIR LIQUIDE MEDICAL SA / NV  
Quai des Vennes 8  
BE-4020 Liège Belgique-België  
Tel : + 32 (0) 2 431 73 00**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tel : + 32 (0) 2 431 73 00

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)**• Dangers physiques : Gaz inflammables - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Flam. Gas 1) - H220  
Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: F+; R12

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogrammes de danger



**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2**
**ANAERO 10**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**

- Code de pictogrammes de danger : GHS02 - GHS04
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
  - Intervention : P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.  
P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

: Aucun(e).

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substance / 3.2. Mélanges**
**Mélange.**

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Dioxyde de carbone	: 10 %	124-38-9	204-696-9	----	* 1	Non classé (DSD) ----- Press. Gas Liquefied (H280)
Hydrogène	: 10 %	1333-74-0	215-605-7	001-001-00-9	* 1	F+; R12 ----- Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas Compressed (H280)
Azote	: 80 %	7727-37-9	231-783-9	----	*1	Non classé (DSD) ----- Press. Gas Compressed (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée &lt; 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**SECTION 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Se reporter à la section 11.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 4. Premiers secours (suite)****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

: Aucun(e).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : Dioxyde de carbone.  
ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques : Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Évacuer la zone.
- Essayer d'arrêter la fuite.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Éliminer les sources d'inflammation.
- Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres sections**

- : Voir aussi les sections 8 et 13.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Sécurité lors de l'utilisation du produit :** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.  
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX).  
N'utiliser que des outils non étincelant.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.  
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.  
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz :** Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.  
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.  
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.  
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.  
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.  
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.  
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

**:** Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes.  
Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.  
Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.  
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.  
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .  
Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.  
Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)**

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)**

: Aucune donnée disponible.

**DMEL: Niveau dérivé sans effet (travailleurs)**

: Aucune donnée disponible.

**PNEC: concentration prévisible sans effet**

: Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.  
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.  
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés.  
Maintenir les concentrations bien en dessous des limites d'explosibilité .  
S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

**• protection des yeux/du visage**

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

**• Protection de la peau****- Protection des mains**

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

**- Divers**

: Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.  
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.  
Norme EN ISO 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques.  
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

**• Protection respiratoire**

: Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

**• Risques thermiques**

: Aucune n'est nécessaire.

**10% CO<sub>2</sub> / 10% H<sub>2</sub> / 80% N<sub>2</sub>****ANAERO 10****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante** : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**  
**État physique à 20°C / 101.3kPa** : Gaz.  
**Couleur** : Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes:  
Incolore.  
**Odeur** : Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition.  
Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les odeurs suivantes:  
Sans odeur.  
**Seuil olfactif** : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.  
**Valeur du pH** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Masse molaire [g/mol]** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Point de fusion [°C]** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Point d'ébullition [°C]** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Point d'éclair [°C]** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Vitesse d'évaporation (éther=1)** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]** : Limites d'inflammabilité non disponibles.  
**Pression de vapeur [20°C]** : Non applicable.  
**Densité relative, gaz (air=1)** : Plus faible ou voisine de celle de l'air.  
**Solubilité dans l'eau [mg/l]** : Solubilité dans l'eau du(es) composant(s) du mélange :  
• Azote : 20 • Dioxyde de carbone : 2000 • Hydrogène : 1,6  
**Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]** : Non applicable aux mélanges de gaz.  
**Viscosité à 20°C [mPa.s]** : Non applicable.  
**Propriétés explosives** : Non applicable.  
**Propriétés comburantes** : Aucun(e).

**9.2. Autres informations**

**Autres données** : Aucun(e).



**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2**

**ANAERO 10**

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Peut réagir violemment avec les oxydants.  
Peut former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

: Aucun(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
- Inhalation par les rats CL50 [ppm/4h] : Aucune donnée disponible.
- Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxique pour la reproduction : fertilité : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxique pour la reproduction : fœtus : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

- EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Les critères de classification ne sont pas réunis.  
: Aucune donnée disponible.  
EC50 72h Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.  
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

: Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

: Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

: Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

: Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

- Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).  
Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement 842/2006/EC.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

: Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air.  
Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme.  
Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "" Disposal of gases"", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.  
Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

- Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 14. Informations relatives au transport**

Numéro ONU : 1954  
Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.1 : Gaz inflammables

**Transport terrestre (ADR/RID)**

I.D. n° : 23  
Désignation officielle de transport : GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrogène, Azote)  
ONU  
Classe(s) de danger pour le transport : 2  
Code de classification : 1 F  
Instruction(s) d'emballage : P200  
Restriction de passage en tunnels : B/D : Passage interdit dans les tunnels de catégorie B et C lorsque les marchandises sont transportées en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.  
Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

**Transport par mer (IMDG)**

Proper shipping name : COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (Hydrogen, Nitrogen)  
Class : 2.1  
Emergency Schedule (EmS) - Fire : F-D  
Emergency Schedule (EmS) - Spillage : S-U  
Packing instruction : P200  
IMDG-Marine pollutant : No

**Air transport (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Proper shipping name (IATA) : COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (Hydrogen, Nitrogen)  
Class : 2.1  
Passenger and Cargo Aircraft : DO NOT LOAD IN PASSENGER AIRCRAFT.  
Cargo Aircraft only : Allowed.  
Packing instruction - Cargo Aircraft only : 200

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
Avant de transporter les récipients:  
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

**10% CO2 / 10% H2 / 80% N2****ANAERO 10****SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Réglementation Seveso 96/82/EC : Inclus.

**Législation nationale**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

**SECTION 16. Autres informations****Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.**Conseils relatifs à la formation** : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.  
Récipient sous pression.**Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R12 : Extrêmement inflammable.**Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.**Autres données** : Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP / (CE) 1999/45 DPD.  
La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .  
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.**Fin du document**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ANIOSRUB 85 NPC  
Code du produit : 1837000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solution hydroalcoolique désinfectante  
Pour plus d'information sur l'indication du produit, se référer à l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires ANIOS.  
Adresse : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e.mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS.

#### Autres numéros d'appel d'urgence

BELGIQUE : +32(0)70/245.245 - CAP (Centre antipoison - Neder Over Heembeek)

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225).  
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210

Tenir à l'écart des étincelles et flammes nues. Ne pas fumer.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Conseils de prudence - Elimination :  
P501 Eliminer le produit non utilisé et son récipient comme un déchet dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>  
Aucun autre danger identifié dans l'état actuel des connaissances.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43  ALCOOL ETHYLIQUE	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1]	50 <= x % < 100
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25  PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	0 <= x % < 2.5

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

#### En cas de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.  
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.  
Montrer l'étiquette au médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la rubrique 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se reporter aux préconisations du médecin

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.  
Eloigner du feu les produits comburants.  
Eloigner du feu toute matière inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  
Utiliser des extincteurs à poudre ou à mousse.  
Mousses spéciales pour liquides polaires, poudres et dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.  
Combinaison complète de protection.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Tenir à l'écart les personnes non protégées.  
Mettre toutes les sources inflammables hors de danger et les tenir éloignées.  
Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.  
Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.  
Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Considérations relatives à l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.  
Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.  
Manipuler dans un local bien ventilé.  
Manipuler à une température ne dépassant pas 45°C.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.  
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Conserver à l'écart des matières inflammables.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter le contact du mélange avec les yeux.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Point d'eau à proximité.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Toujours transporter et stocker les récipients bien droits.  
Conserver à l'écart des matières incompatibles (se reporter à la rubrique 10).  
Prévoir une cuve de rétention pour le stockage des grandes quantités.  
Température de stockage conseillée : de +5°C à +25°C.  
Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel exclusivement  
Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.

Les VLE/VME (Valeur Limite d'Exposition et Valeur Moyenne d'Exposition) reprises ci-dessous sont mentionnées par le N° CAS de la substance. Le paragraphe 3 précise le nom chimique correspondant au N° CAS.

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
64-17-5		500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>		2(II)
67-63-0		200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>		2(II)

- Belgique (Arrêté du 09/03/2014, 2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 ppm 1907 mg/m <sup>3</sup>				
67-63-0	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm 1000 mg/m <sup>3</sup>			

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
67-63-0	-	-	400	980	-	84

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), 2017) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5		1.000 ppm 1910 mg/m <sup>3</sup>		s	
67-63-0	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm 1000 mg/m <sup>3</sup>		VLB®, s	

- Pologne (2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1900 mg/m <sup>3</sup>				
67-63-0	900 mg/m <sup>3</sup>	1200 mg/m <sup>3</sup>			

- République Tchèque (29/02/2012) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 mg/m <sup>3</sup>	3000 mg/m <sup>3</sup>		I	
67-63-0	500 mg/m <sup>3</sup>	1000 mg/m <sup>3</sup>		I	

- Slovaquie (Règlement 300/2007, 471/2011 23/11/2011) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	1 000 ppm 1 920 mg/m <sup>3</sup>			
67-63-0	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm 1 000 mg/m <sup>3</sup>			

- Suisse (SUVAPRO 2017) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
64-17-5	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm 1920 mg/m <sup>3</sup>		SSC
67-63-0	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm 1000 mg/m <sup>3</sup>		B SSC

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Point d'eau à proximité

#### - Protection des mains

Non concerné.

#### - Protection du corps

Non concerné.

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



**- Protection respiratoire**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.  
Eviter l'inhalation du produit.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	5.50 .
	Neutre.
Point/intervalle d'ébullition :	> 35°C
Point d'éclair :	19.90 °C.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	+/- 0,9
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique de l'alcool

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. rubriques 10.1 & 10.2.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter toute exposition à la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances**

Non renseigné

**11.1.2. Mélange****Toxicité aiguë :**

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)\* :

ETA Orale : > 2000 mg/kg

\* selon la méthode de calcul présentée dans le règlement CLP (Classification, Etiquetage, Emballage) Partie 3 Chapitre 3.1, à partir des données des différents constituants présents dans le produit

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmolements.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Cancérogénicité :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Toxicité pour la reproduction :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Danger par aspiration :**

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.2. Mélanges

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement, selon le règlement CE 1272/2008.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ne pas déverser le produit dans les cours d'eau.

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

18 01 06 \* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

Pour information :

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants sont donnés à titre indicatif.

18 = Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

20 = Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

**14.1. Numéro ONU**

1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1170=ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



3

**14.4. Groupe d'emballage**

II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	II	3	33	1 L	144 601	E2	2	D/E
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	3	-	II	1 L	F-E,S-D	144	E2			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	3	-	II	353	5 L	364	60 L	A3 A58 A180	E2	
	3	-	II	Y341	1 L	-	-	A3 A58 A180	E2	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non concerné

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

**- Dispositions particulières :**

Réglementation française ERP (Etablissement recevant du public) - Stockage des produits inflammables :

- local à risque courant : stockage <= à 3 litres

- local à risque particulier moyen : stockage <= à 10 litres

FRANCE : Rubriques ICPE : Voir chapitres 2 et 9 pour la réalisation du classement.

Guide Technique : Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement de l'INERIS.

**- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et

réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

MODIFICATIONS APORTEES PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

- § 11

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

## Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de Révision : 24-oct-2012

No de Version : 3

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Eosine-bleu de méthylène selon May-Grünwald pour la coloration microscopique
Produit n°	34046 (VWR International)
Nom de la substance	Eosine-bleu de méthylène selon May-Grünwald
n° CAS	
Numéro d'identification UE	
Numéro d'enregistrement REACH.	Pas encore communiqué aux utilisateurs aval.
Autres désignations	

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes pour un usage laboratoire et de production de produits chimiques.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

VWR International SAS

Rue	Le Périgares - bâtiment B, 201 rue Carnot
Code postal/Lieu	94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Pays	France
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Telefax	
E-mail (personne compétente)	vwsds@eu.vwr.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	méthode de classification	remarque
--	----------------------------	---------------------------	----------

Toxicité aiguë, Catégorie 4, par voie orale	H302		
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319		

## 2.1.2 Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:	Phrases R
Xn	R22
Xi	R36

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1 étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



Mot signal

Attention

#### Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de sécurité

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.2.2 Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symboles de danger:

Xn

Phrases R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.

Phrases S

S22	Ne pas respirer les poussières.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## 2.3 Autres dangers

aucune/aucun

---

### 3. Composition/Informations sur les composants

Formule des molécules

Poids moléculaire (g/mol)

n° CAS

numéro CE

Numéro d'identification UE

---

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Remarques générales

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### 4.2 En cas d'inhalation

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### 4.3 En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### 4.4 Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 4.5 En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne rien donner à boire ou à manger.

#### 4.6 Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.7 Informations pour le médecin:

Symptômes	Aucune donnée disponible
Nature du danger	Aucune donnée disponible
Traitement	Aucune donnée disponible

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2 Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

sans limitation

### 5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

### 5.4 Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.5 Indications diverses

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Éviter de: Inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un échappement (laboratoire). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Protéger de l'humidité.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

température de stockage 15-25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

---

## 8. Contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

### 8.2 Dispositifs techniques appropriés de commande

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### 8.3 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### 8.3.1 Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN: DIN EN 166

#### 8.3.2 Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN: DIN EN 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié: Aucune donnée disponible

Épaisseur du matériau des gants: Aucune donnée disponible

Temps de pénétration (durée maximale de port): Aucune donnée disponible

Modèles de gants recommandés: Aucune donnée disponible

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié: Aucune donnée disponible

Epaisseur du matériau des gants	Aucune donnée disponible
Temps de pénétration (durée maximale de port)	Aucune donnée disponible
Modèles de gants recommandés	Aucune donnée disponible

### 8.3.3 Protection corporelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

### 8.3.4 Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité.

Appareil de protection respiratoire approprié :	Aucune donnée disponible
Recommandation	Aucune donnée disponible
Matériau approprié:	Aucune donnée disponible
Recommandation	Aucune donnée disponible

### 8.4 Informations complémentaires

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État	Aucune donnée disponible
Couleur	Aucune donnée disponible
b) odeur	Aucune donnée disponible
c) seuil olfactif	Aucune donnée disponible

#### **Données de sécurité**

d) pH	Aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
g) point d'éclair	Aucune donnée disponible
h) taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité (Vol%)	Aucune donnée disponible
Seuil maximal d'explosion (Vol%)	Aucune donnée disponible
k) pression de vapeur	Aucune donnée disponible
l) densité de vapeur	Aucune donnée disponible
m) densité relative	Aucune donnée disponible
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau (g/l)	Aucune donnée disponible
à °C:	

Soluble (g/l) dans	Aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
q) température de décomposition	Aucune donnée disponible
r) viscosité	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
s) propriétés explosives	non applicable
t) propriétés comburantes	non applicable

## 9.2 Autres informations

Densité apparente	Aucune donnée disponible
indice de réfraction	Aucune donnée disponible
constante de dissociation	Aucune donnée disponible
tension de surface	Aucune donnée disponible
Constante d'Henry	Aucune donnée disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

### 10.7 Indications diverses

Aucune donnée disponible

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

Toxicité dermique aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

Toxicité inhalatrice aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

## Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

Irritation des yeux

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

Irritation des voix respiratoires

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

## Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

non sensibilisant.

En cas d'inhalation

non sensibilisant.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

négligeable

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

## **(exposition répétée)**

négligeable

## **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

### **Cancerogénité**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

### **Mutagenéité des gamètes/Génotoxicité**

Aucune indication relative à la mutagenéité des gamètes sur l'homme disponible.

### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

### **Danger par aspiration**

négligeable

## 11.2 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## 11.3 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

#### **Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

CL50: Aucune donnée disponible

EC50

espèce:

Temps d'exposition

#### **Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**

CL50: Aucune donnée disponible

EC50

espèce:

Temps d'exposition

#### **Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

CL50: Aucune donnée disponible

EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

**Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

**Chronique (à long terme) toxicité pour les algues**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

o) coefficient de partage: n-octanol/eau Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

---

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée / Produit**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit Aucune donnée disponible

## Élimination appropriée / Emballage

### 13.2 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.2 Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.4 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) 2

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

---

### 16. Autres informations

#### 16.1 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 16.2 Indications diverses

Indications de changement

mise à jour générale

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*



## OLYMPUS DISINFECTANT

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : OLYMPUS DISINFECTANT  
**Code du produit** : 107524E  
**Utilisation du produit** : Produit pour désinfection des instruments  
**produit uniquement pour usage professionnel**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique
Utilisations déconseillées
Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/ Distributeur/ Importateur** : Olympus Belgium N.V.  
 Boomsesteenweg 77  
 B-2630 Aartselaar  
 Belgium  
 Tel: 0032 (3) 870 58 00  
 Fax: 0032 (3) 887 24 26  
 info@olympus.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

##### Producteur/ Distributeur/ Importateur

**Numéro de téléphone** : 013 670 670 (24/7)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

##### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Acute Tox. 4, H302  
 Acute Tox. 4, H332  
 Skin Corr. 1B, H314  
 Resp. Sens. 1, H334  
 Skin Sens. 1, H317

##### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Xn; R20/22  
 C; R34  
 R42/43

**Dangers pour la santé humaine** : Nocif par inhalation et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Date d'édition/Date de révision** : 20 Décembre 2013

**SECTION 2: Identification des dangers**

Pictogrammes de danger :



**Mention d'avertissement** : Danger  
**Contient du (de la)** : Glutaraldéhyde  
 Alcools  
**Mentions de danger** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

**Prévention** : P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
**Intervention** : P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Glutaraldéhyde	REACH #: 01-2119455549-26 CE: 203-856-5 CAS: 111-30-8 Index: 605-022-00-X	10 - <25	T; R23/25 C; R34 R42/43 N; R50	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400	[1] [2]
Éthanol	REACH #: 01-2119457610-43 CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	5 - <10	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]

**Date d'édition/Date de révision** : 20 Décembre 2013

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-dessus.</b>	
--	--	--	--	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'affections ou de symptômes, éviter d'exposer plus longtemps. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, éviter d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Transporter la victime à l'extérieur et la

**SECTION 4: Premiers secours**

- maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel hors urgence** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour le personnel d'urgence** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement :** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents d'asthme, de sensibilisation cutanée ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 25°C (32 à 77°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Recommandations** : Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Glutaraldéhyde	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).</b> CEIL: 0.21 mg/m <sup>3</sup> CEIL: 0.05 ppm
Éthanol	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).</b> Valeur limite: 1907 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Valeur limite: 1000 ppm 8 heures.

**Doses dérivées avec effet**

Pas de DNEL disponible pour le mélange.

**Concentrations prédites avec effet**

Pas de PNEC disponible pour le mélange.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Date d'édition/Date de révision** : 20 Décembre 2013

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures de protection individuelles**
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage (EN 166)** : Fortement recommandé : Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage
- Protection de la peau**
- Protection des mains (EN 374)** : Fortement recommandé : Gants - caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile ( Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures ) .
- Protection corporelle (EN 14605)** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire (EN 143, 14387)** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Risques thermiques** : Non applicable.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : désinfectant
- Seuil d'odeur** : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
- pH** : 3.5 [Conc. (% poids / poids): 100%]
- Point de fusion/point de congélation** : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Point d'éclair</b>	: 55 °C (Vase clos) Le produit ne favorise pas la combustion.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Durée de combustion</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	: Seuil minimal: 3.1%
<b>Pression de vapeur</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Masse volumique</b>	: 1.04
<b>Solubilité(s)</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Coefficient de partage: n- octanol/eau</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Température d'auto- inflammabilité</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Température de décomposition</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Viscosité</b>	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucun.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.



**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Glutaraldéhyde	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>0.5 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	1503 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	150 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	744.4 mg/kg
Cutané	300000 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	3000 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	2.5 mg/l

**Irritation/Corrosion**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Sensibilisant**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Glutaraldéhyde	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Danger par aspiration**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels retardés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Exposition de longue durée**

**Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels retardés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Glutaraldéhyde	Aiguë CE50 0.35 mg/l	Daphnie	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Date d'édition/Date de révision** : 20 Décembre 2013

**10/15**

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Conclusion/Résumé** : L'évaluation écologique du produit repose sur les données des matières premières et/ou des substances comparables. Facilement et rapidement dégradable. La dégradabilité ultime de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et atteint des valeurs de > 60 % DBO/DCO, ou formation de CO<sub>2</sub>, ou > 70% perte de DCO. Ceci correspond aux valeurs limites pour une classification 'readily dégradable/facilement dégradable' (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Glutaraldéhyde	-0.22	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non déterminé pour le mélange.

**Mobilité** : Non déterminé pour le mélange.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Oui.

**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

**Emballage**

**Date d'édition/Date de révision** : 20 Décembre 2013

**11/15**

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.  
Recycler les déchets d'emballage.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	<b>ADR/RID</b>	<b>ADN/ADNR</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro UN</b>	UN2924	UN2924	UN2924	UN2924
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Ethanol, Glutaraldehyde)	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Ethanol, Glutaraldehyde)	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Ethanol, Glutaraldehyde)	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Ethanol, Glutaraldehyde)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3 (8) 	3 (8) 	3 (8) 	3 (8) 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun.	Aucun.	None.	None.

**14.7 Transport en vrac** : Non applicable.  
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables  
à la fabrication, à la mise  
sur le marché et à  
l'utilisation de certaines  
substances et  
préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

**Autres Réglementations UE****Réglementations nationales****Belgique**

NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlarem II bis

15.2 Évaluation de la : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque  
sécurité chimique chimique

**SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE]  
CE = Commission European  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
VLE = Valeurs limites d'exposition  
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables  
CPSE = concentration prédite sans effet  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
REACH # = Numéro d'enregistrement REACH  
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

**Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]**

Date d'édition/Date de : 20 Décembre 2013  
révision

13/15

**SECTION 16: Autres informations**

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317	Jugement expert D'après les données d'essai Jugement expert Jugement expert Jugement expert

<b>Texte intégral des mentions H résumées</b>	: H225 H290 H301 H302 H314  H317 H331 H332 H334  H335 H400	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être corrosif pour les métaux. Toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	: Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400  Flam. Liq. 2, H225 Met. Corr. 1, H290  Resp. Sens. 1, H334 Skin Corr. 1B, H314  Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3
<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: R11- Facilement inflammable. R23/25- Toxique par inhalation et par ingestion. R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion. R34- Provoque des brûlures. R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.	
<b>Texte intégral des classifications [DSD/DPD]</b>	: F - Facilement inflammable T - Toxique C - Corrosif Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement	
<b>Date d'impression</b>	: 20 Décembre 2013	
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	: 20 Décembre 2013	
<b>Date de la précédente édition</b>	: Aucune validation antérieure	
<b>Version</b>	: 3	
<b><u>Avis au lecteur</u></b>		

**SECTION 16: Autres informations**

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

## OLYMPUS CLEANER

Code : 107501E

Version : 4

Date de révision : 30 Mai 2008

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : OLYMPUS CLEANER  
Utilisation du produit : Produit pour nettoyage des instruments  
produit uniquement pour usage professionnel

#### Identification de la société/entreprise

Producteur/  
Distributeur/  
Importateur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.  
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210  
B-3980 Tessenderlo  
Belgium  
Tel +32 (0) 13 67 05 11  
Fax +32 (0) 13 66 78 55  
info.be@ecolab.com  
Téléphone d'urgence: 013 670 670

centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

### 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. Composition/Informations sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥5 - <15% tensio-actif non ionique

contient des enzymes

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO  Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	Polymère.	147993-63-3	5 - 10	Xi; R38 N; R50

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.



## 4. Premiers secours

### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO<sub>2</sub>
- Moyens d'extinction - Non utilisables** : Aucun connu.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.
- Petit déversement :** Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.  
Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 25°C
- Matériaux d'emballage recommandés** : Conserver dans l'emballage d'origine.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

**Contrôle de l'exposition**

- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains (EN 374)** : Aucune recommandation spéciale.
- Protection des yeux (EN 166)** : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau (EN 467)** : Aucune recommandation spéciale.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations générales**

- Aspect**
- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Légère odeur.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

- pH** : 5.5 (100%)
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'éclair** : > 100°C
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Propriétés d'explosivité** : Non applicable.
- Limites d'explosivité** : Non applicable.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non applicable.
- Masse volumique** : 1.06 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)
- Solubilité** : Soluble dans l'eau froide.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Viscosité** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : Non applicable.

**10. Stabilité et réactivité**

- Stabilité** : Produit stable en condition normale d'utilisation.  
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**11. Informations toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## OLYMPUS CLEANER

Toxicité pour la reproduction :  Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

### Persistance et dégradabilité

Évaluation écologique du produit repose sur les données des matières premières et/ou des substances comparables. Facilement et rapidement dégradable. La dégradabilité ultime de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et atteint des valeurs de > 60 % DBO/DCO, ou formation de CO<sub>2</sub>, ou > 70% perte de DCO. Ceci correspond aux valeurs limites pour une classification 'readily dégradable/facilement dégradable' (p.ex. selon les méthodes OECD 301). Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets :  Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Catalogue Européen des Déchets : 200130

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Classe ADR/RID	Non réglementé.	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-	
Classe IMDG	<input checked="" type="checkbox"/> Not regulated.	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-	

Veuillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

Phrases de risque :  Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

## 16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Belgique : R38- Irritant pour la peau.  
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Historique

Date d'impression : 30 Mai 2008

Date de révision : 30 Mai 2008

Version : 4

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

### Avis au lecteur

## **OLYMPUS CLEANER**

*Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.*

Version 4

Page 5 de 5



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SURFANIOS PREMIUM  
Code du produit : 1917000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyage et désinfection  
Pour plus d'information sur l'indication du produit, se référer à l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires ANIOS.  
Adresse : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e:mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS.

#### Autres numéros d'appel d'urgence

BELGIQUE : +32(0)70/245.245 - CAP (Centre antipoison - Neder Over Heembeek)

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Matière corrosive pour les métaux, Catégorie 1 (Met. Corr. 1, H290).  
Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).  
Ce mélange étant destiné à un usage exclusivement professionnel, l'étiquetage du contenu en application du règlement détergent ne figure pas sur l'étiquette mais est repris en rubrique 15.

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 219-145-8

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE

EC 230-525-2

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMETHYLAMMONIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence - Généraux :	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence - Prévention :	
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence - Intervention :	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau .
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Aucun autre danger identifié dans l'état actuel des connaissances.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellé des phrases H et EUH : voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH: 01-2119980592-29  N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1A, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10
CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2  CHLORURE DE DIDÉCYLDIMETHYLAMMONIUM	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25  PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	0 <= x % < 2.5

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

**En cas de contact avec les yeux :**

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.

Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

Poursuivre le rinçage jusqu'à la consultation médicale.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Se reporter à la rubrique 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Se reporter aux préconisations du médecin

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet.

Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Considérations relatives à l'élimination : voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

Manipuler dans un local bien ventilé.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Bain oculaire et point d'eau à proximité.

Assurer une bonne aération du local.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des matières incompatibles (se reporter à la rubrique 10).

Prévoir une cuve de rétention pour le stockage des grandes quantités.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage professionnel exclusivement

Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.

Les VLE/VME (Valeur Limite d'Exposition et Valeur Moyenne d'Exposition) reprises ci-dessous sont mentionnées par le N° CAS de la substance.

Le paragraphe 3 précise le nom chimique correspondant au N° CAS.

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
67-63-0	-	-	400	980	-	84

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	200 ppm 500 mg/m3	400 ppm 1000 mg/m3			

- Pologne (2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	900 mg/m3	1200 mg/m3			

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), Mayo 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	400 ppm 998 mg/m3	500 ppm 1250 mg/m3			

- République Tchèque (Règlement n° 361/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	500 mg/m3	1000 mg/m3		I	

- Slovaquie (Règlement n° 300/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	200 ppm 500 mg/m3	1000 mg/m3			

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
67-63-0		200 ppm 500 mg/m3		2(II)

- Suisse (SUVA 2015) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
67-63-0	200 ppm 500 mg/m3	400 ppm 1000 mg/m3		B SSC

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation



adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir une fontaine oculaire sur le lieu de travail.

A défaut, point d'eau à proximité

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Gants en nitrile, latex ou vinyle.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante avec risque de dépassement des VLE/VME, porter un appareil respiratoire approprié (masque filtrant les vapeurs organiques - protection du type A)

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Odeur :	parfumée
Couleur :	Bleue-verte

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	10.90 .
	Base faible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	+/- 1.0
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

### 9.2. Autres informations

Le pH repris en rubrique 9.1 est une valeur indicative. Ci-dessous les valeurs minimale et maximale de pH du produit :

pH du produit pur	10,5 - 11,5
-------------------	-------------

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. rubriques 10.1 & 10.2 & 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 10.5. Matières incompatibles

Le risque de corrosion pour les métaux concerne le produit concentré mis en contact avec de l'acier brut ou un alliage à base d'aluminium.

A la dose d'emploi, le produit est compatible avec les matériaux rencontrés pour les usages préconisés.

Se reporter au dossier scientifique\* : Tableau de compatibilité produits/matériaux

\* disponible sur demande

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### 11.1.1. Substances

Non renseigné

##### 11.1.2. Mélange

Les données toxicologiques du mélange (issues d'études ou en application de la méthode conventionnelle) sont décrites ci-dessous.

##### Toxicité aiguë :

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)\* :

ETA Orale : > 2000 mg/kg

\* selon la méthode de calcul présentée dans le règlement CLP (Classification, Etiquetage, Emballage) Partie 3 Chapitre 3.1, à partir des données des différents constituants présents dans le produit

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irritation cutanée : démangeaison, rougeur locale légère à modérée, sensation de brûlure...

Evaluation de l'effet corrosif cutané (OCDE 431) :

Le mélange n'est pas classé corrosif pour la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Lésions oculaires graves

Brûlures, caractérisées par une gêne ou une douleur, des clignements excessifs des yeux, un larmoiement et une rougeur, une enflure de la conjonctive.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Cancérogénicité :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Toxicité pour la reproduction :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Danger par aspiration :

Produit non classé dans cette catégorie de danger.

##### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations figurant ci-après sont basées sur les données relatives aux composants.

Tout écoulement du produit dans les cours d'eau doit être évité.

#### 12.1. Toxicité

##### 12.1.1. Substances

Non renseigné

##### 12.1.2. Mélanges

Toxicité aiguë :

Très toxique pour les organismes aquatiques

Toxicité chronique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

La totalité des rejets de votre installation ne doit pas entraîner le dépassement des valeurs limites relatives aux effluents aqueux, telles que définies dans votre convention de déversement et/ou dans la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) au travers de l'arrêté type de déclaration ou de votre arrêté personnalisé d'autorisation.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

18 01 06 \* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

Les codes de déchet suivants sont donnés à titre indicatif.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Pour information :

18 = Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

20 = Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

### 14.1. Numéro ONU

1903

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1903=DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(n-(3-aminopropyl)-n-dodécylpropane-1,3-diamine, chlorure de didecyldiméthylammonium)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



8

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C9	III	8	80	5 L	274	E1	3	E
IMDG	Classe	2°Etiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	8	-	III	5 L	F-A,S-B	223 274	E1			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	8	-	III	852	5 L	856	60 L	A3 A803	E1	
	8	-	III	Y841	1 L	-	-	A3 A803	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

#### - Dispositions particulières :

FRANCE : Rubriques ICPE : Voir chapitres 2 et 9 pour la réalisation du classement.

Guide Technique : Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement de l'INERIS.

#### - Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques

- désinfectants

- parfums

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

- § 3

- § 9

- § 11

- § 15

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05 : Corrosion.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/03/2018 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

QUALIPHAR

Rijksweg 9

2880 BORNEM - BELGIQUE / BELGIUM

T +32 3 889 17 21

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/déclaireage/.../ antidéflagrant  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse, de l'eau ou de la poudre pour l'extinction  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets approprié.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5	~ 70	F; R11	Flam. Liq. 2, H225
Digluconate de chlorhexidine	(N° CAS) 18472-51-0 (N° CE) : 242-354-0	~ 0,5	Xi; R41 N; R50	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78 °C
Point d'éclair	: 21 °C
Température d'auto-inflammation	: > 350 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,59
Densité relative	: 0,89
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles



# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1170
N° ONU (IMDG)	: 1170

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA) : 1170  
N° ONU (ADN) : 1170  
N° ONU (RID) : 1170

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable  
Description document de transport (ADR) : UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II, (D/E)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1170 , 3  
Description document de transport (IATA) : UN 1170 , 3  
Description document de transport (ADN) : UN 1170 , 3  
Description document de transport (RID) : UN 1170 , 3

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3  
Étiquettes de danger (ADR) : 3



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Étiquettes de danger (RID) : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

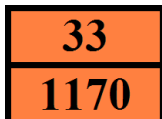
Code de classification (ADR) : F1

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées (ADR)	: 11
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Danger n° (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Ethanol est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Ethanol est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Ethanol est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Ethanol est listé

##### Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe I-1

Unité de stockage : 1 litre

Remarques concernant la classification : F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# CEDIUM CHLOREXIDINI ALCOHOLICUS 0.5% QUALIPHAR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R11	Facilement inflammable
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 1/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO



### SECTION 1: IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

#### 1.1 Product identifier

Product name:	Chlorhexidine digluconate solution 20 % Chlorhexidini digluconatis solutio 20 % Chloorhexidine digluconaat 20 % oplossing Solution de digluconate de chlorhexidine 20 % Chlorhexidindigluconat Lösung 20 %
N° CAS:	18472-51-0
N° EC:	242-354-0

#### 1.2 Relevant identified uses of the substance/mixture and uses advised against

Identified uses:	Active Pharmaceutical Ingredient or Excipient.
------------------	--

#### 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet

Company:	FRAVER NV Keizershoek 336 2550 Kontich Belgium
Telephone:	(+32) (0)3 457 11 76
Email:	info@magis-pharma.be
Web page:	www.magis-pharma.be

#### 1.4 Emergency telephone number

Public utility foundation:	Belgisch Antigifcentrum	Centre Antipoisons Belge
Telephone:	(+32) (0)70 245 245	(Service 24/7)
Web page:	www.antigifcentrum.be	www.centreantipoisons.be

### SECTION 2: HAZARDS IDENTIFICATION

#### 2.1 Classification of the substance/mixture

##### Classification according to (EC) n° 1272/2008

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 1	H410

#### 2.2 Label elements

##### Labelling according to (EC) n° 1272/2008

Hazard pictogram(s):



Signal word(s): Danger

Hazard statements:

H318 Causes serious eye damage.

H410 Very toxic to aquatic life with long lasting effects.

Precautionary statements:

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 2/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00



**MAGIS**  
PHARMA

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO

P273	Avoid release to the environment.
P280	Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.
P305+P351+P338+P310	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
P391	Collect spillage.
P501	Dispose of contents/container in accordance with local regulation.
Additional applicable label elements:	Not applicable.

### 2.3 Other hazards

Not available.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

### 3.1 Substances

Product name:	Chlorhexidine digluconate solution 20%
IUPAC name:	N <sup>1</sup> ,N <sup>1'</sup> -(Hexane-1,6-diyl)bis[N <sup>3</sup> -(4-chlorophenyl)imidodicar-bonimidic diamide] di-D-gluconate.
Synonyms:	Chlorhexamed Hexidine
N° CAS:	18372-51-0
N° EC:	242-354-0
Molecular Formula:	C <sub>34</sub> H <sub>54</sub> Cl <sub>2</sub> N <sub>10</sub> O <sub>14</sub>
Content:	190 g/L to 210 g/L

### 3.2 Mixtures

Product name : Water  
IUPAC name : Oxidane  
Synonyms : distilled water, dihydrogen oxide, purified water  
N° CAS : 7732-18-5  
N° EC : 231-791-2  
Molecular Formula : H<sub>2</sub>O  
Content : 80 %

Product name : Chlorhexidine digluconate  
IUPAC name : (1E)-2-[6-[[amino-[(E)-[amino-(4-chloroanilino)methylidene]amino]methylidene]amino]hexyl]-1-[amino-(4-chloroanilino)methylidene]guanidine;(2R,3S,4R,5R)-2,3,4,5,6-pentahydroxyhexanoic acid  
Synonyms : Chlorhexidine D-digluconate, Unisept  
N° CAS : 18472-51-0  
N° EC : 242-354-0  
Molecular Formula : C<sub>34</sub>H<sub>54</sub>Cl<sub>2</sub>N<sub>10</sub>O<sub>14</sub>  
Content : ≥ 20% - < 25%

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 3/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO



### SECTION 4: FIRST AID MEASURES

#### 4.1 Description of first aid measures

General notes:	Pay attention to self-protection. Remove victims from hazardous area. Immediately remove soiled or soaked clothing and remove it to a safe distance. Keep victim warm, in a stabilized position and covered. Do not leave victims unattended. If the casualty is unconscious: Place the victim in the recovery position.
After inhalation:	Potential for exposure by inhalation if aerosols or mists are generated. After inhalation move subject to fresh air. With labored breathing: Provide with oxygen. Consult a doctor. If the casualty is not breathing: Perform mouth-to-mouth resuscitation, notify emergency physician immediately.
After skin contact:	Wash off affected area immediately with plenty of water for at least 15 minutes. If symptoms persist, consult a physician for treatment.
After eye contact:	With eye held open, thoroughly rinse immediately with plenty of water for at least 10 minutes. Inform emergency physician immediately. (key term: caustic eye burn)
After ingestion:	Rinse mouth. Immediately give large quantities of water to drink. Inform emergency physician immediately.
Self-protection of the first aider:	Wear a self contained respiratory apparatus, full protective suit.

#### 4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Causes eye burns. Causes severe eye damage.

#### 4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

The initial focus is only on the local action, characterized by quickly progressing deep tissue damage. Coughing is a symptom of a respiratory tract irritation after inhalation of aerosols or mists from caustic liquids. In the eye, caustic liquids cause, depending on the intensity of exposure, severe irritation, destruction, and ablation of the epithelium of the conjunctiva and cornea, corneal clouding, edema and ulcerations. Danger! Possible loss of eyesight! Superficial irritations and damage up to ulcerations and scarring develop on the skin.

### SECTION 5: FIREFIGHTING MEASURES

#### 5.1 Extinguishing media

Suitable extinguishing media:	Water spray, foam, CO <sub>2</sub> , dry powder, mist
Unsuitable extinguishing media:	Do not use a solid water stream as it may scatter and spread fire

#### 5.2 Special hazards arising from the substance/mixture

May be released in case of fire: hydrogen chloride, carbon monoxide, carbon dioxide, organic products of decomposition, flammable smoldering gases, Nitrogen Oxides.

#### 5.3 Advice for firefighters

Surrounding fires:	Contaminated extinguishing water must be treated at a suitable disposal plant in accordance with waste management laws. In case of fire, remove the endangered containers and bring to a safe place, if this can be done safely. Water used to extinguish fire should not enter drainage systems, soil or stretches of water. Use water spray
--------------------	---

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 4/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00



## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO

Protection against fire:

Hazardous combustion products:

to cool unopened containers. Fire residues should be disposed of in accordance with the regulations. Keep out unprotected persons.

Wear a self contained respiratory apparatus full protective suit.

The product itself does not burn.

### SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

#### 6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

##### For non-emergency personnel

Keep unauthorized personnel away.

##### For emergency responders

Keep unauthorized personnel away.

#### 6.2 Environmental precautions

Observe regulations on prevention of water pollution (check, dam up, cover up). Do not allow entrance in sewage water, soil, stretches of water, drainage systems, surface water. If the product contaminates rivers and lakes or drains inform respective authorities.

#### 6.3 Methods and material for containment and cleaning up

Absorb with liquid-binding material e.g. inert absorbent Pack and label wastes like the pure substance. Do not detach label from the delivery containers prior to disposal. Transfer into suitable containers. Disposal according to local authority regulations. Clean contaminated surface thoroughly.

#### 6.4 Reference to other sections

Not available.

### SECTION 7: HANDLING AND STORAGE

#### 7.1 Precautions for safe handling

Precautions for safe handling:

Use personal protective equipment. The product should only be handled by trained personnel. No special measures are necessary if properly handled. Avoid residues of the product on the containers.

Personal protection:

Use personal protective equipment.

Technical protective measures:

Normal measures for preventive fire protection. Ensure there are sufficient retaining facilities for water used to extinguish fire.

Handling:

The product itself does not burn.

#### 7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Storage:

Store in the original receptacle, keeping this tightly sealed, under cool and dry conditions. The product should not be stored at under 1°C or above 25°C.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities:

Store in the original receptacle, keeping this tightly sealed, under cool and dry conditions.

Storage – away from:

Avoid exposure to light /sunlight. Protect from frost.

#### 7.3 Specific end use(s)

Active Pharmaceutical Ingredient or Excipient



# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 5/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO



### SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

#### 8.1 Control parameters

Occupational exposure limits: Observe national threshold limit values.

Biological limit values: No biological exposure limits noted for the ingredients.

#### 8.2 Exposure controls

##### Appropriate engineering control

Ensure suitable suction/aeration at the work place and with operational machinery. Provide for installation of emergency shower and eye bath.

##### Individual protection measures

Eye/face protection: Safety glasses with side-shields conforming to EN166 or when handling larger quantities: basket-shaped glasses.

Skin protection: Wear appropriate protective clothing to prevent skin exposure.

Hand protection: Wear appropriate protective gloves to prevent skin exposure.

Respiratory protection: Use suitable respiratory protection where aerosols/vapours are generated. When handling for a short time: Respirator with ABEK combination filter in the event of prolonged exposure during handling: wear a self contained respiratory apparatus  
Note time limit for wearing respiratory protective equipment.

Thermal hazards: Not determined.

##### Environmental exposure control

Not available.

### SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

#### 9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance: Almost colourless or pale-yellowish liquid.

Odour: Odourless

Odour threshold: Not applicable.

pH: 5,5 – 7,0 (10g/L, 20 °C)

Melting/freezing point: Not available.

Initial boiling point: Not available.

Boiling range: Not available.

Flash point: 100°C

Evaporation rate: Not available.

Flammability (solid/gas): Not available.

Upper/lower flammability or explosive limits: Not available.

Vapour pressure: Not available.

Vapour density: Not available.

Relative density: Density: 1,065 g/cm<sup>3</sup> (20 °C) (OECD Test Guideline 109)

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 6/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO



Solubility:	Ethanol.: approx. 21 g/L Chlorhexidine di(gluconate) Isopropanol: approx. 35 g/L Chlorhexidine di(gluconate) Acetone: approx. 44 g/L Chlorhexidine di(gluconate)
Solubility in water:	(20 °C, OECD Test Guideline 105) completely miscible tested substance: Chlorhexidine di(gluconate)
Partition coefficient (n-octanol/water):	-1,81 (OECD TG 107, measured) tested substance: Chlorhexidine di(gluconate)
Auto-ignition temperature:	Not available.
Decomposition temperature:	157 °C initial temperature of decomposition
Viscosity:	Kinematic viscosity: 2,51 mm <sup>2</sup> /s (20 °C, OECD 114)   1,46 mm <sup>2</sup> /s (40 °C, OECD 114) Dynamic viscosity: 2,51 mPa·s (20 °C)   1,46 mPa·s (40 °C)
Explosive properties:	Not to be expected in view of the structure.
Oxidising properties:	Not to be expected in view of the structure.

### 9.2 Other information

Not available.

## SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

### 10.1 Reactivity

Not available.

### 10.2 Chemical stability

Under proper storage conditions, the specification parameters as per the European Pharmacopoeia are maintained over a period of 24 months. (stability conditions 25°C± 2 K and 60%±5%)

### 10.3 Possibility of hazardous reactions

No hazardous reactions are known if properly handled and stored.

### 10.4 Conditions to avoid

Light effect exposure to sunlight. Freezing.

### 10.5 Incompatible materials

Avoid contact with oxidizing agents. Alkalis

### 10.6 Hazardous decomposition products

Not available.

## SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

### 11.1 Information on toxicological effects

Acute toxicity:	Oral: Acute toxicity estimate: > 5.000 mg/kg Dermal: LD 50 (Rabbit): > 5.000 mg/kg [Chlorhexidine di(gluconate)]
Skin corrosion/irritation:	Slightly irritating. OECD Test Guideline 404 (Rabbit, 4 h): Slightly irritating.
Serious eye damage/irritation:	Risk of serious damage to eyes. Rabbit: Risk of serious damage to eyes.
Respiratory/skin sensitisation:	Maximization test, OECD Test Guideline 406 (Guinea Pig): Not a skin sensitizer. literature

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 7/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00



**MAGIS**  
PHARMA

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO

Germ cell mutagenicity:	In vitro: Ames test (OECD 471): negative Gene mutation (HGPRT-Test) (OECD 476): negative Cytogenetic test (OECD TG 473): negative Solution, 5% In vivo: Not available.
Carcinogenicity:	Did not show carcinogenic effects in animal experiments.
Reproductive toxicity:	Not available.
Summary of evaluation of the CMR properties:	Not available.
STOT-single exposure:	Not available.
STOT-repeated exposure:	Not available.
Aspiration Hazard:	Not available.
Other:	Not available.

### 11.2 Additional information on potential adverse human health effects and symptoms

Eye contact:	Relevant route of exposure. Symptoms not available.
Skin contact:	Relevant route of exposure. Symptoms not available.
Inhalation:	Relevant route of exposure. Symptoms not available.
Ingestion:	If handled correctly, not a relevant route of exposure. Symptoms not available.
Aspiration:	Not available.

## SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

### 12.1 Toxicity

Acute hazards to the aquatic environment:

Fish: LC 50 (Brachydanio rerio, 96 h): 2,08 mg/L

Aquatic Invertebrates: EC50 (Daphnia magna (Water flea), 48 h): 0,087 mg/L

Chronic hazards to the aquatic environment:

Fish: Not available.

Aquatic Invertebrates: NOEC (Daphnia magna (Water flea), 21 d): 0,1 mg/L

EC 50 (Daphnia magna (Water flea), 21 d): 0,174 mg/L

NOEC (Daphnia magna (Water flea), 21 d): 0,0206 mg/L

EC50 (Daphnia magna (Water flea), 21 d): 0,0358 mg/L

Toxicity to Aquatic Plants: ErC10 (Desmodesmus subspicatus (green algae), 72 h): 0,03 mg/L growth rate

EC 50 (Desmodesmus subspicatus (green algae), 72 h): 0,081 mg/L growth rate

### 12.2 Persistence and degradability

Biodegradation: Not readily biodegradable. A number of studies in sewage treatment plants were located in the scientific literature. These studies resulted either in no degradation or only slight degradation.

BOD/COD Ratio: Not available.

### 12.3 Bioaccumulative potential

Bioconcentration Factor (BCF): Leuciscus idus (Golden orfe), Bioconcentration Factor (BCF): 42 (Measured)  
low literature

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 8/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO



Leuciscus idus (Golden orfe), Bioconcentration Factor (BCF): 40 (Measured)  
low literature

### 12.4 Mobility in soil

Log Koc: > 3,9 (OECD Test Guideline 121)

### 12.5 Results of PBT and vPvB assessment

Not available.

### 12.6 Other adverse effects

The substance can damage sediment organisms (NOEC Chironomus riparius (OECD 218): 21 mg/kg dry weight)

## SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

### 13.1 Waste treatment methods

Contaminated packaging: Do not reuse empty containers and dispose of in accordance with the regulations issued by the appropriate local authorities.

## SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

### Transport information according to ADR/RID/IMDG/ICAO/IATA

#### 14.1 UN Number

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea),  
IATA/ICAO (Air) : 3082

#### 14.2 UN proper shipping name

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea),  
IATA/ICAO (Air) : IATA-DGR: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (chlorhexidine digluconate)  
IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (chlorhexidine digluconate)

#### 14.3 Transport hazard class(es)

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea),  
IATA/ICAO (Air) : 9

#### 14.4 Packing group

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea),  
IATA/ICAO (Air) : III

#### 14.5 Environmental hazards

ADR/ RID(Land),IMDG(Sea),  
IATA/ICAO (Air) : IATA-DGR: Environmentally hazardous  
IMDG: Marine pollutant

#### 14.6 Special precautions for user

The transport classification(s) provided herein are for informational purposes only, and solely based upon the properties of the unpackaged material as it is described within this Safety Data Sheet. Transportation classifications may vary by mode of transportation, package sizes, and variations in regional or country regulations.

#### 14.7 Transport in bulk according to annex II of Marpol and the IBC Code

Not available.

#### 14.8 Additional transport information

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 9/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00



## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO

In order to ensure due transportation, make certain that stacks are of the correct height, containers are securely fastened so as not to fall off, and labelled according to the regulations. In the event of internal transportation, already-opened containers are to be kept closed in order to avoid spillage.

### SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

#### 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance/mixture

Hazard symbol:



Corrosive

Dangerous for the environment

Risk phrases:

R41: Risk of serious damage to eyes

R42/43 May cause sensitization by inhalation and skin contact.

R50/53: Very toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.

Safety phrases:

S26: In case of contact with eyes, rinse immediately with plenty of water and seek medical advice.

S37/39: Wear suitable gloves and eye/face protection.

S61: Avoid release to the environment. Refer to special instructions/Safety Data Sheets.

#### 15.2 Chemical safety assessment

Not available.

### SECTION 16: OTHER INFORMATION

#### 16.1 Changes since the previous version

Not applicable.

#### 16.2 Abbreviations and acronyms used

ADR:	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EC (number):	European Community (number)
IATA:	International Air Transport Association
ICAO:	International Civil Aviation Organization
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUPAC:	International Union of Pure and Applied Chemistry
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
RID:	Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STOT:	Specific Target Organ Toxicity
UN (number):	United Nations (number)
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.3 Key literature references/sources for data

# Material Safety Data Sheet

According to (EC) No 1907/2006 (REACH) and 1272/2008 (CLP)

EN

FORM-06-14-01 (V00)

Page 10/10

Publication: 18/03/2022

Revision: 18/03/2022

Version: 00



**MAGIS**  
PHARMA

## CHLORHEXIDINI DIGLUCONATIS SOLUTIO

European Chemicals Agency.

<https://www.echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database/>

### 16.4 Method of classification in case of mixture

This chemical is considered hazardous by the 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

### 16.5 Relevant Hazard statements and/or precautionary statements

For information on hazard and/or precautionary statements refer to section 2 up to and including section 15.

### 16.6 Training advisement

Not available

### 16.7 Notice for user(s)

The information provided in this MSDS has been established in accordance with Commission Regulation (EU) 2015/830 of 28 May 2015, amending Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council, on the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH), establishing the European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94, as well as Council Directive 76/769/EEC and Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC of the Commission.

This MSDS is intended to provide a brief summary of our knowledge and guidance regarding the use of this material. The information has been compiled from sources considered to be dependable and is accurate to the best of the FRAVER NV's knowledge. However, the information is provided without any representation or warranty, expressed or implied regarding its accuracy or correctness. FRAVER NV cannot assume responsibility for adverse events which may occur in the use and/or misuse of this product and expressly disclaims liability for loss, damage and/or expense arising out of or in any way connected with the handling, storage, use and/or disposal of this product.

### 16.8 Department issuing MSDS

Quality Department

FRAVER NV

[info@magis-pharma.be](mailto:info@magis-pharma.be)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

<b>Nom commercial</b>	HiBiScrub®
-----------------------	------------

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation</b>	Préparation antimicrobienne pour la désinfection pré et postopératoire des mains et l'antisepsie générale.
--------------------	--

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fournisseur</b>	Mölnlycke Health Care AB
--------------------	--------------------------

<b>Adresse</b>	Gamlestadsvagen 3C 415 02 Gothenburg Sweden
----------------	---

<b>Téléphone</b>	+46 31722 30 000 (9 am-5 pm)
------------------	------------------------------

<b>Courriel</b>	vigilance@molnlycke.com
-----------------	-------------------------

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

<b>Numéros de téléphone d'urgence</b>	+46 31722 30 000 (9 am-5 pm)
---------------------------------------	------------------------------

<b>Disponibilité en dehors des horaires de bureau</b>	Non
---	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

<b>Classes de danger</b>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
--------------------------	--

<b>Phrases de risque</b>	H226, H318, H400, H411
--------------------------	------------------------

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

<b>Codes de danger</b>	
------------------------	---

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
--------------------------------	--------

<b>Phrases de risque</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------------	--

**Phrases de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans installation de gestion des déchets agréée.

**Informations complémentaires**

Contient:  
 Oxyde de lauryldiméthylamine  
 Gluconate de chlorhexidine

## 2.3 Autres dangers

**Autres dangers**

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5 216-700-6 - -	1 - 5%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H315, H318, H400 M-acut=10 -	-
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 - 603-117-00-0	1 - 5%	Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3	H225, H319, H336 - -	-
Glycérol	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18 -	1 - 5%	-	- - -	-
Digluconate de chlorhexidine	18472-51-0 242-354-0 - -	1 - 5%	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H318, H400, H410 M-acut=10 M-chro=1	-

**Autres informations, substances**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

**Description des premiers secours**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Inhalation**

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Contact avec la peau**

Laver abondamment au savon et à l'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.



**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement pendant 15 minutes sous un jet doux d'eau tiède ou de solution oculaire. Enlever les lentilles de contact si utilisées et si possible. Continuer de rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Contact avec la peau**

Peut provoquer une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux**

Provoque des lésions oculaires graves.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction d'incendie appropriés**

Utilisez un moyen d'extinction approprié au feu environnant.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun(e).

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Fluorure d'hydrogène (HF)  
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection pour les pompiers**

Ne restez pas sur la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, protection respiratoire comprise.

**Mesures en cas d'incendie**

Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les conteneurs exposés. Agir prudemment dans la lutte contre tout incendie d'origine chimique. Empêcher l'eau ayant servi à combattre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel non nécessaire. Porter une tenue de sécurité appropriée, des gants ainsi qu'une protection pour les yeux/ le visage. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer les vapeurs.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et ainsi que dans le réseau public d'alimentation en eau. Avertir les autorités en cas de déversement du produit dans les égouts ou dans le réseau d'eau urbain.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Digue pour recueillir les déversements de liquide importants. Absorber en appliquant une couche de sciure, de sable ou à l'aide d'un autre matériau absorbant inerte et recueillir dans des conteneurs scellés. Nettoyer la zone de déversement à l'eau savonneuse.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

### Référence à d'autres sections

Pour en savoir plus sur l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8 ; pour en savoir plus sur les déchets, voir rubrique 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures préventives pour la manipulation

Ventiler la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur. Éviter le contact avec les yeux. Évitez de respirer les vapeurs.

### Hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver avec un savon doux et de l'eau les mains et les autres zones exposées avant de manger, boire ou fumer et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Protéger des chaleurs excessives et d'une exposition aux rayons du soleil. Température de stockage recommandée: < 25 °C.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation antimicrobienne pour la désinfection pré et postopératoire des mains et l'antisepsie générale.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	56 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	229 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Systémiques

**PNEC/PEC**

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau douce	0,885 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau de mer	0,088 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Station d'épuration	1000 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,3 mg/kg poids sec
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,33 mg/kg poids sec
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Sol	0,141 mg/kg poids sec

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures techniques**

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, pour garantir que les limites d'exposition professionnelle ne sont pas dépassées.

**Protection des yeux / du visage**

Masque ou lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Utiliser un équipement de protection pour les yeux conformément à la norme EN 166.

**Gants de protection**

Gants de protection conformes à EN 374.

**Autres protections de la peau**

Portez des vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter directement dans l'environnement ou dans les égouts.

**Autres**
**Autres**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles de l'exposition**

Éviter toute exposition inutile.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect, forme**

Liquide visqueux

**Aspect, couleur**

Rouge

**Odeur**

Agrumes

**Seuil olfactif**

Donnée non disponible

**pH**

5,2 - 6,2

**Point de fusion / congélation**

Donnée non disponible

**Point d'ébullition initial et plage d'ébullition**

Donnée non disponible

<b>Point d'inflammation</b>	50,5 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (état solide, gazeux)</b>	Non pertinent
<b>Limite supérieure / inférieure d'inflammabilité ou explosive</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non pertinent
<b>Densité des vapeurs</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Solubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-allumage</b>	Donnée non disponible
<b>Température de dégradation</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif
<b>Caractéristiques oxydantes</b>	Non oxydant

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	Densité = 1,040-1,050 g/ml.
----------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun(e) connu(e)
-------------------	-------------------

### 10.2 Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
---------------------------	--------------------------------------

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) connu(e)
---	-------------------

### 10.4 Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Des températures extrêmement élevées ou basses.
----------------------------	---

### 10.5 Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des agents oxydants.
-------------------------------	--

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone (CO)  
 Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
 Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
 Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
 Fluorure d'hydrogène (HF)  
 Chlorure d'hydrogène (HCl)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Digluconate de chlorhexidine (18472-51-0):

DL50/orale/rat = > 2 g/kg

DL50/cutanée/lapin = > 5000 mg/kg

Glycérol (CAS 56-81-5):

DL50/orale/rat = 12600 mg/kg

DL50/cutanée/lapin = > 21900 mg/kg

Propan-2-ol (CAS 67-63-0):

DL50/orale/rat = 4396 mg/kg

DL50/cutanée/rat = 12800 mg/kg

DL50/cutanée/lapin = 12870 mg/kg

CL50/inhalatoire/4h/rat = 72,6 mg/l

Oxyde de lauryldiméthylamine (CAS 1643-20-5):

DL50/orale/rat = 3600 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

**sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propan-2-ol (CAS 67-63-0):

CIRC groupe 3: Inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aiguë**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité aiguë pour les poissons**

 Digluconate de chlorhexidine (18472-51-0):  
 CL50/96h/poisson = 2,08 mg/l (Brachydanio rerio)

 Glycérol (CAS 56-81-5):  
 CL50/96h/poisson = > 1000 mg/l

 Propan-2-ol (CAS 67-63-0):  
 CL50/96h/poisson = 11130 mg/l (Pimephales promelas)  
 EC50/96h/autres organismes aquatiques = 9640 mg/l, statique (Pimephales promelas)  
 EC50/72h/autres organismes aquatiques = > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

**Toxicité aiguë pour les crustacés**

 Digluconate de chlorhexidine (18472-51-0):  
 EC50/48h/Daphnia = 0,087 mg/l (Daphnia magna)

 Glycérol (CAS 56-81-5):  
 EC50/24h/Daphnia = > 500 mg/l (Daphnia magna)

 Propan-2-ol (CAS 67-63-0):  
 EC50/48h/Daphnia = 13299 mg/l (Daphnia magna)  
 EC50/72h/Daphnia = > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

**Toxicité chronique**

 Digluconate de chlorhexidine (18472-51-0):  
 NOEC/21j/Daphnia = 0,0206 mg/l (Daphnia magna)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité**

HiBiScrub®: Pas d'information disponible.

 Digluconate de chlorhexidine (18472-51-0):  
 Besoins en oxygène d'origine biochimique en 5 jours (BOB5) = 0 mg/l  
 Demande Chimique en Oxygène (DCO) = 219000 mg/l

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation**

 Propan-2-ol (CAS 67-63-0):  
 Log Pow = 0,05

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité**

Hibiscrub® : Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Hibiscrub® : Le produit ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Considérations relatives à l'élimination** Les déchets sont classés dangereux. Éliminer de manière sûre selon la réglementation locale/nationale.

**Emballage** Les containers vides doivent être apportés sur un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés. Les récipients contenant des restes de contenu sont des déchets dangereux.

### Autres

**Élimination** Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**Numéro ONU** 1993

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**Désignation** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( Propan-2-ol )

**Nom d'expédition IMDG** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Étiquette



3 Risque environnemental

**Classe ADR/RID** 3

**Code de classe ADR/RID** F1

**Numéro de danger ADR/RID** 30

**Catégorie IMDG** 3

**Polluant marin IMDG** Oui.

**IMDG EmS** F-E, S-E (souligné)

**Classe IATA** 3

**Classe ADN** 3

**Code de classification ADN** F1

### 14.4 Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage** III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Dangers pour l'environnement** Oui.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Code de restriction de tunnel D/E  
Catégorie de transport 3

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

N'est pas destiné au transport en vrac.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations européennes**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, REACH.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) du Parlement européen et du Conseil, CLP.  
SEVESO III: Directive 2012/18/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.**Réglementations nationales**ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France.  
L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Modifications par rapport à la révision précédente**

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes : 2

**Abréviations**EC50: La concentration d'un composé où 50 % de l'effet maximal est observé. (CE50)  
CIRC : Agence internationale de la recherche contre le cancer.  
CL50: concentration mortelle pour 50 % d'une population d'essai.  
LD50 : dose mortelle pour 50 % de la population test (dose mortelle moyenne).  
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau.  
NOEC : Concentration sans effets observés.  
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique.  
PNEC : Concentration prévisible sans effet.  
vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable.**Références bibliographiques et sources de données**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, REACH.  
Le Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil, CLP.  
C&L Inventory**Méthodes d'évaluation pour la classification**

Le Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil, CLP.



**Signification des phrases**

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2

STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3

Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

## BETADINE ALCOOLIQUE 5 %, solution pour application cutanée



Date de l'autorisation : 03/05/1999

### Indications thérapeutiques

Classe pharmacothérapeutique : Antiseptique et désinfectant – code ATC : D08AG02

USAGE EXTERNE.

Ce médicament est un antiseptique (il lutte contre la prolifération des microbes).

BETADINE ALCOOLIQUE 5 % est préconisé dans :

- l'antisepsie de la peau saine avant acte de petite chirurgie ou avant certains gestes invasifs tels que ponctions et injections
- l'antisepsie chirurgicale : préparation du champ opératoire.

### Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

### Composition en substances actives

- Solution (Composition pour 100 ml)
  - > povidone iodée → 5 g
  - > éthanol à 96 pour cent → 72 ml

### Présentations

#### > 1 flacon(s) polyéthylène haute densité (PEHD) de 125 ml

Code CIP : 561 644-4 ou 34009 561 644 4 8

Déclaration de commercialisation : 15/09/1999

Cette présentation est agrée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

#### > 1 flacon(s) polyéthylène haute densité (PEHD) de 500 ml

Code CIP : 563 117-1 ou 34009 563 117 1 2

Déclaration de commercialisation : 01/03/2004

Cette présentation est agrée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

#### > 1 flacon(s) polyéthylène haute densité (PEHD) de 125 ml

Code CIP : 34009 300 613 7 4

Déclaration de commercialisation : 03/03/2017

Cette présentation n'est pas agrée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

### Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	<a href="#">Avis du 05/04/2017</a>	Inscription (CT)	Le service médical rendu par BETADINE ALCOOLIQUE 5 % est important dans les indications de l'AMM.


## Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	<a href="#">Avis du 05/04/2017</a>	Inscription (CT)	Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux présentations déjà inscrites.

## Autres informations (cliquer pour afficher)

[Retour en haut de la page](#) 



## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

UFI: D2H1-TMVV-H10H-4K04

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Gel alcoolique des mains / Désinfectant des mains (Gel)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: B. Braun Medical AG  
Rue: Seesatz 17  
Lieu: CH-6204 Sempach  
Service responsable: Zentrale  
Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00  
E-Mail: info.bbmch@bbraun.com  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

##### Fournisseur

Société: B. Braun Melsungen AG  
Rue: Carl-Braun-Straße 1  
Lieu: D-34212 Melsungen  
Service responsable: Zentrale Service-Bereiche / Logistik und Supply Chain  
Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422  
E-Mail: logistics.service@bbraun.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Centre Antipoisons +32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propan-1-ol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 2 de 12

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée .

### Conseils supplémentaires

En vigueur pour les pays dans lesquels le produit est classé comme produit pharmaceutique. Comme produit prêt à l'utilisation, ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage dans ces pays d'après les directives CE.

### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



### Mentions de danger

H318-H336

### Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310-P501

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Gel alcoolique

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Éthanol			< 55 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
71-23-8	Propan-1-ol			< 25 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Les indications de point 4, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 3 de 12

renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

### **Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

### **Après ingestion**

Faire boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 4 de 12

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Oxydants.  
Métaux alcalins et alcalino-terreux.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Gel alcoolique des mains / Désinfectant des mains (Gel)

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool propylique	100	250		8 h	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		8 h	

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 5 de 12

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Éthanol		
DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	343 mg/kg p.c./jour
DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
71-23-8	Propan-1-ol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	136 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	268 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1723 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	81 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	80 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1036 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	61 mg/kg p.c./jour

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents		Valeur
	Milieu environnemental		
64-17-5	Éthanol		
	Eau douce		0,96 mg/l
	Eau de mer		0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
	Sédiment marin		2,9 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
	Sol		0,63 mg/kg
71-23-8	Propan-1-ol		
	Eau douce		10 mg/l
	Eau de mer		1 mg/l
	Sédiment d'eau douce		22,8 mg/kg
	Sédiment marin		2,28 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
	Sol		2,2 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Les indications de point 8, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter de toucher avec les yeux.



## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 6 de 12

### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (NF EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Visqueux
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur:	7,9 - 8,4	Testé selon la méthode (20%ig)
------------	-----------	--------------------------------

#### Modification d'état

Point de fusion:	- 114 °C *)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C *)
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n. d.
Point d'éclair:	21 °C DIN 51755
Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu

#### Inflammabilité

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

#### Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. % *)
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. % *)
Température d'inflammation:	425 °C *)

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	n.a.
gaz:	n.a.
Température de décomposition:	> 700 °C *)

#### Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	59 hPa *)
Densité (à 20 °C):	0,854 - 0,861 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	n.a.

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 7 de 12

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b> n. d.	
Coefficient de partage:	Log Pow: - 0,3 *)
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	200 - 600 mPa·s
Viscosité cinématique: (à 25 °C)	n. d.
Durée d'écoulement:	n. d.
Densité de vapeur: (à 20 °C)	2,07 *)
Taux d'évaporation:	n. d.
Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	< 80 %

### **9.2. Autres informations**

\*) Éthanol

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.  
Réagit au contact des métaux alcalins.  
Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

### **10.4. Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### **10.5. Matières incompatibles**

oxydants  
Les métaux alcalins et alcalino-terreux.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.  
Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Monoxyde et dioxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
absence de données toxicologiques

**Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub**

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	15800	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	
71-23-8	Propan-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	> 8000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	4032	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 33,8	Rat	OCDE 403

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Propan-1-ol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

La déglutition rend possible la ré-assorption.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

Si maniè de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub**

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11200	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l		Algue	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Daphnia magna	
71-23-8	Propan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1150	2 d	Chlorella sp.	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 100	21 d	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Éthanol / Propan-1-ol

Facilement biodégradable (critères OCDE)

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
71-23-8	Propan-1-ol			
	DBO en % de la demande théorique en oxygène	75 %	20	
	De facile désintégration biologique.			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	- 0,3
71-23-8	Propan-1-ol	0,25

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol	0,66		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

**Information supplémentaire**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 10 de 12

### Recommandations d'élimination

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

### Code d'élimination des déchets - Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

### L'élimination des emballages contaminés

Réutilisation de l'emballage pollué interdite.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-1-ol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 11 de 12

Étiquettes: 3



Marine polluant: No  
 Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-E, S-D

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1987  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-1-ol, Solution)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité exceptée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 80 %  
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Information supplémentaire

- Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):
- 
- Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP):
- 
- Règlement (CE) No 1223/2009 (relatif aux produits cosmétiques):
- 
- Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP):
-

## Softalind ViscoRub / Softa-Man ViscoRub

Date de révision: 16.07.2020

Code du produit: 00056-0216

Page 12 de 12

### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieur  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
 CAS = Chemical Abstract Service  
 EN = European norm  
 ISO = International Organization for Standardization  
 DIN = Deutsche Industrie Norm  
 PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose  
 LC = Lethal concentration  
 EC = Effect concentration  
 IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.  
 Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.  
 Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.  
 Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.  
 (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 1 de 13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

UFI: 535V-57D9-Q00X-YKQ1

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant pour des mains

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: B. Braun Medical AG  
Rue: Seesatz 17  
Lieu: CH-6204 Sempach  
Service responsable: Zentrale  
Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00  
E-Mail: info.bbmch@bbraun.com  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

##### Fournisseur

Société: B. Braun Melsungen AG  
Rue: Carl-Braun-Straße 1  
Lieu: D-34212 Melsungen  
Service responsable: Zentrale Service-Bereiche / Logistik und Supply Chain  
Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422  
E-Mail: logistics.service@bbraun.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Centre Antipoisons +32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propane-1-ol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.



## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 2 de 13

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée .

### Conseils supplémentaires

En vigueur pour les pays dans lesquels le produit est classé comme produit pharmaceutique. Comme produit prêt à l'utilisation, ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage dans ces pays d'après les directives CE.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (voir la section 8) lors des opérations de transvasement (remplissage et vidange) de grands récipients (> 1000 ml).

### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



### Mentions de danger

H318

### Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Solution alcoolique

**Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer**

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Éthanol			< 55 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
71-23-8	Propane-1-ol			< 25 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
127281-18-9	Glycérides partiels d'acides gras saturés, éthoxylés			< 5 %
	630-549-7			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Les indications de point 4, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Faire boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 4 de 13

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Éviter le contact avec des yeux.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas fumer (volatil).  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Oxydants.  
Métaux alcalins et alcalino-terreux.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant pour des mains

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 5 de 13

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		8 h	
71-23-8	Alcool propylique	100	250		8 h	

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Éthanol			
	DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
71-23-8	Propane-1-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	136 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	268 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1723 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	81 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	80 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1036 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	61 mg/kg p.c./jour

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
64-17-5	Éthanol	
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sol	0,63 mg/kg
71-23-8	Propane-1-ol	
	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	22,8 mg/kg
	Sédiment marin	2,28 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	96 mg/l
	Sol	2,2 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Les indications de point 8, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 6 de 13

d'irrégularités.  
 Ne pas inhaler les vapeurs.  
 Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
 Éviter de toucher avec les yeux.  
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (NF EN 166).  
 Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Odeur d'alcool

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur:	n. d.
------------	-------

#### Modification d'état

Point de fusion:	- 114 °C *)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C *)
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n. d.
Point d'éclair:	21 - 22 °C DIN 51755
Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu

#### Inflammabilité

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

#### Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. % *)
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. % *)
Température d'inflammation:	425 °C *)

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

Température de décomposition:	> 700 °C *)
-------------------------------	-------------

#### Propriétés comburantes

Non oxyder.

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 7 de 13

Pression de vapeur: (à 20 °C)	59 hPa *)
Densité (à 20 °C):	0,855 - 0,865 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
n. d.	
Coefficient de partage:	Log Pow: - 0,3 *)
Viscosité dynamique:	n. d.
Viscosité cinématique:	n. d.
Durée d'écoulement:	n. d.
Densité de vapeur:	n. d.
Taux d'évaporation:	n. d.
Épreuve de séparation du solvant:	n. d.
Teneur en solvant:	< 80 %

### **9.2. Autres informations**

\*) Éthanol

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.  
Réagit au contact des métaux alcalins.  
Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

### **10.4. Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### **10.5. Matières incompatibles**

oxydants  
Les métaux alcalins et alcalino-terreux.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.  
Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Monoxyde et dioxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
absence de données toxicologiques

**Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer**

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	15800	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	
71-23-8	Propane-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	> 8000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	4032	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 33,8	Rat	OCDE 403
127281-18-9	Glycérides partiels d'acides gras saturés, éthoxylés				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	OCDE 401

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Propane-1-ol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

La déglutition rend possible la ré-absorption.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer**

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 11200	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l		Algue		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 5012	48 h	Daphnia magna		
71-23-8	Propane-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 4555	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 3644	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 1150	2 d	Chlorella sp.		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l > 100	21 d	Daphnia magna		
127281-18-9	Glycérides partiels d'acides gras saturés, éthoxylés					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 10 - 100	96 h	Cyprinus carpio		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 100		Pseudomonas putida Pseudomonas putida		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 100	48 h	Daphnia magna		OCDE 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Éthanol / Propane-1-ol  
Facilement biodégradable (critères OCDE)

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
71-23-8	Propane-1-ol			
	DBO en % de la demande théorique en oxygène	75 %	20	
	De facile désintégration biologique.			
127281-18-9	Glycérides partiels d'acides gras saturés, éthoxylés			
	OCDE 301 B	< 60 %	28	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	- 0,3
71-23-8	Propane-1-ol	0,25

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol	0,66		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.



**Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer**

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 10 de 13

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

**Information supplémentaire**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 11 de 13



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
 Quantité exceptée: E2

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1987  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-1-ol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Marine polluant: No  
 Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-E, S-D

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1987  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-1-ol, Solution)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité exceptée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 12 de 13

### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): < 80 %

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

**Softa-Man / Softalind / Softalind Handsanitizer**

Date de révision: 13.08.2020

Code du produit: 00056-0003

Page 13 de 13

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : STERANIOS 2%  
Code du produit : 382000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désinfection des dispositifs médicaux.  
Pour plus d'information sur l'indication du produit, se référer à l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires ANIOS.  
Adresse : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e:mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).  
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 (Resp. Sens. 1, H334).  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).  
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale : nocif (Xn, R 22).  
Toxicité aiguë par inhalation : nocif (Xn, R 20).  
Irritation cutanée (Xi, R 38).  
Lésions oculaires graves (Xi, R 41).  
Irritation des voies respiratoires (Xi, R 37).  
Sensibilisation respiratoire (Xi, R 42).  
Sensibilisation cutanée (Xi, R 43).  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

GHS05

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 203-856-5

GLUTARALDEHYDE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Généraux :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P284

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau .

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342 + P311

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Stockage :

P403

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le produit non utilisé et son récipient comme un déchet dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Aucun autre danger identifié dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R : voir section 16.

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 111-30-8 EC: 203-856-5 REACH: 01-2119455549-26  GLUTARALDEHYDE	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 3, H331 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	T,N T;R23/25 C;R34 Xn;R42/43 N;R50	[1]	0 <= x % < 2.5

### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Rappel : une personne inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

En cas de manifestation de problèmes respiratoires (par exemple, forte toux) :

Mettre la personne en position à moitié assise, le buste surélevé ; maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.

Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.

Poursuivre le rinçage jusqu'à la consultation médicale.

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

Montrer l'étiquette au médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se reporter aux préconisations du médecin

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Combinaison complète de protection.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.  
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
 Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
 Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
 Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
 Éviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.  
 Douche, bain oculaire et point d'eau à proximité.  
 Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés.  
 Assurer une bonne aération du local.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.  
 Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.  
 Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.  
 Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.  
 Conserver hors de la portée des enfants.  
 Conserver à l'écart des matières incompatibles (se reporter à la section 10)

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel exclusivement  
 Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.  
 Les VLE/VME (Valeur Limite d'Exposition et Valeur Moyenne d'Exposition) reprises ci-dessous sont mentionnées par le N° CAS de la substance.  
 Le paragraphe 3 précise le nom chimique correspondant au N° CAS.  
 Les personnes ne doivent pas être exposées au produit en cas d'antécédents de sensibilisation cutanée ou d'asthme connus :  
 - au glutaraldéhyde

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
111-30-8	0.2 ppm	-	-	-	-

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
111-30-8	0.1	0.4	0.2	0.8	-	65.66

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), Mayo 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
111-30-8	-	0.5 ppm	-	-	-

- Pologne (2009) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
111-30-8	0.4 mg/m3	0.6 mg/m3	-	-	-

- République Tchèque (Règlement n° 361/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
111-30-8	-	0.8 mg/m3	-	-	-

- Slovaquie (Règlement n° 300/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
111-30-8	0.1 ppm	0.42 mg/m3	l.		



- Suisse (SUVA 2009) :

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Temps :	RSB :
111-30-8	0,21	0,05	0,42	0,1	4x15	S

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants et des lunettes de sécurité à protection latérale.

Prévoir une fontaine oculaire sur le lieu de travail.

A défaut, point d'eau à proximité

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

Des gants en butyle ou en nitrile sont conseillés.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés.

#### - Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante avec risque de dépassement des VLE/VME, porter un appareil respiratoire approprié.

Utiliser les filtres de type A1P1 ou A2P2

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Odeur :	caractéristique des aldéhydes
Couleur :	verte

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	6.00 .
	Neutre.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	+/- 1.0
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. sections 10.1 & 10.2

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter :

- le gel

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

## 10.5. Matières incompatibles

Latex

Se reporter au dossier scientifique\* : Tableau de compatibilité produits/matériaux

\* disponible sur demande

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Substances

Non renseigné

#### 11.1.2. Mélange

Les données toxicologiques du mélange (issues d'études ou en application de la méthode conventionnelle) sont décrites ci-dessous.

#### Toxicité aiguë :

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)\* :

ETA Orale : > 2000 mg/kg

\* selon la méthode de calcul présentée dans le règlement CLP (Classification, Etiquetage, Emballage) Partie 3 Chapitre 3.1, à partir des données des différents constituants présents dans le produit

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Mal de gorge, toux, haleine courte, insuffisance respiratoire

En cas d'ingestion : brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des muqueuses et un risque de perforation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irritation cutanée : démangeaison, rougeur locale légère à modérée, sensation de brûlure...

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Lésions oculaires graves

Brûlures, caractérisées par une gêne ou une douleur, des clignements excessifs des yeux, un larmoiement et une rougeur, une enflure de la conjonctive.

#### Autres informations

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une sensibilisation par inhalation (risque d'asthme) et par contact avec la peau (risque d'eczéma).

#### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Glutaraldéhyde (glutaral) (CAS 111-30-8): Voir la fiche toxicologique n° 171.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

Non renseigné

#### 12.1.2. Mélanges

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement, selon le règlement CE 1272/2008.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

La totalité des rejets de votre installation ne doit pas entraîner le dépassement des valeurs limites relatives aux effluents aqueux, telles que définies dans votre convention de déversement et/ou dans la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) au travers de l'arrêté type de déclaration ou de votre arrêté personnalisé d'autorisation.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

##### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

18 01 06 \* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Pour information :

Le code de déchet est donné à titre indicatif.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

18 = Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

##### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
66	Rhinites et asthmes professionnels.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

#### MODIFICATIONS APPORTEES PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

- Mise en oeuvre de la classification et de l'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

**Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SURFA'SAFE PREMIUM  
Code du produit : 2419000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyage et désinfection  
Pour plus d'information sur l'indication du produit, se référer à l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires ANIOS.  
Adresse : PAVE DU MOULIN .59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.  
Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax : + 33 (0)3 20 67 67 68.  
e:mail : fds@anios.com  
www.anios.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

#### Autres numéros d'appel d'urgence

BELGIQUE : +32(0)70/245.245 - CAP (Centre antipoison - Neder Over Heembeek)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).  
L'étiquetage du contenu en application du règlement détergent est détaillé en section 15.

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence - Généraux :  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
Conseils de prudence - Prévention :  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
Société/Organisme : INRS  
Conseils de prudence - Élimination :  
P501 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>  
Aucun autre danger identifié dans l'état actuel des connaissances.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R : voir section 16.

#### 3.2. Mélanges

##### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2  CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	C,N C;R34 Xn;R22 N;R50	0 <= x % < 2.5
CAS: 90640-43-0 EC: 292-562-0 REACH: 01-2119957843-25  AMINES, N-C12-14-ALKYLTRIMETHYLENEDI-	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314  Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr. 1, H372	T,N T;R48/25-R25 C;R34 N;R50	0 <= x % < 2.5

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
 NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

67/548/CEE

##### En cas de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

##### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

##### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

Montrer l'étiquette au médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se reporter aux préconisations du médecin

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

SURFA'SAFE PREMIUM - 2419000

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

**Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Point d'eau à proximité.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

Usage professionnel exclusivement

**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Non concerné

**8.2. Contrôles de l'exposition****- Protection des yeux / du visage**

Éviter le contact avec les yeux.

Point d'eau à proximité

**- Protection des mains**

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

Gants en nitrile, latex ou vinyle.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

**- Protection du corps**

Non concerné.

MESURES D'HYGIÈNE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**- Protection respiratoire**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	6.00 .
	Neutre.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	+/- 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Couleur :	incolore
-----------	----------

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. sections 10.1 & 10.2

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances**

Non renseigné

**11.1.2. Mélange**

Les données toxicologiques du mélange (issues d'études ou en application de la méthode conventionnelle) sont décrites ci-dessous.

**Toxicité aiguë :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

L'ingestion peut entraîner une irritation de la cavité buccale.

Mal de gorge, douleur abdominale, nausées.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)\* :

ETA Orale : > 2000 mg/kg

\* selon la méthode de calcul présentée dans le règlement CLP (Classification, Etiquetage, Emballage) Partie 3 Chapitre 3.1, à partir des données des différents constituants présents dans le produit

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Peut entraîner une légère irritation oculaire : rougeur de la conjonctive et larmoiements.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations figurant ci-après sont basées sur les données relatives aux composants.

Tout écoulement du produit dans les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

Non renseigné



### 12.1.2. Mélanges

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

18 01 06 \* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

Pour information :

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants sont donnés à titre indicatif.

18 = Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

20 = Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

#### - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- désinfectants

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

**MODIFICATIONS APORTEES PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE**

- Mise en oeuvre de la classification et de l'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008.
- § 2
- § 3
- § 12
- § 13
- § 16

**Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 25	Toxique en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

**ANIOSYME SYNERGY 5**

**RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : ANIOSYME SYNERGY 5  
UFI : 6UGQ-8Q3E-YF0R-YAEG  
Code du produit : 2235000  
Utilisation de la substance/du mélange : Produit pour nettoyage des instruments  
Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Laboratoires ANIOS  
1 rue de l'Espoir  
59260 Lezennes, France Tel. + 33 (0)3 20 67 67 67  
Fax. + 33 (0)3 20 67 67 68  
fds@anios.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen  
Numéro téléphonique du centre anti-poison : 070 245 245 Numéro du Centre antipoison Belgique

Date de Compilation/Révision : 09.11.2022  
Version : 3.7

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, H411  
Catégorie 2

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280e Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Étiquetage supplémentaire:**

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Contient: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6), Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
N-oxyde de N,N-diméthyl-décylamine	2605-79-0 220-020-5 01-2119959297-22	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411	>= 2.5 - < 3
chlorure de diocyl-diméthylammonium	5538-94-3 226-901-0 01-2120767055-53-0000	Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Toxicité aiguë Catégorie 2; H330 Toxicité aiguë Catégorie 3; H311 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le	>= 0.25 - < 0.5

**ANIOSYME SYNERGY 5**

		milieu aquatique Catégorie 1; H410 M = 10	
acide 4-formylphénylboronique	87199-17-5 438-670-5 01-0000018341-78	Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317	$\geq 0.1 - < 0.25$
subtilisine	9014-01-1 232-752-2 01-2119480434-38	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1; H334 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411 M = 1	$\geq 0.1 - < 0.25$
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)	55965-84-9 01-2120764691-48	Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Toxicité aiguë Catégorie 2; H330 Toxicité aiguë Catégorie 2; H310 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Sensibilisation cutanée Catégorie 1A; H317 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410  Corrosion cutanée Catégorie 1C H314 $\geq 0.6$ % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 0.06 - < 0.6 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 0.06 - < 0.6 % Sensibilisation cutanée Catégorie 1A H317 $\geq 0.0015$ % Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 $\geq 0.6$ % M = 100 M (chronique) = 100	$\geq 0.0002 - < 0.0015$
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
glycérine	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18	Non classé;	$\geq 20 - < 25$

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

**ANIOSYME SYNERGY 5**

- En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.
- Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de métaux

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Conseil pour les non-secouristes : S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

## **ANIOSYME SYNERGY 5**

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas créer de vapeurs inhalables (aérosols) lors de la manipulation. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 5 °C à 25 °C

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique

## **RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**ANIOSYME SYNERGY 5**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
glycérine	56-81-5	VLE 8 hr (brouillard)	10 mg/m3	BE OEL

**DNEL**

Propane-1,2-diol	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 168 mg/m3
	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m3
	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 50 mg/m3
	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m3
	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques 213 mg/kg
	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 85 ppm

**PNEC**

Propane-1,2-diol	:	Eau douce Valeur: 260 mg/l
	:	Eau de mer Valeur: 26 mg/l
	:	Utilisation/dégagement intermittent Valeur: 183 mg/l
	:	Sédiment d'eau douce Valeur: 572 mg/kg
	:	Sédiment marin Valeur: 57.2 mg/kg
	:	Station de traitement des eaux usées



## ANIOSYME SYNERGY 5

	Valeur: 20000 mg/l
	Sol
	Valeur: 50 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide  
Couleur : clair, bleu  
Odeur : légère  
pH : 7.5 - 8.5, 100 %

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Caractéristiques de la particule

Evaluation	: sans objet
Taille des particules	: sans objet
Répartition de la taille des particules	: sans objet
Empoussiéragé	: sans objet
Surface spécifique	: sans objet
Charge de surface/Potentiel zêta	: sans objet
Forme	: sans objet
Crystallinité	: sans objet
Traitement de surface /Revêtements	: sans objet
Point d'éclair	: Non applicable
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité et / ou densité relative	: 1.101
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité, cinématique	: 1.103 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2 Autres informations**

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

**RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de métaux

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur  
4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**ANIOSYME SYNERGY 5**

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Composants**

- Toxicité aiguë par voie orale : N-oxyde de N,N-diméthyl-décylamine DL50 Rat: 600 mg/kg  
chlorure de diocyl-diméthylammonium DL50 Rat: 238 mg/kg  
acide 4-formylphénylboronique DL50 Rat: > 2,000 mg/kg  
subtilisine DL50 Rat: 1,800 mg/kg  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) DL50 Rat: 64 mg/kg  
glycérine DL50 Rat: 18,300 mg/kg

**Composants**

- Toxicité aiguë par inhalation : chlorure de diocyl-diméthylammonium 4 h DL50 Rat: 0.07 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) 4 h CL50 Rat: 0.33 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

**Composants**

- Toxicité aiguë par voie cutanée : chlorure de diocyl-diméthylammonium DL50 Lapin: 259 mg/kg  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) DL50 Lapin: 87.12 mg/kg

**ANIOSYME SYNERGY 5**

glycérine DL50 Lapin: 23,000 mg/kg

**Effets potentiels sur la santé**

- Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Expérience de l'exposition humaine**

- Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation
- Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

- Autres informations** : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Écotoxicité**

- Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Produit**

- Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible
- Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants**

- Toxicité pour les poissons : N-oxyde de N,N-diméthyldécylamine  
96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 2.4 mg/l  
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- chlorure de diocylidiméthylammonium  
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0.35 mg/l
- subtilisine  
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 8.2 mg/l

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0.19 mg/l

glycérine  
96 h CL50 Poisson: 855 mg/l

**Composants**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : N-oxyde de N,N-diméthyl-décylamine  
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 2.63 mg/l  
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

chlorure de diocyl-diméthylammonium  
96 h CL50: 0.073 mg/l

subtilisine  
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 0.868 mg/l

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
48 h CL50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 0.16 mg/l

**Composants**

Toxicité pour les algues : N-oxyde de N,N-diméthyl-décylamine  
72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 0.159 mg/l  
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

chlorure de diocyl-diméthylammonium  
72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 0.122 mg/l

subtilisine  
72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 1.44 mg/l

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
72 h CL50 Skeletonema costatum (diatomée marine): 0.037 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants**

Biodégradabilité : N-oxyde de N,N-diméthyl-décylamine  
Résultat: Facilement biodégradable.

chlorure de diocyl-diméthylammonium  
Résultat: Faiblement biodégradable

**ANIOSYME SYNERGY 5**

subtilisine

Résultat: Facilement biodégradable.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)

Résultat: Biodégradable

glycérine

Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets

**ANIOSYME SYNERGY 5**

à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

**Transport par route (ADR/ADN/RID)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3082  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-decanamine, n,n-dimethyl-, n-oxide, 1-octanaminium, n,n-dimethyl-n-octyl-, chloride)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : oui  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

**Transport aérien (IATA)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3082  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (1-decanamine, n,n-dimethyl-, n-oxide, 1-octanaminium, n,n-dimethyl-n-octyl-, chloride)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : Yes  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : None

**Transport maritime (IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3082  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.



**ANIOSYME SYNERGY 5**

	(1-decanamine, n,n-dimethyl-, n-oxide, 1-octanaminium, n,n-dimethyl-n-octyl-, chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 9
14.4 Groupe d'emballage	: III
14.5 Dangers pour l'environnement	: Yes
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: None
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	: Not applicable.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : moins de 5 %: Agents de surface cationiques, Agents de surface non ioniques  
Autres constituants: Enzymes  
Agents conservateurs:  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT E2  
Seuil bas : 200 t  
Seuil haut : 500 t

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

**Réglementation nationale**

**Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Autres réglementations : NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlare II bis

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Classification	Justification
Irritation oculaire 2, H319	Méthode de calcul
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique 2, H411	Méthode de calcul

**Texte complet pour phrase H**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances

**ANIOSYME SYNERGY 5**

chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Annexe : Scénarios d'exposition**

**scénario d'exposition: Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique**

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

**ANIOSYME SYNERGY 5**

Ventilation générale                      Vitesse de ventilation par heure                      1

Protection de la peau                      : voir section 8

Protection respiratoire                      : voir section 8

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**

Catégorie de procédé                      : **PROC1**      Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Durée d'exposition                      : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques                      : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale                      Vitesse de ventilation par heure                      1

Protection de la peau                      : voir section 8

Protection respiratoire                      : voir section 8

## Dégraissant désinfectant bactéricide

### Description

Suma Bac D10 est un dégraissant désinfectant bactéricide coloré et non parfumé, qui permet le nettoyage et la désinfection de toutes les surfaces en milieu alimentaire en une seule et même opération.

### Propriétés principales

Suma Bac D10 est un produit adapté pour un nettoyage et une désinfection en une seule étape sur toutes les surfaces généralement rencontrées dans le domaine alimentaire. Sa formule, composée notamment d'ammoniums quaternaires et de séquestrants, le rend particulièrement efficace sur un large spectre de microorganismes, et ce quelle que soit la dureté de l'eau. La formule contient également des tensioactifs spécifiques qui renforcent son efficacité de nettoyage.

### Avantages

- Permet de nettoyer et de désinfecter en une seule opération
- Attaque les graisses et les souillures généralement rencontrées en milieu alimentaire
- Efficace sur un large spectre de micro-organismes, améliorant le niveau d'hygiène
- Compatible pour une utilisation avec toutes les duretés d'eau
- Facile à rincer

### Mode d'emploi

#### Nettoyage spray et désinfection:

1. Remplir le flacon vaporisateur de 750 ml d'eau et ajouter 20 ml de Suma Bac D10
2. Avant d'appliquer le produit, enlever toutes les salissures et nettoyer les surfaces.
3. Pulvériser la solution sur la surface et nettoyer à l'aide d'un chiffon ou d'une brosse. Laisser agir pendant 5 minutes.
4. Rincer abondamment à l'eau propre et laisser sécher à l'air.
5. La solution dans le flacon vaporisateur reste seulement active **pendant 1 seule journée**. Par après, jeter la solution. Rincer abondamment le flacon et le sécher, avant de le remplir de nouveau avec une solution de produit.

#### Nettoyage et désinfection en seaux:

1. Dose : 10 ml de Suma Bac D10 par litre d'eau tiède dans un seau (concentration de 1%). *Afin de répondre à l'activité virucide, augmenter la dose à 15 ml par litre d'eau tiède pour une concentration de 1,5%.*
2. Avant d'appliquer le produit, enlever toutes les salissures et nettoyer les surfaces.
3. Appliquer la solution à l'aide d'un chiffon ou d'une brosse. Laisser agir pendant 5 minutes.
4. Rincer abondamment à l'eau propre et laisser sécher à l'air.







Diversey™



suma® Bac

D10

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide violet

Valeur pH (pur): 10.2-11.3

Valeur pH en solution (1%): 10.6

Densité relative (20°C): 1.05

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Sécurité (Safety Data Sheet) qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com). Conserver le produit dans l'emballage d'origine bien fermé, à l'abri des températures extrêmes.

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Bac D10 est adapté pour une utilisation sur tous les matériaux généralement rencontrés en milieu alimentaire.

#### Méthode de test

Pour un dosage chimique du produit en dilution, ainsi que pour détecter d'éventuelles traces résiduelles de Suma Bac D10 sur les surfaces traitées, veuillez contacter votre représentant Diversey.

#### Données microbiologiques - Normes

1. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN1276: 2010 en concentration de 0,75% à 20°C en conditions de propreté (0,03% d'albumine bovine), temps de contact: 5 minutes.
2. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN1276; 1997 en concentration de 0,5% à 20°C en conditions de saleté, temps de contact: 5 minutes, sur *Salmonella enterica subsp enterica*.
3. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN1276; 1997 en concentration de 0,25% à 20°C en conditions de saleté, temps de contact: 5 minutes, sur *Listeria monocytogenes*.
4. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN1650 (février 1998) en concentration de 0,5% v/v sur *Candida albicans* à 20°C en conditions de saleté (0,3% d'albumine bovine), temps de contact: 15 minutes.
5. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN1650 (2013) pour propriétés levuricides en concentration de 1,0%, temps de contact: 5 minutes, en conditions de saleté et en concentration de 0,75%, temps de contact: 15 minutes, en conditions de saleté.
6. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN14476 (2005, virus de l'influenza aviaire) en concentration de 1% en conditions de propreté, temps de contact: 5 minutes, et en conditions de saleté, temps de contact: 10 minutes.
7. Suma Bac D10 satisfait à la norme EN14476 (2013 + A1: 2015) sur virus modifié de la vaccine Ankara (MVA), en concentration de 1,5%, temps de contact: 5 minutes, en conditions de saleté (3,0 g/l ASB + 3,0 ml/l érythrocytes).







# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Bac D10

Révision: 2017-12-26

Version: 04.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Bac D10

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel

AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversev.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Dam. 1 (H318)

Aquatic Acute 1 (H400)

Aquatic Chronic 1 (H410)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (Cocoalkonium Chloride), alcool éthoxylate d'alkyle (Trideceth-8).

#### Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII



**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	Pas de données disponibles	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		3-10
alcool éthoxylate d'alkyle	Polymer*	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
carbonate de sodium	207-838-8	497-19-8	01-2119485498-19	Eye Irrit. 2 (H319)		1-3

\* Polymère

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation:**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement les yeux avec précaution à l'eau tiède pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:**

Provoque des irritations.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**



**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3,4
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	-
carbonate de sodium	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	5,7
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	-
carbonate de sodium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3,4
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	-
carbonate de sodium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3,96
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	Pas de données disponibles
carbonate de sodium	-	-	10	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	1,64



alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	-	-
carbonate de sodium	10	-	-	-

**Exposition de l'environnement**

## Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0,0009	0,00009	0,00016	0,4
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	-
carbonate de sodium	-	-	-	-

## Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0,267	0,0267	7	-
alcool éthoxylate d'alkyle	-	-	-	-
carbonate de sodium	-	-	-	-

**8.2 Contrôles de l'exposition**

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: > = 30 min Epaisseur du matériau: > = 0,4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué:

Concentration maximale recommandée (%): 2,7

**Contrôles d'ingénierie appropriés:**

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:**

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit.

**Protection des mains:**

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance





## Méthode / remarque

État physique: Liquide  
 Couleur: Limpide, Pourpre  
 Odeur: Produit caractéristique  
 Seuil olfactif: Non applicable  
 pH: ≈ 11 pur  
 Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé  
 Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	> 107	Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	> 200	Méthode non fournie	
carbonate de sodium	1600	Méthode non fournie	1013

## Méthode / remarque

Point d'éclair (°C): Non applicable.  
 Supporte la combustion: Non applicable.  
 (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)  
 Vitesse d'évaporation: Non déterminé  
 Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé  
 Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-

## Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	2300	Méthode non fournie	20
alcool éthoxylate d'alkyle	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
carbonate de sodium	Négligeable		

## Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé  
 Densité relative: ≈ 1.05 (20 °C)  
 Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Soluble	Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	Soluble	Méthode non fournie	20
carbonate de sodium	210-215	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

## Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé  
 Température de décomposition: Non applicable.  
 Viscosité: Non déterminé  
 Propriétés explosives: Non-explosif.  
 Propriétés comburantes: Non comburant.

## 9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé  
 Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve)

Non approprié pour la classification de ce produit  
 Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 37

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## 10.2 Stabilité chimique



Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

#### ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000

#### Irritation de la peau et corrosivité

Résultats: Skin irritant 2

Espèces: Lapin

Méthode: Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD <sub>50</sub>	398	Rat		
alcool éthoxylate d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 300 - 2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
carbonate de sodium	LD <sub>50</sub>	2800	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD <sub>50</sub>	800 - 1420	Rat	Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
carbonate de sodium	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			
carbonate de sodium	LC <sub>50</sub>	2,3 (poussières)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	2

#### Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
carbonate de sodium	Non irritant	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Lésion sévère		Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	



carbonate de sodium	Irritant	Lapin	Méthode non fournie
---------------------	----------	-------	---------------------

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
carbonate de sodium	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	non sensibilisant		Méthode non fournie	
alcool éthoxylate d'alkyle	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
carbonate de sodium	non sensibilisant		Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
carbonate de sodium	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité

Ingrédient(s)	Résultats (In-vitro)	Méthode (In-vitro)	Résultat (In-vivo)	Méthode (In-vivo)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Aucune preuve de mutagenicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool éthoxylate d'alkyle	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
carbonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
carbonate de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus
carbonate de sodium			Pas de données disponibles				

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

Toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets spécifiques et organes atteints



	corporel(l)	n (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles	
carbonate de sodium	Pas de données disponibles	

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool éthoxylate d'alkyle	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	
carbonate de sodium			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool éthoxylate d'alkyle	Non applicable
carbonate de sodium	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool éthoxylate d'alkyle	Non applicable
carbonate de sodium	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LC <sub>50</sub>	> 0.1-1	Poisson	Méthode non communiquée	96
alcool éthoxylate d'alkyle	LC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1)	96
carbonate de sodium	LC <sub>50</sub>	300	<i>Lepomis macrochirus</i>	Méthode non communiquée	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée
---------------	---------	--------	---------	---------	-------





Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>50</sub>	0.02	<i>Daphnie</i>	Méthode non communiquée	48
alcool éthoxylate d'alkyle	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
carbonate de sodium	EC <sub>50</sub>	265	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	96

## Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>50</sub>	0.06	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 (EU C.3)	96
alcool éthoxylate d'alkyle	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			

## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>20</sub>	10	<i>Boues activées</i>	OECD 209	0.5 heure(s)
alcool éthoxylate d'alkyle	EC <sub>10</sub>	> 10000	<i>Boues activées</i>	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				



alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles				
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre**

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool éthoxylate d'alkyle	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>		-	
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool éthoxylate d'alkyle	NOEC	10	<i>Lepidium sativum</i>	OECD 208	-	
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			-	
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			-	
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool éthoxylate d'alkyle		Pas de données disponibles			-	
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			-	

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque



carbonate de sodium	Pas de données disponibles	Rapidement hydrolysable
---------------------	----------------------------	-------------------------

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Appauvrissement en oxygène	> 60%	Par extrapolation	Facilement biodégradable
alcool éthoxylate d'alkyle		CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
carbonate de sodium					Non applicable (substance inorganique)

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5 - 1.58	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles			
carbonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles				
carbonate de sodium	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool éthoxylate d'alkyle	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
carbonate de sodium	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

## SECTION 14: Informations relatives au transport





**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**

**14.1 Numéro ONU** 3267

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. ( citrate de trisodium , chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium )

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. ( trisodium citrate , alkyldimethylbenzylammoniumchloride )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

**Classe:** 8

**Etiquette(s):** 8

**14.4 Groupe d'emballage:** III

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

**Dangereux pour l'environnement:** Oui

**Polluant marin:** Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

**Autres informations applicables:**

**ADR**

**Code de classification:** C7

**Code de restriction en tunnels:** E

**Numéro d'identification du danger** 80

**IMO/IMDG**

**No EMS:** F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

**Règlements UE:**

- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques  
désinfectants

5 - 15%

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

## SECTION 16: Autres informations

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code SDS:** MSDS6400

**Version:** 04.1

**Révision:** 2017-12-26

**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 3, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.





**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Des T30

Révision: 2022-01-16

Version: 02.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Suma Des T30

UFI: VN2A-A126-C00G-VR6V

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit:**

Produit de lavage de la vaisselle.

Uniquement pour usage professionnel.

**Utilisations déconseillées:**

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

#### SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE\_SWED\_PW\_4\_2

AISE\_SWED\_PW\_8b\_1

AISE\_SWED\_PW\_1\_1

AISE\_SWED\_PW\_4\_1

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

EUH031

Skin Corr. 1B (H314)

Eye Dam. 1 (H318)

Aquatic Acute 1 (H400)

Aquatic Chronic 2 (H411)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient métasilicate de disodium / dipotassium (Sodium/Potassium Metasilicate), hypochlorite de sodium (chlore actif) (Sodium Hypochlorite)

#### Mentions de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Conseils de prudence:

## Suma Des T30

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
métasilicate de disodium / dipotassium	215-687-4 215-199-1	-	[1]	Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) Eye Dam. 1 (H318) Metal Corrosion 1 (H290)		3-10
hypochlorite de sodium (chlore actif)	231-668-3	7681-52-9	01-2119488154-34	EUH031 Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 M=10 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Metal Corrosion 1 (H290)		3-10

#### Limites de concentration spécifiques

hypochlorite de sodium (chlore actif):

- EUH031 >= 5%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans la section 11.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

#### Inhalation:

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Ingestion:

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation:

Peut provoquer des bronchospasmes pour les individus sensibles au chlore.

#### Contact avec la peau:

Provoque de graves brûlures.

#### Contact avec les yeux:

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

#### Ingestion:

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Suma Des T30

**5.1 Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. En cas d'incident dans un espace confiné, porter une protection respiratoire adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants appropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une ventilation suffisante. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas remplacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 100

Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

**Procédures de surveillance recommandées, si disponible:**

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

## Suma Des T30

## valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

## Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	-
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-	-	-	0.26

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	1.49
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-	-	0.5 %	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	.?	1.38
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-	-	0.5 %	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	-
hypochlorite de sodium (chlore actif)	3.1	3.1	1.55	1.55

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	-
hypochlorite de sodium (chlore actif)	3.1	3.1	1.55	1.55

## Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	-
hypochlorite de sodium (chlore actif)	0.00021	0.000042	0.00026	0.03

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
métasilicate de disodium / dipotassium	-	-	-	-
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-	-	-	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_PW_4_2	PW	PROC 4	480	ERC8a
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_PW_8b_1	PW	PROC 8b	60	ERC8b

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un

## Suma Des T30

<b>Protection des mains:</b>	<p>autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.</p> <p>Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.</p> <p>Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: &gt; = 480 min Epaisseur du matériau: &gt; = 0,7 mm</p> <p>Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm</p> <p>En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.</p>
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).
<b>Protection respiratoire:</b>	La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.
<b>Contrôles de l'exposition de l'environnement:</b>	Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%):** 3

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :**

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_PW_1_1	PW	PROC 1	480	ERC8a
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_PW_4_1	PW	PROC 4	480	ERC8a

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide , Jaune	
<b>Odeur:</b> Chlore	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Le produit se décompose avant ébullition	Méthode non fournie	1013

**Méthode / remarque**

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides

**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.

**Point d'éclair (°C):** Non applicable.

**Supporte la combustion:** Non applicable.

( Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2 )

**Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%):** Non déterminé Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-	-

**Méthode / remarque**

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé

**Température de décomposition:** Non applicable.

**pH:** >= 11.5 (pur)

ISO 4316

**pH dilué:** > 11 (3 %)

ISO 4316

**Viscosité cinématique:** Non déterminé

**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque**

**Pression de vapeur:** Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Négligeable .?		

**Méthode / remarque**

**Densité relative:** ≈ 1.17 (20 °C)

OECD 109 (EU A.3)

**Densité de vapeur:** Pas de données disponibles.

Non approprié pour la classification de ce produit

**Caractéristiques des particules:** Pas de données disponibles.

Non applicable aux liquides.

**9.2 Autres informations**

**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

**Propriétés explosives:** Non-explosif.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Pertinence de la preuve

**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune autre information pertinente disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Peut être corrosif pour les métaux. Réagit avec les acides. Réagit avec les acides en dégageant un gaz chloré toxique.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Chlore.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**



Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**  
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				Non établie
hypochlorite de sodium (chlore actif)	LD <sub>50</sub>	1100	Rat	OECD 401 (EU B.1)	90	Non établie

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				Non établie
hypochlorite de sodium (chlore actif)	LD <sub>50</sub>	> 20000	Lapin	OCDE 402 (EU B.3)		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	LC <sub>50</sub>	> 10.5 (vapeur)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	1

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
métasilicate de disodium / dipotassium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

**Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Irritant pour les voies respiratoires			

**Sensibilisation**

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données			

## Suma Des T30

	disponibles		
hypochlorite de sodium (chlore actif)	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test

## Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Non sensibilisant			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Aucune preuve de mutagénicité	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
métasilicate de disodium / dipotassium			Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	NOAEL	Toxicité pour le développement Altération de la fertilité	5 (Cl)	Rat	OECD 414 (EU B.31), oral OECD 415 (EU B.34), oral		Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

## Toxicité par administration répétée

## Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	NOAEL	50	Rat	OECD 408 (EU B.26)	90	

## toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
---------------	-------------------	---------	---------------------------------	---------	---------	----------------------------	--	----------

## Suma Des T30

métasilicate de disodium / dipotassium			Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)			Pas de données disponibles				

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Non applicable

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Non applicable

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

**11.2.2 Autres informations**

Aucune autre information pertinente disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	LC <sub>50</sub>	0.06	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	EC <sub>50</sub>	0.035	<i>Ceriodaphnia dubia</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	NOEC	0.0021	<i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	168

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)

## Suma Des T30

métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	EC <sub>50</sub>	0.026	<i>Crassostrea virginica</i>	Méthode non communiquée	2

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)		0.375	<i>Boues activées</i>	Méthode non communiquée	

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	NOEC	0.04	<i>Menidia pelinsulae</i>	Méthode non communiquée	96 heure(s)	

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	NOEC	0.007	<i>Crassostrea virginica</i>	Méthode non communiquée	15 jour(s)	

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium / dipotassium		Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés

## Suma Des T30

	soil	n (jours)
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Pas de données disponibles	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles				

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
hypochlorite de sodium (chlore actif)	115 jour(s)	Photo-oxydation indirecte		

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Pas de données disponibles			

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Ingrédient(s)	Type	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
hypochlorite de sodium (chlore actif)		Pas de données disponibles			

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
métasilicate de disodium / dipotassium					Non applicable (substance inorganique)
hypochlorite de sodium (chlore actif)					Non applicable (substance inorganique)

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
métasilicate de disodium / dipotassium					Non applicable (substance inorganique)
hypochlorite de sodium (chlore actif)					Pas de données disponibles

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
métasilicate de disodium / dipotassium					Pas de données disponibles
hypochlorite de sodium (chlore actif)					Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles			
hypochlorite de sodium (chlore actif)	-3.42	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	Pas de données disponibles				

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption	Coefficient de désorption	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation

## Suma Des T30

	Log Koc	Log Koc(des)			
métasilicate de disodium / dipotassium	Pas de données disponibles				
hypochlorite de sodium (chlore actif)	1.12				Haut potentiel de mobilité dans le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 15\* - déchets basiques.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**

**14.1 Numéro ONU:** 1791

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Hypochlorite en solution ( hypochlorite de sodium )

Hypochlorite solution ( sodium hypochlorite )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

**Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 8

**14.4 Groupe d'emballage:** II**14.5 Dangers pour l'environnement:**

**Dangereux pour l'environnement:** Oui

**Polluant marin:** Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

**Autres informations applicables:****ADR**

**Code de classification:** C9

**Code de restriction en tunnels:** E

**Numéro d'identification du danger:** 80

**IMO/IMDG**

**No EmS:** F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange**

## Suma Des T30

**Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de blanchiment chlorés 5 - 15 %  
phosphates < 5 %

**Seveso - Classification:** E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

**Installations classées:**

Rubrique(s):

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°
hypochlorite de sodium (chlore actif)	RG 65

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code FDS:** MS1004738

**Version:** 02.1

**Révision:** 2022-01-16

**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 1, 8, 16, Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet

**Suma Des T30**

- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**





Diversey™

suma® Star-plus

D1 plus

## Liquide hautement concentré pour le lavage manuel de la vaisselle

### Description

Suma Star-plus D1 plus est un liquide hautement concentré de lavage manuel de la vaisselle. Il convient parfaitement au nettoyage des marmites, des casseroles, des assiettes, des verres et tous les ustensiles lavables.

### Propriétés principales

Suma Star-plus D1 plus est un détergent liquide neutre hautement concentré pour le lavage manuel de tous les ustensiles en cuisine. La formule est un mélange optimal de tensioactifs anioniques et non ioniques qui attaque les graisses et les souillures cuites, et qui facilite le rinçage et évite les rayures. Pour un dosage précis Suma Star-plus D1 plus doit être dosé avec le doseur Diversey Divermite ou Diverflow.

### Bénéfices

- Réduit les déchets, le volume de stockage et permet de réaliser d'importantes économies à l'usage grâce à sa formule hautement concentrée
- Attaque la graisse et les souillures cuites
- Évite les rayures, facilite le rinçage pour un meilleur résultat
- Mousse stable, signe d'une efficacité durable de la solution détergente
- Économique grâce au contrôle du dosage ou de la dilution avec le distributeur Divermite ou Diverflow

### Mode d'emploi

Suma Star-plus D1 plus est disponible en poche de plastique souple de 1.5 L.

### Instructions de dosage:

Divermite : le dosage minimum recommandé est de 1 dose (15ml) pour 40L\*

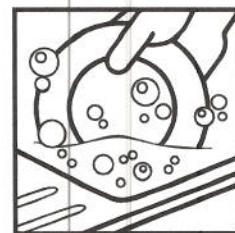
Diverflow : le module haut débit est recommandé à une concentration de 0.04%\*

### Recommandation de nettoyage

#### Méthode générale:

1. Préparer la solution au dosage recommandé
2. Tremper la vaisselle et nettoyer avec une lavette, une brosse ou un tampon abrasif
3. Rincer abondamment et laisser sécher à l'air libre

Pour la vaisselle très souillée, une concentration plus élevée peut être nécessaire.



\* A.I.S.E.

*\*Cette posologie est fonction des conditions optimales. Les recommandations peuvent varier. Veuillez consulter votre représentant Diversey pour connaître les instructions.*





Diversey™



suma®

Star-plus

D1 plus

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide jaune et visqueux

Valeur pH (pur): 7.0

Densité relative (20°C): 1.05

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diverseys.com](http://sds.diverseys.com).

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Star-plus D1 plus est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine.

#### Législation

Produit de nettoyage conforme à la législation relative:

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Star Plus D1-PLUS

Révision: 2017-12-26

Version: 10.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Star Plus D1-PLUS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P201 - Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (H302)

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Dam. 1 (H318)

Aquatic Chronic 3 (H412)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine (MIPA-Dodecylbenzenesulfonate), Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine (MIPA Laureth Sulfate).

#### Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants



## Suma Star Plus D1-PLUS

## 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	289-091-8	85995-83-1	Pas de données disponibles	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)		30-50
Alcool alkyl éthoxylé, sulfate, sel de la monoisopropanolamine	932-185-7	1187742-72-8	01-2119976350-37	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)		10-20
polyglucoside d'alkyle	600-975-8	110615-47-9	01-2119489418-23	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
d-limonène	227-813-5	5989-27-5	01-2119529223-47	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		0.01-0.1

\* Polymère

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales:**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident.

**Inhalation:**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:**

Provoque des irritations.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer





**Suma Star Plus D1-PLUS**

avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**

**Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide benzenesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	-	-	-	35.7
d-limonène	-	-	-	4.76

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide benzenesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	595000
d-limonène	0.222 mg/cm <sup>2</sup> peau	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)



## Suma Star Plus D1-PLUS

acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	357000
d-limonène	0.111 mg/cm <sup>2</sup> peau	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	-	-	-	420
d-limonène	-	-	-	33.3

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	-	-	-	124
d-limonène	-	-	-	8.33

## Exposition de l'environnement

## Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittant (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	0.176	0.018	0.0295	5000
d-limonène	0.0054	0.00054	-	1.8

## Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
polyglucoside d'alkyle	1.516	0.065	0.654	-
d-limonène	1.32	0.13	0.262	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

## Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

## Contrôles d'ingénierie appropriés:

Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

## Contrôles organisationnels appropriés:

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).

## Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: >= 480 min Epaisseur du matériau: >= 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: >= 30 min Epaisseur du matériau: >= 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

## Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.



## Suma Star Plus D1-PLUS

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%) :** 0.08

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide, Jaune	
<b>Odeur:</b> Légèrement parfumée	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>pH:</b> ≈ 8 pur	ISO 4316
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles		
Alcool alkyl éthyloxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles		
polyglucoside d'alkyle	> 100	Méthode non fournie	1013
d-limonène	175-178	Méthode non fournie	1013

	Méthode / remarque
<b>Point d'éclair (°C):</b> Non applicable.	
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)	
<b>Vitesse d'évaporation:</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
d-limonène	0.7	6.1

	Méthode / remarque
<b>Pression de vapeur:</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles		
Alcool alkyl éthyloxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles		
polyglucoside d'alkyle	< 0.0077	Méthode non fournie	20
d-limonène	190-230	Méthode non fournie	20



**Densité de vapeur:** Non déterminé  
**Densité relative:** ≈ 1.05 (20 °C)  
**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

**Méthode / remarque**

Non approprié pour la classification de ce produit  
 OECD 109 (EU A.3)

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles		
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles		
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles		
d-limonène	Insoluble	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque**

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé  
**Température de décomposition:** Non applicable.  
**Viscosité:** ≈ 270 mPa.s (20 °C)  
**Propriétés explosives:** Non-explosif.  
**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**9.2 Autres informations**

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé  
**Corrosion vis à vis des métaux:** Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit  
 Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): 1500

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	LD <sub>50</sub>	300 - 2000	Rat	Par extrapolation	
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 2000		OECD 401 (EU B.1)	
d-limonène	LD <sub>50</sub>	4400 - 5100	Rat	Méthode non fournie	





## Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine.		Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	OECD 402 (EU B.3)	
d-limonène	LD <sub>50</sub>	> 5000	Lapin	Méthode non fournie	

## Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles			
d-limonène		Pas de données disponibles			

## Irritation et corrosivité

## Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	Irritant		OECD 404 (EU B.4)	
d-limonène	Irritant	Lapin	Méthode non fournie	

## Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	Lésion sévère		OECD 405 (EU B.5)	
d-limonène	Pas de données disponibles			

## Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles			
d-limonène	Pas de données disponibles			

## Sensibilisation

## Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
d-limonène	Sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

## Sensibilisation par inhalation



## Suma Star Plus D1-PLUS

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles			
d-limonène	Pas de données disponibles			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
polyglucoside d'alkyle	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
d-limonène	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxyle, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
d-limonène	Pas de données disponibles

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine			Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine			Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle	NOAEL	Toxicité pour le développement Toxicité maternelle	1000	Rat	OECD 414 (EU B.31), oral OECD 421, oral		Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
d-limonène			Pas de données disponibles				

## Toxicité par administration répétée

## Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle	NOAEL	100	Rat	OECD 408 (EU B.26)		
d-limonène		Pas de données disponibles				

## toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				



polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Vole d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine			Pas de données disponibles					
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine			Pas de données disponibles					
polyglucoside d'alkyle			Pas de données disponibles					
d-limonène			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles
d-limonène	Pas de données disponibles

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles
d-limonène	Pas de données disponibles

## Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

## Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

## Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition
---------------	---------	---------------	---------	---------	--------------------



Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	n (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	LC <sub>50</sub>	> 1 - 10	<i>Cyprinus carpio</i>	OCDE 203, dynamique	96
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	LC <sub>50</sub>	1 - 10	Poisson	ISO 7346	-
d-limonène	LC <sub>50</sub>	0.72	<i>Pimephales promelas</i>	OECD 203 (EU C.1)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	EC <sub>50</sub>	> 1 - 10	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	EC <sub>50</sub>	7	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48
d-limonène	EC <sub>50</sub>	0.36	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	EC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	EC <sub>50</sub>	10 - 100	Non déterminé	CEE/88/302, partie C, statique	-
d-limonène	Er C <sub>50</sub>	150	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OECD 201 (EU C.3)	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles			-
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles			-
d-limonène		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	EC <sub>50</sub>	> 100	Bactérie	OECD 209	
d-limonène		Pas de données disponibles			

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				





polyglucoside d'alkyle	NOEC	1 - 10	Non déterminé	OECD 204	14 jour(s)	
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité aquatique à long terme - crustacés**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle	NOEC	1 - 10	<i>Daphnia sp.</i>	OECD 202		
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre**

**Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - plantes, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles				
d-limonène		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
---------------	---------	--------	---------	---------	-------	-----------------



	(mg/kg dw sol)			d'exposition (jours)	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles			-	
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles			-	
d-limonène	Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine		Pas de données disponibles			-	
polyglucoside d'alkyle		Pas de données disponibles			-	
d-limonène		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Boues activées, aérobie	Méthode non communiquée	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301A OECD 301B	Facilement biodégradable
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine				OECD 301B	Facilement biodégradable
polyglucoside d'alkyle			88% en 28 jours(s)	OECD 301E	Facilement biodégradable
d-limonène			80 % en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles			
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles			
polyglucoside d'alkyle	=< 0.07	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
d-limonène	Pas de données disponibles		Haut potentiel de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle	Pas de données disponibles				
d-limonène	683.1		Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	

## 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments



## Suma Star Plus D1-PLUS

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-2 (ou -4) en C10-14, composés avec l'isopropanolamine	Pas de données disponibles				
Alcool alkyl éthoxylé, sulfaté, sel de la monoisopropanolamine	Pas de données disponibles				
polyglucoside d'alkyle	1.7		Méthode non communiquée		
d-limonène	Pas de données disponibles				Haut potentiel de mobilité dans le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides**

**Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**

**14.1 Numéro ONU** Marchandises non-dangereuses

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Marchandises non-dangereuses

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** Marchandises non-dangereuses

Classe: -

**14.4 Groupe d'emballage:** Marchandises non-dangereuses

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Marchandises non-dangereuses

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Marchandises non-dangereuses

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Marchandises non-dangereuses

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange**

**Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface anioniques

> 30 %

agents de surface non ioniques

< 5 %

parfums, Limonene

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Code SDS:** MSDS3346

**Version:** 10.2

**Révision:** 2017-12-26

**Raison de la révision:**



## Suma Star Plus D1-PLUS

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) : 3, 8, 9, 11, 12, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

Fin de la Fiche de Données de Sécurité





## Détergent universel

### Description

Suma Multi D2 est un détergent universel concentré pour le nettoyage des surfaces dures en cuisine, dont les sols, les murs, les portes, les plafonds et le petit matériel.

### Propriétés principales

Suma Multi D2 est un liquide détergent alcalin pour le nettoyage manuel de toutes les surfaces en cuisine. La formule est un mélange optimal d'anioniques, de surfactants anioniques et d'alcalins, efficace pour enlever les graisses et les salissures cuites. Le séquestrant dans la formule rend le produit compatible avec toutes les duretés d'eau et permet d'obtenir un nettoyage performant.

### Bénéfices

- Attaque la graisse et les souillures cuites et rend les surfaces brillantes
- Efficace quelle que soit la dureté de l'eau
- Polyvalent, il est adapté à la plupart des surfaces, sauf pour l'aluminium poli
- Très économique à l'usage grâce à sa formule concentrée

### Mode d'emploi

Pour une maîtrise du dosage, vous pouvez utiliser ce produit via les systèmes de dosage Diversey.

### Nettoyage par pulvérisation:

1. Utiliser à une concentration de 20 ml dans un vaporisateur de 750 ml d'eau
2. Pulvériser la solution sur la surface et nettoyer à l'aide d'une lavette humide
3. Rincer à l'eau la surface en contact avec la nourriture et laisser sécher à l'air libre

### Nettoyage en général:

1. Utiliser à une concentration de 5 ml par litre d'eau chaude (inférieure à 50°C)
2. Nettoyer en utilisant une lavette, une brosse ou un mop
3. Rincer à l'eau la surface en contact avec la nourriture et laisser sécher à l'air libre

### Nettoyage des sols:

1. Diluer le produit (5 ml/L) dans de l'eau chaude (inférieure à 50°C).
2. Appliquer la solution avec un mop.
3. Enlever les souillures avec le mop.
4. Rincer avec de l'eau propre et laisser sécher à l'air libre.

Pour des surfaces très souillées, une concentration plus élevée peut être nécessaire.







Diversey<sup>TM</sup>



Multi

D2

#### Données techniques

Aspect: liquide limpide bleu, parfumé

Valeur pH (pur): 10,5

Valeur pH (solution de 1%): 9,0

Densité relative (20°C): 1,02

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com). Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes.

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Multi D2 est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine à l'exception de l'aluminium poli.

#### Législation

Produit conforme à la législation relative :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98)





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Multi D2

Révision: 2019-03-31

Version: 07.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Multi D2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P303 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel

AISE-P304 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

AISE-P301 - Nettoyant tous usages. Procédé manuel

AISE-P302 - Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssebroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

##### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2 (H319)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Attention.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (Benzisothiazolinone)

##### Mentions de danger :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 - Peut produire une réaction allergique.

##### Information complémentaire sur l'étiquette:

Contient: agent de conservation.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	CAS #	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		1-3



alkylbenzène sulfonate de sodium	290-656-6	[1]	[1]	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	1-3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	220-120-9	2634-33-5	[6]	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	0.01-0.1

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15a du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation:

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.

#### Ingestion:

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

#### Contact avec la peau:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

#### Contact avec les yeux:

Provoque des irritations sévères.

#### Ingestion:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

#### Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:





Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

#### Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

#### valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

##### Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	[-]	[-]	[-]	[-]
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	[-]	-	[-]
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	[-]	-	[-]
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-



alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

**Exposition de l'environnement**

## Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface fraîche (mg/l)	Eau de surface marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

## Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	-	-

**8.2 Contrôles de l'exposition**

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).

**Protection des mains:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%):** 3

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance.

**État physique:** Liquide  
**Couleur:** Limpide, Bleu  
**Odeur:** Produit caractéristique  
**Seuil olfactif:** Non applicable  
**pH:** ≈ 11 pur

Méthode / remarque

ISO 4316



pH dilué: ≈ 9

Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

ISO 4316

Non approprié pour la classification de ce produit

Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Inflammabilité (liquide): Non inflammable.

Point d'éclair (°C): indéterminé

Supporte la combustion: Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Vitesse d'évaporation: Not relevant for classification of this product.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides

Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

coupelle fermée

Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
alcool alkyl éthoxylé	[-]	[-]

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
alcool alkyl éthoxylé	< 10		20
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé

Densité relative: ≈ 1.02 (20 °C)

Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Non approprié pour la classification de ce produit  
OECD 109 (EU A.3)

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé

Température de décomposition: Non applicable.

Viscosité: ≈ 80 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives: Non-explosif.

Propriétés comburantes: Non comburant.

## 9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé

Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit  
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité



Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

#### ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

#### Irritation oculaire et corrosivité

Résultats: Eye irritant 2      Méthode: Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 300-2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 300-2000	Rat	Pertinence de la preuve	
alkylbenzène sulfonate de sodium	LD <sub>50</sub>	> 1470	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	LD <sub>50</sub>	> 2000	Rat		

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Pertinence de la preuve	
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	LD <sub>50</sub>	> 2000	Rat	OECD 402 (EU B.3)	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles			

#### Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	





alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	

## Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Lésion sévère		Méthode non fournie	

## Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles			

## Sensibilisation

## Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Sensibilisant	Cochon de guinée		

## Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de mutagénicité	Méthode non fournie Pertinence de la preuve	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie Pertinence de la preuve
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critères	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus



## Suma Multi D2

alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Toxicité maternelle	> 250	Rat	Pertinence de la preuve	Non toxique pour la reproduction
alkylbenzène sulfonate de sodium			Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			Pas de données disponibles			

## Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Pertinence de la preuve	24 mois	Effets sur le poids corporel et sur la consommation de nourriture/eau Effets sur le poids des organes	
alkylbenzène sulfonate de sodium			Pas de données disponibles					
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organé(s) affecté(s)
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable



alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles.

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles

## Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

## Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

## Toxicité aquatique à court terme

## Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1) Pertinence de la preuve	96
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	LC <sub>50</sub>	2.18	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 203 (EU C.1)	

## Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	EC <sub>50</sub>	2.94	<i>Daphnie</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

## Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique Pertinence de la preuve	72
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	E <sub>1</sub> -C <sub>50</sub>	0.11		OECD 201 (EU C.3)	72

## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-



1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles			
------------------------------	--	----------------------------	--	--	--

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	> 10000	Boues activées	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	> 10000	Bactérie	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	EC <sub>20</sub>	3.3	Boues activées	OECD 209	3 heure(s)

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	2.6	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211, semi-statique	21 jour(s)	Effets sur la reproduction
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>		-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>		-	

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	<i>Lepidium sativum</i>	OECD 208	-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	<i>Lepidium</i>	OECD 208	-	





			salivum		
--	--	--	---------	--	--

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

## Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
alcool alkyl éthoxylé	Boues activées, aérobie	CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alkylbenzène sulfonate de sodium				OECD 301B	Facilement biodégradable
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				Pertinence de la preuve	Difficilement biodégradable.

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Simulation de station d'épuration	Dégradation primaire	> 90%	OECD 303A	Biodégradable

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	-		Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0.7	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	-			Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	
alkylbenzène sulfonate	Pas de données				



de sodium	disponibles			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6.95		OECD 305	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Pas de données disponibles				

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** Marchandises non-dangereuses**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Marchandises non-dangereuses**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** Marchandises non-dangereuses**14.4 Groupe d'emballage:** Marchandises non-dangereuses**14.5 Dangers pour l'environnement:** Marchandises non-dangereuses**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Marchandises non-dangereuses**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Marchandises non-dangereuses**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: YYE4-40RY-T005-QYWF

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques

5 - 15 %

agents de surface anioniques

&lt; 5 %

Benzisothiazolinone, parfums

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange



**SECTION 16: Autres informations**

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Code SDS:** MSDS3418**Version:** 07.2**Révision:** 2019-03-31**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 3, 8, 15, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**





Diversey™



suma®

Multi-conc

D2 conc

#### Méthode générale de nettoyage:

1. Appliquer la solution sur la surface ou le matériel avec un vaporisateur, une lavette ou une brosse.
2. Frotter pour enlever les souillures tenaces.
3. Rincer abondamment avec de l'eau potable et laisser sécher à l'air libre.

#### Nettoyage des sols :

1. Appliquer la solution avec un mop.
2. Enlever la solution avec un mop.
3. Rincer avec de l'eau potable et laisser sécher à l'air libre.

Pour des surfaces très souillées, une concentration plus élevée peut être nécessaire.

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide bleu, parfumé

Valeur pH (pur): 11.2

Densité relative (20°C): 1.05

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com).

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Multi conc D2 conc est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine. Ne pas utiliser sur l'aluminium poli.

Produit de nettoyage conforme à la législation relative :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).







# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Multi Conc D2 Conc

Révision: 2019-10-27

Version: 02.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Multi Conc D2 Conc

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P303 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel

AISE-P304 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diverse.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1B (H314)

Eye Dam. 1 (H318)

Acute Tox. 4 (H302)

STOT SE 3 (H335)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient 2-aminoéthanol (Ethanolamine), alcool alkyl éthoxylé (Trideceth-8)

#### Mentions de danger :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence:

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.



**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		20-30
alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	287-335-8	[1]	[1]	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
1-méthoxypropane-2-ol	203-539-1	107-98-2	01-2119457435-35	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)		1-3
propane-2-ol	200-661-7	67-63-0	01-2119457558-25	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)		1-3

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales:**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

**Inhalation:**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation:**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau:**

Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux:**

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:**

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.



**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, lants universels, sciure). Assurer une ventilation suffisante.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diverséy. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2; Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m <sup>3</sup>	3 ppm 7.6 mg/m <sup>3</sup>
1-méthoxypropane-2-ol	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	150 ppm 568 mg/m <sup>3</sup>
propane-2-ol	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm 1000 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	[-]	[-]	[-]	[-]
2-aminoéthanol	-	-	-	3.75
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	-	Pas de données	-	33



		disponibles		
propane-2-ol	-	-	-	26

**DNEL exposition cutanée - Travailleur**

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	[-]	-	[-]
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	1
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	183
propane-2-ol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	888

**DNEL exposition cutanée - Consommateur**

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	[-]	-	[-]
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0,24
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	78
propane-2-ol	Pas de données disponibles	-	-	319

**DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)**

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	3,3	Pas de données disponibles
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	553,5	183	-	369
propane-2-ol	-	-	-	500

**DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)**

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	2	Pas de données disponibles
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	-	-	-	43,9
propane-2-ol	-	-	-	89

**Exposition de l'environnement**

**Exposition de l'environnement - PNEC**

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0,085	0,0085	0,025	100
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	10	1	100	100
propane-2-ol	140,9	140,9	140,9	2251

**Exposition de l'environnement - PNEC, continu**

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0,434	0,0434	0,036	Donnée non disponible
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Donnée non disponible





## Suma Multi Conc D2 Conc

	disponibles	disponibles	disponibles	
1-méthoxypropane-2-ol	52,3	5,2	4,59	Donnée non disponible
propane-2-ol	552	552	28	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'Ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

## Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:  $\geq$  480 min Epaisseur du matériau:  $\geq$  0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration:  $\geq$  30 min Epaisseur du matériau:  $\geq$  0,4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

## Protection du corps:

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

## Protection respiratoire:

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.

## Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (%): 1,5

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Protection des mains:

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

## Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Protection respiratoire:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, Foncé, Bleu	
Odeur: Légèrement parfumée	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH $\approx$ 11 pur	ISO 4316
pH dilué: $\approx$ 10	ISO 4316
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance.

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Pression
---------------	--------	---------	----------



	(°C)		atmosphérique (hPa)
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles		
1-méthoxypropane-2-ol	117-125	Méthode non fournie	1013
propane-2-ol	82	Méthode non fournie	1013

**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.

**Point d'éclair (°C):** < 60 °C

**Supporte la combustion:** Le produit n'entretient pas la combustion (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

**Vitesse d'évaporation:** Not relevant for classification of this product.

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides

**Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%):** Non déterminé

**Méthode / remarque**

coupelle fermée  
Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2

Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
alcool alkyl éthoxylé	[-]	[-]
2-aminoéthanol	3.4	27
1-méthoxypropane-2-ol	1.48	13.7
propane-2-ol	2	13

**Méthode / remarque**

Voir les données sur la substance

**Pression de vapeur:** Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
alcool alkyl éthoxylé	< 10		20
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles		
1-méthoxypropane-2-ol	1170	Méthode non fournie	20
propane-2-ol	4200	Méthode non fournie	20

**Méthode / remarque**

Non approprié pour la classification de ce produit  
OECD 109 (EU A.3)

**Densité de vapeur:** Non déterminé

**Densité relative:** ≈ 1.05 (20 °C)

**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles		
1-méthoxypropane-2-ol	2000 Soluble	Méthode non fournie	20
propane-2-ol	Soluble	Méthode non fournie	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Température d'auto-inflammabilité:** 999

**Température de décomposition:** Non applicable.

**Viscosité:** ≈ 70 mPa.s (20 °C)

**Propriétés explosives:** Non-explosif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**Méthode / remarque**

DM-006 Viscosity - Additional

**9.2 Autres informations**

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé

**Corrosion vis à vis des métaux:** Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**



**10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Réagit avec les acides.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): 1300

ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000

ATE - Par inhalation, vapeurs (mg/l): 160

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

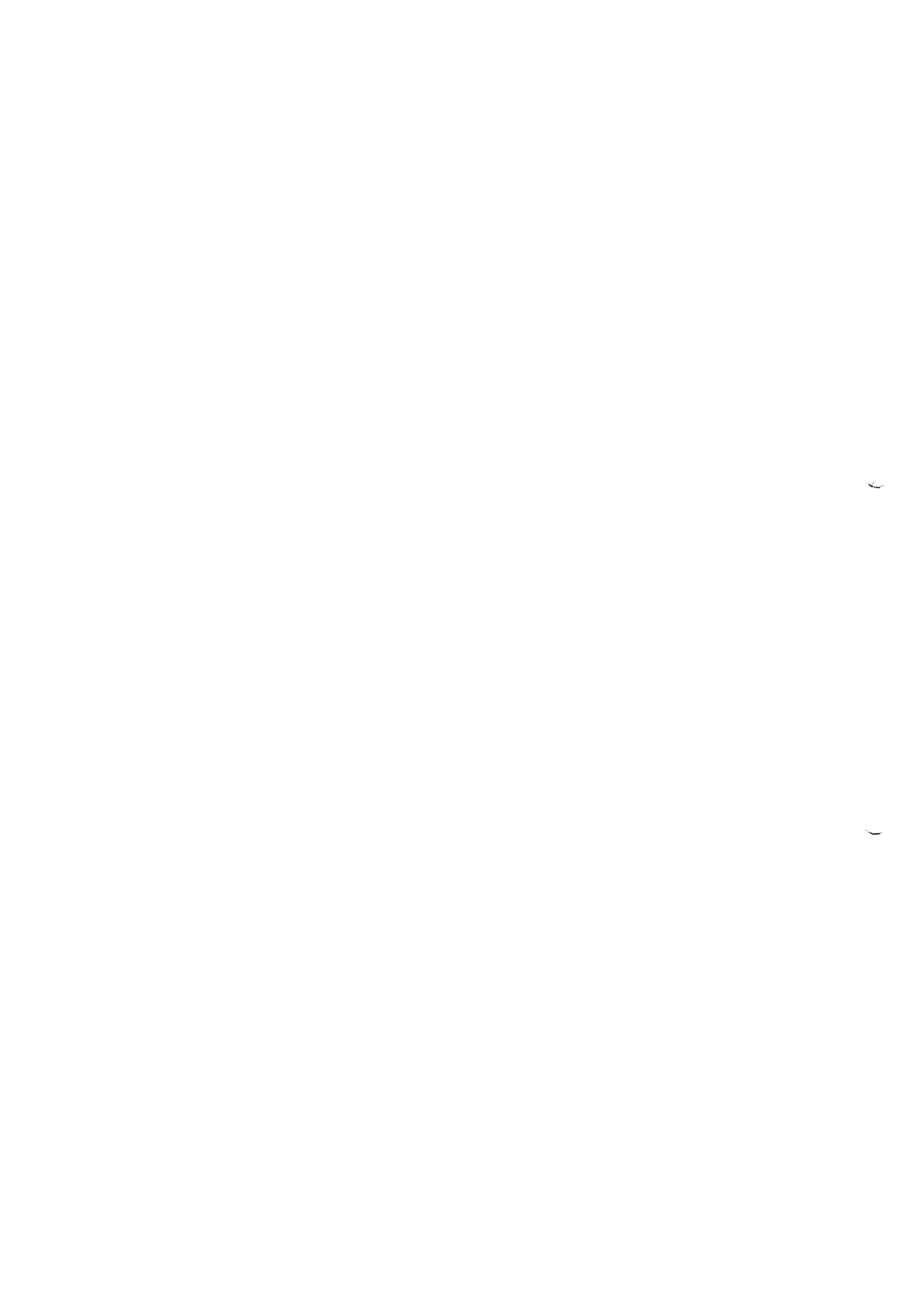
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 300-2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 300-2000	Rat	Pertinence de la preuve	
2-aminoéthanol	LD <sub>50</sub>	500	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	LD <sub>50</sub>	> 5000	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
propane-2-ol	LD <sub>50</sub>	3570	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Pertinence de la preuve	
2-aminoéthanol	LD <sub>50</sub>	1025	Lapin	Méthode non fournie	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	LD <sub>50</sub>	> 15800	Lapin	OECD 402 (EU B.3)	
propane-2-ol	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	LC <sub>50</sub>	11	Rat	Méthode non fournie	4
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			



1-méthoxypropane-2-ol	LC <sub>50</sub>	> 25,5	Rat	OECD 403 (EU B.2)	4
propane-2-ol	LC <sub>50</sub>	> 25 (vapeur)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	6

**Irritation et corrosivité****Irritation de la peau et corrosivité**

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	Non irritant	Rat	OECD 404 (EU B.4)	
propane-2-ol	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

**Irritation oculaire et corrosivité**

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	Non corrosif ou irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
propane-2-ol	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

**Irritation des voies respiratoires et corrosivité**

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles			
propane-2-ol	Pas de données disponibles			

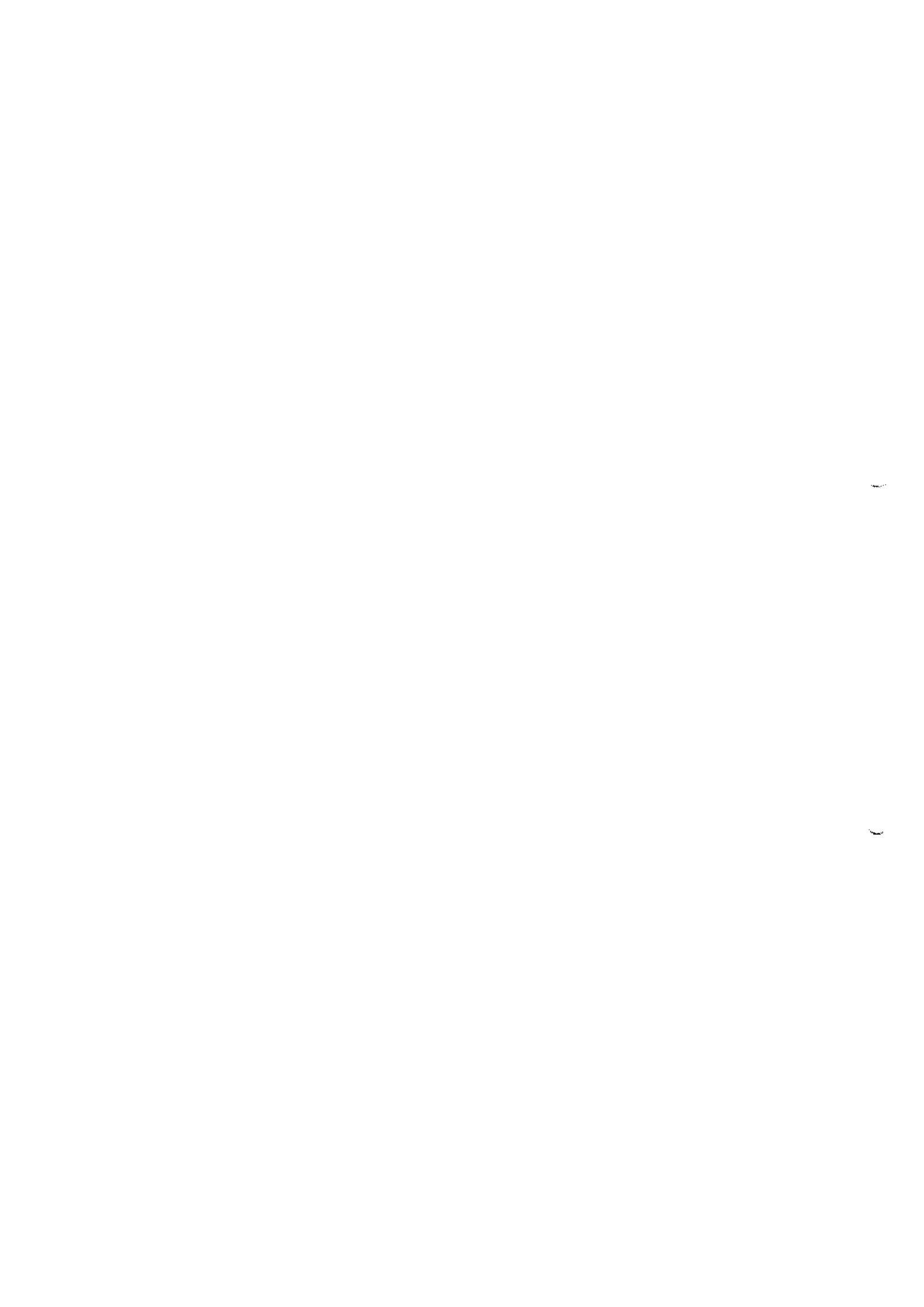
**Sensibilisation****Sensibilisation par contact avec la peau**

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
propane-2-ol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

**Sensibilisation par inhalation**

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles			
propane-2-ol	Pas de données disponibles			

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**





## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (In-vitro)	Méthode (In-vitro)	Résultat (In-vivo)	Méthode (In-vivo)
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de mutagénicité	Méthode non fournie Pertinence de la preuve	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie Pertinence de la preuve
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouset lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
1-méthoxypropane-2-ol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	
propane-2-ol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
propane-2-ol	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus.
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Toxicité maternelle	> 250	Rat	Pertinence de la preuve		Non toxique pour la reproduction
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine			Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
propane-2-ol			Pas de données disponibles				

## Toxicité par administration répétée

## Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				

## toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de				



		données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Pertinence de la preuve	24 mois	Effets sur le poids corporel et sur la consommation de nourriture/eau Effets sur le poids des organes	
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine			Pas de données disponibles					
1-méthoxypropane-2-ol			Pas de données disponibles					
propane-2-ol			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Voies respiratoires
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles
propane-2-ol	Système nerveux central

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles
1-méthoxypropane-2-ol	Reins
propane-2-ol	Système nerveux central



**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1) Pertinence de la preuve	96
2-aminoéthanol	LC <sub>50</sub>	349	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 (EU C.1)	96
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	LC <sub>50</sub>	> 1000	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	96
propane-2-ol	LC <sub>50</sub>	> 100	<i>Pimephales promelas</i>	Méthode non communiquée	48

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
2-aminoéthanol	EC <sub>50</sub>	65	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	EC <sub>50</sub>	21100 - 25900	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48
propane-2-ol	EC <sub>50</sub>	> 100	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 10 - 100	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique Pertinence de la preuve	72
2-aminoéthanol	EC <sub>50</sub>	22		OECD 201 (EU C.3)	72
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	EC <sub>50</sub>	> 1000	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	Méthode non communiquée	168
propane-2-ol	EC <sub>50</sub>	> 100	<i>Scenedesmus quadricauda</i>	Méthode non communiquée	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données			-



		disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition (h)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	> 10000	Boues activées	DIN 38412/ Part 8	17 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	> 10000	Bactérie	DIN 38412/ Part 8	17 heure(s)
2-aminoéthanol	EC <sub>50</sub>	> 1000	Boues activées	DIN EN ISO 8192:OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	EC <sub>50</sub>	1000	Boues activées	Méthode non communiquée	3 heure(s)
propane-2-ol	EC <sub>50</sub>	> 1000	Boues activées	Méthode non communiquée	

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (j)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	<i>Oryzias latipes</i>	OECD 210	30 jour(s)	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (j)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	2.6	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211, semi-statique	21 jour(s)	Effets sur la reproduction
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	21 jour(s)	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	





		données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine		Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

**Toxicité terrestre**

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>		-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>		-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

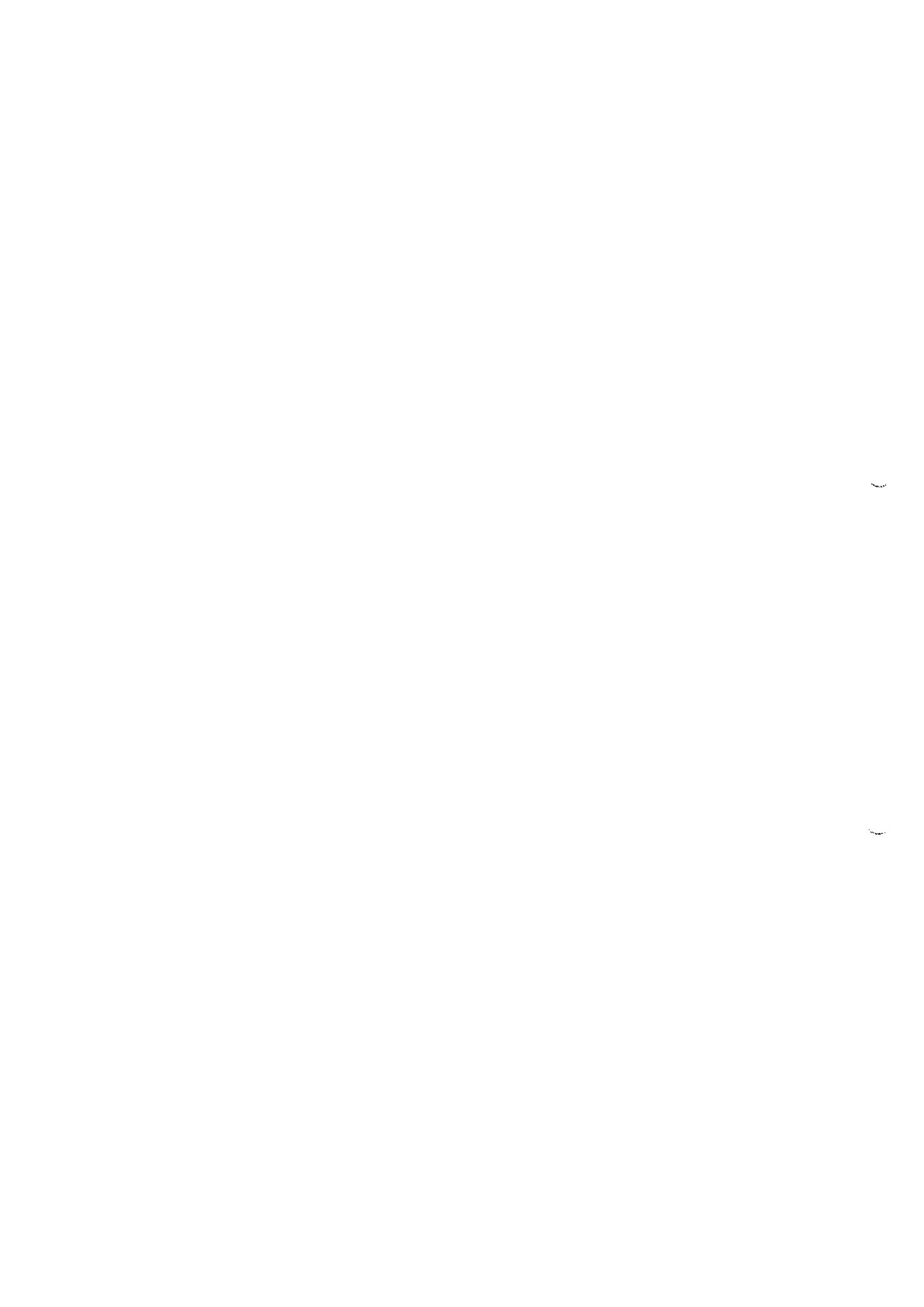
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	<i>Lepidium sativum</i>	OECD 208	-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	<i>Lepidium sativum</i>	OECD 208	-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données			-	



		disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
1-méthoxypropane-2-ol		Pas de données disponibles			-	
propane-2-ol		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Évaluation	Remarque
1-méthoxypropane-2-ol	< 1 jour(s)	Méthode non communiquée	Rapidement photodégradable	

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Évaluation
alcool alkyl éthoxylé	Boues activées, aérobie	CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Boues activées, aérobie			OECD 301D	Difficilement biodégradable.
1-méthoxypropane-2-ol			96 % en 28 jours(s)	OECD 301E	Facilement biodégradable
propane-2-ol			95 % en 21 jours(s)	OECD 301E	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Évaluation	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	-		Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	
2-aminoéthanol	-1,91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles			
1-méthoxypropane-2-ol	0,37	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
propane-2-ol	0,05	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarque
alcool alkyl éthoxylé	-			Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				



## Suma Multi Conc D2 Conc

alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol	3.2		Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
propane-2-ol	Pas de données disponibles				

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				immobile dans le sol ou les sédiments
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobilisé dans le sol ou les sédiments
2-aminoéthanol	0.067		Modélisation		Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue
alkyl benzène sulfonate de monoéthanolamine	Pas de données disponibles				
1-méthoxypropane-2-ol	Pas de données disponibles				Haut potentiel de mobilité dans le sol
propane-2-ol	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** 2491**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Ethanolamine en solution

Ethanolamine solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:****Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 8**14.4 Groupe d'emballage:** III**14.5 Dangers pour l'environnement:****Dangereux pour l'environnement:** Non**Polluant marin:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR****Code de classification:** C7**Code de restriction en tunnels:** E**Numéro d'identification du danger** 80



**IMO/IMDG**

No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG  
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: 5YS1-S0KV-900J-YYDU

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques	15 - 30 %
agents de surface anioniques	5 - 15 %
parfums	

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

Code SDS: MS1001935

Version: 02.0

Révision: 2019-10-27

**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 7, 8, 15, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques





Fin de la Fiche de Données de Sécurité.





suma Break up

D3.5

## Dégraissant puissant sans risque pour l'aluminium

### Description

Suma Break up D3.5 est un liquide dégraissant concentré pour le nettoyage des surfaces fortement souillées en cuisine.

### Propriétés principales

Suma Break up D3.5 est un liquide détergent alcalin pour le nettoyage manuel des sols et surfaces.

Suma Break up D3.5 est un mélange optimal de tensioactifs non ioniques, afin de mieux mouiller les surfaces, d'agents alcalins et séquestrants, efficaces pour enlever tout type de graisse et de souillures cuites.

Suma Break up D3.5 est conçu pour un usage sur les surfaces en aluminium.

Suma Break up D3.5 est particulièrement adapté pour le nettoyage manuel des sols à l'aide d'un mop ou d'un poste de désinfection.

### Bénéfices

- Formule puissante qui élimine les graisses et laisse des surfaces propres et brillantes.
- Dissout les souillures et les maintient en suspension, ce qui évite la redéposition
- Formule adaptée pour un usage sur l'aluminium

### Mode d'emploi

La concentration recommandée est de 10 ml par litre d'eau chaude en fonction des souillures et de l'application.

### Méthode générale de nettoyage:

1. Appliquer la solution 10ml/L sur la surface avec une lavette, une éponge ou avec le poste de désinfection.
2. Nettoyer avec une lavette ou une brosse.
3. Rincer avec de l'eau et laisser sécher à l'air libre.

### Nettoyage des sols:

1. Diluer le produit 10ml/L dans de l'eau chaude.
2. Appliquer la solution avec un mop.
3. Enlever les souillures avec le mop.
4. Rincer avec de l'eau et laisser sécher à l'air libre.

### Nettoyage des sols (suite)

#### Avec un poste de désinfection:

1. Appliquer la solution sur les surfaces à nettoyer.
2. Brosser le sol en insistant sur les zones fortement souillées.
3. Laisser agir quelques minutes.
4. Basculer le poste de désinfection en position de rinçage et rincer.
5. Racler le sol avec une raclette en caoutchouc.



Les dosages indiqués sont conformes aux conditions optimales. Les recommandations peuvent varier en fonction des spécificités du site, veuillez consulter votre représentant Diversey pour plus d'information.





**suma** Break up

**D3.5**

#### Données techniques

Aspect: Liquide limpide jaune

Valeur pH (pur): 12.8

Valeur pH (en solution): 11.0

Densité relative (20°C): 1.10

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

#### Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : [sds.diversey.com](http://sds.diversey.com).

#### Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Break up D3.5 est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine.

#### Législation

Produit de nettoyage conforme :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).





# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Suma Break up D3.5

Révision: 2019-05-19

Version: 01.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Break up D3.5

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P303 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel

AISE-P304 - Nettoyant cuisine. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtssteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Dam. 1 (H318)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient métasilicate de disodium (Sodium Metasilicate), alkylbenzène sulfonate de sodium (Sodium Dodecylbenzenesulfonate), alcool alkyl éthoxylé (C9-11 Paréth-6), cocoamidopropyl bétaine hydrogénée (Cocamidopropyl Betaine)

#### Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	CAS #	Numéro REACH	Classification	Remarq	Pour cent en
---------------	-------	-------	--------------	----------------	--------	--------------





## Suma Break up D3.5

					ues	poids
métasilicate de disodium	215-687-4	[1]	[1]		Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) Metal Corrosion 1 (H290)	3-10
alkylbenzène sulfonate de sodium	290-656-6	[1]	[1]		Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	1-3
cumènesulfonate de sodium	239-854-6	-	01-2119489411-37		Eye Irrit. 2 (H319)	1-3
alcool alkyl éthyloxylé	[4]	68439-46-3	[4]		Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	1-3
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	931-333-8 931-513-6 931-296-8	-	01-2119489410-39 01-2119513359-38 01-2119488533-30		Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	1-3
hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	01-2119457892-27		Skin Corr. 1A (H314) Metal Corrosion 1 (H290)	0.1-1

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Consulter un médecin en cas de malaise.  
**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Contact avec les yeux:** Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
**Ingestion:** Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.  
**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec la peau:** Provoque des irritations.  
**Contact avec les yeux:** Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.  
**Ingestion:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage



**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle.

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
hydroxyde de sodium	2 mg/m <sup>3</sup>	

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium	-	-	-	0.74
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.8
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	-	-	-	7.5
hydroxyde de sodium	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	1.49
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	7.6
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	12.5
hydroxyde de sodium	2 %	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0.74
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles



## Suma Break up D3.5

cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.8
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	7.5
hydroxyde de sodium	2%	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium	-	-	-	6.22
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	53.6
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	-	-	-	44
hydroxyde de sodium	-	-	1	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
métasilicate de disodium	-	-	-	1.55
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	13.2
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	-	-	-	13.04
hydroxyde de sodium	-	-	1	-

## Exposition de l'environnement

## Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface fraîche (mg/l)	Eau de surface marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
métasilicate de disodium	7.5	1	7.5	1000
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	0.23	0.023	2.3	100
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	0.0135	0.00135	-	3000
hydroxyde de sodium	-	-	-	-

## Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
métasilicate de disodium	-	-	-	-
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Donnée non disponible
cumènesulfonate de sodium	0.862	0.086	0.037	Donnée non disponible
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	1	0,1	0,8	-
hydroxyde de sodium	-	-	-	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage:

## Protection des mains:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé; Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: >= 480



## Suma Break up D3.5

	min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôles de l'exposition de l'environnement:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
<i>Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :</i>	
<b>Concentration maximale recommandée (%):</b>	10
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés:</b>	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.
<b>Contrôles organisationnels appropriés:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	<b>Méthode / remarque</b>
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide, Jaune	
<b>Odeur:</b> Produit caractéristique	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>pH:</b> > 12 pur	ISO 4316
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles		
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
cumènesulfonate de sodium	> 100	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	> 232.2	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	100	Méthode non fournie	
hydroxyde de sodium	> 990	Méthode non fournie	

	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Inflammabilité (liquide):</b> Non inflammable.	
<b>Point d'éclair (°C):</b> indéterminé	
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. ( Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2 )	
<b>Vitesse d'évaporation:</b> Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)</b> Non déterminé	

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

	<b>Méthode / remarque</b>
<b>Pression de vapeur:</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles		
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données		





	disponibles		
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
alcool alkyl éthoxylé	< 10	Méthode non fournie	37.8
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	.?	Méthode non fournie	20
hydroxyde de sodium	< 1330	Méthode non fournie	20

**Densité de vapeur:** Non déterminé  
**Densité relative:** ≈ 1.10 (20 °C)  
**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

**Méthode / remarque**

Non approprié pour la classification de ce produit  
 OECD 109 (EU A.3)

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
métasilicate de disodium	350	Méthode non fournie	20
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
cumènesulfonate de sodium	Soluble		
alcool alkyl éthoxylé	100 Soluble	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	> .? Soluble	Méthode non fournie	20
hydroxyde de sodium	1000	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque**

**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé  
**Température de décomposition:** Non applicable.  
**Viscosité:** Non déterminé  
**Propriétés explosives:** Non-explosif.  
**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**9.2 Autres informations**

**Tension superficielle (N/m):** Non déterminé  
**Corrosion vis à vis des métaux:** Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Réagit avec les acides.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

**Irritation de la peau et corrosivité**

**Résultats:** Non corrosif pour la peau **Méthode:** Episkin

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.



**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium	LD <sub>50</sub>	770 - 820	Souris	Méthode non fournie	
alkylbenzène sulfonate de sodium	LD <sub>50</sub>	> 1470	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
cumènesulfonate de sodium	LD <sub>50</sub>	> 7000	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	1400	Rat	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaïne hydrogénée	LD <sub>50</sub>	2335	Rat	Méthode non fournie	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	2000 - 5000	Rat	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaïne hydrogénée	LD <sub>50</sub>	> 5000	Rat	OECD 402 (EU B.3)	
hydroxyde de sodium	LD <sub>50</sub>	1350	Lapin	Méthode non fournie	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	LC <sub>50</sub>	> 770	Rat	Méthode non fournie	4
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
cocoamidopropyl bétaïne hydrogénée	LC <sub>50</sub>	> 5 (brouillard)	Rat	Méthode non fournie	4
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			

**Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	Faiblement irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant		Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaïne hydrogénée	Faiblement irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
hydroxyde de sodium	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaïne hydrogénée	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
hydroxyde de sodium	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium	Pas de données			



## Suma Break up D3.5

	disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Pas de données disponibles			
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles			

## Sensibilisation

## Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
hydroxyde de sodium	non sensibilisant		Patch test humain répété	

## Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Pas de données disponibles			
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
cumènesulfonate de sodium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 473	Pas de données disponibles	
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) / OECD 476	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
hydroxyde de sodium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Test de réparation de l'ADN sur des hépatocytes de rats OECD 473	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12) / OECD 475 (EU B.11)

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
hydroxyde de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
métasilicate de disodium			Pas de données				



alkylbenzène sulfonate de sodium			disponibles Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium	NOAEL	Effets tératogènes	> 3000	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices		
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL		> 250	Rat	Non connu		Aucun effet sur la fertilité Pas de toxicité pour le développement
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	NOEL	Toxicité pour le développement	300	Rat	OECD 414 (EU B.31); oral		
hydroxyde de sodium			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

**Toxicité par administration répétée**

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium	NOAEL	> 227 - 237	Rat	Méthode non fournie		
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium	NOAEL	763 - 3534		OECD 408 (EU B.26)	90	
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80 - 400		Méthode non fournie		
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	NOAEL	300	Rat	OECD 408 (EU B.26)	90	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles				

**Toxicité dermale subchronique**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium	NOAEL	440	Souris	Méthode non fournie	90	
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80		OECD 411 (EU B.28)	90	
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée		Pas de données disponibles				
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles				

**Toxicité par inhalation subchronique**

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée		Pas de données disponibles				
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles				





## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
métasilicate de disodium			Pas de données disponibles					
alkylbenzène sulfonate de sodium			Pas de données disponibles					
cumènesulfonate de sodium	Dermale	NOAEL	727	Souris	Méthode non fournie	24 mois		
alcool alkyl éthoxylé			Pas de données disponibles					
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée			Pas de données disponibles					
hydroxyde de sodium			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Pas de données disponibles
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Pas de données disponibles
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles

## Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

## Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

## Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium	LC <sub>50</sub>	210	<i>Brachydanio rerio</i>	Méthode non communiquée	96
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	LC <sub>50</sub>	> 1000	Poisson	EPA-OPPTS 850.1075	96
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	5 - 7	Poisson	92/69/CEE, C1, semi-statique	96
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	LC <sub>50</sub>	1.11	Poisson	OCDE 203, semi-statique	96
hydroxyde de sodium	LC <sub>50</sub>	35	Diverses espèces	Méthode non communiquée	96

## Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
---------------	---------	---------------	---------	---------	------------------------



métasilicate de disodium	EC <sub>50</sub>	1700	Daphnie	Méthode non communiquée	48
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	EC <sub>50</sub>	> 1000	Daphnie	EPA OPPTS 850.1010	48
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	5.3	Daphnie	92/69/EEC	48
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	EC <sub>50</sub>	1.9	Daphnie	OCDE 202 statique	48
hydroxyde de sodium	EC <sub>50</sub>	40.4	Ceriodaphnia sp.	Méthode non communiquée	48

## Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
métasilicate de disodium	EC <sub>50</sub>	207	<i>Chlorella pyrenoidosa</i>	Méthode non communiquée	72
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	E <sub>r</sub> C <sub>50</sub>	310	Non déterminé		72
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1.4 - 47	Non déterminé	92/69/EEC	72
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	E <sub>r</sub> C <sub>50</sub>	2.4	Non déterminé	Méthode non communiquée	72
hydroxyde de sodium	EC <sub>50</sub>	22	<i>Photobacterium phosphoreum</i>	Méthode non communiquée	0.25

## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	ErC <sub>50</sub>	0.74	<i>Skeletonema costatum</i> <i>Phaeodactylum tricornutum</i>	ISO 10253	72
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
métasilicate de disodium	EC <sub>10</sub>	> 100	Boues activées	Méthode non communiquée	3 heure(s)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	E <sub>r</sub> C <sub>50</sub>	> 1000	Bactérie	OECD 209	3 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 140	Bactérie	Méthode non communiquée	3 heure(s)
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	EC <sub>50</sub>	3000	Bactérie	ISO 13641 (2003), anaérobie	16 heure(s)
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				



## Suma Break up D3.5

cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	LC 10	8.983	Non déterminé	Méthode non communiquée	21 jour(s)	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	NOEC	0.135	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 210	37 jour(s)	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	EC 10	2.579	<i>Daphnia sp.</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	NOEC	0.3	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles				

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	NOEC	≥ 846	<i>Eisenia fetida</i>		14	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	



		données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné	NOEC	84,6	<i>Brassica alba</i> <i>Lepidium sativum</i> <i>Triticum aestivum</i>	OECD 208	17	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sol)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
métasilicate de disodium		Pas de données disponibles			-	
cumènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
cocoamidopropyl bétaine hydrogéné		Pas de données disponibles			-	
hydroxyde de sodium		Pas de données disponibles			-	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## Dégradation abiotique

## Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
hydroxyde de sodium	13 seconde(s)	Méthode non communiquée	Rapidement photodégradable	

## Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:





Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques.

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
métasilicate de disodium					Non applicable (substance inorganique)
alkylbenzène sulfonate de sodium				OECD 301B	Facilement biodégradable
cumènesulfonate de sodium	Boues activées, aérobie	CO <sub>2</sub> production	100 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé			60 % en 28 jours(s)	Par extrapolation	Facilement biodégradable
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	Boues activées, aérobie	CO <sub>2</sub> production	91,6 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
hydroxyde de sodium					Non applicable (substance inorganique)

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée			76% en 28 jours(s)	OECD 306	Facilement biodégradable

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles			
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
cumènesulfonate de sodium	-1.1	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
alcool alkyl éthoxylé	3.11 - 4.19	Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	4.2	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles		Non pertinent, pas de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	< 500		Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	71		QSAR	Faible potentiel de bioaccumulation	
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles				

### 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
métasilicate de disodium	Pas de données disponibles				
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
cumènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Potential de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
cocoamidopropyl bétaine hydrogénée	2.0-5.1		QSAR		Potential de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
hydroxyde de sodium	Pas de données disponibles				Mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.



**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

**Le code européen des déchets:**

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides****Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

**Produits de nettoyage appropriés:**

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** Marchandises non-dangereuses**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** Marchandises non-dangereuses**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** Marchandises non-dangereuses**14.4 Groupe d'emballage:** Marchandises non-dangereuses**14.5 Dangers pour l'environnement:** Marchandises non-dangereuses**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Marchandises non-dangereuses**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Marchandises non-dangereuses**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.

UFI: 00U1-U0VM-Y00H-W2DM

**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

phosphates	5 - 15 %
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères	< 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code SDS:** MS1001957**Version:** 01.2**Révision:** 2019-05-19**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.



- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DL50 - dose létale, 50%
- CL50 - concentration létale, 50%
- CE50 - concentration efficace, 50%
- DSEO - Dose sans effet observé
- DSÉNO - Dose sans effet nocif observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**



### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Acétylène
n° CAS	: 74-86-2
Code du produit	: CA-1001-05235
Formule brute	: C <sub>2</sub> H <sub>2</sub>
Synonymes	: Ethyne / Acetylene, dissous / Acetylene (liquéfié) / Ethine

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Produits pour soudage et brasage, produits de flux
-------------------------	--

#### 1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.  
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700  
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada  
T 1-800-817-7697  
[www.airliquide.ca](http://www.airliquide.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 514-878-1667
------------------	----------------

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Gaz inflammables, Catégorie 1 H220  
Gaz sous pression Gaz dissous H280

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

**H220 - GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**  
H231 - PEUT EXPLOSER MÊME EN L'ABSENCE D'AIR À UNE PRESSION ET/OU TEMPÉRATURE ÉLEVÉE(S)  
H280 - CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR

Conseils de prudence (GHS-CA) :

OSHA-H01 - PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER L'ÉTOUFFEMENT RAPIDE  
CGA-HG04 - PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P271+P403 - Utiliser et stocker seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger  
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'allumage  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale  
CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie  
CGA-PG 13 - Bouchons fusibles en haut, en bas ou en valve fondent entre 98°C à 107°C (208°F à 224°F). Ne pas décharger à des pressions supérieures à 15 psig (103 kPa)  
CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide  
CGA-PG11 - Ne jamais mettre de bouteilles dans les zones non ventilées de véhicules de promenade  
CGA-PG02 - Protéger contre les rayons solaires lorsque la température ambiante dépasse 52°C / 125°F  
P304, P340, P313 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(e).

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Acétylène (dissous) (Constituant principal)	Ethyne / Acetylene, dissolved / Acetylene (liquefied) / Ethine	(n° CAS) 74-86-2	100	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Diss.), H280

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Ramener la victime à une zone non contaminée en utilisant un appareil respiratoire autonome. Gardez la victime au chaud et reposée. Contacter un médecin. Effectuer une réanimation cardiopulmonaire si la respiration s'est arrêtée.

Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Symptômes/effets après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Non connu(e).

Symptômes chroniques : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Principaux symptômes et effets, aigus et retardés : En concentrations élevées peut provoquer de l'asphyxie. Les symptômes peuvent inclure la perte de mobilité / conscience. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Dans de faibles concentrations peut provoquer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent inclure des vertiges, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Obtenir de l'assistance médicale.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Ce produit est inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de combustion dangereux : Une combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Protection en cas d'incendie : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Ne pas rentrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.



# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthodes spécifiques	: Utilisez des mesures de combat à l'incendie appropriées pour le feu environnant. L'exposition au feu et au rayonnement thermique peut provoquer la rupture des conteneurs à gaz. Refroidir les conteneurs en danger avec un jet d'eau pulvérisée d'une position protégée. Empêcher l'eau utilisée dans les cas d'urgence d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage. Si possible, arrêtez le flux de produit. Utilisez l'eau pulvérisée ou le brouillard pour éliminer les vapeurs d'incendie si possible. Ne pas éteindre une flamme gazeuse à moins d'être absolument nécessaire. Un réarmement spontané / explosif peut se produire. Éteignez tout autre feu. Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid.
Équipements de protection spéciaux pour pompiers	: Dans un espace confiné, utiliser un appareil respiratoire autonome. Des vêtements et des équipements de protection standard (p. Ex., Un appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour pompiers. Norme - EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Essayez d'arrêter la fuite. Évacuer la zone. Considérer le risque d'atmosphères potentiellement explosives. Porter un appareil respiratoire autonome lorsqu'on rentre dans la zone affectée, à moins que l'atmosphère soit sécuritaire. Éliminer les sources d'allumage. Assurer une ventilation adéquate de l'air.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Aérer la zone.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre. Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
Utilisation sécuritaire du produit	: La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz. Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. Évitez de ramollir l'eau, l'acide et les alcalis. Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX). Purgez l'air du système avant d'introduire du gaz. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). N'utiliser que des outils non étincelant. Éviter le contact avec du cuivre pur, du mercure, de l'argent et du laiton avec plus de 65% de cuivre. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent. La pression de fonctionnement dans la tuyauterie doit être limitée à 1,5 bar (jauge) ou moins en raison de réglementations nationales plus strictes (avec un diamètre maximum DN25). Considérons l'utilisation de débroussailleurs flash. Le solvant peut s'accumuler dans les systèmes de tuyauterie. Pour l'entretien, utilisez des gants résistants appropriés (spécifiez pour le DMF ou l'acétone), des lunettes de protection. Pour plus d'informations sur l'utilisation sûre, reportez-vous au code de pratique EIGA acétylène (EIGA Doc 123).

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Manipulation sécuritaire du récipient à gaz : Reporter aux instructions de manipulation des conteneurs du fournisseur. Ne pas laisser le retour dans le conteneur. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Lors du déplacement des cylindres, même pour de courtes distances, utiliser un chariot (chariot, camion à main, etc.) conçu pour transporter des cylindres. Laisser les capuchons de protection de la soupape en place jusqu'à ce que le récipient ait été protégé contre un mur ou un banc ou placé dans un porte-conteneur et qu'il soit prêt à l'emploi. Si l'utilisateur éprouve toute difficulté à utiliser la soupape du cylindre, arrêtez l'utilisation et contactez le fournisseur. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les vannes de conteneur ou les dispositifs de sécurité. Les vannes endommagées doivent être signalées immédiatement au fournisseur. Gardez les bouches de soupape des récipients propres et exemptes de contaminants, en particulier l'huile et l'eau. Remplacer les bouchons de sortie de la soupape ou les bouchons et les bouchons des conteneurs lorsqu'ils sont fournis dès que le conteneur est déconnecté de l'équipement. Fermer la vanne du récipient après chaque utilisation et quand elle est vide, même si elle est toujours connectée à l'équipement. N'essayez jamais de transférer des gaz d'un cylindre / récipient à un autre. N'utilisez jamais de dispositifs de chauffage direct ou de chauffage électrique pour augmenter la pression d'un récipient. Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 52 °C/125 °F. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Inconnu.

Matières incompatibles : Matières comburantes. Air.

Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités : Respectez toutes les réglementations et exigences locales concernant le stockage des conteneurs. Les conteneurs ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles de faciliter la corrosion. Les protections de soupape ou les bouchons doivent être en place. Les conteneurs doivent être stockés dans la position verticale et correctement fixés pour éviter qu'ils ne tombent. Les récipients stockés devraient être périodiquement vérifiés pour les conditions générales et les fuites. Conserver le récipient sous 50°C dans un endroit bien ventilé. Stocker les conteneurs dans un endroit exempt de risques d'incendie et loin des sources de chaleur et d'allumage. Tenir à l'écart des matières combustibles. Séparer des gaz oxydants et d'autres oxydants en magasin. Tous les équipements électriques dans les zones de stockage devraient être compatibles avec le risque d'une atmosphère potentiellement explosive.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables peuvent être libérés. La substance n'est pas classée pour les risques pour la santé humaine ou pour les effets sur l'environnement et ce n'est pas PBT ou vPvB de sorte qu'aucune évaluation de l'exposition ou la caractérisation des risques n'est requise. Pour les tâches où l'intervention des travailleurs est nécessaire, la substance doit être traitée conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Standard EN 388 – Gants de protection contre des risques mécaniques.

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Standard EN 166 – Protection personnelle (yeux)

#### Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection adéquats, par ex. sarrau, salopettes, ou des vêtements résistants aux flammes.

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Protection des voies respiratoires:

Aucun nécessaire.



### Protection contre les dangers thermiques:

Aucun nécessaire.

### Autres informations:

Considérer l'utilisation de vêtements de sécurité antistatique résistant aux flammes. Norme EN ISO 14116 - Matériaux résistants à la flamme. Norme EN ISO 1149-5 - Vêtements de protection: propriétés électrostatiques. Porter des chaussures de sécurité lors de la manipulation de bouteilles. Norme EN ISO 20345 - Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Incolore, inodore gas.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur d'ail.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable aux gaz et mélanges de gaz.
Masse moléculaire	: 26,04 g/mol
Point de fusion	: -80,8 °C
Point de congélation	: -80,8 °C
Point d'ébullition	: -83,75 °C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et mélanges de gaz.
Température critique	: 36,15 °C
Température d'auto-inflammation	: 305 °C
Température de décomposition	: 635 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Voir les sections 2.1 et 2.2.
Pression de la vapeur	: 1999,4796141 mbar
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 6138 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 0,91
Densité relative	: Non applicable.
Masse volumique	: 0,0012 g/cm <sup>3</sup> (at 0 °C)
Densité relative de gaz	: 0,9
Solubilité	: Eau: 1185 mg/l
Log Pow	: 0,37
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: 2,3 - 100 vol %

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz : Press. Gas (Diss.)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Dissous dans un solvant supporté dans une masse poreuse. Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir la section 7).

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air. Peut se décomposer violemment à haute température et/ou pression ou en présence d'un catalyseur.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Haute température. Haute pression.
Matières incompatibles	: Forme des acétylides explosifs avec du cuivre, de l'argent et du mercure. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 65% de cuivre. Air, oxydants. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent. Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à ISO 11114.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:gaz: Non classé.

Acétylène (dissous) ( f )74-86-2	
CL50 inhalation rat (ppm)	820000 ppm/4h
ATE CA (gases)	820000,00000000 ppmV/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Hydrocarbon	Oui

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
LC50-96 h - fish [mg/l]	545 mg/l
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	242 mg/l
EC50 72h Algae [mg/l]	57 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Persistance et dégradabilité	Dégradation rapide par photolyse dans l'air. Ne subit pas la réaction d'hydrolyse.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Log Pow	0,37
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Log Pow	0,37
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement climatique : Pas d'effet connu causé par ce produit.  
Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet connu causé par ce produit.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éviter les rejets dans l'atmosphère. Ne pas déverser dans des zones où il existe un risque de formation d'un mélange explosif avec de l'air. Les gaz d'échappement doivent être évacués à travers un brûleur approprié avec un antiparasitaire. Assurer que les niveaux d'émission découlant de la réglementation locale ou des permis d'exploitation ne sont pas dépassés. Reportez-vous au code de pratique EIGA Doc.30 "Disposing of Gases", téléchargeable à <http://www.eiga.org> pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

Product/Packaging disposal recommendations : Reporter au dépliant CGA P-63 "Disposal of Gases" disponible au site [www.cganet.com](http://www.cganet.com) pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

Indications complémentaires : Éliminer le cylindre uniquement par un fournisseur de gaz; Le cylindre contient un matériau poreux qui, dans certains cas, contient des fibres d'amiante et est saturé d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).

List of hazardous wastes : 16 05 04 \*: Gaz dans des conteneurs sous pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### TMD

N° ONU (TMD) : UN1001  
TMD Classe Primaire de Danger : 2.1 - Catégorie 2.1 - Gaz inflammable.  
Description document de transport : UN1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1  
Désignation officielle pour le transport : ACÉTYLÈNE DISSOUS

Étiquettes de danger (TMD) : 2.1 - Gaz inflammables



TMD Dispositions particulières : 38 - Il est interdit de manutentionner, de demander de transporter ou de transporter ces marchandises dangereuses dans un grand contenant, si elles sont en contact direct avec celui-ci. DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0

Indice pour les navires de passagers : 75 kg

Quantités exemptées (TMD) : E0

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : Interdit

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

DOT NA no. : UN1001

N° ONU (DOT) : 1001

Description document de transport : UN1001 Acetylene, dissolved, 2.1

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Acetylene, dissolved

Sélection du champ "Contient déclaration" : DOT\_TECHNICAL - Proper Shipping Name - Technical (DOT)

Classe (DOT) : 2.1 - Catégorie 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115

Division (DOT) : 2.1

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102) : N86 - UN pressure receptacles made of aluminum alloy are not authorized.  
N88 - Any metal part of a UN pressure receptacle in contact with the contents may not contain more than 65% copper, with a tolerance of 1%.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : None

DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 303

DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : None

DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : Forbidden

DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : 15 kg

DOT Emplacement d'arrimage : D - Le matériel doit être rangé " sur le pont seulement " sur un cargo et un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à pas plus que le plus grand des 25 passagers ou un passager pour chaque 3 m de longueur globale de vaisseaux, mais le matériau est interdit sur les navires à passagers qui est dépassé le nombre limite de passagers.

DOT Arrimage - Autre information : 25 - Shade from radiant heat,40 - Ranger « hors des pièces d'habitation »,57 - Stow "separated from" chlorine

Emergency Response Guide (ERG) Number : 116 (UN1001)

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG) : 1001

Description document de transport (IMDG) : UN 1001 , 2

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

N° GSMU : 116

Ship Safety Act : Gases under pressure/Gases flammable under pressure(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)

Port Regulation Law : Hazardous materials/High pressure gas (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)

#### IATA

N° UN (IATA) : 1001

Description document de transport (IATA) : UN 1001 , 2

Classe (IATA) : 2

Civil Aeronautics Law : Gases under pressure/Gases flammable under pressure(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Acétylène (dissous) (74-86-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# Acétylène

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Acétylène (dissous) (74-86-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05/08/2017

Conseils de formation : Ensure operators understand the flammability hazard. The hazard of asphyxiation is often overlooked and must be stressed during operator training.

Autres informations : This Safety Data Sheet has been established in accordance with the applicable European Union legislation.

Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

FDS Canada (GHS)

*LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DUMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.*



# Transport et élimination des déchets et linge sale, pôle transport - Consigne et organisation

Type de document : **Fiche d'instruction**  
Site(s) concerné(s) : **Ottignies**  
Domaine(s) : **Transport**

Réf. Doc : **PLOF\_LOG-FINS-0009**  
Version : **001**  
Date d'application : **31/10/2022**

## Transport et élimination des déchets et linge sale, pôle transport - Consigne et organisation

OBJET DE LA CREATION/REVISION :

HISTORIQUE DU DOCUMENT :

Rédigé par	Vérfié par	Approuvé par
Sebastien CARLIER	Sophie BROWET	Robert COCHU





# Transport et élimination des déchets et linge sale, pôle transport - Consigne et organisation

Type de document : Fiche d'instruction

Site(s) concerné(s) : Ottignies

Domaine(s) : Transport

Réf. Doc : PLOF\_LOG-FINS-0009

Version : 001

Date d'application : 31/10/2022

## 1. Consigne

- Le transporteur doit toujours être munis de gants de protection et chaussures de sécurités
- Il ne peut transporter un sac ouvert, si c'est le cas prévenir sont responsable, une fiche d'incident sera transmise
- Si le transporteur se fait piquer/couper ou est exposé au sang ce dernier doit se rendre au niveau des urgences une déclaration d'accident devra être faite.
- Le transporteur pratique l'hygiène des mains avant d'enfiler ses gants de protection et lors du retrait de ces derniers (voir procédure Ennov : Hygiène des mains)

## 2. Collecte

- Un circuit de reprise quotidien est planifié sur une tranche horaire de 6h à 21h.

## 3. Stockage

- Les zones de stockage se trouvent dans des kots fermés dans les unités de soins ou des zones interdites au public.

## 4. Type de déchets et linge sale

- **Déchets B1 (non-infectés) SAC GRIS** : déchets administratifs, déchets domestiques, déchets de soins non-contaminés.
- **Déchets B2 (infectés) SAC JAUNE** : déchets de soins contaminés, déchets provenant d'isolement.
- **Déchets B2 bacs jaune** : Voir procédure Transport bac jaune et verre
- **Linge sale (non-infectés) SAC BLANC**
- **Linge sale (infectés) SAC JAUNE TRANSPARENT** : provenant d'isolement
- **PMC SAC TRANSPARENT**
- **PAPIER RECYCLE** : Voir procédure Transport papier recyclé

## 5. Transport

- Les déchets et les linges sales sont transportés via une filière différente.
- Chaque sac doit être fermé avec un colson et doublé si ce dernier contient beaucoup de liquide
- Le transport se fait via des containers fermés pour les déchets et dans des rolls, pour le linge.
- Une fois transportés **les déchets** sont séparés au niveau de l'abri à container, les déchets de type B1 vont dans le compacteur assigné (au milieu), les déchets de type B2 dans les containers jaunes assignés (sur la droite) et les cartons dans le compacteur assigné (sur la gauche)
- Une fois transporté le linge sale est entreposé au niveau du local assigné (-2I4)



# Transport et élimination des déchets et linge sale, pôle transport - Consigne et organisation

Type de document : Fiche d'instruction

Site(s) concerné(s) : Ottignies

Domaine(s) : Transport

Réf. Doc : PLOF\_LOG-FINS-0009

Version : 001

Date d'application : 31/10/2022

## 6. Elimination

- Les déchets type B1 et B2 sont éliminés suivant un planning défini avec les sociétés agréées pour ce type d'élimination (RENEWI+VAN HEEDE), ils seront incinérés.
- Le linge sale est repris par le buandier (CLEAN LEASE) tous les matins
- Les cartons sont repris (sur appel) et éliminés par BELFIBRE
- Les papiers sont repris (sur appel) et éliminés par BELFIBRE une attestation de destruction doit être demandée à la société.